




L'ESPRIT
DES
JOURNAUX,
FRANÇOIS ET ÉTRANGERS.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS-DE-LETTRES.



FEVRIER, 1782.



TOME II.

ONZIEME ANNÉE.



DE L'IMPRIMERIE DU JOURNAL.



AVEC PRIVILEGE.



Conditions pour l'Abonnement.

Le prix de la Souscription de l'*Esprit des Journaux*, pris à Liege & à Bruxelles, est de 24 liv. argent de France, pour l'année entiere, que l'on paiera en souscrivant.

Le prix de chaque Volume sera de 50 sols pour les personnes qui n'auront pas souscrit.

On s'adressera à Liege, chez *J. J. Tutot*, Imprimeur-Libraire, Propriétaire du *journal*, près Saint-Hubert; à M. *Mauss*, Officier au Bureau des Postes Impériales pour toute l'Allemagne.

A Bruxelles, au Bureau de l'*Esprit des Journaux*, rue de la Magdelaine; à M. *Horgnies*, Expéditeur des Gazettes étrangeres, pour tous les Pays-Bas Autrichiens; chez *B. Lefrancq*, Libraire.

A Roterdam, chez *Bronkhorst*, Libraire.

A Amsterdam, chez Van *Harrevelt*, dans le Kalvestraat, & *B. Vlam*, Libraires.

A La Haye, chez *Gosse* & *Detune*, Libraires, pour toute la Hollande.

A Pragues, chez *Wolfgand-Gerle*, Libraire.

A Vienne, chez *Græffer*, Libraire.

A Hambourg, chez *Virchaux*, Libraire, pour toute l'Allemagne & le Nord.

A Paris, chez *Valade*, Imprimeur-Libraire, rue des Noyers, vis-à-vis Saint-Yves, pour toute la France, au prix de 27 liv. pour Paris, & de 33 pour les Provinces, rendu franc de port par-tout le Royaume.

A Metz, chez *Gerlache*, Libraire, pour toute la Lorraine.

On s'adressera chez les mêmes pour le *Journal Historique & Politique*, 52 cahiers de 48 pag. chacun par an, qui paroît réguliérement une fois chaque semaine. La Souscription est de 12 liv. de France.

On pourra adresser les différentes pieces que l'on desireroit faire paroître dans l'Esprit des Journaux, à M. Horgnies *à Bruxelles; à M.* Mauss *à Liege.*



L'ESPRIT
DES
JOURNAUX.

Lettres de M. William Coxe, à M. W. Melmoth, sur l'état politique, civil & naturel de la Suisse; traduites de l'anglois, & augmentées des observations faites dans le pays, par le traducteur (M. Ramond.) A Paris, chez Belin, rue St. Jacques. Tome II. *In-8vo*, de 347 pages. Prix 3 liv. 1781.

L'on se rappelle sans doute, le compte favorable que nous avons rendu du premier volume de cet ouvrage intéressant; (*) la lecture du second confirmera nos lecteurs dans l'opinion que nous leur en avons donnée. Nous ne connoissons pas de voyage écrit d'une maniere plus variée & plus utile, & point de traducteur qui ait su ajouter un plus grand prix à son original que M. Ramond.

(*) *Esprit des Journaux*, volume de juin 1781, pag. 3-11.

Ce nouveau volume renferme vingt-cinq lettres. La 19e. qui en eſt la premiere, a pour objet Sion, capitale du Valais, ſa conſtitution, les droits de ſes évêques, les goîtres & l'idiotiſme. La ſuivante, datée de S. Maurice, parle du bourg de Martigny, de la belle chûte d'eau, nommée la *Piſſe-Vache*, de S. Maurice, & des ſalines de Bex. Elle eſt ſuivie d'une deſcription curieuſe de l'intérieur de ces ſalines par le traducteur. Nous nous y arrêterions volontiers, ainſi que ſur les détails de la 21e. lettre, où M. Coxe s'étend ſur la deſcription du Valais, & ſur les cauſes des goîtres & de l'idiotiſme, ſi nous ne préférions d'entretenir nos lecteurs plus au long des obſervations du traducteur ſur les glacieres & les glaciers. C'eſt pour la même raiſon que nous ne ferons qu'indiquer les obſervations de M. Ramond ſur le Valais, le ſujet de la 22e. lettre, qui offre la deſcription de la vallée de Chamouny, & la hauteur du Mont-blanc & des diverſes montagnes du globe. Les obſervations dont nous allons rendre compte ſuccedent à la lettre 23e. où il eſt queſtion des glaciers, des boſſons de Moutanvert, du Nans d'Arpenas, de la Balme, &c. Elles nous ont paru auſſi neuves que bien écrites. On ſe rappelle ſans doute, qu'on appelle *Glacieres* les montagnes qui ſont le point de réunion des glaces, & *Glaciers* les rameaux de glace qui en dérivent.

» Il y a vingt ſiecles paſſés, dit M. Ramond, que Rome jettant pour la premiere » fois un regard ſur les régions inconnues

» d'où s'élançoient les Barbares qu'elle redou-
» toit le plus, vit avec épouvante une chaîne
» de sommets supérieurs au Caucase, couverts
» en tout tems des neiges de l'hiver. L'uni-
» vers policé crut un moment que l'Italie tou-
» choit par les Alpes au pôle glacé du sep-
» tentrion. Tandis que les Romains considé-
» roient ces monts, Annibal les franchissoit.
» Il présuma le premier que les neiges n'oc-
» cupoient pas la totalité de leur superficie;
» il vit leurs farouches & libres habitans, il
» foula ces pâturages inconnus & défendus
» par tant de rochers; il apprit à Rome qu'ils
» pouvoient être conquis. On n'a point en-
» core déterminé avec précision, quels sont
» les lieux que les Carthaginois traverserent,
» & l'on ne peut conséquemment se faire une
» juste idée de l'état des Alpes à l'époque de
» leur passage, parce qu'on ne sait à quelle
» partie de ces monts appliquer les descriptions
» des historiens qui nous ont transmis la mé-
» moire de cette étonnante expédition. Tout
» ce qu'on peut conclure de leurs récits, c'est
» que les Alpes dès-lors atteignoient leur vieil-
» lesse; des précipices avoient succédé à leurs
» vallées; des escarpemens subits avoient rem-
» placé leurs pentes régulieres; de vastes
» éboulemens annonçoient leur caducité, &
» sans doute les champs de glace qu'Annibal
» rencontra, étoient déja des conquêtes des
» glaciers supérieurs. Voilà ce que l'histoire
» nous fournit; mais dans quelles annales
» trouverons-nous la jeunesse de ces filles aî-

» nées de la terre? Jusques à quelle époque
» faut-il remonter pour chercher l'enfance de
» ce qui est vieux depuis si long-tems? Si une
» frêle machine, ouvrage d'un instant, qui se
» meut, qui sent, qui souffre, en un mot,
» qui vit, c'est-à-dire, qui de sa propre éner-
» gie & de toutes ses forces court à la mort,
» si l'homme, enfin, compte par années, par
» quelle période de tems compteront des mas-
» ses passives, insensibles, faites pour résister
» comme le globe même dont elles sont par-
» tie, à la destruction qui s'épuise à changer
» la décoration de sa surface? «

» Ne regrettons donc point, continue M.
» Ramond, la perte des faits qui ont échappé
» à l'histoire; que nous apprendroient des an-
» nales si récentes? Qu'est-ce que des points
» de comparaison distants seulement de quel-
» ques siecles? Il est une autre histoire dans
» laquelle celle des peuples occupe un espace
» imperceptible; c'est l'histoire de la nature.
» L'homme de génie qui sait y lire, franchit
» d'un pas les tems que nos fastes éclairent;
» & laissant derriere lui les nations & leurs
» mouvemens les plus anciens, il pénetre dans
» une antiquité plus profonde, il en fixe les
» *époques*, il en indique les révolutions. C'est
» du rivage des mers qu'il part : là, il re-
» cueille les faits les plus récens, il marque
» le *hier* de la nature, car pour elle les peu-
» ples n'ont qu'un jour. Bientôt il atteint les
» collines voisines de leurs bords, celles que
» les eaux ont formées les dernieres lorsqu'elles

» achevoient de découvrir nos continens; ce
» sont de longs cordons paralleles & peu éle-
» vés, ouvrage de leur lente retraite, car
» lorsque l'Océan les laissa derriere lui, il
» avoit perdu sa premiere fureur, il tendoit
» avec moins d'impétuosité vers le bassin qu'il
» occupe. Plus loin, les monts s'élevent & se
» divisent en diverses chaînes, dont les direc-
» tions différentes annoncent les combats des
» eaux. Ici les courans sont marqués par de
» larges & profondes vallées; c'étoit une mer
» irritée qui baignoit leurs hauteurs & leurs
» précipices. De vastes bancs de coquilles &
» de productions végétales prouvent le long
» séjour qu'elle y a fait, leur pétrification at-
» teste le nombre de siecles écoulés depuis
» qu'elle les a quittées. Plus haut, les formes
» sont plus grandes, tout annonce de plus vio-
» lens mouvemens, de plus puissans moyens,
» une antiquité plus reculée. Chaque dégré
» d'élévation ajoute un siecle à l'âge des monts,
» & l'observateur parvenu enfin à mille toises
» au-dessus du niveau actuel des mers, est à la
» plus grande hauteur où l'on trouve des tra-
» ces de leur séjour, & marque l'époque la
» plus reculée de leurs travaux connus. Ce-
» pendant, il s'en faut de beaucoup qu'il ait
» atteint les plus hautes sommités qui héris-
» sent le globe. Du sein même des monts qu'il
» vient de franchir s'éleve une chaîne formi-
» dable de rochers simples, qui semblent avoir
» toujours dominé la mer sans rivages qui
» rouloit autour du globe. En vain cherche-

» roit-on des degrés & des époques entr'eux
» & les amas que la mer a formés; les anna»
» les de la nature n'offrent qu'une immense
» lacune ; rien de commun entre ces deux
» travaux. Le dernier a eu des témoins ; les
» dépouilles du regne animal & végétal que
» renferment les montagnes secondaires, prou-
» vent que notre terre étoit alors le *théatre de*
» *la vie ;* mais quel être a été présent à la
» naissance des montagnes primitives ? que ren-
» ferment-elles, si ce n'est les aggrégations
» les plus simples du regne minéral? Lorsque
» notre planete les enfanta, elle n'étoit qu'une
» aride solitude. «

Cette espece d'introduction & ce tableau font réellement beaucoup d'honneur à la plume & à l'imagination de M. Ramond. On trouvera peut-être qu'il s'éloigne un peu trop de cette noble simplicité, qui semble appartenir plus particuliérement à ce genre d'ouvrages, mais d'un côté l'enthousiasme qu'inspire nécessairement le spectacle qu'il décrit, de l'autre l'envie d'imiter l'éloquence du Pline françois, lui serviront d'excuse. Il est sans doute encore bien loin d'avoir atteint à cette magie de style, à ce coloris brillant, qui caractérisent les productions du peintre sublime de l'homme & des animaux, mais il montre assez de sensibilité, & son style est assez animé pour nous donner lieu d'espérer qu'il pourra parvenir à l'imiter avec plus de succès. Revenons à ses observations.

Quelle est la cause du froid qui regne sur ces monts? Par quelle bizarrerie la nature y

a-t-elle accumulé des glaces qui ne devroient ſe plaire que dans les contrées polaires? L'un attribuant à la terre une chaleur propre, reſte de ſon embraſement, ſuppoſe que les montagnes, en qualité de maſſes iſolées & éloignées du foyer central, ſont ſujettes à une plus grande déperdition de feu interne; l'autre regardant la réflexion & la concentration des rayons du ſoleil, comme la ſeule cauſe de la chaleur des plaines, croit que l'état de ſolitude des monts, ſuffit pour rendre raiſon du froid qui glace leurs cîmes. Il en eſt, enfin, qui rejettant ſans modification ces deux ſyſtêmes, aſſurent que la ſimple raréfaction de l'air ſuffit pour produire cet effet. Quelque ſyſtême qu'on puiſſe imaginer pour expliquer ce phénomene, M. Ramond croit que l'on doit regarder comme le plus propre à l'expliquer, celui qui établit la cauſe la plus conſtante & la plus uniforme. » Rien en effet, dit-il, de plus régulier que la » loi de la nature; & la ligne qui ſépare le monde » vivant de la région de la neige, eſt indiquée » dans toutes les latitudes, par une ſurface ima- » ginaire, courbée en ſphéroïde applatie, qui, » au-deſſus de l'équateur, eſt éloignée de 2400 » toiſes du niveau de la mer, & qui, ſe rap- » prochant inſenſiblement de la terre, en coupe » la ſurface réelle vers le 80e. degré de lati- » tude. Si nous appliquons cette regle aux Al- » pes, nous trouverons qu'étant ſituées à une » diſtance de l'équateur qui excede la moitié » de ſa diſtance au pôle, elles doivent rencontrer » la région de la neige à une hauteur plus que

» moitié moindre que celle dont cette région
» est élevée au-dessus des mers de l'équateur ;
» d'où il suit que si les Alpes avoient con-
» servé leur forme originaire, nous verrions
» leur chaîne couverte d'une bande de neiges
» dont la lisiere inférieure seroit nettement
» tranchée par la région de la végétation à
» 1100 toises au-dessus du niveau de la mer.
» La situation de quelques sommités, relati-
» vement aux aspects du soleil, & l'activité
» qu'acquierent les rayons de cet astre, réflé-
» chis par quelques surfaces, sur les surfaces
» voisines, interromproient par un petit nom-
» bre d'irrégularités la monotone blancheur de
» ce long cordon de frimats. «

» Si cet état a existé, continue M. Ramond,
» il n'a pu exister qu'un moment, parce que
» les formes doivent changer sans cesse, &
» qu'il n'en est qu'une seule réguliere. La
» masse des glaces a dû augmenter par la rai-
» son même qu'elle avoit commencé à se for-
» mer, & que s'il est une premiere année où
» ces sommets ont reçu des neiges dont une
» partie a résisté à l'action du soleil; il faut
» qu'il y ait à cette hauteur une raison pour
» qu'elles ne fondent pas en proportion de leur
» accumulation. Or, le volume & le poids de
» ces glaces n'ont pu s'accroître, sans qu'il
» s'en détachât d'énormes portions, qui, rou-
» lant le long de la pente des monts ont été
» porter l'hiver dans une région plus chaude,
» où elles se sont maintenues par leur éten-
» due contre les ardeurs de nos étés. Les tor-

» rens se sont multipliés en raison de l'aug-
» mentation des glaces & de leur rapproche-
» ment de la zône tempérée ; ils ont entraîné
» les terres qui tapissoient la croupe des monts,
» & préparés d'obscurs précipices, où les som-
» mités supérieures ont pu prolonger des ra-
» maux de glaces destinés à envahir les mon-
» tagnes inférieures, & à réunir en chaîne
» continue les glaciers jusqu'alors relégués sur
» les cîmes isolées. «

Tel est en effet l'état actuel des Alpes. L'observateur attentif ne peut s'empêcher de reconnoître que les glaces tendent à couvrir toute la surface des hautes Alpes, & à isoler les vallées plus tempérées qu'elles renferment. Combien y a-t-il de glaciers qui portent le nom des pâturages qu'ils ont récemment envahi ? L'illustre Haller, alors octogénaire, affirma à M. Ramond que, dans sa premiere jeunesse, il avoit vu de Berne des montagnes dépouillées de neige pendant la meilleure partie de l'été, qui actuellement en sont constamment couvertes. On ne sauroit objecter à ces révolutions l'immobilité des glaciers inférieurs. Depuis plusieurs siecles, il est vrai, quelques-uns de ces amas n'ont point passé certaines bornes, & leurs insensibles accroissemens ayant toujours été suivis de diminutions proportionnées, les extrêmes de ces variations ont été constamment renfermés dans un très-petit espace. Mais l'influence que l'accumulation des glaciers de la haute région a sur les glaciers inférieurs, se fait appercevoir dans la marche

progressive de ces derniers. M. Ramond explique cette influence & en donne des preuves. Nous voudrions bien pouvoir le suivre pas-à-pas dans cette dissertation intéressante, mais si nous avons dû nous y arrêter un instant, comme au morceau le plus considérable de ce second volume, nous devons nous borner à ce que nous en avons dit jusqu'à présent, pour passer à d'autres objets à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs.

La 24e. lettre, datée de Lausanne, traite du pays de Vaud, de Lausanne, de son état civil, de Vevai, Clarens, Meillerie. Les voyageurs & les historiens ont toujours à juste titre parlé de ces contrées avec enthousiasme. La partie du pays de Vaud baignée par le lac de Geneve, est sur-tout digne d'admiration. C'est un amphithéatre presque continu, qui s'éleve insensiblement des bords du lac, orné de superbes vignobles, de champs fertiles, de riches prairies, & parsemé de hameaux, de villages & de villes. Toutes les parties de ce pays qui étoient autrefois sous la domination de la maison de Savoie, lui furent enlevées dans le cours de la guerre que la république de Berne lui déclara en 1536, en faveur de la ville de Geneve. Dans la même année la réformation y fut introduite. Depuis cette époque, tout le pays de Vaud, excepté les bailliages communs d'Orbe & de Granson, & une petite portion qui fut cédée à la république de Fribourg, appartient à l'état de Berne & fait partie de son canton.

Lausanne est bâti sur une pente si escarpée, que dans plusieurs rues ce n'est qu'avec beaucoup de peine que des chevaux peuvent traîner une voiture, tandis que les gens de pied gagnent les quartiers supérieurs à l'aide des degrés que l'on a fixés contre le roc; mais cet inconvénient est plus que racheté par les plus beaux points de vue qui existent. L'objet principal, celui qui fixe d'abord les regards, c'est le lac formé comme un arc, dont les terres du pays de Vaud représentent la courbure, & les côtes du Chablais, la corde.

» Dans la même année où le pays de Vaud » fut conquis sur la maison de Savoie, dit M. » Coxe, les habitans de Lausanne expulserent » leur évêque, & se mirent sous la protection » de Berne, qui confirma leurs privileges, & leur » en accorda de nouveaux. Maintenant cette » ville est gouvernée par ses propres magis- » trats; elle a ses cours de justice, &, ce » qui est très-singulier, ceux de ses citoyens » qui habitent la rue principale, ont le droit » de prononcer la sentence dans les procès » criminels. L'accusé est interrogé par la par- » tie civile; s'il est convaincu & s'il s'avoue » coupable, (car son aveu est nécessaire, & » s'il le refuse il est appliqué à la question, » jusqu'à ce qu'il confesse son crime,) s'il est » convaincu, dis-je, les bourgeois de la grande » rue s'assemblent, deux avocats plaident de- » vant eux, pour & contre le prisonnier; leurs » moyens ouïs, la cour de justice donne son » opinion sur l'application de la loi, après

» quoi les bourgeois condamnent ou déchar-
» gent à la pluralité des voix. Si la peine pro-
» noncée est capitale, il n'y a, strictement
» parlant, nul espoir de grace, à moins qu'il
» ne soit possible au criminel de l'obtenir du
» conseil souverain de Berne, dans l'espace de
» vingt-quatre heures. Cependant, on lui ac-
» corde ordinairement huit jours pour la sol-
» liciter. Quand le criminel est arrêté dans la
» jurisdiction de la ville, le procès lui est fait
» par ses tribunaux, & les bourgeois pronon-
» cent la sentence à l'hôtel-de-ville. Alors, il
» n'y a point d'appel : mais lorsqu'il est ar-
» rêté dans la jurisdiction du bailli, c'est chez
» lui que les citoyens s'assemblent, & dans ce
» cas-là on appelle de leur jugement au con-
» seil de Berne. J'ai pris des informations d'au-
» tant plus particulieres sur ce genre de pro-
» cédure, qu'elle me paroît avoir à certains
» égards une ressemblance plus frappante avec
» notre procès par *Jurés.* «

M. Coxe vit plusieurs fois à Lausanne le célebre M. Tissot, médecin de cette ville ; sa conversation lui sembla d'autant plus intéressante que ses connoissances ne se bornent pas à son art, & qu'il n'est aucune branche de littérature dans laquelle il ne soit versé.

On compte à peine sept mille ames à Lausanne, & il n'y a que peu d'années qu'on y en comptoit plus de dix mille. Cette dépopulation doit être attribuée aux progrès du luxe qui a diminué le nombre des mariages dans l'ordre de la noblesse, & qui l'engage à quit-

ter le pays pour prendre parti dans les services étrangers. On doit d'autant moins s'en étonner qu'elle est totalement exclue de l'administration des affaires, & que le commerce est réputé dérogeant. Ainsi la noblesse n'a d'autre ressource que le service.

Vevay, capitale du bailliage de ce nom, est du petit nombre des villes du canton de Berne qui ont un commerce un peu remarquable. Près de Vevay, on trouve Clarens; & à l'opposite on voit Meillerie. » Voilà, dit » M. Coxe, le théatre où Rousseau a placé » son *Héloïse*. Je me suis procuré à Lausanne » son admirable ouvrage, & dans la route je » n'ai cessé d'observer cette contrée, pour en » comparer les aspects aux descriptions de cet » écrivain célebre; dans le nombre des petits » détails, il est peut-être quelques objets dont » la teinte est rehaussée; mais quant aux gran- » des formes qu'étale ici la nature, nul pin- » ceau, quelque brillant qu'il soit, ne sauroit » atteindre à leur étonnante magnificence, & » le coloris brûlant de Rousseau même, n'a » point, en général, égalé celui de ce tableau » sublime. J'ai relu avec une attention pro- » fonde les parties les plus remarquables de » ces lettres, & le lieu de la scene étant alors » sous mes yeux, j'ai trouvé dans leur lecture » des sensations que je n'avois pas encore » éprouvées. Je me suis arrêté sur-tout avec » délices à cette lettre si touchante où *Saint-* » *Preux* raconte sa promenade à Meillerie, par » le lac..... C'est, à mon gré, le chef-d'œu-

» vre de l'ouvrage; l'amour & le désespoir y
» sont portés jusqu'à la fureur. Mes regards se
» fixerent sur les sombres roches de Meillerie,
» & l'aspect du rivage opposé m'a convaincu
» que, si j'avois pu y être transporté, j'aurois
» trouvé le lieu même où *Saint-Preux* con-
» duisit sa *Julie*, ce lieu dont il fait une pein-
» ture si triste & si enchanteresse. En effet,
» quoique l'on ne trouve ici nulles traces de
» l'histoire de *Julie*, le théatre en est si for-
» tement dessiné que je ne puis me persuader
» que ces lettres désignent un seul lieu qui
» n'existe réellement dans cette contrée roma-
» nesque. On sait d'ailleurs que l'auteur a de-
» meuré quelque tems sur les rivages du lac,
» & particuliérement à Meillerie, vers cette
» époque de sa vie, où l'on peut supposer
» qu'il a écrit son *Héloïse*. «

La vingt-cinquieme lettre de M. Coxe, est datée d'Yverdun. Il y est question du Mont-Jura & des vallées qui en dépendent. Cette chaîne de montagnes naît dans le canton de Zurich, suit le cours du Rhin, passe dans l'évêché de Bâle, traverse le canton de Soleure & la principauté de Neufchâtel; & se dirigeant vers le pays de Vaud, qu'elle sépare de la Franche-Comté & de la Bourgogne, elle s'étend au-delà des frontieres du Génevois jusqu'au Rhône. Dans quelques-unes de ses parties, cette chaîne forme sur les hauteurs d'innombrables petites vallées, dont plusieurs sont comprises dans le pays de Vaud. La vallée du lac de Joux peut avoir douze milles de long sur

cinq de large. Une partie de sa surface est occupée par deux lacs contigus, qui sans doute, n'en faisoient autrefois qu'un seul. Elle contient quelques petits villages très peuplés, & sa superficie est agréablement diversifiée par un mêlange de belles forêts, de riches prairies, de fertiles champs d'orge & d'avoine. Le lac de Joux est borné d'un côté par un escarpement de rochers couronnés de forêts; de l'autre, son rivage s'éleve insensiblement sous la forme d'un amphithéatre soigneusement cultivé & riche en grains, qui se termine brusquement à un cordon de collines couvertes de pins, de hêtres & de chênes. Le petit lac, voisin de celui-ci, est d'une forme plus ovale; ses bords sont couverts de champs fertiles, & parsemés de cabanes.

» Cette petite vallée, dit M. Coxe, est extrêmement peuplée, & contient environ 3000 habitans, dont l'industrie est très-remarquable. Quelques-uns font des montres, mais le plus grand nombre est employé à polir des crystaux, du granit & des marcassites. Dans le petit village de Pont où nous avons logé, toutes les familles, à une près, portent le surnom de *Rochat*; ce nom a de même envahi le village de Charbonnieres, à l'exception de deux familles, & domine aussi dans celui d'Abbaye; enfin, le nombre de ces *Rochats* monte à plus de mille. Je me suis informé, s'ils devoient cette dénomination à quelque chef de tribu, comme ceux qui composent les *Clans* d'Ecosse, ou si elle

» leur étoit commune en qualité de membres
» d'une même famille ; cette derniere conjec-
» ture s'est en effet trouvé fondée, & l'on m'a
» appris que leurs ancêtres étoient originaire-
» ment venus de France. «

En quittant Yverdun, M. Coxe traversa Granson, remarquable par le combat qui se livra près de ses murs en 1476, & dans lequel *Charles-le-Hardi*, duc de Bourgogne, fut défait par les Suisses, & entra dans la principauté de Neufchâtel à 6 lieues de-là. Cette principauté, alliée avec les quatre cantons voisins de Berne, Lucerne, Fribourg & Soleure, a une liaison particuliere avec le canton de Berne, en vertu de laquelle les habitans de cette ville sont réputés co-bourgeois avec ceux du canton. La principauté entiere contient environ 40000 ames, dont 3000 habitent la capitale. La ville est peu étendue : elle est située, partie dans une petite plaine que le lac laisse entre lui & le Jura, partie sur le penchant de cette montagne. Au commencement de ce siecle, le commerce lui étoit totalement étranger, parce que le préjugé qui le regarde comme dérogeant, y subsistoit dans toute sa force. Aujourd'hui il est à-peu-près détruit, & un négoce assez considérable est la suite de sa destruction. Le principal objet d'exportation, est le vin que l'on recueille dans les vignobles circonvoisins. On a aussi établi avec succès, différentes manufactures de coton & de mousselines ; & depuis quelques années, les marchands de cette ville ont amassé de grandes fortunes.

La principauté de Neufchâtel & Vallengin, s'étend depuis le lac jusqu'aux frontieres de la Franche-Comté. Sa longueur du nord au sud, est d'environ 12 lieues, & sa plus grande largeur de 6. Le pays de Neufchâtel occupe la plaine & la partie inférieure des montagnes; le Vallengin est tout entier situé dans le Jura. Ce qui mérite sur-tout l'attention de l'observateur, est moins l'état physique de ces vallées, que le génie & l'industrie de leurs nombreux habitans. L'on remarquera particuliérement, ce que dit M. Coxe de la Chaux-de-Fonds & Locle, deux villages, ou pour mieux dire, deux petites villes, qui renferment dans leur territoire environ 6000 habitans. On y fait un commerce très-considérable de dentelles, de bas, de coutellerie, & mille autres articles de mercerie qui s'y fabriquent, mais c'est sur-tout dans la fabrication des montres & de tous les ouvrages d'horlogerie, qu'excellent les habitans de cette vallée. Non contens d'exécuter eux-mêmes tous les outils nécessaires à cet art, ils en ont inventé plusieurs; ils cultivent aussi tous les arts correspondans. On fait monter à 40000 le nombre des montres qui sortent annuellement de leurs atteliers. Aussi ne trouveroit-on peut-être nulle part, si ce n'est à Geneve, autant de gens aisés. Comme chaque individu est certain, non-seulement de se procurer les commodités de la vie, mais encore de voir bientôt ses enfans en état d'en faire autant, les mariages sont faciles & précoces. Tout, jusqu'aux

femmes, eſt employé à quelque partie de la fabrication des montres, & l'on voit des enfans de dix ans gagner 20 ſols par jour à donner avec la main le dernier poli aux inſtrumens d'acier que l'on emploie. Quant aux hommes, il en eſt peu qui ne ſe faſſent 3 livres par jour ; pluſieurs gagnent juſqu'à 9 ou 10 francs.

Tout cela étonne ſans doute, mais tel eſt le pouvoir de l'induſtrie ; telle eſt la métamorphoſe qu'elle a opérée depuis un petit nombre d'années dans ces vallées, dont la meilleure partie n'étoit qu'une forêt continue. Le produit du ſol, dans ce tems-là, étoit plus que ſuffiſant pour nourrir ſes habitans, quoiqu'il fût mal cultivé. Aujourd'hui que ce produit eſt augmenté par des défrichemens & une culture ſupérieure, il fournit à peine la huitieme partie de leur conſommation, tant l'accroiſſement de la population y eſt conſidérable.

Les habitans de Locle & de la Chaux-de-Fond, ſe diſtinguent auſſi dans des arts méchaniques différens de l'horlogerie ; pluſieurs ont inventé des inſtrumens de mathématiques & d'aſtronomie ; entre autres exemples on peut citer le fameux *Jacques Droz*, que l'on a connu à Paris, & dont le fils eſt auſſi connu par des automates d'une étonnante conſtruction. L'un joue du clavecin, un autre deſſine des payſages, un autre encore plus extraordinaire, copie les mots qu'on lui préſente, ou écrit tout ce qu'on veut lui dicter.

La maniere dont l'horlogerie s'eſt établie

dans cette partie de la Suisse, nous a singuliérement intéressé. En 1679, un des habitans du pays rapporta de Londres une montre; c'étoit la premiere qui paroissoit dans ces contrées. Elle se dérangea, & il se vit forcé de la confier à un certain *Daniel-Jean Richard*, habitant de la Sagne, pour la faire réparer. *Richard* l'examine, en étudie le méchanisme, se sent capable de l'imiter, & se détermine à le tenter. Il manquoit de tout, continue M. Coxe, mais il avoit les ressources du génie. Il employa une année entiere à inventer & à exécuter les instrumens qui lui étoient nécessaires; & six mois après, à l'aide de ses seuls talens & de sa persévérance, il produisit une montre complette: son industrie & son ambition ne s'arrêterent pas-là: il inventa de nouveaux outils propres à donner un degré de plus de perfection à son ouvrage; enfin, il fit un voyage à Geneve, où il acquit de grandes connoissances dans son art. Pendant long-tems, il fut le seul homme du pays qui fût en état de faire une montre; mais comme son commerce s'étendoit considérablement, il instruisit quelques-uns de ses amis, avec le secours desquels il se vit en état de satisfaire à toutes les demandes du voisinage. Vers le commencement de ce siecle, il se retira à Locle, où il mourut en 1741, laissant cinq fils qui tous suivirent la carriere de leur pere. Ceux-ci répandirent peu-à-peu leurs connoissances & la pratique de leur art, qui est enfin devenu l'occupation universelle de leurs compatriotes, &

la ſource principale de la population de leurs montagnes.

Ces détails & d'autres auſſi curieux conduiſent M. Coxe à la 28e. lettre, où il s'occupe de la conſtitution politique de la principauté de Neufchâtel. C'eſt une monarchie limitée, mais, où il eſt très-difficile à un étranger de diſtinguer avec exactitude les prérogatives du ſouverain des franchiſes du peuple. Dans le nombre des privileges du dernier, il en eſt pluſieurs plus importans qui ne ſont fondés que ſur l'acquieſcement à un uſage immémorial, & qui n'ont point leur ſource dans une loi écrite. Par exemple, l'axiome politique *que le ſouverain doit être regardé comme réſidant uniquement à Neufchâtel*, eſt au nombre des loix non écrites. Cependant cette loi, conjointement avec celle qui permet à tous les ſujets d'entrer au ſervice de telle puiſſance que bon leur ſemble, pourvu que cette puiſſance ne ſoit pas en guerre actuelle avec le prince, en ſa qualité de ſouverain de Neufchâtel, forme la baſe de la liberté civile de cet état. En vertu de la premiere, le prince abſent ne peut s'adreſſer à ſes ſujets que par la voie du gouverneur, ou du conſeil d'état, & nul d'entr'eux ne peut être traduit en juſtice hors de ſon pays. En vertu de la ſeconde, dût le roi de Pruſſe, (ſouverain actuel de Neufchâtel) être en guerre avec toute l'Allemagne, Neufchâtel & Vallengin ne ſeroient point obligés de prendre les armes pour ſa défenſe, & même chacun de leurs habitans auroient individuellement le droit de

ſervir contre lui, auſſi long-tems que la puiſſance au ſervice de laquelle il feroit engagé, n'étendroit point ſes hoſtilités juſqu'à ſon propre pays. Les Neufchâtellois ont ſoigneuſement conſervé ce droit, malgré les diverſes tentatives que le roi de Pruſſe a faites pour les en priver. M. Coxe rapporte, à ce ſujet, une anecdote qu'il tient d'un homme notable de Neufchâtel, qui connoiſſoit perſonnellement celui auquel l'aventure eſt arrivée.

» A la fameuſe bataille de Rosbach, dit il, » un officier étranger, au ſervice de France, » fut fait priſonnier. Il s'étoit conduit d'une » maniere ſi diſtinguée, que le roi voulut connoître ſon nom & ſon pays..... *Vous êtes* » *mon ſujet*, lui dit le monarque, *& vous por-* » *tez les armes contre moi?* ..... *Sire*, reprit » l'officier, *j'uſe du privilege dont je jouis comme* » *natif de Neufchâtel.* Le roi écrivit auſſi tôt à » ſon réſident de Neufchâtel, & fit des re- » préſentations contre ce droit; la lettre fut » préſentée au peuple : les trois communautés » de Neufchâtel, Landeron & Boudry, refu- » ſerent poſitivement de renoncer à leur pri- » vilege; mais celle de Vallengin fit ſignifier » à tous les officiers natifs de ſon territoire, » qui ſe trouvoient au ſervice de France, » l'ordre très-exprès de quitter inceſſamment » l'armée, ſous peine d'être privés de leur » bourgeoiſie; un ſeul obéit, tous les autres » demeurerent inébranlables dans leur refus, » & le différend s'étant enſuite appaiſé, les » refuſans continuerent à jouir ſans em-

» pêchement de leur droit de citoyens. «

Le code pénal de Neufchâtel est un modele admirable de justice tempérée par l'humanité. Au nombre des choses qui doivent le plus frapper dans ce petit état, sont les encouragemens généreux qu'il prodigue à ceux qui veulent s'y établir, dès l'instant où ils y entrent, ils partagent tous les privileges attachés à l'industrie & au commerce; en un mot, il seroit difficile de trouver un lieu où il existe entre les étrangers & les natifs moins de distinctions essentielles.

Dans les lettres 29e. & 30e., il est question de Morat, de l'ossuaire des Bourguignons, de la guerre des Suisses avec *Charles-le-Hardi*, & des antiquités d'Avenches. On lit ensuite des observations du traducteur sur les antiquités de Cheyres, lieu situé au bord du lac de Neufchâtel, à quelques lieues d'Avenches, où M. Castella, bailli de l'endroit, a découvert une mosaïque sur la pente d'un côteau charmant qui domine le lac. Le sujet de cette mosaïque paroît être *Orphée* au milieu des animaux attentifs à son harmonie. Elle paroît avoir été couverte d'une voûte qui, en s'écrasant, en a fait fléchir une partie. Parmi les pierres qui composent les murs latéraux, on en a remarqué qui ont évidemment subi l'action d'un feu violent: & dans les déblais on a trouvé beaucoup de cendres. Non loin de Cheyres & près d'Yverdun, on a découvert une autre mosaïque dont le sujet est le même. Ce choix répété du sujet d'*Orphée*, a paru

paru remarquable au traducteur. Il semble faire allusion, dit-il, à l'apparition des arts, dans les sombres forêts de l'Helvétie; il convenoit parfaitement aux Romains qui apportoient sur les bords sauvages de ses lacs, les délices de la capitale du monde.

La lettre 31e. donnera une idée exacte de la constitution du canton de Fribourg. L'on y trouvera la description de l'hermitage de Neuneck, situé à une lieue de Fribourg. » Il est » taillé dans le roc, dit M. Coxe, & ce qu'il » a de plus remarquable, c'est d'être l'ouvrage » de deux hommes. Considéré dans ce sens, » il est étonnant : à tout autre égard il mérite » peu qu'on se donne la peine de le visiter. » Dans le cours du siecle dernier, un hermite » creusa dans le rocher une caverne, précisément aussi profonde qu'il falloit pour qu'il » pût s'y étendre de toute sa longueur. Son » successeur voulut se faire une demeure plus » commode; il pratiqua dans le sein de la montagne une chapelle, divers appartemens, des » rampes d'escaliers pour les joindre, &c. La » profondeur du tout excede 400 pieds, l'une » des chambres a 90 pieds de long sur 20 de » large. Le clocher de la chapelle, si toutefois » on peut lui donner ce nom, est élevé de » 80 pieds, & la cheminée en a 90. L'hermite qui a taillé dans le roc cet immense logement, employa près de 30 ans à cet ouvrage. Ridicule emploi d'un tems si précieux » & d'une si rare industrie! s'écrie l'auteur, » mais tels sont les effets de la vie retirée;

» l'esprit dénué d'une occupation utile est forcé
» d'en chercher une autre dans de laborieuses
» bagatelles. La situation de cet hermitage est
» charmante. Le rocher dans lequel il est
» creusé, est suspendu sur la Sane, qui ser-
» pente entre deux chaînes de collines, & rem-
» plit de ses eaux la vallée qui les sépare. L'her-
» mite actuel est un Allemand; avec lui vit
» un vieux soldat qui est son ami. «

M. Coxe fait connoître dans sa 32e. lettre, l'union helvétique depuis l'accession de Fribourg & Soleure à la confédération, mais il renvoie à des ouvrages plus détaillés ceux qui voudroient en prendre une connoissance plus particuliere. Berne, son histoire & sa constitution font le sujet des deux lettre suivantes, & la 25e. est entiérement consacrée au médecin de la montagne, *Michel Schuppach*, qui est mort cette année, & sur lequel nous avons déja donné une notice. Nous rapporterons une note du traducteur, relative à l'arsenal de Berne.
» Je ne puis me dispenser, dit-il, d'indiquer
» ici une singularité bien remarquable, dont
» un Bernois instruit m'a fait faire l'observa-
» tion dans cet arsenal : les harnois anciens,
» que l'on y conserve en grand nombre, &
» qui ont autrefois revêtu la milice nationale
» à laquelle la Suisse doit sa liberté, sont trop
» petits en tout sens pour les Bernois actuels;
» & s'il y a dans le canton, des hommes as-
» sez médiocres pour ne pas s'y trouver à l'é-
» troit, ce n'est que parmi quelques Monta-
» gnards de la partie méridionale qu'il faut les

» chercher. Il feroit fingulier que, dans cer-
» tains cas, la dégradation de l'efpece, loin
» d'entraîner la diminution des proportions, fe
» fît appercevoir dans leur accroiffement. Ces
» petites armures font d'ailleurs exceffivement
» lourdes, & les cimeterres, auffi-bien que
» les piques, font d'une grandeur démefurée
» & d'un poids proportionné. «

Nous nous arrêterions volontiers aux lettres 36e. & 37e., où il y a les détails les plus fatisfaifans, fur Geneve & fa conftitution, fi nous ne préférions d'entretenir les lecteurs de celle d'un état encore plus petit, qui fait le fujet de la 38e. Il s'agit du petit état de Bienne, refferré entre le lac & une partie du Jura, & entouré par les cantons de Berne & de Soleure, l'évêché de Bâle & la principauté de Neufchâtel. Il contient à peine 6000 habitans. La ville de Bienne eft fituée au pied même du Jura, à une petite diftance du lac, qui peut avoir 9 milles de long fur 4 de large, fes bords font riants & pittorefques. La ville de Nideau, étalée fur la rive orientale, y forme un charmant point de vue. Vers le milieu du lac eft une ifle appartenante au canton de Berne, & dans laquelle *Rouffeau* perfécuté demeura quelques mois, après avoir renoncé à tous fes droits de citoyen de Geneve, & jufqu'à ce que le gouvernement de Bâle l'eût expulfé de fon territoire.

L'évêque de Bâle eft fouverain de ce petit état, fon pouvoir a été autrefois très-confidérable, il eft aujourd'hui extrêmement limité,

En tout, la constitution de Bienne est assez difficile à expliquer : ce n'est ni une république indépendante, ni une monarchie limitée, mais plutôt un état mixte qui tient de l'un & de l'autre de ces gouvernemens. L'évêque de Bâle, ou, comme l'appellent les cantons protestans, le prince de Porentru, reçoit, lors de sa nomination, les hommages des citoyens & de la milice de Bienne, accompagnés de toutes les cérémonies extérieures de vasselage & de subjection ; mais en même tems il est obligé de confirmer de la maniere la plus solemnelle tous les privileges & les franchises de cette ville. Il est représenté par un maire, qu'il nomme, mais tout le pouvoir de cet officier consiste à convoquer & présider le petit conseil, à recueillir les suffrages, à prononcer l'arrêt, le tout sans avoir de voix. La justice est cependant rendue au nom du prince, mais ni lui ni son maire, n'ont le droit de faire grace ou de commuer la peine.

Les revenus du souverain ne montent qu'à 500 liv. sterl. & ils sont encore plus étendus que son autorité, car il n'a pas la moindre part à l'administration ; le grand-conseil a la puissance législative, & le petit-conseil, la puissance exécutrice : l'un est composé de 40 membres & l'autre de 24 seulement. Pour être admissible dans l'un & dans l'autre, il faut être marié. Cet état jouit dans toute sa plénitude, du droit d'imposer les taxes, contracter les alliances, enfin de faire tous les actes de l'indépendance la plus absolue. Cette singuliere

constitution est garantie par les cantons de Berne, Fribourg & Soleure, avec lesquels l'état de Bienne est étroitement allié, & par le moyen desquels il est membre de la confédération helvétique. Et, ce qui n'est pas moins remarquable, l'alliance qui subsiste entre Bienne & ces trois cantons, est supérieure à celle qui existe entr'eux & l'évêque de Bâle, car Bienne a le droit d'envoyer un député à toutes les dietes, soit ordinaires, soit extraordinaires, tandis que son souverain en est privé.

M. Coxe rapporte dans cette lettre un trait, qui amusera sans doute. » J'ai été plusieurs » fois dans le cas de vous observer, dit-il, » qu'en Suisse on trouve dans les dernieres » classes du peuple un dégré d'intelligence, » bien supérieur à celui qui est dans tout autre » pays, le partage de la même espece d'hom» mes. En conséquence, je priai hier mon hôte » à souper, & je ne le trouvai pas du tout » disposé à être un convive silencieux. Il me » fit une longue description des cérémonies » qui ont eu lieu derniérement, lorsque les » citoyens firent hommage au nouvel évê» que. Je me suis beaucoup amusé à l'enten» dre exagérer, avec tout l'enthousiasme de » la vanité nationale, la beauté & la gran» deur de ce spectacle, la magnificence de la » procession, l'affluence de spectateurs étran» gers que cette solemnité avoit attirés, enfin » les divertissemens de tout genre qui avoient » terminé cette fête. Aux termes pompeux » qu'il employoit, vous auriez cru qu'il étoit

» question du couronnement de l'empereur,
» ou du sacre du roi de France. Je conçois
» au reste que, pour l'habitant d'une petite
» ville, dont le gouvernement est administré
» sans la moindre apparence de pompe exté-
» rieure, & dans lequel le luxe n'a fait encore
» nuls progrès, cette cérémonie a dû être un
» spectacle ravissant. Le récit de ce bon hom-
» me me rappelloit au tems de ces grands
» vassaux de la couronne, qui, prêtant foi
» & hommage à leur suzerain, lui juroient
» *de bouche* une obéissance lige, & se réser-
» voient *de fait* tous les droits de l'indépendance. «

Le contraste entre l'enthousiasme de ce Biennois & le peu d'importance de son pays, a je ne sais quoi de piquant; peut-être même a-t-il des droits à l'attention d'un philosophe, mais une observation qui se trouve dans la même lettre, est faite pour intéresser également les philosophes & les législateurs. Il y a entre le lac & la ville de Bienne une plaine, que le conseil, en vertu d'une espece de loi agraire, a partagée depuis long-tems entre les habitans. Elle est convertie en un nombre infini de petits potagers bien cultivés, & les avantages qu'on retire aujourd'hui de cet arrangement, sont un argument très-fort en faveur du partage des communes. C'est ainsi qu'il est toujours très-utile d'étudier la constitution des petits états : on en apperçoit plus facilement les défauts, & on est plus à portée d'examiner avec la plus grande exactitude, ce qui peut s'y rencontrer d'avantageux.

Les lettres 39e. & 40e. regardent Soleure, les subsides que les Suisses reçoivent de la France, les divers traités qui ont uni ces deux nations, la route de Soleure à Bâle, l'ancienne *Augusta Rauracorum*, &c. La derniere offre des détails intéressants sur Bâle, ses horloges, le tombeau d'*Erasme*, la bibliotheque, & *la danse des morts*. Rien de plus singulier que les horloges de Bâle, moins pour leur structure, que parce qu'elles avancent toujours d'une heure. » J'arrivai avant-hier à Bâle, dit M. » Coxe, ayant de bonnes raisons pour croire » qu'il étoit midi; quelle fut ma surprise d'entendre toutes les horloges de la ville, me » donner un démenti en sonnant une heure! » le fait est que cette ville avance d'une heure » sur le reste de l'Europe. On donne différentes raisons de cette singularité : quelques-» uns assurent qu'elle doit son origine au der-» nier concile de Bâle, pendant la tenue du-» quel on s'étoit avisé de hâter les horloges » pour faire lever les évêques & les cardinaux. » D'autres vous renvoient à une conspiration. » On devoit, disent-ils, surprendre la ville au » coup de minuit, & assassiner les magistrats; » un des bourgeois, averti du complot peu » de tems avant son exécution, imagina de » faire sonner une heure à l'horloge; les con-» jurés crurent chacun en particulier avoir » manqué l'instant & se retirerent : on ajoute » que la marche de l'horloge a été conservée » en mémoire de l'événement.

» Quelle que soit l'origine de cet usage bi-

» zarre, les Bâlois y ſont tellement attachés
» qu'auſſi ſouvent que l'on a propoſé au con-
» ſeil ſouverain de le réformer, la motion a
» été rejettée, & le peuple croiroit ſérieuſe-
» ment que l'on empiete ſur ſes libertés, ſi
» l'on s'aviſoit de ſoumettre ſes horloges à
» l'heure du reſte de la chrétienté. Il y a
» quelques années qu'il fut ſecrétement con-
» venu entre un certain nombre des chefs de
» la ville, que l'on courberoit tous les jours
» le ſtyle du cadran d'une demi-minute, pour
» le ramener inſenſiblement à l'heure vérita-
» ble. Cet expédient fut mis en pratique, &
» l'horloge de la ville avoit déja gagné près
» de trois quarts-d'heure, quand un accident
» découvrit le complot. Grande rumeur....
» Et les magiſtrats ſe virent obligés de re-
» mettre les choſes dans leur premier état. «
Tant il eſt vrai, obſerve l'auteur de ces lettres, que les coutumes les plus indifférentes & même les plus abſurdes, jettent dans les eſprits du vulgaire de ſi profondes racines, qu'il eſt ſouvent impoſſible de les extirper, & toujours dangereux de le tenter. A ce ſujet, le traducteur rapporte dans une note un exemple bien récent de la vérité de cette obſervation.

En 1776, un maître d'école novateur vint troubler la tranquillité d'un village de l'évêché de Spire, qui, de tems immémorial, avoit la coutume de placer l'*y* immédiatement après l'*i* dans ſon alphabet. Le nouveau Mentor de la jeuneſſe crut faire merveilles en le mettant à

la place qu'on lui accorde ailleurs ; mais les têtes du village, moins faciles à corriger qu'un alphabet, s'enflammerent contre l'innovation ; la fermentation passa des enfans aux peres ; la querelle s'échauffa, devint tragique.... Il a fallu 600 dragons pour soutenir l'*y* & le maître d'école dans leurs nouveaux postes ; mais on doute que le village puisse se résoudre à faire apprendre à lire, à ses enfans, depuis la fatale transposition qui a si fort dérangé ses idées.

L'étendue que nous avons déja donnée à cet extrait, ne nous permet pas de le prolonger, quoique l'auteur nous ait singuliérement intéressé dans les trois dernieres lettres. Il traite dans la 41e. de la constitution de Bâle ; la 42e. renferme des détails sur le combat entre Louis XI & les Suisses ; près de Bâle, & la derniere des réflexions générales sur la Suisse.

Il n'étoit guere possible de parler d'un pays aussi curieux avec plus de succès que M. Coxe, & personne n'étoit plus digne d'être son interprete & de completter ses observations, que celui auquel nous devons la traduction de cet ouvrage.

(*Journal de littérature, des sciences & des arts ; Journal des savans ; Journal de* Paris.)

PHILOSOPHICAL Tranſactions, &c. *Tranſactions philoſophiques de la ſociété royale de Londres. Tome LXX. pour l'année 1780. Seconde partie. In-4to.* A Londres, chez Davis. 1781.

LA premiere partie du volume LXX des *Tranſactions philoſophiques* traite de matieres très-intéreſſantes. On y a trouvé d'excellens mémoires concernant les différentes branches de la phyſique expérimentale. La ſeconde partie que nous annonçons eſt curieuſe à bien des égards. Entre autres articles, qui y ſont contenus, nous avons diſtingué celui qui a pour titre : *Le degré de ſalubrité de l'air de la mer, comparé avec celui de l'air des côtes maritimes & des endroits fort éloignés de la mer*, par le docteur Ingen-Houſz. Nous ne ferons qu'extraire les déductions de l'auteur au ſujet de la matiere qu'il traite. Voici comme il s'exprime après avoir donné des preuves de ce qu'il avance :

» Il eſt démontré par ces expériences, que » l'air de la mer & de ſon voiſinage eſt en » général plus pur & plus favorable à la vie » animale que l'air de la terre, quoique, dans » ſon degré de pureté, il paroiſſe ſujet aux » mêmes variétés que celui de la terre. Nous pou» vons donc aujourd'hui envoyer, avec beau» coup de confiance, nos malades attaqués de » la conſomption ſur mer, ou du moins dans

» les endroits situés près de la mer, pourvu » qu'il n'y ait point de marais dans leur voisinage.

» Il semble encore probable que l'on trouvera en général l'air beaucoup plus pur loin » de la terre que près des côtes, l'air de la » mer n'étant jamais sujet à être mêlangé avec » l'air de la terre.

» Il est encore démontré qu'en tems de gelée l'air est en général plus sain, qu'il ne » l'est, en hiver, quand il ne gêle point. Il » est pareillement démontré que si contre l'ordinaire il arrive un tems chaud en hiver, » l'atmosphere est très-mal-saine. La cause de » cet effet, selon moi, c'est que la gelée arrête » entiérement la pente générale à la corruption, » à qui le chaud fait faire de nouveaux progrès, & qui augmente encore le mauvais air, » alors d'autant plus grand, que les plantes » (qui sont dépouillées de leurs feuilles en » hiver) n'ont point assez de force en elles-mêmes pour le repousser.

» Il paroît encore probable que les pays » qui, par leur situation naturelle, sont exposés à des exhalaisons nuisibles, sont en général beaucoup plus mal-sains en hiver, » & qu'il vaut mieux les traverser en été, » quand il y fait du vent, que lorsque l'air » y est calme, &c.

» On peut voir combien ces déductions sont » fondées sur l'expérience, en les appliquant » aux endroits, qui peuvent avoir rapport à » ceux dont nous parlons.

» Mon ancien ami, le docteur Damman, » excellent médecin, & professeur royal pour » les accouchemens à Gand, m'a dit, que lorsqu'il pratiquoit autrefois son art à Ostende, » il y vît, durant sept ans, les habitans jouir » de la meilleure santé; que rien n'étoit plus » rare que d'y voir un malade attaqué de la » consomption, soit même de l'asthme, soit » la fievre maligne, putride ou pourprée; que » la maladie à laquelle on y est le plus sujet, est une fievre réguliere intermittente » en automne, quand du chaud au froid il » se fait un subit passage.

» On jouit en général d'une bonne santé à » Gibraltar, quoiqu'il y ait très-peu d'arbres » près de cette place. Cet avantage, je crois, » est dû à la pureté de l'air, provenant du » voisinage de la mer.

» La plupart des petites isles sont très-saines.

» A Malthe on est peu sujet aux maladies; » on y vit jusqu'à un âge fort avancé. «

Un mémoire sur lequel nous nous arrêterons davantage, c'est *le journal du tems* à Senegambie, pendant le ravage d'une maladie putride. L'auteur est J. B. Schotte, docteur en médecine. Il a enrichi son mémoire de remarques curieuses sur le pays dont il parle. Le lecteur ne sera pas fâché de voir ici cette relation, faite par un observateur très-éclairé.

» L'isle Saint-Louis, autrement appellée Sénégal, est située au seizieme degré de latitude septentrionale, & au seizieme de longitude occidentale. A l'est, elle est séparée

» par le lit de la riviere, de l'isle de Soar,
» qui, par la petitesse de la baie dont elle est
» formée, est réputée une partie du continent.
» A l'occident, est l'océan Atlantique, dont
» elle est séparée par une petite langue de
» terre ou plutôt de sable, appellée Point-de-
» Barbarie. Cette langue de terre n'a en plu-
» sieurs endroits que cinq ou six cens verges
» de large. Entre cette langue de terre & cette
» isle passe un bras de la riviere, ayant com-
» munication avec le lit de la riviere au-des-
» sus & au-dessous de l'isle. Elle a environ un
» mille en longueur, sur sept cens pieds de
» largeur; les habitans sont portés à cinq ou
» six mille negres. Dans les mois d'août, sep-
» tembre & octobre, elle est ordinairement
» élevée de deux ou trois pieds au-dessus de
» la riviere, lorsque la marée monte; mais il
» y a certaines années où toute l'isle est cou-
» verte d'eau. Dans les autres mois de l'année,
» elle peut surpasser d'environ cinq ou six pieds
» la riviere, dans les endroits les plus élevés.
» Les isles voisines, ainsi que le continent, ont
» le même degré d'élévation; dans quelques
» endroits elles sont plus basses, étant presque
» toujours submergées pendant les mois plu-
» vieux. Ces dernieres sont formées par des
» baies, communiquant avec le lit de la ri-
» viere; elles sont par-tout couvertes d'arbres.
» Durant les pluies, l'eau de la riviere est fraî-
» che, mais fort trouble, le courant en étant
» assez rapide & assez fort, pour empêcher la
» marée de monter; mais dans les mois de cha-

» leur, l'eau de la riviere est salée, & il n'y
» en a pas d'autre, si ce n'est celle que l'on
» se procure, en creusant dans le sable une
» fosse plus ou moins profonde, selon la hau-
» teur de la terre, à travers laquelle l'eau se
» filtre de tous côtés & s'écoule au niveau de
» la riviere. Cette eau est un peu salée, mais
» comme on ne peut en trouver de meilleure
» dans les environs, la garnison, aussi-bien
» que les habitans, en font usage, excepté
» dans le tems où celle de la riviere est
» fraîche.

» L'année est communément divisée par les
» Européens & par les habitans en deux sai-
» sons, savoir les temps pluvieux & les temps
» de sechéresse, appellés par quelques-uns les
» saisons *mal-saines* & les saisons *saines*. La saison
» pluvieuse ou mal-saine commence ordinaire-
» ment à la mi-juillet & finit à la mi-octobre.
» Durant ce temps, le vent souffle communé-
» ment entre l'est & le sud, point d'où pro-
» vient les ouragans. On a observé que cette
» saison est plus ou moins mal-saine, selon
» qu'il y tombe plus ou moins de pluie. Voi-
» ci les signes qui précedent un ouragan. L'air
» (qui semble beaucoup plus chaud que le
» thermometre ne l'annonce) se condense &
» devient pesant. On juge de l'approche de
» l'ouragan par la direction des nuages vers
» le sud-est; par leur assemblage ils devien-
» nent plus sombres & obscurcissent extrême-
» ment l'horizon. De fréquens éclairs sillonnent
» les nues; le tonnerre gronde; le vent s'ap-

» paiſe à meſure que l'ouragan approche; le
» temps devient très-calme; l'air s'obſcurcit
» de plus en plus. Les quadrupedes & les oi-
» ſeaux ſe retirent, & vont chercher un abri;
» le ſilence regne de toutes parts, & du côté
» d'où vient l'ouragan, l'aſpect du ciel eſt
» horrible. Tout-à-coup ſouffle un vent impé-
» tueux aſſez froid, pour faire tomber le ba-
» rometre de ſept ou huit degrés en très-peu
» de minutes, & aſſez fort pour renverſer
» les cahuttes des Negres, & arracher de leurs
» ancres les chaloupes, ou les jetter ſur le
» rivage. Le vent s'appaiſe; bientôt tombe
» une pluie abondante, accompagnée de fré-
» quens éclairs & de violens coups de tonner-
» re. Il y a quelquefois des ouragans ſans
» pluie, ou du moins avec très-peu d'eau,
» mais alors ils ſont beaucup plus furieux &
» durent bien plus long-temps. Quelques-uns
» ſe ſont imaginé que ces ouragans apportent
» quelques germes peſtilentiels avec eux, par-
» ce que pluſieurs perſonnes ſont tombées ma-
» lades, la nuit ſuivante. «

» J'ai obſervé la même choſe à quelques
» égards. En effet, au mois de ſeptembre 1776,
» me portant très-bien & ayant dîné à mon
» ordinaire, un violent ouragan vint briſer
» les volets de ma chambre & le vent y ſouf-
» fla avec impétuoſité. Une heure après j'é-
» prouvai des friſſonnemens, & ſur le ſoir j'eus
» une fievre un peu forte, qui finit par être
» une fievre bilieuſe, très-violente. Neanmoins
» je crois que cet ouragan n'eſt point auſſi fu-

» nefte qu'on fe l'imagine. Cet effet doit être » attribué au changement qui fe fait dans l'air » & qui influe fur les corps. Cet ouragan » doit donc être confidéré comme la caufe » accidentelle d'une maladie, à laquelle le corps » étoit deja difpofé long-temps auparavant. «

» L'humidité de l'atmofphere durant cette » faifon eft fi grande, qu'elle eft plus ou moins » perceptible, felon la matiere des chofes fur » lefquelles elle agit. Le cuir, les habits & » les livres fe moififfent. Les métaux les plus » polis fe rouillent. Le fel de mer, le fucre » & autres fubftances falines, qui font très- » feches auparavant, fe liquefient. La chair » des beftiaux, tués le foir, eft tellement gâ- » tée le matin fuivant, qu'elle ne vaut plus » rien.

» Les temps calmes font très-fréquens & » défagréables, à caufe des moucherons & » autres infectes, qui pour lors quittent les ar- » bres & les marais qui leur fervent de re- » traite, pour fe répandre fur la furface du » pays.

» La faifon *feche* ou *faine* commence ordi- » nairement vers la mi-octobre & finit vers » la mi-juillet. Elle eft appellée *feche*, parce qu'a- » lors il ne pleut jamais ou au moins très- » rarement ; & *faine*, en oppofition de l'autre » qui eft mal-faine ; car quoiqu'il arrive des » pleuréfies & des peripneumonies dans les » mois de décembre & janvier, & des flux- » de-ventre dans ceux d'avril, mai & juin, » il y meurt peu de monde ; ce qui étant

» comparé avec le nombre de ceux qui meu-
» rent dans l'autre saison, justifie sa dénomi-
» nation. Quand les pluies cessent, le vent
» change & est ordinairement le matin à l'est
» ou sud-est; mais à mesure que le soleil s'a-
» vance sur l'horizon, le vent change de plus
» en plus vers le nord, jusqu'à ce qu'il soit
» à l'occident ou tout-à-fait au nord, ce qui
» arrive sur le midi, plus ou moins tard. On
» l'appelle vent de mer; il est très-rafraîchis-
» sant, quoiqu'il arrive quelquefois que, le so-
» leil retombant sur l'horizon, ce vent tourne
» encore vers l'est & y reste toute la nuit.
» Ce vent souffle souvent très-fort, & est ex-
» trêmement chaud, au point de sécher les
» lacs & les marais, formés soit par les pluies,
» soit par les inondations ou par le déborde-
» ment de la riviere; il produit, comme ces
» lacs qui communiquent avec la mer, un
» très-beau sel de mer en forme de cryſtal, le-
» quel ressemble assez au sel fossile. Dans les
» mois de fevrier, mars, avril, mai & juin,
» le vent souffle assez constamment du côté
» du nord & de l'occident; on l'appelle vent
» de mer; neanmoins il est quelquefois à l'est;
» lorsqu'il y est dans le mois d'avril, le temps
» est excessivement chaud, le soleil étant alors
» au zénith de Sénégal, & échauffant les vas-
» tes plaines de sable, au-dessus desquelles ce
» vent doit nécessairement passer, avant de ga-
» gner ces pays; le sol renvoyant la chaleur
» qu'il a contractée, peut contribuer à aug-
» menter le chaud. En effet, j'ai observé que

» le même mois, près de la riviere de Gam-
» bie, le temps n'étoit pas plus chaud que
» pendant tout autre vent; ce qui provient,
» en toute apparence, de la différence du sol
» du pays, qui n'est pas sablonneux, comme
» celui de Sénégal. Je pense que ce qui obs-
» curcit l'atmosphere, c'est la poussiere qui est
» formée par le sable & que le vent éleve
» en tourbillons. Dans l'année 1775, un ma-
» tin du mois d'avril, où le vent avoit soufflé,
» j'ai vu dans l'air un tel tourbillon de pous-
» siere, qu'on ne pouvoit rien distinguer, à la
» distance de vingt pas.

» Le temps devint calme, & environ sur les
» onze heures avant midi, l'atmosphere s'é-
» claircît; & tout ce qui étoit exposé à l'air
» fut couvert de poussiere, de l'épaisseur d'une
» ligne. En 1775, J'ai observé la même
» chose en mer, à bord d'un vaisseau, à la
» distance d'environ 5 ou 6 lieues de la terre,
» près la latitude du Sénégal. Le vent ayant
» soufflé du côté de l'orient pendant la nuit,
» je trouvai le lendemain matin les voiles,
» les haubans & le tillac couverts d'une pous-
» siere palpable. La description, que le savant
» docteur Lind a donnée des Harmattans de la
» côte de Guinée, semble avoir rapport au
» vent d'est de Sénégal, à presque tous les
» égards, excepté que la vapeur humide du
» premier endroit ne se voit point dans le se-
» cond; on voit secher tout ce qui est sus-
» ceptible d'être séché. Le plancher de la cham-
» bre arrosé d'eau, pour rafraîchir l'air, est

» sec en un instant; & si dans cette chambre
» il y a un barometre, il annonce successive-
» ment les degrés de chaleur. Le sel, le sucre
» & pareilles substances, que le temps humide
» fait fondre pendant les saisons pluvieuses,
» sechent & se durcissent en peu de jours.
» Le bois des meubles, quoique préparé &
» seché avant d'être mis en œuvre, se rétrécit
» & se detache dans ses jointures, ou se sé-
» pare aux endroits où il est collé. Ce vent
» desseche & gerce la peau des blancs comme
» des noirs, comme il arrive en Europe, dans
» les fortes gelées. Le ciel est communément
» clair & sans nuage, mais l'atmosphere est
» brouillée; ce qui, comme je l'ai déja obser-
» vé, est occasionné par la poussiere mêlée
» peut-être aux vapeurs, qui s'élevent de la
» terre & des eaux. Quoiquoi ces vapeurs ne
» soient pas visibles en plein air, je les ai
» vu s'élever des marais, au moyen de leurs
» ombres légérement tracées sur des murailles,
» voisines de ces mêmes marais. L'air étant
» sec, elles y sont absorbées, & ne paroissent
» plus comme vapeurs. La méthode, que les
» Negres emploient pour rafraîchir l'eau, prouve
» que l'évaporation est très-forte, quand ce
» vent souffle. Ils remplissent d'eau des outres de
» cuir, & les suspendent au soleil. L'eau sort plus
» ou moins à travers le cuir, assez pour en
» humecter la surface extérieure. Ainsi, par
» une prompte & continuelle évaporation, l'eau
» renfermée dans les outres devient extrême-
» ment rafraîchissante.

» En général ce vent n'eſt point regardé » comme mal-ſain par les Européens & par » les habitans, quoiqu'il ſoit très-incommode. » Comme il prive le corps de ſes fluides les » plus délicats, il peut être regardé comme la » cauſe immédiate de quelques maladies, & » même comme la cauſe, qui diſpoſe à d'autres. » Quand il ſurvient, plus ou moins tard, dans » le mois d'octobre, les habitans le regardent » comme l'époque où doit finir le tems mal- » ſain, & où doit commencer l'autre ſaiſon. » Dans les mois de décembre & janvier, quand » le ſoleil eſt dans ſon plus grand éloigne- » ment, il rend le tems très-froid, ſur-tout les » nuits & les matinées.

» La maladie putride, qui fut ſi fatale à la » garniſon & aux habitans de Sénégal, ſe ma- » nifeſta au commencement d'août. Le mois de » juillet précédent avoit été très-ſain. Quoique » le tems fût très-chaud, il n'y avoit que trois » ſoldats à l'hôpital, pour de légeres maladies vé- » nériennes. Mais nous apprîmes de quelques » meſſagers negres, arrivant de Gorée, qu'il y » avoit alors dans ce pays une fievre violente, » qui avoit emporté quantité d'hommes de la » garniſon françoiſe & des habitans de l'iſle, & » nous nous crûmes très-heureux d'en échap- » per. Le ſecond d'août, un des ſoldats qui » étoit à l'hôpital pour une gonorrhée, en » ſortit auſſi-tôt ſa guériſon. Le quatrieme » d'août, j'appris qu'il étoit encore malade dans » les baraques. J'allai le voir & le trouvai » dans les plus violens accès de fievre, qui

» donnoient les plus mauvais symptômes. Je » le fis transporter à l'hôpital, où il mourut » le troisieme jour avec toutes marques d'une » humeur très-putride. Quelqu'un de l'hôpi- » tal fut attaqué le 6 août de la même mala- » die, & mourut le 9. Un de ceux qui étoient » attaqués de la maladie vénérienne gagna la » même fievre, & en mourut peu de jours » après. Quelques-uns des soldats du fort » ayant accès à l'hôpital, pour visiter ceux de » leurs camarades qui y étoient détenus, ga- » gnerent la contagion, & la communiquerent » à la garnison. Je croirois volontiers que cette » maladie fut portée au Sénégal, par les messa- » gers negres de Gorée. J'appris en effet qu'un » d'eux étoit mort si-tôt son arrivée au Sé- » négal; & il peut se faire que le soldat, qui » mourut le premier de cette maladie, gagna » la contagion de ces mêmes Negres. En effet » il est probable qu'étant sorti de l'hôpital le » 2 août, & ayant la liberté d'aller se pro- » mener le 3 dans l'isle, il vit quelques-uns de » ces messagers negres, ou alla dans les cahu- » tes où ils se rassembloient, par le desir d'ap- » prendre quelques nouvelles de Gorée, où il » avoit des connoissances; on peut encore ob- » server que le soldat gagnant la contagion le » 3 d'août, elle ne put faire des progrès as- » sez rapides, pour se manifester le matin sui- » vant au plus haut degré. C'est ce que je vais » appuyer sur les exemples suivans. Un des » compagnons-chirurgiens ayant pansé le ves- » sicatoire, appliqué au dos d'un soldat attaqué

» de cette maladie, vint dans la salle de chi-
» rurgie, & parut extrêmement pâle. Il me
» dit que le dos du soldat sentoit une odeur si
» forte & si putride, qu'il en avoit eu l'esto-
» mac affoibli & incommodé. Il prit quelque
» teinture de quinquina & d'amers; puis s'en
» retourna chez lui, lorsqu'une fievre, suivie
» des plus funestes symptômes, se manifesta
» sur le soir, & le mit au tombeau, le troi-
» sieme jour. Un autre particulier, qui fut
» mandé par le compagnon chirurgien, le ma-
» tin du second jour de sa maladie, pour faire
» son testament, arriva quand j'étois présent;
» il parla quelques minutes avec le malade;
» puis me tirant à l'écart, il me dit qu'il y
» avoit dans la chambre une odeur, qui l'affoi-
» blissoit & lui incommodoit l'estomac, au
» point qu'il seroit obligé de sortir. S'étant re-
» tiré, le soir même il fut attaqué de la fievre
» & de tous ses funestes symptômes. Il éprou-
» va différentes crises fâcheuses, mais il eut
» le bonheur d'en échapper. Un garçon Negre,
» qui avoit servi ledit compagnon-chirurgien
» durant son indisposition, gagna la même ma-
» ladie & en mourut en peu de jours. Je pour-
» rois produire quantité d'autres exemples,
» pour confirmer ce que j'ai avancé, concer-
» nant la prompte apparence de cette maladie,
» dès que l'on a gagné la contagion; mais je
» crois les trois relations plus que suffisantes.

» La mi-septembre peut être l'époque où
» cessa cette maladie contagieuse. Le gouver-
» neur Clarke, qui mourut le 18 de ce mois,

» finit cette ſcene funebre. Il avoit évité de » communiquer avec ceux qui étoient attaqués de cette maladie; mais il ne balança point » de m'admettre en ſa compagnie. Je fus le » ſeul, qui dînai avec lui pendant pluſieurs ſemaines; & comme j'étois continuellement » parmi les malades de l'iſle & de l'hôpital, » dont je lui donnois la liſte chaque matin, » je pus lui avoir communiqué la contagion » par le moyen de mes habits, quoique je » n'en fuſſe pas attaqué moi-même. Peu de » monde mourut dans les mois d'octobre, novembre & décembre. Les uns moururent » des rechûtes de la même maladie, les autres » de flux-de-ventre & abcès au foie. Ainſi ſe » termina la contagion. On doit remarquer » qu'une flotte de vaiſſeaux marchands, qui, » ſous convoi d'une chaloupe de guerre, quitta » Sénégal le 4 d'août, pour faire voile vers » l'Angleterre, fut (à ce que j'appris) tout-à-fait exempte de cette maladie. Cette contagion ne ſe répandit pas auſſi loin que la riviere de Gambie, puiſque la garniſon du » Fort-James, ſitué ſur cette riviere, a joui » de la meilleure ſanté durant ce tems; elle » ne perdit que deux hommes qui moururent » d'un flux-de-ventre. «

Ce mémoire de M. Schotte finit par le journal du thermometre, du vent & du tems. Comme ce journal eſt trop étendu & peu ſuſceptible d'être annalyſé, nous nous contenterons d'en avoir fait ſeulement mention.

Entre pluſieurs mémoires contenus dans cette

seconde partie, du tome LXX, *des Transactions philosophiques*, on doit distinguer celui qui a pour titre : *Connoissances essentielles pour juger de quelque espece nouvelle de moulin à cannes qu'on puisse proposer;* par M. Cazaud, membre de la société royale. On y trouve encore plusieurs articles de géométrie & d'astronomie, qui ne déparent point cette précieuse collection, un des plus riches dépôts des expériences & des découvertes, qui ont été faites dans les sciences.

(*Critical Review.*)

UN Hollandois aux habitans de la Grande-Bretagne. In-12. A Paris, chez les libraires qui vendent des nouveautés. 1781.

LE principal objet de cet écrit est de détruire les préjugés qu'ont pu faire naître les Anglois en peignant les Hollandois comme des amis ingrats, des républicains rampans, des marchands avides prêts à sacrifier tout à l'amour de l'or, formant & rompant leurs traités suivant la mesure de l'intérêt seul.

» Il est tems, dit leur apologiste, de dissi-
» per ces bruits injurieux, répandus dans vos
» gazettes, dans vos pamphlets scandaleux ; il
» est tems de prouver à l'univers que, loin de
» vous devoir de la reconnoissance, comme
» à nos amis, à nos bienfaiteurs, à nos sou-
» tiens, nous vous devons de la haine pour
» les

» les tracasseries que vous nous avez suscitées » dans tous les tems, pour les bornes injustes » que votre ambition a voulu mettre à notre » commerce, pour les usurpations que vous » avez multipliées sur nos domaines; enfin, » pour le systême funeste que vous avez adop» té, suivi, d'envahir notre commerce & » notre puissance. Ces reproches ne sont point » chimériques : ils sont fondés sur des faits. «

L'anonyme puise ses preuves dans l'histoire, depuis cette époque mémorable où la Hollande opprimée secoua, comme l'Amérique, un joug odieux, jusqu'à la présente guerre : nous allons en citer quelques-unes.

» Charles II, jaloux de la puissance mari» time de la Hollande, remarque l'auteur, » s'attacha dans tout le cours de son regne à » l'affoiblir. Ce fut par ses ordres que le duc » d'Yorck, son frere, violant les traités qui » assuroient la paix à l'Europe, envoya sur la » côte d'Afrique une flotte considérable pour » chasser les Hollandois des différentes posses» sions qu'ils y avoient. Cette flotte faisant » voile ensuite vers l'Amérique, s'empara de » la Nouvelle-Belgique, aujourd'hui la Nou» velle-Yorck; établissement déja considérable, » & que vous nous reprochez aujourd'hui de » vouloir vous enlever, comme s'il étoit cri» minel de revendiquer un patrimoine dont on » a été injustement dépouillé. La Hollande, » toujours modérée, se borna à faire retentir » toutes les cours de ses plaintes. Que produi» sirent-elles ? Un désaveu, l'emprisonnement

» de votre amiral ; comédie politique qui, bien » loin d'adoucir les maux, sembloit en présager » de nouveaux. «

» En effet, les années suivantes vous vi» rent renouveller les mêmes actions : on vous » vit dans les ports de Norwege attaquer, » prendre les vaisseaux hollandois ; on vous » vit faire d'inutiles tentatives pour ruiner » leur commerce ; on vous vit encourager les » puissances voisines à leur déclarer la guerre, » vous concerter même avec de vils Algériens » pour satisfaire votre vengeance & votre am» bition. «

L'anonyme ne manque point de rappeller ces tems douloureux pour la république, où précipitée dans la triple alliance par les perfides sollicitations des Anglois, elle fut mise à deux doigts de sa perte, & vit tomber la plupart de ses places entre les mains du vainqueur de Namur.

» Au milieu de ses douleurs, la plus cruelle » sans doute, parce qu'elle étoit moins prévue, » moins attendue, fut, dit-il, de vous voir, » vous, promoteurs de cette guerre, faire une » paix particuliere, vous unir même contr'elle, » & toujours sans aucun préliminaire, sans » aucune déclaration de guerre, attaquer une » flotte marchande de 72 voiles, venant du » Levant. «

Ce fut principalement dans les négociations de Riswick que l'Angleterre dévoila ses vues ambitieuses ; elle y porta au plus haut degré tous ses droits, & à ses intérêts furent sacri-

fiés ceux de la Hollande, qui s'étoit épuisée afin de la soutenir.

» Ce n'étoit pas assez pour l'Angleterre, » observe l'auteur. Ardente à s'approprier ex- » clusivement le commerce de toutes les par- » ties du monde, elle trouva le moyen de » ruiner celui que les Hollandois faisoient avec » le Portugal. Par le traité de 1703, elle ob- » tint la permission d'importer ses draps exclu- » sivement dans le Portugal, & d'en exporter » ses vins, à condition qu'ils ne seroient pas » chargés d'un droit aussi considérable que » ceux de France. En concluant ce traité, » vous eûtes l'art de lier les mains des Portu- » gais, de fermer leurs ports à tous les vais- » seaux étrangers; on vous vit exercer sur les » uns le monopole le plus révoltant, sur les » autres des atrocités iniques : car pour par- » venir à votre but, toutes les voies vous » paroissoient légitimes. Eh, que vous impor- » toient l'approbation ou les cris de l'univers? » Votre commerce étoit considérable, vos ma- » nufactures se multiplioient, l'or du Tage rou- » loit à grands flots dans votre isle, vous » voyiez d'un œil satisfait décliner & tomber » toutes les manufactures de la Hollande. (*) «

(*) » Depuis le traité de 1703, les Anglois ont tou- jours exporté pour plus de 11,000,000 livres tournois par an de plus qu'ils n'en ont importé du Portugal. Pour une piece de drap que les Hollandois envoyoient, les Anglois en vendoient 40. «

L'anonyme montre qu'au ſein de la paix, comme au milieu des horreurs de la guerre, la conduite de la Grande-Bretagne a toujours été la même, parce que ſon ſyſtême n'a jamais varié, & qu'elle a toujours aſpiré au commerce excluſif & univerſel.

» C'eſt, dit-il, ce funeſte eſprit dominateur » qui la dirigea encore lors de ſa rupture » avec la Suede. Cette guerre laiſſoit la mer » & le commerce libres à la Hollande, & ce- » pendant il n'eſt pas d'injuſtices & d'atrocités » que les Anglois d'alors ne ſe ſoient permiſes » contre les vaiſſeaux de la république qui » navigeoient dans les mers du nord. La plu- » me ſe fatigue à les retracer; & l'hiſtoire » des outrages que l'Angleterre nous a faits » dans ces derniers tems, n'eſt qu'une copie » exacte & reſſemblante de ſa conduite en- » vers nous depuis ſon origine. De quel op- » probre n'avez-vous pas couvert depuis quatre » années la majeſté de la république? Que » d'inſultes multipliées faites à ſon pavillon! » Que d'iniques jugemens rendus à votre ami- » rauté contre tant de vaiſſeaux hollandois que » vous avez condamnés! Que de plaintes inu- » tilement portées à vos miniſtres! Avec quel » art ils les ont éludées! Avec quelle hauteur » ils les ont rejettées! Avec quel dédain, en » un mot, le peuple anglois nous a traités par- » tout! «

» Il croit donc, ce peuple inſenſé, qu'il » n'exiſte plus dans nos veines une goutte de » ce ſang généreux dont l'effuſion a cimenté

» la base de la république ! Il croit donc qu'il
» n'existe plus parmi nous de ces héros, de
» ces Tromp, de ces Ruyter qui tant de fois
» l'ont fait trembler au sein de son isle ora-
» geuse, qui tant de fois ont vu fuir devant
» eux ses amiraux épouvantés ! Il croit donc
» que ces intrépides républicains dont la valeur
» a étonné les deux mondes, dont le courage
» est occupé sans cesse à lutter contre les élé-
» mens, dévorera dans le silence ces affronts
» répétés dont on flétrit sa gloire ? Non, ne
» l'espérez pas : persuadés que la paix est la
» base du commerce & du bonheur public,
» nous lui avons sacrifié jusqu'à présent tous
» les débats qui auroient pu la renverser ;
» mais un silence perpétuel au milieu des ou-
» trages n'appartient qu'à des lâches ou à des
» esclaves. Le patriotisme s'indigne, il de-
» mande vengeance, il sera satisfait ; & ces
» braves Hollandois qui nous ont acquis la
» liberté, n'auront point à rougir de leurs des-
» cendans. «

Voici des tableaux bien vrais, & des conseils fort judicieux :

» Ecoutez la voix d'un ancien ami qui de-
» sire prévenir votre ruine, & épargner à
» l'univers de nouveaux combats, de nouvel-
» les horreurs. Jettez les yeux autour de vous :
» qu'y verrez-vous ? Une foule de négocians
» ruinés par les banqueroutes, vos manufactu-
» res fermées ou languissantes, l'industrie gé-
» missante, la culture abandonnée ; vous ver-
» rez des milliers d'infortunés qui demandent

» à grands cris la paix & des subsistances. Dans
» le sein de votre capitale même, vous verrez
» les sources de la félicité publique se tarir,
» le capitaliste timide renfermer ses trésors &
» les refuser à vos vœux, la dette nationale
» s'accroître à un point effrayant. Vous en-
» tendrez encore quelques frénétiques prêcher
» la guerre & le sang. Consultez les visages
» de ceux qui les écoutent : comme ils sont
» pâles, desséchés ! comme la sombre mélan-
» colie les attriste, & répand par-tout son
» voile lugubre ! C'est que les impôts, le hauss-
» sement des denrées, la rareté des métaux
» viennent à la suite de la guerre ; c'est que
» l'indigence suit la multiplicité des impôts ;
» c'est que le désespoir suit de près l'indigence.
» Promenez vos regards au-delà de votre isle,
» sur les mers, dans le nouveau continent,
» dans ce Bengale que votre despotisme com-
» merçant a dépeuplé, que l'amour de la li-
» berté, la haine de la tyrannie vous enle-
» veront tôt ou tard. Des flots de sang cou-
» lent par-tout ; la mer est couverte des dé-
» bris de vaisseaux ; les maladies, les fléaux
» épidémiques volent à la suite de vos flottes
» nombreuses, & se joignent au glaive & à
» la foudre pour exterminer le genre-humain.
» Il semble que la nature elle-même, in-
» dignée, veuille engloutir la génération pré-
» sente. «

» Jettez un regard sur vos isles : leurs ha-
» bitans ont touché le néant, & languissent
» accablés sous le poids de mille maux. O

» hommes, ô race cent fois plus injuste, plus
» atroce que celle des tigres, ne cesserez-vous
» donc jamais d'armer vos mains criminelles
» contre vos semblables? La vie n'est-elle pas
» assez courte, assez parsemée de maux, sans
» les multiplier, sans accélérer vous-mêmes le
» moment de votre destruction? Jusques à
» quand un génie infernal vous précipitera-t-il
» dans les combats, & fera-t-il de l'océan, qui
» devoit unir les deux mondes, le triste tom-
» beau de leurs insensés habitans? Et vous,
» Anglois, vous qui, comme nation éclairée,
» ne devez écouter que la raison universelle,
» comme nation commerçante, ne pouvez sub-
» sister & fleurir que par la paix, donnez en-
» fin l'exemple à vos rivaux: que la foudre
» cesse de gronder dans vos mains; renonçant
» à jamais à l'esprit de tyrannie, faites régner
» la liberté sur les mers, rendez vos freres au
» bonheur, laissez flotter dans leurs ports les
» pavillons de toutes les nations; abjurez sur-
» tout cette antipathie, cette haine que vous
» portez à une nation qui vous estime, qui
» vous aime; soyez, en un mot, les pacifi-
» cateurs de toute la terre: elle vous devra
» son bonheur; elle vous devroit ses fers &
» une haine éternelle, si vous aviez le malheur
» de réussir. «

Outre beaucoup d'exactitude & de jugement, il y a de la vigueur dans cet ouvrage, dont l'objet nous semble très-bien rempli.

(*Journal encyclopédique.*)

Traité de la séduction considérée dans l'ordre judiciaire ; par M. Fournel, *avocat au parlement.* A Paris, chez Demonville, imprimeur-libraire de l'académie françoise, rue Christine. 1781. *In-12.* de 462 pag. Prix 3 liv.

M. Fournel, déja très-connu par un *Traité de l'adultere considéré dans l'ordre judiciaire*, publié chez Bastien, libraire, rue du Petit-Lion, en 1778, est auteur de l'excellent traité que nous annonçons. Il a rassemblé les principes, les décisions & les autorités relatives à la *séduction* des femmes, & il a tâché d'en former un corps de doctrine que l'on pût consulter dans l'occasion. Son objet n'a point été de considérer la séduction employée contre les filles ou veuves, pour parvenir à triompher de leur sagesse, sous ses rapports avec la religion ni la morale, mais seulement sous ceux qu'elle peut avoir avec l'ordre judiciaire.

Il ne sera pas difficile de se persuader, que cet objet n'est pas d'une médiocre importance. Combien d'erreurs commises par nos ayeux pour ne l'avoir point approfondi, pour n'en avoir point connu les vrais principes! Quelle jurisprudence absurde & cruelle introduisit la confusion du mot *rapt* avec celui de *commerce illicite*, dont l'immortel d'Aguesseau se servit

le premier en 1730 pour désigner ce qui est connu dans le droit romain, sous le nom de *Stûprum !*

Aujourd'hui que nous sommes plus éclairés, depuis que l'on a cherché à porter le flambeau de la philosophie dans les diverses parties de notre jurisprudence, on doit considérer la séduction sous trois points de vue différens. Si elle résulte de la seule sympathie des inclinations, s'il n'y est intervenu d'autre agent que l'impulsion naturelle d'un sexe vers l'autre, elle prend le nom de *commerce illicite*, de *liaison criminelle*, &c.; délit sans doute fort grave aux yeux de la religion, dit M. Fournel, puisqu'il offre l'infraction de l'un de ses préceptes les plus rigoureux, mais toléré par notre constitution civile, qui ne s'en occupe qu'autant qu'il seroit accompagné de scandale. Si le triomphe remporté sur la sagesse d'une femme, continue l'auteur, n'est dû qu'à des manœuvres criminelles & à des moyens odieux, le commerce illicite prend le caractere d'une vraie *séduction*, qui expose le coupable à des peines plus ou moins rigoureuses, suivant les circonstances & la qualité des personnes. Enfin, si la séduction ne s'est pas bornée à la seule infraction des loix de la pudeur; si elle s'est étendue jusqu'à blesser la puissance des parens sur leurs enfans; si des vues d'intérêt & d'ambition se sont mêlées au désordre des sens, alors paroît *le rapt de séduction*.

D'après cet apperçu, M. Fournel divise son ouvrage en trois parties. Dans la premiere,

il traite du simple *commerce illicite*, dégagé de toute circonstance aggravante, & qui ne donne lieu qu'à une procédure civile. La seconde est réservée pour les séductions qualifiées, comme le *rapt de séduction*, la séduction d'une pupille par son tuteur, &c. qui donnent lieu à une procédure criminelle & à des peines afflictives. Enfin, il rejette dans la troisieme plusieurs objets analogues à cette matiere, qui n'auroient pas pu se fondre dans les deux premieres parties, sans nuire à la clarté & à la méthode de l'ouvrage.

Les détails immenses & les développemens que fournit à l'auteur cette triple division, la sécheresse nécessaire de quelques-uns des plus importans, les citations indispensables qui doivent les accompagner, le genre même de l'ouvrage traité avec toute la méthode & le sérieux des livres de droit, nous dispensent de donner une analyse suivie de celui-ci. Dans la crainte d'affoiblir les principes établis par l'auteur en voulant les resserrer, nous détacherons quelques morceaux qui donneront une idée du reste, après avoir indiqué, en faveur des jurisconsultes les sous-divisions de chacune des parties de ce traité.

La premiere renferme treize chapitres. I. De la nature de l'action qui résulte du commerce illicite. II. Quelles personnes sont recevables à former la demande en déclaration de paternité. III. Contre quelles personnes cette action peut-elle être formée. IV. De la déclaration de grossesse considérée sous son rapport avec la

partie civile. V. Devant quels juges doit se porter l'action en déclaration de paternité. VI. Par quelle procédure doit-elle se poursuivre. VII. De la condamnation aux frais de gésine & provisions alimentaires. VIII. Des exceptions que le défendeur peut opposer contre la demande en déclaration de paternité. IX. Des preuves de la paternité. X. De l'absolution de l'accusé. XI. De sa condamnation. XII. De l'état respectif des concubines. XIII. Des bâtards.

Huit chapitres forment le contenu de la seconde partie. I. Du rapt de séduction. II. Du rapt *in parentes*. III. De l'inceste. IV. De l'adultere. V. De la séduction des pupilles par leurs tuteurs ou curateurs. VI. De celle exercée par les maîtres envers leurs écoliers. VII. De celle exercée par les serviteurs, domestiques & gardiens. VIII. De la séduction, accompagnée de manœuvres criminelles.

La troisieme partie contient cinq chapitres. I. De la déclaration de grossesse; son objet, ses formalités, ses conséquences. II. Des avortemens. III. De l'exposition des enfans. IV. Des filles publiques. V. De ceux ou celles qui séduisent les filles ou les femmes pour les livrer à la prostitution.

Chacun des chapitres que l'on vient d'indiquer dans ces trois parties, renferme lui-même des sous-divisions essentielles pour l'ordre & la clarté. Il seroit difficile de traiter cette matiere avec une logique plus rigoureuse, une connoissance plus étendue de tout ce qui peut y

avoir rapport, une circonfpection plus étonnante, pour ne laiffer rien échapper qui s'écartât de la plus fcrupuleufe décence, &c.

On prendra une idée fuffifante de la maniere dont l'auteur difcute des queftions intéreffantes, & de fon ftyle, dans ce morceau *fur la nature de l'action qui réfulte du commerce illicite.*

» Si la jurifprudence de cette matiere eft
» remplie de contradictions & d'incertitudes,
» c'eft pour n'avoir pas déterminé d'une ma-
» niere précife la nature de l'action qui ap-
» partient à une fille abufée, contre l'auteur
» de fon déshonneur.

» La commune opinion regarde la féduc-
» tion comme un délit qui donne à la fille
» abufée le droit d'en pourfuivre la réparation
» contre le coupable; mais c'eft vifiblement
» une erreur; la féduction n'eft un délit ni
» public, ni privé.

» Il eft fenfible que ce n'eft point un délit
» public. Qu'y auroit-il de-plus abfurde que
» de donner cette qualité au commerce illi-
» cite de deux perfonnes libres, lorfqu'on re-
» fufe même la qualité de délit public à la fé-
» duction opérée fur une femme mariée?

» Si la féduction n'eft pas un délit public,
» elle n'eft pas davantage un délit privé, ca-
» pable d'ouvrir l'action en injures.

» L'action en injures a pour objet la répa-
» ration d'un dommage fouffert contre le gré
» ou à l'infu de celui qui s'en plaint; mais on
» n'eft pas recevable à fe plaindre d'un évé-
» nement auquel on a confenti.

» Quelques jurisconsultes, convaincus que » l'action ouverte en faveur de la fille abu» sée, ne pouvoit être celle en injures, ont » donné pour principe de cette action, la pré» somption d'un certain *pacte*, d'après lequel » le séducteur s'étoit engagé à dédommager » la fille abusée du préjudice qu'elle pour» roit souffrir dans son honneur par les suites » du commerce illicite.

» Mais un peu d'attention nous démontre » que cette fiction ne peut pas être le principe » de l'action accordée à la fille séduite.

» En effet, on sait que les pactes, *ob tur-* » *pem causam* n'engendrent point d'action. Or, » ce seroit un pacte honteux, que celui par » lequel une fille s'abandonneroit aux desirs » d'un séducteur, dans l'espérance d'une récom» pense pécuniaire.

» Mais si ces dommages-intérêts ne déri» vent ni d'un délit, ni d'un pacte, à quel ti» tre seront-ils donc accordés à la fille abu» sée? C'est ce que je vais expliquer.

» Le titre d'une fille abusée est bien dans » une convention présumée faite avec son sé» ducteur; mais cette convention doit porter » sur un objet licite & conforme aux bonnes » mœurs.

» Une fille n'est jamais censée succomber » que sous la promesse d'être épousée; la con» dition est si naturelle, si vraisemblable, si » honnête, que de tout tems, elle a été sup» posée de droit, sans que la fille eût besoin » d'en représenter de titre par écrit.

» Lorsque la fille, devenue enceinte, ne » trouve point son séducteur disposé à rem- » plir la condition sous laquelle elle a eu la » foiblesse de se livrer à lui, elle n'a point » d'action pour le contraindre au mariage, » mais au moins, elle a une action en dom- » mages-intérêts pour l'inexécution de la pro- » messe.

» Observez ici que la fille, en demandant » des dommages-intérêts, ne sollicite point le » prix de son déshonneur. Ce qu'elle demande, » c'est le dédommagement résultant de l'inexé- » cution d'un pacte légitime. Elle ne se plaint » pas d'un outrage qu'elle a permis, elle se » plaint seulement d'une infidélité. Son titre » ne dérive point de sa grossesse; la grossesse » n'est que le témoignage de la convention » que la loi veut présumer entre les parties. «

Voilà des idées justes, nobles & neuves. Voilà les principes qu'il faut toujours voir dans les loix : elles accordent une réparation à la fille abusée. Est-ce le prix de son honneur qu'elles veulent lui payer? Non; elles respectent une femme jusques dans sa foiblesse; elles ne veulent pas croire qu'elle ait pu oublier la pudeur, sans avoir cru mettre sa faute sous le voile du mariage. Par ce respect pour la pudeur, elles en conservent, elles en répandent le sentiment. On approuve & l'on aime aisément les principes que M. Fournel vient d'établir; il nous semble cependant qu'ils pourroient être critiqués à plusieurs égards. Est-il vrai qu'il n'y ait pas un délit privé dans

l'auteur de la groſſeſſe d'une jeune fille? Eſt-il vrai qu'elle n'ait pas reçu une injure? Eſt-il vrai que les idées d'un délit à punir, d'une injure à venger, n'entrent pour rien dans la réparation que l'on accorde à la fille ſéduite? Nous ne faiſons que propoſer ces queſtions, qui exigeroient une trop longue diſcuſſion.

Dans le chapitre XI, où M. Fournel conſidere les dommages & intérêts accordés à la mere, il prouve clairement contre d'autres docteurs, que cette peine pécuniaire n'eſt point repréſentative de la dot, & enſuite qu'une fois prononcée, elle eſt définitivement acquiſe à la fille, ſoit qu'elle ſe marie, ſoit qu'elle reſte dans le célibat, ſoit qu'elle décede avant ou après la délivrance.

» Dans tous les cas elle ſe tranſmet à ſes » héritiers ſans que le condamné puiſſe jamais » en prétendre la reverſion à ſon profit, même » à défaut d'héritiers... Le montant des dom- » mages & intérêts n'eſt point déterminé par » la qualité ſeulement de la fille; on fait auſſi » entrer en conſidération celle de l'accuſé, ſa » fortune, les circonſtances plus ou moins » défavorables...; ce qui fait que cette matiere » eſt abſolument livrée à l'arbitraire, n'étant » pas poſſible de donner des regles certaines » ſur la quotité du dédommagement, vu la va- » riété infinie qui peut ſe rencontrer dans les » eſpeces. «

» Mais ſi la fille qui a obtenu des domma- » ges & intérêts vient à épouſer celui qui eſt

» condamné à les lui payer, que devient la
» condamnation ? Subſiſte-t-elle contre le mari,
» ou bien eſt-elle anéantie par le mariage? La
» queſtion me paroît difficile à réſoudre. D'un
» côté, le mari peut dire que la condamna-
» tion n'a été motivée que par le refus d'é-
» pouſer celle dont il avoit abuſé; que, par
» conſéquent, ſa cauſe ayant ceſſé, l'effet doit
» diſparoître, d'autant plus que la réparation
» qu'il a procurée eſt bien ſupérieure, & bien
» plus efficace que celle à laquelle il étoit con-
» damné. Enfin, il pourra ajouter que le ma-
» riage emporte la préſomption tacite de la
» remiſe de la condamnation, n'étant pas rai-
» ſonnable de croire qu'il ſoit entré dans l'in-
» tention d'aucune des parties contractantes de
» donner quelque effet à la condamnation, lorſ-
» qu'au contraire il eſt plus vraiſemblable que
» le mariage a été embraſſé comme un moyen
» utile aux deux parties pour les acquitter
» l'une envers l'autre. «

C'eſt ce ſentiment qu'embraſſe notre auteur, quoique pluſieurs raiſons qu'il rapporte, militent en faveur du ſentiment contraire.

L'article qui termine le dernier chapitre de la troiſieme partie, concerne l'*uſage où l'on eſt depuis quelque tems de mettre des enfans au théatre.* Il y a long-tems que les bons citoyens gémiſſent de cet abus, qui ne peut être toléré que chez une nation très-corrompue, dont les ſuites ſont quelquefois ſi fâcheuſes & contraires aux loix, ſi l'on veut bien ſe donner la peine de l'examiner. Ecoutons M. Fournel; ſes ré-

flexions ſur cet objet ſont auſſi lumineuſes qu'importantes.

» Il y a pluſieurs années qu'il s'eſt intro-
» duit dans la capitale, ſous différens noms,
» une multitude de théatres & de jeux de
» toute eſpece, dont le principal mérite eſt
» d'offrir aux ſpectateurs les talens précoces
» de jeunes enfans de l'un & de l'autre ſexe.
» Les entrepreneurs de ces ſpectacles ne vont
» point chercher ces ſujets dans les hôpitaux
» deſtinés à recueillir les orphelins; & s'ils
» ſongeoient à cette reſſource, je ne penſe
» point que leur demande fût accueillie. Mais
» ils tiennent ces enfans de la main de leurs
» peres & meres, qui ont entrevu dans cette
» profeſſion prématurée une reſſource à leur
» indigence, ou un aliment à leur pareſſe. «

» Je laiſſe à part pendant un moment, tout
» ce qu'un pareil procédé peut avoir de con-
» traire aux bonnes mœurs, pour ne conſidé-
» rer la conduite de ces peres & meres que
» ſous ſon rapport avec nos loix civiles. Je
» ſoutiens qu'ils excedent leur pouvoir, en
» produiſant leurs enfans ſur le théatre, &
» qu'il eſt à deſirer qu'un réglement ſur cette
» matiere vienne réprimer un pareil abus. Chez
» les Romains, les mineurs qui montoient ſur
» le théatre, ou qui figuroient dans les ſpec-
» tacles publics, ne participoient point à la
» tache imprimée à ceux de cette profeſſion;
» ou pour mieux dire, s'ils quittoient ce genre
» d'état à leur majorité, il n'en réſultoit con-
» tre eux aucune note. Ils recouvroient l'eſti-

» me & la considération publiques, comme
» s'ils n'eussent jamais paru sur le théatre....
» On supposoit que la foiblesse de l'âge & l'i-
» nexpérience du monde leur avoient laissé
» ignorer le mépris attaché à cette profession,
» & les suites humiliantes qui en résultoient.
» A l'aide d'une pareille loi, il n'auroit pas été
» surprenant de voir des peres & meres indi-
» gens livrer leurs enfans aux spectacles, pou-
» vant appporter pour excuse qu'un jour il
» leur seroit libre de rentrer dans la société,
» sans craindre aucun obstacle. «

» Mais, parmi nous, cette indulgente pré-
» somption n'a pas lieu; une jeune personne,
» qui a une fois mis le pied sur le théatre,
» semble y être dévouée, sans espoir d'aucune
» autre condition. Cette démarche imprime un
» caractere indélébile à celle qui l'a faite, &
» la livre à un préjugé qui l'accompagne le
» reste de sa vie. Il n'est point ici question
» de chercher à ravaler l'art dramatique, ni
» d'humilier ceux qui l'exercent : mais, abs-
» traction faite de tout sentiment particulier
» sur le plus ou le moins de considération que
» mérite la profession du théatre, il est cer-
» tain qu'il existe une opinion publique, con-
» sacrée par la religion, admise dans les tribu-
» naux, adoptée par le général de la nation,
» qui frappe cette profession de réprobation.
» Vouloir nier ce point de fait, ce seroit se
» refuser à une vérité dont on rencontre des
» preuves à chaque instant. L'église ne repousse-
» t-elle pas de son sein ceux qui exercent cette

» profeſſion ?.... D'un autre côté, cette pro-
» feſſion n'eſt-elle pas encore actuellement une
» des quinze cauſes *d'exhérédation*, connues
» parmi nous ? Enfin, en jettant les yeux ſur
» ce qui ſe pratique dans la ſociété, n'eſt-il
» pas encore certain qu'une fille ne peut eſpérer
» de trouver une alliance que parmi les perſon-
» nes du même état ; que l'entrée de toute autre
» famille lui eſt fermée ? Ou, s'il arrive que
» quelque particulier ſe mettant au-deſſus du
» préjugé ne dédaigne pas une pareille alliance,
» il riſque d'en être puni par l'excluſion de
» la compagnie dont il ſera membre, par l'a-
» bandon de ſes parens & la perte de la con-
» ſidération publique. «

».... Tout de même qu'il n'eſt point permis
» aux peres & meres de mutiler leurs enfans,
» même pour des vues utiles à leur fortune
» ou à leur intérêt, il ne peut non plus leur
» être permis de leur imprimer un caractere
» de réprobation ſociale, ni de les frapper en
» naiſſant, d'une eſpece d'anathême civil, qui
» les prive de la conſidération publique, &
» leur cauſe un tort irréparable. Il faut donc,
» ou admettre parmi nous la précaution adop-
» tée chez les Romains, & ouvrir aux enfans
» mineurs une reſſource contre les ſuites atta-
» chées à l'exercice précoce de cette profeſ-
» ſion, ou bien il eſt néceſſaire de prévenir
» l'abus inhumain dont je parle, en interdi-
» ſant l'exercice de cette profeſſion aux en-
» fans qui ſeront au-deſſous de l'âge de raiſon. «

» Inutilement diroit-on qu'un pareil régle-

» ment nuiroit à l'intérêt des théatres, aux » progrès de l'art, aux plaisirs publics. Il se» roit aisé d'établir le contraire par les rai» sons les plus solides (*); mais nous n'en» trerons point dans une discussion qui est » étrangere à cet ouvrage. Ce que je vois » de bien certain, c'est que la difficulté de » produire les enfans sur les théatres tourne» roit au profit de leur éducation. Les peres » & meres, privés de cette ressource, songe» roient à leur donner d'autres talens plus con» venables, & moins dangereux pour leur » vertu; & quand, sur le nombre, la société » n'y gagneroit, par chaque année, qu'une » honnête femme, ce seroit assez pour justi» fier cette réformation. «

Nous pensons que tous les honnêtes gens seront de l'avis de M. Fournel. Tant que le préjugé contre les gens de théatre subsistera parmi nous, tant qu'il sera justifié par la conduite privée de la plupart des personnes du sexe qui y sont attachées; enfin tant que cette

(*) Il ne faut pas s'imaginer que cette éducation théatrale soit d'un grand secours au succès de l'art dramatique; le mauvais goût qui regne sur ces petits théatres, où des enfans viennent ainsi s'exercer, suffiroit seul pour détruire leurs dispositions naturelles, & leur assurer l'exclusion des théatres de la capitale & de ceux des grandes villes de Province. Si l'on suivoit des yeux la destinée de ces enfans-acteurs, on en découvriroit bien peu qui aient soutenu l'espérance avantageuse qu'ils avoient fait concevoir de leurs talens. *Note de M. Fournel.*

profeſſion ne ſera pas regardée avec la même conſidération que les autres profeſſions agréables, il ſera très-important pour le bien de la ſociété d'arracher à l'avidité ou à la pareſſe des peres & meres les victimes qu'ils ne rougiſſent pas de ſacrifier.

Cet ouvrage ne peut qu'ajouter à la réputation que l'auteur s'eſt déja acquiſe. Les juriſconſultes y trouveront des recherches, des diſcuſſions qui leur en épargneront beaucoup à eux-mêmes, & les juges des vues & des autorités qui ne ſerviront pas peu à fixer leurs idées & à fonder leurs déciſions. Les uns & les autres obſerveront ſans doute, d'après le vœu de l'auteur, l'attention qu'il a eûe de ne rien laiſſer échapper dans tous ce traité qui s'écartât de la plus ſcrupuleuſe décence ; ce qui lui mérite d'autant plus de reconnoiſſance que ceux qui ſont familiers avec les docteurs, ſavent avec quel cyniſme ils ont traité cette matiere, & qu'il y a tels paſſages dans les ouvrages de Boërius, de Neviſan, de Menochius, qui ne peuvent être honnêtement ni traduits, ni cités. Mais on a droit de demander au talent tous les mérites qu'il peut acquérir. Il ſemble que M. Fournel pourroit, en ſoignant ſon ſtyle davantage, lui donner plus d'élégance, plus de nobleſſe, plus de préciſion, & qu'il augmenteroit encore le prix de ſes ouvrages, en y admettant plus d'idées morales & politiques.

(*Mercure de* France ; *Journal de littéture, des ſciences & des arts ; Journal encyclopédique.*)

Le Comte de Strafford, Nouvelle historique ; par M. d'Arnaud A Paris, chez Delalain, libraire, rue St. Jacques, la porte vis-à-vis la rue du Plâtre, 1781. *In-8vo*, prix 3 liv. br.

L'auteur fécond autant qu'estimable, qui nous donne cette intéressante nouvelle, l'a tirée de l'histoire d'Angleterre. Il nous présente un grand homme aux prises avec le malheur, & luttant courageusement contre une foule odieuse d'ennemis déterminés à le perdre. Si ce spectacle étoit digne, suivant un ancien philosophe, de fixer les regards attentifs des dieux, retracé par la plume énergique de M. d'Arnaud, il a droit d'arrêter aussi les nôtres, & d'exciter un attendrissement général. L'on ne poura voir sans être ému de la plus vive compassion, le ministre de *Charles premier*, expirer sur un échafaud, n'ayant commis d'autre crime que d'avoir su mériter la confiance honorable & la tendre amitié de son maître.

Le comte de Strafford, ce héros dont il est ici question, sortoit d'une famille distinguée, dont il avoit hérité une fortune qui répondoit à sa naissance. En entrant dans le monde il avoit suivi le torrent, c'est-à-dire, qu'il avoit embrassé le parti contraire à la cour, qu'il ha-

ranguoit sans cesse dans la chambre des communes, & qu'il se montroit un zélé défenseur des puritains, secte absurde & cruelle qui désoloit alors l'Angleterre. Mais soit que Strafford reconnût les vices des différens objets auxquels il s'attachoit, soit que peut-être il ne fût pas insensible aux attraits de la grandeur; il changea de sentiment & de conduite, & devint ce qu'on appelle chez les Anglois *Royaliste.* Ses rares qualités & son attachement déclaré pour Charles, le conduisirent insensiblement à la plus haute faveur. Ce prince le fit baron, vicomte, comte, président du conseil d'Yorck, & vice-roi d'Irlande; Strafford fut enfin le principal ministre, le conseil, l'ami de son roi. Mais dans cette position si brillante & toujours si fort enviée, il étoit entouré d'une foule de méchans qui tramerent sourdement sa perte. Il vit de loin se former l'orage, & vouloit s'en garantir par une prompte & sûre retraite. La tendre amitié de Charles & le besoin qu'il avoit de son ministre, le forcerent de rester en place. Tout-à-coup la nuée se fend & la foudre éclate. Un jour que Strafford siégeoit à la chambre des pairs, une voix calomnieuse & perfide l'accuse du crime de *haute-trahison*, & demande que le *comte soit séquestré du conseil & mis en sûre garde.* Après une courte délibération, le malheureux ministre est arrêté & renfermé dans la tour. Pour le priver de tout secours & de tous moyens de se défendre, ses amis les plus intimes, hommes vertueux, sont impliqués dans la même accusation. On instruit

l'affaire pendant quatre mois, & par la procédure la plus révoltante, la plus illégale & la plus inique, malgré tous les efforts de son beau-frere & du roi même, pour le sauver, l'infortuné favori est condamné à mort; & l'on vit en effet sa tête tomber sous le glaive d'un bourreau.

Tel est en raccourci, le tableau tragique & touchant que M. d'Arnaud a composé pour adoucir les cœurs féroces & alimenter les ames sensibles; mais ce ne sont pas là les seuls motifs qui lui ont mis le pinceau à la main, l'on en découvrira un autre dans cet exorde peu simple, par où débute sa narration.

» Les devoirs du sujet envers le souverain, » ce qu'à son tour le souverain doit à son su- » jet; l'injustice la plus atroce, revêtue de » la forme sacrée des loix; les excès du fa- » natisme le plus absurde & le plus monf- » trueux; la soif sanguinaire d'un troupeau de » bêtes féroces, qui font retentir le mot de » liberté, sans trop savoir en quoi consiste cette » liberté, & qui ne demandent qu'à se jetter » indistinctement sur une proie; la faiblesse » du monarque qui confond le relâchement, » le sacrifice de ses droits avec l'indulgence & » l'amour pour son peuple; toutes ces grandes » images si attachantes, si instructives pour » les diverses classes de la société, forment » le tableau que j'essaie d'esquisser ici. «

Tout bon François, c'est-à-dire, tout partisan éclairé du gouvernement monarchique, aimera ce que fait dire à ce sujet l'auteur au comte

comte de Strafford. La tirade eſt intéreſſante pour plus d'une nation.

» Vous ſavez juſqu'à quel point votre ma-
» jeſté m'eſt chere : je vous parle avec cette
» franchiſe que vous avez daigné me permet-
» tre ; vous ne doutez pas que je ſois éclairé
» ſur vos intérêts, autant que ſur les miens
» propres, & je ne ſépare point vos intérêts
» de ceux de la nation : je la ſers, je la ſer-
» virai malgré elle ; vous devez vous rappel-
» ler que mes premiers efforts ont été pour
» combattre la prérogative royale ; à peine
» hors du berceau, mes oreilles furent frap-
» pées du cri de liberté ; je ne le cache point :
» je m'étois élevé & nourri dans la haine du
» pouvoir monarchique ; j'approfondis dans la
» ſuite ces matieres ſi intéreſſantes pour tout
» Anglois attaché à ſon pays. Je reconnus
» qu'un gouvernement mixte, moitié monar-
» chique, moitié républicain, ſoumis à une
» balance égale, étoit un de ces rêves politi-
» ques qui ne peuvent ſe réaliſer ; il n'eſt pas
» poſſible que l'une des deux puiſſances ne
» tende à combattre & à affoiblir l'autre, &
» tous ces combats, tous ces orages, produi-
» ſent des criſes qui, tôt ou tard, boulever-
» ſeront cet empire. Le peuple Anglois eſt un
» tigre qui rugit continuellement : il le faut
» enchaîner, ſi l'on veut qu'il ne ſe déchire
» pas lui-même. Je ſuis frappé d'une vérité
» évidente : la tyrannie de pluſieurs eſt en-
» core plus deſpotique que la tyrannie d'un
» ſeul. Qui a conſervé nos voiſins dans cet

» état de grandeur, dont tous les jours nous » admirons, en tremblant, les progrès? Cette » ſuite non interrompue de ſouverains, qui » ſemblent n'être qu'un ſeul roi, depuis Clo- » vis. C'eſt là que la monarchie eſt immuable » & inébranlable : auſſi les François ſe ſont-ils » relevés de toutes leurs pertes; s'ils euſſent » ſuivi, dans le tems de la ligue, des con- » ſeils auſſi perfides que peu éclairés, leur » conſtitution eût éprouvé un changement deſ- » tructeur; la France convertie en république, » ſeroit peut-être aujourd'hui au rang de ces » puiſſances dont il n'exiſte que les cadavres » ou la mémoire. Les Athéniens, les Lacédé- » moniens n'ont vécu qu'un inſtant; les Ro- » mains eux-mêmes, ont-ils pu ſubſiſter long- » tems ſous une forme républicaine? On m'op- » poſera les vices de légiſlation, qui ſuivirent » leurs empereurs au trône : ce ne ſont point » les crimes, les atrocités, les barbaries extra- » vagantes des *Caligula*, des *Néron*, des *Elio-* » *gabale*, qui perdirent l'empire Romain : il fut » agité, & courut à ſa ruine dès le moment » qu'il fût en proie aux factions des partis, » & que des ſoldats hébêtés s'arrogerent la li- » cence de donner ou d'ôter la couronne; ils » renverſerent du trône & maſſacrerent les » meilleurs maîtres. L'anéantiſſement de la puiſ- » ſance grecque n'a point une autre cauſe. La » volonté, dans pluſieurs, ne peut être inva- » riable; & les révolutions, ſous quelque for- » me avantageuſe qu'elles ſe préſentent, ſont » néceſſairement préjudiciables aux états. «

Tout ce qui peut affecter un lecteur sensible, se trouve adroitement placé dans la douloureuse histoire du ministre Anglois. A la prison où il est renfermé on lui mene ses enfans. Vous verrez un pere courageux & magnanime, sur lequel pourtant la nature n'a pas perdu ses droits. Vous le verrez presser contre son sein ces innocens objets de sa tendresse, les arroser de ses larmes, & vous ne pourrez retenir les vôtres. Après leur avoir parlé du roi, il finit par leur donner cet avis, qui doit se graver dans le cœur de tout fidele sujet : » mes » amis, songez à bien l'aimer ce monarque » adorable ; s'il est nécessaire, disputez-vous » l'honneur de lui sacrifier votre vie. Un bon » roi est l'image de dieu sur la terre, & dieu » ne sauroit être trop aimé. «

Un morceau qui fera un grand plaisir, c'est le discours fier & majestueux que pour sa défense l'illustre accusé adresse aux pairs assemblés. Nous regrettons de ne pouvoir, vu sa longueur, le rapporter en entier; en voici du moins la fin.

» J'ai peut-être, Mylords, passé les bornes » d'une défense dont je croyois n'avoir jamais » besoin : mais l'idée que l'Angleterre, que » toute l'Europe a les yeux attachés sur moi, » qu'on est dans l'attente du moment où je se» rai envisagé comme innocent ou comme cri» minel, voilà ce qui me trouble. A l'égard » de ce qu'on doit penser de moi, la voix de » ma conscience me suffit, pour me rassurer » contre toute espece de crainte ; j'emporterai

» au tombeau, malgré mes ennemis, mon estime, ma tranquillité : mais je laiſſe des enfans, des enfans!... Mylords, il y en a parmi vous, ſans doute, qui ſont peres : ils me pardonneront cet intérêt, ces larmes,.... chers enfans! qu'on me permette de me jetter dans vos bras.... la flétriſſure imprimée à ma mémoire rejailliroit ſur vous! je vous aurois donné la vie pour vous ſouiller du déshonneur!... Ah! Mylords, voilà le coup que je ne pourrai ſupporter! Sans ces infortunées créatures, j'attendrois avec réſignation l'arrêt qui va ſortir de votre bouche. Mon ame a déja quitté la terre; tous ces ſonges de grandeur, de fortune, de gloire, ſe ſont perdus à mes yeux; j'entre dans l'immenſe carriere de l'éternité; & que votre ſentence me ſoit favorable ou funeſte, je n'en ſerai pas moins pénétré de reconnoiſſance pour l'être ſuprême, qui eſt le premier juge, le premier défenſeur, l'unique objet que j'enviſage; je ne vois plus que dieu. Mylords, prononcez. «

Enfin, la chambre ſe rendit aux coupables ſollicitations des ennemis du comte, & le funeſte bill qui le condamnoit à perdre la tête, reçut ſa ſanction de la part des Lords. Mais il falloit encore le conſentement du roi. C'eſt alors qu'excitée par des ames atroces, une frénétique populace, munie d'armes & de flambeaux, vint inveſtir le palais du roi, & menaçoit d'en enfoncer les portes & d'immoler tout à ſa fureur : l'air retentiſſoit de ces mots,

justice! justice! ou la mort de Strafford, ou la ville livrée aux flammes. Le conseil-privé étoit assemblé, & engageoit le roi à donner sa sanction à cet horrible bill, disant : » qu'il n'y » avoit que ce seul moyen de se conserver » lui & sa postérité ; qu'il devoit être plus » touché du salut de l'état que de la destinée » d'un particulier, quelque innocent qu'il pût » être. « A cet avis erroné & barbare, M. d'Arnaud fait faire au prince, la belle réponse qu'on va lire.

» C'est vous, s'écrie Charles, vous les or- » ganes des loix, qui me donnez de sembla- » bles conseils! quelle abominable politique! » avez-vous consulté l'équité, l'honneur & vo- » tre conscience? ne s'éleve-t-elle pas contre » vous? est-ce la religion, la nature qui vous » suggere de telles maximes? l'on ne doit point » perdre un innocent, quand il s'agiroit de » l'intérêt public, de la sûreté d'un royaume » entier. Ces sentimens, qui doivent être ma » regle inviolable, je les puise dans mon cœur, » dans mes devoirs de roi, & un des premiers » auxquels nous devons être assujettis, est de » protéger l'innocence. C'est à ce titre que » nous sommes les images de dieu sur la » terre. «

Ce monarque si dévoué aux devoirs que lui impose sa dignité, si attaché au grand homme que l'on persécutoit, combat de toute sa force, d'autres avis aussi cruels, aussi honteux : mais entraîné ensuite par une circonstance déchirante qui absorbe sa raison, il signe la fa-

tale sentence. Strafford en est instruit, & n'attend plus que la mort. C'est dans cette position que M. d'Arnaud présente une scene infiniment touchante; elle paroît avoir été empruntée d'un conte de M. de Marmontel, intitulé : *Lausus* & *Lidie;* quoi qu'il en soit, nous nous plaisons à la remettre sous les yeux du lecteur.

» .... Le moindre bruit arrachoit le comte » à cette sorte de contemplation accablante; » il entend ouvrir sa porte : il reste étonné, » il entrevoit un homme enveloppé d'un man» teau, qui accouroit à lui : Que me veut-on, » dit le prisonnier? Il n'a pas le tems d'ache» ver. — Eh! mon cher Strafford, ne recon» noissez-vous point votre ami? A ces mots, » l'inconnu s'est découvert. — Le roi! Oui, » comte, c'est moi-même, qui viens vous sau» ver, ou mourir avec vous. — Vous, sire! » tant de bonté.... — Laissons-là, mon ami, » des expressions de reconnoissance, que vous » ne me devez point. Vous n'ignorez pas la » fureur de vos ennemis, le despotisme bar» bare de cette chambre des communes, qui, » tous les jours, porte des atteintes scanda» leuses à la majesté du trône... enfin leur » méchanceté a prévalu... *Carleton* doit vous » avoir appris... Strafford, mon ami, votre » perte est décidée, & je n'ai que des larmes » impuissantes... Charles n'a pas la force de » poursuivre : il tombe, en pleurant, dans les » bras de son ministre. — Vos pleurs! sire! » les larmes de mon maître, je dirai plus, du

» ſeul homme ſur la terre, que j'aime! ah, » quel ſpectacle pour le mortel le plus ſenſible! ils peuvent m'envoyer à la mort. C'en » eſt fait, j'ai preſſé mon roi dans mes bras... » Sire, ſire, vous perdez le ſujet le plus fidele. — Comte, rejettons un attendriſſement » qui ne peut retarder l'exécution d'un pro- » jet, le ſeul qui ſoit à ma diſpoſition. Sa- » chez le but de ma démarche : Strafford, il » s'agit de vos jours, & ils me ſont auſſi chers » que les miens, & ceux de ma famille. J'ai » donc tenté inutilement tous les efforts pour » vous retirer des mains de vos bourreaux; il » n'eſt qu'un ſeul moyen de vous dérober à » leur rage, & voilà ce qui m'amene. Je me » ſuis aſſuré votre geolier; c'eſt lui qui m'a » ouvert la porte de votre priſon; il vous » conduira, une barque vous attend, qui vous » tranſportera l'un & l'autre aux rivages de » France,... vous vivrez, mon ami, vous » vivrez, & moi... — Non, ſire, je ne vi- » vrai point à ce prix. Je ſens auſſi vivement » que je le dois, le témoignage, j'oſerai le » dire, de la plus vive, de la plus tendre ami- » tié; j'en ſuis pénétré : mais, quand vous » vous immolez à ce point pour conſerver mes » jours, eſt-ce à moi de me cacher tout ce » qu'il vous en coûteroit? & qui ſait ſi ces » furieux ne porteroient point leurs mains ſa- » crileges?... Ces inhumains... Sire, ils ſont » capables de tout; & ce ſeroit le comte de » Strafford qui auroit occaſionné... il ne m'eſt » pas poſſible d'accepter vos bienfaits... J'irai

» à l'échafaud, tout couvert des larmes de » mon roi; la mort perd toute ſon horreur à » mes regards. Vous me plaignez! vous me » pleurez! Sire, je recommande ſeulement à » votre majeſté, mes malheureux enfans; je » les mets à vos pieds; qu'ils vous ſervent, » &, s'il le faut, qu'ils expirent, comme leur » pere, pour le meilleur & le plus adorable » des rois! — Vous dites, Strafford, que vous » m'aimez! & vous balanceriez un inſtant à » ſuivre le ſeul parti qui nous reſte? Vous » figurez-vous la douleur que me cauſeroit vo- » tre mort? votre mort! mon ami, quel mot » m'eſt échappé! encore une fois, n'héſitez » point, partez; ce geolier vous accompagne- » ra. Peut-être des tems plus heureux... — Il » eſt inutile, ſire, de s'en flatter; je connois » le peuple Anglois, ſon fanatiſme, ſon em- » portement... vous feriez ſa victime, & c'eſt » moi qui vous auroit expoſé au comble des » attentats! je ſerois l'aſſaſſin de mon roi! » Sire, je ſuis content: je vois que vous dai- » gnez toujours m'aimer. Je le répete, je n'ap- » perçois plus l'échafaud : mon trépas ſera glo- » rieux, vous me rendez juſtice : vous êtes » convaincu que le penchant, autant que le » devoir, m'attachoit à mon maître. J'ai em- » braſſé mon ami, (permettez-moi cette ex- » preſſion). Et auſſi-tôt le comte ſe jette dans » le ſein du monarque. — Oui, Strafford, oui, » vous êtes mon ami, & mon ami refuſeroit » de m'entendre! Si vous mourez, que vou- » lez-vous que je devienne? odieux à moi-

» même, revoyant par-tout votre image, le
» ſang qui va couler... ah ! Strafford, Straf-
» ford, ne perdons pas un moment ; volez
» vers un aſyle où l'on connoît l'humanité :
» la France eſt le refuge des infortunés que
» l'on veut opprimer ; les étrangers malheu-
» reux deviennent ſes citoyens ; vous atten-
» drez-là mes ordres.... Songez qu'à préſent
» c'eſt votre roi qui vous commande : hâtez-
» vous de quitter ces lieux, profitez.... —
» Sire, je ſuis plus éclairé ſur vos intérêts
» que votre majeſté elle-même : ne m'accuſez
» point d'une obſtination qui vous offenſeroit.
» Sans doute j'aſpirerois à conſerver ma vie,
» pour vous la conſacrer encore juſqu'au der-
» nier jour : mais, croyez-moi, ſire, c'eſt à
» vous de vous retirer promptement de ce
» ſéjour odieux ; que nos ennemis ignorent
» votre démarche ; ils vous en feroient un
» crime. La ſeule grace que je demande à vo-
» tre majeſté, c'eſt d'étendre ſur ma famille
» ces marques de ſouvenir que j'attends de
» votre généreuſe amitié. --- Strafford, vous
» êtes donc décidé... — A faire mon devoir,
» ſire, à mourir, ſans compromettre votre
» majeſté.... Sire, le jour va paroître : ſi l'on
» vous voyoit.... — Ah ! cruel, vous avez
» donc réſolu de me rendre le plus malheu-
» reux des hommes ! — Ma mort, ſire, vous
» eſt peut-être néceſſaire : elle aſſouvira ces
» tigres ; mon ſang étanchera leur ſoif homi-
» cide, ils ouvriront les yeux : ils auront des
» remords ; ils verront en vous le maître

» qu'ils doivent chérir & respecter. — Adieu;
» Strafford... adieu, mon ami... allez, ma
» mort suivra la vôtre... — Régnez, sire,
» pour faire le bonheur de cette ingrate An-
» gleterre, pour vous rappeller... Sire, vous
» augmentez mes peines; séparons-nous, &
» ne m'oubliez jamais. — Quoi! vous persis-
» tez... — Votre majesté me feroit en vain
» me sauver : je reviendrois apporter ma tête
» au fer qui l'attend; mon parti est pris. La
» vie est un songe qui a passé pour moi;
» c'est de la mort que je dois m'occuper, &
» je la recevrai. «

Une chose qui plaira sur-tout dans cet ouvrage, c'est que M. d'Arnaud, en écrivain convaincu des grands principes du christianisme, a eu soin de donner à son héros des sentimens très-religieux, en nous le montrant à l'instant de livrer sa tête, privé de tout ce qui peut consoler les victimes de l'adversité & de l'injustice : » Il n'y avoit, dit-il, que » la religion & un héroïsme sans exemple, » qui pussent appuyer Strafford. C'est, con- » tinue-t-il, c'est dans ces momens, qu'on » éprouve combien cette religion nous est néces- » saire! nous n'avons point de meilleur ami, » & c'est presque toujours le seul qui nous » reste! « Il ajoute encore dans une note, les réflexions suivantes : » que les hommes qui » veulent nous priver de cette consolation, » sont nos ennemis déclarés! combien de situa- » tions dans la vie, où il n'y a que la reli- » gion, que la seule religion qui puisse adou-

» cir nos maux, & qu'on reſſent alors l'im» puiſſance de cette philoſophie dont la foi» bleſſe ſe trahit de toutes parts !

Avant de finir cet article, nous voulons encore faire connoître le diſcours que Strafford adreſſe ſur l'échafaud, au peuple injuſte & cruel dont il eſt environné. Les dernieres paroles d'un innocent près de quitter la vie, ont pour l'ame un certain charme douloureux, que nous voulons faire éprouver au lecteur.

» Vous avez demandé à grand cris ma tête: » je vous l'apporte, elle va tomber pour ſa» tisfaire votre vengeance. Vous prétendez » réformer l'état, & c'eſt par l'effuſion de ſang » innocent que vous commencez un ſi impor» tant ouvrage! puiſſé-je être la ſeule victime » qui vous ſoit ſacrifiée ! le fanatiſme vous » égare : qu'il s'arrête à ces excès; ouvrez les » yeux ſur vos injuſtices, & ſur-tout rentrez » dans les bornes de ce reſpect que vous de» vez au roi, à la patrie que vous croyez » ſervir, & que vous outragez; ils auront » été, juſqu'à mon dernier ſoupir, les deux » objets de mon zele & de mon attachement; » j'ai toujours défendu les droits de ma reli» gion & de mon pays. Je n'ai rien à me » reprocher à votre égard, & vous me faites » mourir ſur un échafaud ! c'eſt-là ma récom» penſe ! Je ſuis Anglois & chrétien, je vous » pardonne, oui, je vous pardonne, pourvu » que vous profitiez de ma mort, que le re» pentir vous éclaire, & vous faſſe connoître » la vérité : mes derniers vœux ſont pour

» votre prospérité & votre gloire ; que l'An-
» gleterre partage son bonheur avec son roi !
» & qu'elle n'oublie point que j'expire inno-
» cent ! «

De ce fait que renfermoit les annales d'Angleterre, & de plusieurs autres que M. d'Arnaud a créés lui-même, il a formé très-ingénieusement un ensemble instructif & attendrissant. Son style dans cet ouvrage est, comme dans les précédens, c'est-a-dire, élégant & soigné ; il seroit peut-être à desirer que l'éloquent narrateur n'employât pas si fréquemment certaines expressions trop fortes, ce qui donne à ses couleurs une teinte dure, propre à blesser les goûts délicats, & à repousser l'effet qu'il veut produire. On trouvera dans les notes qui accompagnent cette nouvelle production, des faits, des éclaircissemens, des réflexions relatives à la sanglante tragédie qu'on y expose ; c'est une addition précieuse qui en soutient l'intérêt. Nous remarquerons seulement en passant, que l'usage de faire des notes, adopté par la plupart des auteurs d'aujourd'hui, est assez commode ; ils ont par-là le moyen de dire, à leur aise, tout ce qu'ils savent & tout ce qui leur vient à l'esprit : quand ils possedent les connoissances, la sagacité & le discernement de M. d'Arnaud, le lecteur ne peut assurément qu'y gagner. Dans l'un de ces hors-d'œuvres tenant au *comte de Strafford*, nous avons rencontré une anecdote orientale, qui mérite d'être rapportée : on y verra que l'art du courtisan est le même dans tous les pays.

» Un certain empereur Turc avoit donné » sa parole d'honneur à un de ses favoris, » que jamais il ne le feroit mourir. L'homme » en faveur vint à déplaire ; on vouloit s'en » débarrasser ; le prince étoit arrêté par sa pro- » messe. Un honnête muphti trouve un heu- » reux moyen de concilier la barbarie du des- » pote, avec ses scrupules. Votre hautesse, » lui dit-il, craint de confier son esclave à » l'ange de la mort, parce qu'elle lui a pro- » mis que de son vivant elle ne donneroit ja- » mais l'ordre d'attenter à ses jours : Seigneur, » daignez seulement prendre une heure ou deux » de repos, le sommeil est l'image de la mort, » & pendant ce tems, on vous défera de la » créature indigne de vivre, puisqu'elle ne mé- » rite plus de baiser la poussiere de vos pieds; » par-là, votre conscience sera en toute sû- » reté ; l'expédient fut applaudi & saisi avec » des louanges sur la sagacité de son auteur : » le sultan s'endormit, les muets coururent » étrangler le malheureux disgracié. «

(*Année littéraire.*)



Mêlanges tirés d'une grande bibliotheque. De la lecture des livres françois, lettre X. *Livres de physique générale & particuliere du XVIe. siecle.* A Paris, chez Moutard, imprimeur-libraire, rue des Mathurins, hôtel de Cluny. 1781. *In-8vo.* de 424 pages.

L'ASSIDUITÉ avec laquelle nous rendons compte des volumes de cet ouvrage, à mesure qu'ils se succedent, doit faire juger de l'importance que nous y attachons. On ne sauroit trop répéter que c'est un des livres les plus intéressans de ce siecle, en ce que l'idée en est on ne peut pas plus utile & plus heureuse, & qu'on ne pouvoit en attendre l'exécution que d'un amateur éclairé qui eût sous la main tous les moyens de la remplir. Quoi de plus utile en effet qu'une histoire suivie de toutes les branches de la littérature françoise ! Quoi de plus précieux que le résumé des ouvrages dans tous les genres publiés dans cette langue depuis la renaissance des lettres ! Quoi de plus digne de l'estime & de la reconnoissance publiques qu'un livre savant sans être ennuyeux, agréable sans être frivole, qui met à la portée de toutes les classes de lecteurs, les richesses littéraires nationales de plusieurs siecles, qu'on ne peut se procurer qu'à grands frais & avec beaucoup de tems, dont la lecture est toujours

pénible, le plus souvent ennuyeuse, & impossible à tous ceux qui n'entendent pas le vieux langage !

Jusqu'à présent M. le marquis de P**. nous a fait connoître tous les livres de la classe des belles-lettres que le seizieme siecle a vu éclore ; il a commencé à nous entretenir des ouvrages philosophiques ; la théologie, la morale & la jurisprudence ont d'abord fixé son attention, il continue aujourd'hui de passer en revue les livres philosophiques qui appartiennent plus particuliérement aux sciences proprement dites.

On étoit encore bien peu avancé en physique au 16e. siecle ; on suivoit *Aristote*, & quelques autres philosophes, dont les uns avoient vécu dans la Grece du tems qu'elle étoit libre, ou depuis qu'elle fut soumise à l'empire Romain, avant ou après l'ére chrétienne. Les Latins, quoique plus modernes, n'avoient fait que copier les Grecs, adopter leurs erreurs, & consacrer les définitions peu instructives des vieux physiciens Grecs. » On » n'avoit point encore imaginé, dit M. de P**, » de faire servir utilement, pour l'explication » des phénomenes & la composition d'un sys» tême de physique générale, les principes de » mathématique, & ceux de la chymie ; à » peine faisoit-on quelque usage de l'expérien» ce ; on se servoit tout au plus de celles que » le hasard présentoit aux philosophes : mais » on n'imaginoit pas qu'on pût en former un » corps de doctrine suivie que nous connois-

» ſons aujourd'hui, que nous appellons phy-
» ſique expérimentale, & qui eſt reconnue
» pour la baſe de la phyſique générale. Tous
» les livres de phyſique étoient écrits en la-
» tin; ils étoient compoſés, ou pour les ſa-
» vans, ou pour ceux qui étudioient dans
» l'eſpérance de le devenir. On n'écrivoit preſ-
» que point en françois ſur cette matiere, que
» l'on croyoit tout-à-fait étrangere aux Dames
» & aux gens du monde. On n'avoit pas en-
» core compris que l'étude de la nature de-
» voit intéreſſer tout être capable de penſer,
» de réfléchir, & d'admirer les ouvrages du
» créateur. «

D'après cela, on ne doit pas s'attendre à trouver ici l'extrait d'un grand nombre de livres de phyſique; mais il eſt toujours très-curieux de comparer nos connoiſſances actuelles avec celles de ce tems d'ignorance. On ſera à même de faire cette comparaiſon en liſant le fameux ouvrage de *Pline*, intitulé *de l'Hiſtoire naturelle*, traduit tout entier en notre langue, par *Antoine Dupinet*, en deux gros volumes *in-folio*, imprimés à Lyon, en 1564 & 1566. Préſenter un extrait de cet ouvrage immenſe, l'arranger avec méthode, eſt un moyen ſûr de donner le tableau de toutes les connoiſſances phyſiques du 16e. ſiecle. C'eſt ce que fait M. le marquis de P**, en joignant aux obſervations de *Pline*, celles qu'il tire de pluſieurs autres ouvrages imprimés en françois avant 1600; les uns ſont des traductions de quelques traités d'*Ariſtote*, de *Théophraſte* & de *Dioſcoride*, au-

teurs Grecs. Les autres sont plus modernes, tels que ceux d'*Albert-le-Grand*, de *Cardan* & des *Miracles de la nature* de *Levinus Lemmius*, médecin Zélandois, aussi traduits en françois; enfin, le *Théatre universel de la nature*, par *Bodin*; les *Œuvres d'Antoine Mizaud*, & de *Bernard Palissy*, & la traduction de quelques livres de physique écrits en italien.

Rien de plus attachant que la lecture de ce résumé; la grande variété des matieres, la précision de chaque article, le rapprochement curieux de nos connoissances physiques actuelles, & de celles des anciens & du 16e. siecle, tout amuse & intéresse le lecteur; mais on ne sauroit en détacher un seul article, sans lui faire perdre infiniment de son prix, & d'ailleurs le choix seroit embarrassant. Cependant ne négligeons rien de la partie historique de cet ouvrage, & s'il est impossible de faire connoître dans l'extrait d'un extrait, l'état précis de la minéralogie au 16e. siecle, parce qu'il faudroit passer en revue chacune des substances qui appartient à un regne aussi étendu, voyons du moins où en étoit la botanique.

On sait que les plus anciens livres de botanique qui nous restent, nous viennent d'*Aristote*; encore prétend-on qu'ils ne nous sont parvenus que fort altérés par les Arabes. Quoi qu'il en soit, *Aristote* ne fait qu'une distinction fort simple des différentes substances du regne végétal; il les distingue en arbres & en herbes. Son disciple *Théophraste* s'est contenté de suivre ses traces. *Dioscoride* a été plus

loin qu'eux, mais sa méthode distinctive a peut-être plus d'obscurité, en ce qu'il divise les plantes selon leurs vertus, & non selon leur forme. Aussi son livre est plus un ouvrage de matiere médicale que de botanique. Il est divisé en neuf parties, *Mathiole*, médecin Italien du 16e. siecle, a fait un commentaire sur les six premieres, d'abord publié en latin, puis en italien. Dès ce tems-là il y a eu deux traductions françoises de ce commentaire, l'une de *Dupinet*, l'autre de *Dumoulin*. Le plus ancien des latins qui ait écrit sur la botanique, est *Caton* le censeur, du moins dans les livres sur l'agriculture qui lui sont attribués, y a-t-il quelque chose sur les plantes alimenteuses & médicinales, mais sans aucun ordre. On a attribué à *Æmilius Macer*, poëte latin du tems d'*Auguste*, un petit poëme sur la vertu des plantes & des herbes, qui a été traduit en françois dès 1588. *Pline* a fait une multitude de recherches sur cette matiere, puisqu'elles occupent à-peu-près la moitié de son ouvrage sur l'histoire naturelle, mais il n'y a pas mis beaucoup d'ordre.

» Au 15e. siecle, dit M. le marquis de P**, » il parut trois ouvrages en françois sur les » plantes. Le premier est un traité général de » physique & d'histoire naturelle, dont j'ai » parlé dans un de mes précédens volumes; il » est intitulé le *Propriétaire des choses*; l'auteur s'appelloit *Jean Corbichon*. Il y a dans cet » ouvrage un livre tout entier consacré aux » végétaux. L'auteur, après avoir exposé, le

» mieux qu'il a pu, ce que l'on savoit de son
» tems de la physique relativement au regne
» végétal, voulant traiter des arbres & des
» plantes en particulier, de leurs vertus & de
» leurs propriétés, ne trouve point de meil-
» leure méthode à employer que l'ordre alpha-
» bétique. Les deux autres ouvrages traitent
» directement des plantes : l'un est intitulé *le*
» *grand Herbier ;* & l'autre *le Jardinier de santé*,
» ou *Hortus sanitatis*, car il porte quelquefois
» ce titre latin, quoiqu'il soit écrit en fran-
» çois. L'auteur de ces deux derniers ouvrages
» s'appelloit, dit-on, *Jean Cuba*. En 1532, le
» savant *Conrad Gesner*, que l'on a surnommé
» le *Pline* de l'Allemagne, commença à écrire
» sur la botanique, comme il a fait sur toutes
» les parties de l'histoire naturelle. Ce ne fut
» pas dans ses premiers ouvrages, mais dans
» les derniers publiés avant sa mort, arrivée
» en 1565, qu'il sentit qu'il étoit convenable
» de diviser les plantes en genres, classes &
» especes ; il fut le premier qui les distingua
» en semences, fleurs & fruits. Son livre de
» botanique, ainsi partagé, a été traduit par
» *Geoffroi Linocier.*

» *Rambert Dodoens*, qui publia, vers 1560,
» un grand ouvrage sur les plantes, étoit Fla-
» mand, & premier médecin des empereurs
» *Maximilien II*, & *Rodolphe II* ; il imagina
» un nouveau systême d'arrangement du re-
» gne végétal, mais assez mal entendu ; il mou-
» rut en 1585. Il divisoit les plantes en vingt-
» neuf classes. Son ouvrage a été traduit en

» françois par *Charles de Lécluse*, d'Arras, qui
» étoit directeur du jardin des plantes des
» mêmes empereurs, dont *Dodoens* étoit mé-
» decin. *Lécluse*, qu'on appelloit *Clusius*, a
» fait de son chef un autre livre de botani-
» que, qui contient des détails très-curieux,
» particuliérement sur les plantes étrangeres,
» & même celles des Indes, sur lesquelles un
» Portugais nommé *Garcias ab Horto* ou du *Jar-*
» *din*, avoit déja écrit dans sa langue: *Lécluse*
» l'a traduit. *Mathias de Obel*, encore Flamand,
» & médecin, avoit étudié sous *Rondelet*, à
» Montpellier, & publia un nouveau systême
» de botanique qui ne vaut pas mieux que les
» précédens. Il divise les plantes en sept clas-
» ses: son livre est en latin, imprimé en 1572.
» L'auteur n'est mort qu'en 1616, attaché
» au roi *Jacques I. Dalechamp*, gentilhomme
» de Normandie, qui exerça long-temps la
» médecine à Lyon, & y mourut en 1588,
» étoit très-savant, & a publié d'excellentes
» éditions de *Pline* & *d'Athénée.* Nous avons
» de lui un bon livre sur les plantes, écrit en
» françois, en deux volumes *in-folio.... Jean*
» *Bauhin* le pere, ses enfans *Jean* & *Gaspard*,
» ont (si l'on veut) perfectionné ces divisions,
» (*celles de Dalechamp.*) Ils ont porté jusqu'à
» quarante les classes des plantes. Cette no-
» menclature a long-tems servi à toute les éco-
» les de botanique. Le *Pinax* de *Gaspard Bau-*
» *hin* étoit, il n'y a pas cent ans, le manuel
» le plus usité de tous ceux qui vouloient s'ins-
» truire dans cette science : mais dans le sie-

» cle dernier, M. *de Tournefort*, & dans celui-
» ci, M. *Linné*, ont établi de nouveaux ſyſtê-
» mes, qui ont abſolument prévalu. «

Comme M. le marquis de P** ne parle que de ce qu'on ſavoit en botanique au 16e. ſiecle, il n'entre dans aucun détail ſur ces deux derniers ſyſtêmes; il ſe contente de conſidérer les plantes, conformément à la diviſion générale d'*Ariſtote*, en rectifiant la diviſion plus étendue adoptée par *Dalechamp*. Ainſi il diſtingue, 1°. les arbres; 2°. les arbuſtes, ſauvages ou fruitiers, médicinaux ou alimentaires, indigenes ou exotiques. 3°. Les grains utiles à la nourriture de l'homme & des animaux, dont quelques-uns ſont utiles aux arts, ou même à la médecine; 4°. les légumes; 5°. les herbes qui forment les pâturages; 6°. les fleurs qui ornent nos jardins & embelliſſent la nature; 7°. enfin, les mouſſes, les champignons, les truffes & plantes bulbeuſes, qui croiſſent dans la terre & ne paroiſſent point au-dehors. Cette diviſion eſt beaucoup moins ſavante, beaucoup moins ſûre & infiniment moins utile aux progrès de la botanique, que celle de *Linné*, & même celle de *Tournefort*; mais, outre qu'elle repréſente exactement les connoiſſances botaniques du 16e. ſiecle, elle a encore l'avantage de la clarté & de la ſimplicité. M. de P** parcourt, en ſuivant l'ordre alphabétique, les arbres & les plantes de toute eſpece, & remarquant, d'après les auteurs connus au 16e. ſiecle, quelles ſont leurs propriétés les plus ſingulieres, il fait obſerver dans laquelle de

ces classes ils doivent être rangés. Cette espece de dictionnaire de botanique intéresse plus à la lecture qu'on ne le croit d'abord, par l'attention que l'auteur a de s'attacher aux particularités les moins connues. Nous en rapporterons deux ou trois articles pour en donner une idée.

» *Cacao.* Le cacao est le fruit d'un arbre » d'Amérique assez grand, qui vient particuliément au Mexique, sur la côte de Caraque » dans la province de Nicaraga; l'arbre porte » de petites fleurs couleur de rose, qui pro» duisent des cosses remplies de plusieurs peti» tes amandes, d'un goût assez agréable quand » elles sont fraîches & qu'on en a ôté la peau, » car elle est amere. On envoie ces amandes » en Europe après les avoir fait ressuer, c'est» à-dire, sécher, de maniere qu'elles ne perdent » pas leur huile : c'est le principal ingrédient » du chocolat. Cette boisson n'étoit pas en usage » en Europe au 16e. siecle : on connoissoit ce» pendant alors l'arbre & son fruit, & on savoit » que les Indiens en faisoient un breuvage » qu'ils estimoient beaucoup : mais les premiers » Espagnols qui en burent, le trouverent très» désagréable. Il ne consistoit que dans la dé» coction des amandes de cacao pilées avec du » poivre d'Amérique : cependant, comme on » reconnut qu'il étoit fort sain, les Européens » chercherent à le rendre meilleur à boire. » Ils y réussirent, en faisant d'abord rôtir, » puis piler les amandes de cacao, & les mê» lant avec un poids égal de sucre; on en » forme ainsi une pâte, qui est le véritable

» chocolat. On y ajoute quelques gousses de » vanille (plante des isles Antilles, très-aromatique), de la cannelle, & quelquefois même de l'ambre, pour le rendre parfumé. » On en forme des bâtons, qu'on mêle avec » de l'eau, d'où il résulte une liqueur noire, » qui est devenue d'un grand usage, d'abord » en Espagne & en Italie, & enfin en France » même. Le cardinal *Alphonse de Richelieu*, » archevêque de Lyon, frere du premier ministre de *Louis* XIII, est le premier qui » ait pris du chocolat en France, il y a environ cent cinquante ans. On fait avec le » cacao des pastilles & des confitures, que » l'on prétend être très-bonnes pour la poitrine : on tire aussi de ces amandes une » huile que l'on appelle *beurre*. Les dames Espagnoles en usent à leur toilette, & prétendent que c'est un excellent cosmétique, » qui rend la peau plus douce & plus » blanche. «

» *Chêne*. Le chêne est, après le cedre, le » plus grand & le plus beau de tous les arbres, & généralement le plus utile; son bois » est du meilleur usage dans la charpenterie, » le charronnage & la menuiserie. Son écorce » sert aux tanneurs pour préparer les cuirs; » son gland est une excellente nourriture pour » les porcs, les sangliers, & les bêtes fauves. » Il croît jusqu'à quarante ans, dure ensuite » plus ou moins suivant sa force; si on ne le » coupoit pas, il pourroit rester sur pied plusieurs siecles. Celui que l'on emploie en

» charpenterie, après avoir été bien séché;
» se conserve sain à l'air pendant cinq à six
» cens ans; en pilotis on prétend qu'il dure
» jusqu'à quinze cens. Les chênes grossissent
» quelquefois jusques à un point considérable,
» & vivent souvent bien plus que nous ne
» venons de le dire. On lit dans les ancien-
» nes histoires d'Angleterre, qu'il y en avoit
» un près d'Oxford, dont les branches s'éten-
» doient jusques à cent huit pieds de diametre,
» & qu'il pouvoit mettre à l'abri plus de quatre
» mille hommes. Il n'y a pas long-tems qu'on
» en montroit un autre dans le même royau-
» me, qui subsistoit du tems d'*Edouard I*, &
» qui avoit par conséquent près de six cens
» ans d'antiquité. Au 16e. siecle, on en voyoit
» un en Allemagne qui avoit cent trente pieds
» de haut, & trente de diamêtre. Lorsque
» *Charlemagne* faisoit la guerre aux Saxons, il
» trouva une troupe de ces barbares qui s'étoient
» retirés & habitoient dans un vieux chêne,
» qui leur servoit comme de citadelle. Le cœur
» de chêne étant coupé, s'appelle *merrain*, &
» se débite en planches : on en fait des dou-
» ves de tonneaux, ce sont les meilleures. Le
» chêne nourrit une espece de plante parasite,
» ou mousse, qui s'attache à ses branches,
» c'est le *gui*. On sait que les druides ou prê-
» tres des anciens Gaulois, le cueilloient tous
» les ans en cérémonie, rendoient aux chênes
» une espece de culte religieux, & regardoient
» comme sacrées les forêts qui en étoient com-
» posées. Ce n'est que de nos jours qu'on a
» découvert

» découvert que l'agaric, eſpece de champi-
» gnon qui croît ſur les vieux chênes, eſt le
» plus excellent ſtyptique, & arrête les hé-
» morrhagies les plus conſidérables. D'ailleurs,
» cet agaric eſt depuis long-tems la matiere
» de l'amadou. Le chêne nourrit une quantité
» d'inſectes, dont les corps & les coques ont
» des propriétés. La noix de galle vient ſur
» certains chênes du Levant : on ſait que cette
» noix, ou plutôt coque, eſt le principal in-
» grédient de l'encre. «

» *Squine* ou *Eſquine*. La ſquine ou eſquine
» commençoit à être connue au 16e. ſiecle :
» elle nous vient de la Chine, d'où elle tire
» ſon nom. Des marchands Chinois étant ve-
» nus en Europe en 1535, en préſenterent
» à l'empereur *Charles-Quint*, & lui en van-
» terent infiniment les vertus; le monarque
» qui étoit tourmenté de la goutte, penſa que
» l'infuſion de cette racine pourroit le ſoula-
» ger. *Véſale*, ſon premier médecin, ne s'y op-
» poſa pas, au contraire, il l'y encouragea;
» mais il lui conſeilla d'uſer en même tems
» d'un régime que l'empereur ne ſuivit pas,
» & il ne fut point guéri. Il n'en eſt pas
» moins vrai, que, de l'avis des plus grands
» médecins, la ſquine eſt propre à purifier le
» ſang, à guérir la jauniſſe & la goutte, &
» qu'elle a les mêmes propriétés que le bois
» de gayac. «

Après avoir raſſemblé, en forme de dic-
tionnaire, ce qu'il y a de plus curieux & de
plus inſtructif dans les ouvrages botaniques du

16e. siecle, M. le marquis de P**. rend compte à ses lecteurs des principaux livres d'agriculture & de jardinage de ce siecle. Ces livres sont en petit nombre; ils ne consistent que dans la traduction de trois ou quatre auteurs anciens, qui ont écrit en latin, tels que *Pline*, *Palladius*, *Columelle*, un Grec moderne, trois ou quatre auteurs latins & italiens aussi modernes, & autant d'auteurs François, dont le plus raisonnable est *Charles Etienne*, fils & frere de fameux imprimeurs, & son beau-frere *Jean Liébaut*. Comme ces deux derniers n'ont écrit qu'à la fin du siecle, ils rappellent à-peu près tout ce qu'ont dit leurs prédécesseurs. M. de P**. les prend pour guides, & parcourt avec eux tous les principes bons ou mauvais, d'agriculture & de jardinage, qui étoient reçus il y a deux cens ans, & il acheve ainsi de faire connoître tout ce qu'on savoit alors sur le regne végétal.

Nous invitons à lire dans l'ouvrage même, l'extrait qu'il donne de *la maison rustique*, par *Charles Etienne* & *Jean Liébaut*. On y trouvera en une quarantaine de pages, tout ce que ce gros ouvrage renferme de curieux & d'important.

(*Journal de littérature, des sciences & des arts.*)

TRAITÉ historique & pratique de la végétation, contenant plusieurs expériences nouvelles & démonstratives sur l'économie végétale & sur la culture des arbres; par M. MUSTEL, ancien capitaine de dragons, chevalier de l'ordre royal & militaire de S. Louis; de l'académie des sciences, belles-lettres & arts de Rouen; de la société des arts de Londres, & de plusieurs sociétés d'agriculture. A Paris, chez les libraires, & à Rouen, chez le Boucher le jeune, libraire, rue Ganterie. 1781. 2 vol. *In-8vo.* de 500 pages chacun.

M. Mustel, déja connu depuis long-tems par des écrits estimés sur l'agriculture, & surtout par un excellent traité sur les pommes-de-terre, se propose de nous donner dans ces deux volumes une nouvelle théorie sur la végétation, c'est-à-dire, sur les moyens que la nature emploie pour développer, faire croître & conserver les êtres que nous nommons végétaux. Deux autres volumes, qui doivent suivre bientôt, seront consacrés à la pratique. C'est le produit de vingt années d'expériences, d'observations assidues, & de remarques que l'auteur avoit faites précédemment dans plusieurs provinces de France, en Allemagne, en Italie, en Hollande, & sur-tout en Angleterre.

Les deux volumes qu'on annonce ici ſont diviſés en quatre livres. Le premier livre traite de l'anatomie des arbres. M. Muſtel y fait connoître chacune des parties dont la réunion compoſe un arbre parfait. On y trouvera des obſervations neuves ſur l'aubier, ſur les trachées & les racines des plantes, ſur les boutons, ſur les feuilles, ſur leur chûte que l'auteur attribue, contre l'opinion générale, non pas à un défaut de ſeve, mais plutôt à une trop grande abondance de cette liqueur; car les arbres en regorgent pendant l'automne & pendant l'hiver. M. Muſtel dit auſſi des choſes fort curieuſes ſur le revirement des feuilles, qu'il regarde comme un des plus ſinguliers phénomenes que préſente le regne végétal.

On ſait que les feuilles ont une ſurface ſupérieure & une autre inférieure que nous appellons le deſſus & le deſſous des feuilles; on ſait que l'une de ces ſurfaces regarde le ciel & l'autre la terre; ainſi l'a voulu la nature, & ainſi le veut-elle conſtamment & abſolument; car on a beau renverſer les rameaux de maniere que les feuilles ſe trouvent dans un ſens oppoſé, elles ne tardent pas à ſe retourner d'elles-mêmes pour ſe remettre dans l'ordre qui leur eſt preſcrit; elles ſemblent faire en cela ce que fait un animal que l'on a couché ſur le dos par violence, & qui ſe retourne lorſqu'il en a la liberté. C'eſt ce qu'on peut remarquer, en paliſſant les arbres pendant l'été; pluſieurs feuilles ſe trouvent renverſées, ce qui met d'abord l'eſpalier dans une eſpece de dé-

ſordre; mais ce deſordre eſt bientôt réparé, parce que toutes les feuilles qui avoient été renverſées ſe retournent. Ce revirement de feuilles ne ſe fait pas toujours dans le même eſpace de tems, les circonſtances en décident; il s'exécute plus promptement ſur les arbres qui ſont à l'abri du ſoleil, & ſelon qu'ils ſont plus ou moins ombragés. M. Muſtel a éprouvé qu'il n'a pas lieu dans un endroit obſcur. Il prouve auſſi que la couleur verte des feuilles n'eſt due qu'à la combinaiſon du phlogiſtique qui leur eſt fourni par l'action du ſoleil, avec la couleur jaune qui eſt la couleur naturelle & primitive des plantes. Une preuve que la couleur verte eſt l'effet de l'action du ſoleil ſur les feuilles, c'eſt que les plantes privées de la lumiere de cet aſtre, n'acquierent point de couleurs, & perdent même celles qu'elles avoient. Il n'eſt beſoin, pour le prouver, que de rappeller la maniere dont on fait blanchir le céleri & la chicorée : on ne lira pas avec moins de plaiſir les obſervations de l'auteur ſur les ſingularités que préſentent les plantes pourvues de vrilles, & ſarmenteuſes. Rien n'eſt plus digne de remarque que les mouvemens ſpontanés que font quelques-unes de ces plantes pour ſe joindre aux corps qui peuvent leur ſervir de ſoutien. Nous n'en citerons qu'un exemple rapporté par l'auteur; d'après une expérience qu'il a faite ſur la plante nommée *Apios Americana*. Cette plante tubéreuſe pouſſe une tige grêle & très-flexible. » On eſt, dit M. Muſtel, dans l'uſage de lui

» donner des perches très-élevées, comme on
» en donne au houblon, & bientôt elle s'y
» accroche. L'ayant détaché & éloigné la per-
» che du côté du nord, elle s'y étoit raccro-
» chée dès le lendemain; l'en ayant détachée
» & mis la perche du côte du midi, elle ne
» tarda pas à se retourner de ce côté, & je
» l'y trouvai attachée; enfin, de quelque côté
» que je misse la perche, elle ne manquoit
» jamais d'aller trouver son appui & de s'y
» entortiller. Ayant mis deux perches à côté
» de cette plante dont j'éloignai davantage celle
» qui étoit du côté où elle s'inclinoit, elle se
» redressa pour s'attacher à l'autre, qui étoit
» plus près d'elle. «

Le livre second traite de l'anatomie des fleurs & des fruits. Il y est parlé dans autant de chapitres des boutons à fruits, des fleurs complettes ou hermaphrodites; de leurs calices, des pétales, des étamines, des pédicules ou filets des étamines, des poussieres contenues dans les sommets, des pistils, des fleurs incomplettes, c'est-à-dire; de celles qui n'ont qu'une seule des deux parties sexuelles; des fleurs doubles, des monstruosités qui se font remarquer dans certaines fleurs & certains fruits.

Dans le nombre des monstruosités que M. Mustel a eu occasion d'observer, il n'en est point qui lui ait paru aussi étonnante que les productions d'un arbre qu'il possede.

» Parmi la quantité d'especes qui forment
» mon orangerie, j'ai, dit ce savant agricul-

» teur, un oranger qu'on a nommé mal-à-pro-
» pos *hermaphrodite* ; cet arbre donne presque
» tous fruits monstrueux & difformes. Les uns
» sont en partie orange & en partie citron ;
» d'autres, citron & cédra ; d'autres partici-
» pent des trois especes ; ils sont en partie
» orange, citron & cédra ; de sorte que le
» même fruit est divisé en trois parties distinc-
» tes, sans être séparées ; & chaque partie a
» l'écorce, l'odeur & la saveur qui est pro-
» pre à son espece. D'autres fois, c'est un
» orange qui a seulement quelques excroissances
» de citron ou de cédra ; enfin, quelques fruits
» purs & bien formés se trouvent aussi sur
» cet arbre singulier. Il en est de même de
» ses feuilles, dont les unes sont celles de l'o-
» ranger, d'autres de citronnier, d'autres de
» cédra. Ce qui est encore plus digne de re-
» marque, c'est que les fruits varient sur la
» même branche ; telle qui a produit une
» orange l'année précédente, donne un citron
» ou un cédra l'année suivante, ou un fruit
» qui participe des deux ou des trois espe-
» ces. «

Les chapitres qui suivent, traitent du *nectarium* des fleurs, des plantes parasites, des fruits. Le 15e. contient un examen de la maniere dont se forment successivement les fruits du poirier & de l'amandier ; le seizieme, le dix-septieme & le dix-huitieme, roulent sur l'anatomie de la poire, & sur la structure des pepins. L'auteur passe ensuite à la théorie des fruits à noyau & des fruits capsulaires. Les

quatre derniers chapitres contiennent des observations ſur les organes ſexuels des plantes, ſur les germes, ſur la formation ſinguliere de quelques plantes, ſur quelques nouvelles eſpeces & variétés, produites par le mêlange des pouſſieres des étamines.

Comme en toute matiere, il y a des mots techniques, des termes d'art dont il eſt impoſſible de ne pas ſe ſervir; l'auteur, pour la commodité de ſes lecteurs, a placé à la fin de ſon premier volume, une table alphabétique contenant l'explication de ces termes.

Le ſecond volume de cet excellent ouvrage, contient, comme le précédent, deux livres, c'eſt-à-dire, le troiſieme & le quatrieme.

Le troiſieme livre renferme des notions préliminaires ſur l'eſſence & les propriétés de l'air atmoſphérique, de l'air fixe, de la terre, de l'eau, du feu; ſur la chaleur du ſoleil, ſur l'action de cet aſtre relativement aux plantes, ſur les effets de la raréfaction & de la condenſation dans l'air & dans le ſein de la terre. Tout ce que l'auteur dit ſur chacun de ces objets, tient eſſentiellement à la nouvelle théorie qu'il ſe propoſe d'établir, concernant la végétation & les mouvemens de la vie. Il bat en ruine le ſyſtême de ceux qui prétendent que la ſeve circule dans une plante, comme le ſang dans le corps humain. Voici quelques-unes des raiſons qu'il allegue contre ce ſyſtême.

» D'abord, il eſt certain, dit M. Muſtel, » que quand on abat un arbre à fleur de ter-

» re, les racines ne meurent pas, & qu'on voit, » avec le tems, cette ſouche produire un plus » grand & plus gros arbre que celui qu'elle » portoit. Cependant ces racines devroient périr » infailliblement, ſi elles n'étoient nourries » que de la ſeve circulante dans le tronc & » dans les branches, épurée par les feuil» les, &c. puiſqu'en ſuivant l'analogie préten» due de la circulation du ſang dans les ani» maux, auſſi-tôt que cette circulation eſt » arrêtée & ceſſe totalement, l'animal eſt ſans » vie. «

Comment, ajoute ce ſavant naturaliſte, des arbres arrachés pourroient-ils ſe conſerver ſans mourir, des mois entiers, comment les greffes qu'on envoie dans les pays éloignés, & qui y arrivent en très-bon état, ſubſiſteroient-elles, ſi le ſyſtême de la circulation de la ſeve avoit lieu? Pour entretenir cette circulation, il faut que les racines pompent continuellement les ſucs nourriciers de la terre; mais les racines d'un arbre arraché ne peuvent plus pomper ces ſucs; donc la circulation doit ceſſer.

La ſeve monte des racines au ſommet des arbres, & deſcend du ſommet aux racines. Mais quels ſont les moteurs de la ſeve montante & de la ſeve deſcendante? Comment porte-t-elle dans toutes les parties de l'arbre des ſucs nourriciers? Comment opere-t-elle leur croiſſance? Comment y fait-elle pouſſer des boutons à bois & à fruit? Comment les uns produiſent-ils de nouvelles branches, & les autres des fleurs &

des fruits ? M. Muſtel répond à toutes ces queſtions dans le quatrieme livre.

Il diſtingue une ſeve aſcendante qui monte des racines aux branches, & qui ſe forme dans la terre, une ſeve deſcendante qui deſcend des branches aux racines, & qui n'eſt autre choſe que l'air humide, chargé des parties ſalines, ſulphureuſes & huileuſes qui flottent dans l'atmoſphere. Suivant ces principes, le ſoleil en frappant de ſa lumiere & de ſa chaleur les branches & les feuilles d'un arbre, en dilate les orifices, attire la ſeve terreſtre, & la force de s'élever des racines vers le haut. Au retour de la nuit, lorſque la condenſation a lieu, alors les racines attirent à leur tour l'humidité de l'air ou la ſeve aérienne.

Pour prouver que la ſeve monte pendant le jour, & qu'elle deſcend pendant la nuit, M. Muſtel a fait deux expériences fort ſimples, mais très-concluantes. Ayant percé avec une vrille les tiges de pluſieurs jeunes arbres, & ayant adapté aux trous faits par l'inſtrument des entonnoirs remplis d'une liqueur teinte en rouge, il a reconnu d'abord que toute la liqueur s'étoit inſinuée dans le corps de l'arbre: puis il a découvert, par la diſſection des tiges, qu'elle s'étoit portée vers le haut, & jamais vers le bas, quand il avoit fait l'expérience le matin, & toujours vers le bas & jamais vers le haut, lorſque l'expérience s'étoit faite le ſoir.

Après avoir établi ſon opinion ſur le mouvement de la ſeve, M. Muſtel examine la na-

ture & la forme des canaux & des vaisseaux séveux; ce qui le conduit naturellement à parler du suc propre à chaque espece de plantes. Le suc propre est toujours fourni par la seve aérienne ; elle descend des branches. Il y a apparence que les sucs propres, dont les vaisseaux communiquent, sans doute, à ceux des fruits, servent beaucoup à leur formation, à leur croissance & à leur entretien, & qu'ils sont des magasins pour leurs subsistances, comme sont les réservoirs lymphatiques pour celle du corps ligneux.

Dans un chapitre particulier, M. Mustel fait voir que la nutrition des plantes s'opere par raison d'affinité, c'est-à-dire, par cette force secrete qui fait que les parties intégrantes & constituantes des corps tendent à s'unir les unes aux autres, & adherent entr'elles après leur union. Il rapporte ici plusieurs expériences fort curieuses sur l'attraction & sur l'affinité des corps; expériences d'où il tire des conséquences très-favorables à ses principes; puis il examine comment la seve se comporte pour opérer la nutrition des plantes.

» La seve, c'est-à-dire, l'air & l'eau qui » passent continuellement dans les plantes, » mais par des mouvemens alternatifs, tantôt » montant des racines aux branches, tantôt » descendant des branches aux racines, selon » les tems de raréfaction & de condensation; » l'air & l'eau, toujours chargés des parti- » cules de différentes especes, les déposent en » passant dans les plantes, selon l'affinité; &

» voilà l'opération de la nutrition. Les parti-
» cules qui ne conviennent point à une plan-
» te, en sortent avec les véhicules qui en sont
» chargés, pour circuler dans les airs, & de-
» là passer dans une autre plante à laquelle elles
» conviennent, & qui se les approprie. «

M. Mustel combat le systême du docteur Ingen-Houss, qui, dans ces derniers tems, est venu allarmer les personnes qui aiment à parfumer leurs appartemens avec des fleurs. Ce savant a prétendu que pendant la nuit, les fleurs répandoient des exhalaisons méphytiques, & par conséquent fort préjudiciables à la santé. M. Mustel soutient au contraire que l'air qui sort des plantes pendant le jour est très-purifié & très-salubre, & qu'elles ne peuvent en exhaler de méphytique & de nuisible pendant la nuit, puisqu'elles n'en exhalent point du tout.

Quelques botanistes modernes se sont obstinés à vouloir trouver des analogies entre les animaux & les végétaux, & ont pris plaisir à comparer entre eux les êtres de ces deux regnes. Ces comparaisons n'ont servi qu'à répandre des ténebres sur l'organisation des plantes; c'est pourquoi M. Mustel s'est fait un devoir de prouver qu'il n'y a presque aucune ressemblance entre les animaux & les végétaux. Ses observations à ce sujet, sont suivies de l'explication d'un très-grand nombre d'expériences faites avec des liqueurs colorées, tant sur des arbres & arbrisseaux fixés au sol, que sur quelques-unes de leurs parties détachées. Ces

expériences lui ont découvert plusieurs vérités importantes qui paroissent tout-à-fait favoriser la doctrine nouvelle qu'il enseigne dans cet ouvrage ; elles lui ont démontré, entre autres choses, que la seve ne monte point dans la moëlle ni dans l'écorce, mais toujours dans le corps ligneux ; que le corps ligneux n'est pas disposé de même dans toutes les especes d'arbres, &c.

La connoissance des météores est sans doute très-utile à un cultivateur, puisque leurs effets influent beaucoup sur la végétation ; c'est pourquoi M. Mustel a cru ne pouvoir se dispenser de nous en donner une explication dans un traité particulier qui termine ce volume. A l'article où il s'agit de la *gelée*, on trouve une observation fort singuliere que l'auteur a regardée pendant long-tems comme l'effet de la crédulité des gens de la campagne, mais qu'aujourd'hui il ose garantir, c'est *que chaque jour où l'on observe du brouillard pendant le mois de mars, il y a de la gelée à pareille date au mois de mai.*

» Depuis que je fais cette observation, je » l'ai, dit-il, trouvée rarement fautive, elle » a été assez juste cette année ; elle s'est même » justifiée dans le tems où on la regardoit » comme devant être en défaut. On avoit ob- » servé un assez fort brouillard le 22 de mars ; » mais les jours chauds de la mi-mai, accom- » pagnés d'orages, & une pluie douce qui » étoit tombée les jours suivans, pendant un » tems chaud, n'annonçoient rien moins que

» la gelée ; cependant, tout-à-coup, un vent » de nord souffla le 22, & il gela pendant la » nuit. «

(*Gazette d'agriculture, commerce, arts & finances.*)

OBSERVATIONS civil and canonical, on the marriage contract, as entered in to conformably to the rites and ceremonies of the church of England. *Observations sur le mariage civil & canonique contracté conformément aux rites & cérémonies de l'église d'Angleterre; par M. KENRICK.* A Londres, chez Hooper.

CET ouvrage n'a été donné au public par l'auteur, que pour servir de censure aux mœurs qui, selon lui, distinguent le siecle présent de tous les précédens. Cette intention est vraiment louable, & si l'exécution pouvoit répondre aux vues de l'auteur, il mériteroit beaucoup de la part du public. Mais nous avons tout lieu de craindre, après avoir examiné son ouvrage, qu'il ne produise des effets tout contraires à son dessein.

Nous remarquons dans le cours de ses observations trois principales assertions que l'auteur s'attache principalement à soutenir. La premiere, que l'adultere est toujours une cause suffisante pour demander le divorce, & que

conféquemment la pratique moderne de ne pas prononcer le divorce dans le cas d'adultere, dans les cours eccléfiaftiques, eft une pratique barbare (*) & monftrueufe. La feconde, qu'un homme marié ne peut commettre un adultere qu'avec une femme mariée, & que vivant en concubinage ou en fornication, il n'eft point coupable de la violation des conventions matrimoniales, par lefquelles il eft lié, ou *in foro confcientiæ*, ou dans les cours eccléfiaftiques, quoique la femme tombant dans les mêmes fautes, foit de ce chef, fujette à l'une & à l'autre. La troifieme, que la défenfe de la polygamie & du concubinage eft purement civile & non fondée fur la loi divine.

Nous croyons les affertions de l'auteur fuffifamment autorifées par des raifonnemens & des autorités ; & il feroit peut-être utile à la fociété, fi dans les cas d'adultere on obtenoit plus facilement le divorce ; pourvu néanmoins que par l'adultere, nous entendions l'infidélité matrimoniale d'un côté comme de l'autre, & que comme le fait notre auteur, nous n'en exemptions pas le mari pour y foumettre abfolument la femme. Peut-être que felon les loix du droit canon, quoique fondé fur l'au-

---

(*) Si le divorce eft conforme à la nature, il ne l'eft que lorfque les deux parties, ou au moins une d'elles y confentent, & lorfque l'un ni l'autre n'y confentent, c'eft un monftre que le divorce. Voy. la loi V. au code, *De repudiis & judicio de moribus fublato.*

torité divine, il eſt en pluſieurs occaſions oppreſſif & injuſte; & quoiqu'au jugement des écrivains qui ont coutume de tirer leurs opinions des anciens canons & des conciles, la doctrine, qu'un homme marié qui habite avec une ſeule femme ne ſoit pas réputé adultere, puiſſe paroître juſte. Mais pour un génie qui n'eſt pas ſophiſtique, il lui paroîtra ſuffiſamment démontré que l'engagement matrimonial & les obligations qui en dérivent, doivent être réciproques; que ſi c'eſt violer ces engagemens d'un côté, par ce qu'on appelle aujourd'hui dans le monde galanterie, c'eſt le violer de l'autre, ſans qu'on puiſſe donner un autre nom au dérangement de l'homme ou de la femme : ſi par incontinence on doit entendre la violation du contrat du côté de la femme, pourquoi ne l'entendroit-on pas dans le même ſens du côté de l'homme? On peut dire que ſi la femme s'abandonne à des plaiſirs illicites, elle produira à ſon mari des héritiers qui auront part à ſes biens, ſans avoir aucun droit d'y prétendre. Mais on doit conſidérer auſſi que le mari peut communiquer à ſa femme des maladies, & être la ſource d'une génération mal-ſaine (ce qui forme une injure ou préjudice à-peu-près égal) qui la privera elle & ſes enfans des avantages & de la jouiſſance des biens de la ſociété, qui continuera tant que la ſociété conjugale durera. Mais indépendamment de ces conſidérations, la convention matrimoniale eſt une obligation honorable, qui de ſa propre nature, lie également les deux

parties; & on ne peut, ſous aucun prétexte, l'entendre autrement. Les ingénieuſes obſervations que fait notre obſervateur, relativement aux cérémonies du mariage, ſelon le rit anglican ne doivent être conſidérées que comme de vains échappatoires à la regle poſitive. Par le ſecours de ſes ſophiſmes, il poſe en fait que la promeſſe d'obéiſſance que fait la femme renferme une obligation de ne jamais pécher contre la continence, & confirme la déclaration que fait l'homme, qu'abandonnant tout le reſte, & juſqu'à ſes pere & mere, il lui reſtera attaché. Mais nous pourrions prouver que le mari fait un ſerment ſolemnel, d'en être en quelque ſorte, idolâtre, diſant *de mon corps je t'honore.* On pourroit peut-être ſe ſervir de pareils ſubterfuges dans des cours de juſtice; mais dans les cours de l'honneur & de la conſcience, ils ne ſeront jamais admis.

Notre auteur, pour étayer ſa troiſieme obſervation, avance que la défenſe du concubinage & de la polygamie, n'eſt qu'une loi civile & non divine : il nous dit, à cet égard, qu'Abraham, Iſaac & Jacob avoient des femmes & des concubines; que David, cet homme ſelon le cœur de dieu, vivoit dans le concubinage, & que le nombre des femmes de Salomon étoit paſſé en commun proverbe, comme s'il vouloit nous perſuader que ce qui ſe pratiquoit parmi la nation juive dût ſervir de modele & d'exemple aux chrétiens. Pour montrer que Jeſus-Chriſt n'avoit pas intention d'abroger la loi judaïque, à cet égard, c'eſt qu'il pardonna à

la femme adultere, & lui dit seulement, selon notre auteur, si personne ne vous condamne, je ne vous condamne pas aussi; *allez & ne péchez plus*. Il abuse de ce que St. Paul dit du mariage, le faisant parler plutôt de la fornication, comme d'une chose illégale, en recommandant aux Corinthiens de ne point fréquenter les prostituées, mais à chaque homme d'avoir une femme en propre, & à une femme d'avoir un mari. Dans cet avis, il observe que l'apôtre ne défend pas à un homme d'avoir plusieurs femmes ou concubines: il en peut avoir deux, trois ou plus; chacune d'elles étant sa femme, ou ce qui est la même chose, une de ses femmes. Il suppose absurdement que dans un tems l'apôtre en s'adressant aux Corinthiens, a parlé contre le mariage, & dans un autre contre la pluralité des femmes. Il change aussi, suivant son systême, ce que le Seigneur a dit de la défense du divorce, pour le cas uniquement de fornication. Celui qui répudie sa femme hors ce cas, commet un adultere. Cela est vrai, dit M. Kenrick, mais si, sans répudier sa femme, il en épouse une autre, il ne paroît pas qu'il commettroit un adultere. La conséquence n'est pas plus naturelle que si, répudiant sa femme, excepté pour le cas d'adultere, il en commettroit un lui-même, en en prenant une autre, sans la congédier. Il n'y a pas dans cette démarche de quoi remplir l'expression, *commettre adultere*, comme celle qui importe donner occasion de *commettre adultere*, car ces deux expressions sont souvent

repétées par l'évangéliste, & paroissent renfermer deux differentes idées; qu'un homme en répudiant sa femme, pour tout autre cas que celui de la fornication, commettroit probablement un adultere, en prenant une seconde femme, durant la vie de sa premiere; & qu'il lui occasionneroit de commettre un adultere en épousant un autre mari.

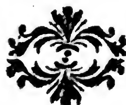
Ayant tâché de montrer, par de tels argumens, que la polygamie & le concubinage, ou pour parler le langage moderne, d'entretenir une maîtresse, ne sont pas défendus dans le nouveau testament, il croit pouvoir ajouter par surabondance, qu'il ne parle pas de piété & de morale pour la polygamie, qui sous la dispensation évangélique n'est pas défendue, dans le tems présent, il croit néanmoins qu'une seule femme doit suffire à un homme.

Que cet ouvrage ait été entrepris pour s'opposer au relâchement actuel que l'on observe dans les mœurs ou non, c'est ce que nous laissons à décider à nos lecteurs; nous ajouterons seulement, que si on peut entreprendre sur les loix du mariage, le crime est égal dans le mari comme dans la femme, & que quelque soient les obligations que les maris auront à M. Kenrick pour son travail, il ne doit pas attendre des dames de grands remerciemens.

En envisageant cet objet du côté de la politique, il n'y a point de divorce qui ne devienne un mal pour la société, parce qu'il nuit à la population réguliere, & qu'il importe à l'état de voir naître beaucoup d'enfans des ma-

riages légitimes. Les tribunaux ne doivent donc point conniver à la séparation de deux époux qui n'ont qu'un caprice passager, quelqu'altercation, ou leur légéreté à alléguer pour motif d'une démarche aussi sérieuse & aussi importante. Mais lorsqu'il se trouve entre des époux une incompatibilité parfaite & constante d'humeurs, une antipathie, une aversion décidée, une infidélité prouvée, une impuissance visible dans un des conjoints à concourir au premier but de l'hymen, le lien du mariage ne doit pas être plus fort que la nature; tout doit céder à celle-ci, & il ne faut pas occasionner mille malheurs, mille troubles, mille désordres dans la société, en s'opiniâtrant à vouloir que deux personnes qui sont leur malheur mutuel, qui ont sans cesse la rage & le désespoir dans le cœur, demeurent unies. Ce n'est pas sans doute de ces sortes d'alliances que l'écriture dit : *Quod deus conjunxit, homo non separet.*

(*Monthly Review.*)



MAXIMES & réflexions morales, extraites de LA BRUYERE. A Paris, chez Pissot, libraire, quai des Augustins, & chez les libraires du Palais-royal. *In-12.* petit format. Prix, 3 liv. 1781.

LA premiere pensée des lecteurs sur ce recueil intéressant, sera peut-être un reproche. Pourquoi un extrait de la Bruyere, dira-t-on? La Bruyere n'a pas écrit plus de deux petits volumes, & il y a bien peu de choses qu'on voulût retrancher dans son livre. Cela est vrai. Mais l'on doit considérer que cet extrait ne détruit pas le livre, qu'il n'en affoiblit ni la réputation ni le mérite. Tout n'est pas excellent dans les excellens écrivains même, & l'on aime à trouver réunis les plus beaux fruits du génie. Loin de lui être injurieux, ce choix, dans ses productions, lui assure un culte plus vif & plus habituel. C'est avec ces recueils que l'homme de goût charme ses loisirs, qu'il interrompt ses travaux, délasse ou ranime son esprit; c'est dans ces recueils qu'il goûte ce qu'il y a de plus délicieux dans l'utile & le noble plaisir de la lecture. Les lecteurs délicats ont toujours desiré des livres du genre de celui que nous annonçons; mais trop souvent les esprits les plus grossiers se sont chargés de remplir ce vœu des esprits délicats. Aujour-

d'hui cette fonction du bon goût a été remise en de dignes mains. En lisant cet extrait, en le comparant au livre entier, on remarque avec quel heureux tact le choix a été fait. Il y a de très-belles choses dans le livre qui ne sont pas entrées dans le recueil; mais c'est qu'on ne vouloit faire qu'un petit volume, & il falloit mettre de la diversité dans les beautés même; il falloit sur-tout conserver de ces choses moins saillantes, mais qui lient entre elles les beautés, les préparent & les relevent. A ce mérite d'un choix si bien entendu, ce recueil joint encore celui d'une exécution typographique de la plus grande correction & du meilleur goût. Ce recueil fait partie de la collection que M. Didot enrichit tous les ans de plusieurs volumes.

Sous le titre modeste de notice, on trouve à la tête de ce volume un morceau sur la Bruyere, qui rappelle un morceau pareil de la même plume sur la Rochefoucault, & un autre sur madame de Sévigné. On y reconnoît ce goût délicat, cette simplicité élégante du style, & ce complément de justesse dans les idées, qui souvent en dissimule l'étendue & la finesse, à force de netteté & de précision.

Ce morceau très-court, mais très-bien fait, nous paroît destiné à une gloire aussi touchante que flatteuse, celle de mettre enfin à sa place un grand écrivain, jusqu'ici très-peu apprécié. Personne encore n'avoit compté la Bruyere parmi les premiers génies de notre

littérature. Il eſt étrange avec quelle indifférence Voltaire en parle dans l'article qu'il lui a accordé dans ſa liſte des écrivains du ſiecle de Louis XIV. Le marquis de Vauvenargues eſt preſque le ſeul de tous ceux qui ont parlé de la Bruyere, qui ait bien ſenti ce talent vraiment grand & original. Mais Vauvenargues lui-même n'a pas l'eſtime & l'autorité qui devroient appartenir à un écrivain qui participe à la fois de la ſage étendue d'eſprit de Loke, de la penſée originale de Monteſquieu, de la verve du ſtyle de Paſcal, mêlée au goût de la proſe de Voltaire; il n'a pu faire ni la réputation de la Bruyere, ni la ſienne. Il nous ſemble que le genre même du livre de la Bruyere, en le portant tout de ſuite à la plus grande célébrité, devoit reculer pour lui le moment d'une admiration égale à ſon mérite. Son livre fourniſſoit à la malignité une ample matiere d'alluſions & d'applications, & rien ne fait fortune comme les livres que la malignité adopte. Son livre n'avoit de modele ni pour le plan, ni pour l'exécution chez les anciens. Cela embarraſſoit fort, pour le claſſer, les gens-de-lettres qui, ſans s'en douter, ſont toujours en peu menés par les routines. D'un autre côté, il peignoit ſon ſiecle, il peignoit des objets dont on étoit environné dans la ſociété, & ſur-tout il avoit rempli ſon livre de portraits. Comment s'imaginer qu'un peintre de portraits pût être un homme ſublime ? La Bruyere & La Fontaine, qui du reſte n'ont rien de commun, ſe ſont reſſemblés en ceci; la peti-

teſſe de leurs ſujets & un talent ſans modele ont, pendant long-tems, trompé ou dérouté leurs juges.

Nous oſerons auſſi prendre part à cette juſtice rendue enfin à un grand homme; nous mêlerons quelques réflexions à celles de l'éditeur. Nous éleverons des doutes ſur quelques-unes de ſes idées; ſur d'autres, nous nous étendrons davantage : nous reconnoiſſons avec plaiſir que c'eſt tout ce que nous laiſſe à faire un écrit où l'on ne pouvoit tout dire, mais où il nous ſemble que l'on a tout apperçu.

L'éditeur commence par raſſembler le peu de faits que l'on connoiſſe ſur la perſonne de la Bruyere. » Il venoit d'acheter une charge » de tréſorier de France à Caën, lorſque Boſ» ſuet le fit venir à Paris pour enſeigner l'hiſ» toire à M. le Duc, & il reſta juſqu'à la fin » de ſa vie attaché au prince en qualité d'hom» me de lettres. Il publia ſon livre des *Caracteres* » en 1687, & fut reçu à l'académie Fran» çoiſe en 1693. «

» On ne connoît rien de la famille de la » Bruyere, continue l'éditeur, & cela eſt fort » indifférent; mais on aimeroit à ſavoir quel » étoit ſon caractere, ſon genre de vie, la » tournure de ſon eſprit dans la ſociété; & » c'eſt ce qu'on ignore auſſi.

» Peut-être que l'obſcurité même de ſa vie » eſt un aſſez grand éloge de ſon caractere. Il » vécut dans la maiſon d'un prince; il ſou» leva contre lui une foule d'hommes vicieux » ou ridicules, qu'il déſigna dans ſon livre,

» ou

» ou qui s'y crurent désignés; il eut tous les » ennemis que donne la satyre, & ceux que » donnent les succès; on ne le voit cependant mêlé dans aucune intrigue, engagé dans » aucune querelle. Cette destinée suppose, à » ce qu'il me semble, un excellent esprit, & » une conduite sage & modeste. «

Il nous semble que si quelque chose pouvoit dédommager de cette ignorance absolue sur le caractere & les mœurs de la Bruyere, ce seroit cette conjecture si juste & si noble. Mais comment se résoudre tranquillement à ne rien connoître de la personne d'un des meilleurs moralistes & des plus admirables écrivains? Tous les grands hommes du beau siecle où il a vécu, nous sont parvenus avec les principaux détails de leur vie, comme avec les titres de leur gloire. Nous pouvons les comparer à leurs ouvrages & les y reconnoître. Pourquoi la Bruyere a-t-il une destinée si différente? Il n'est pas aisé de le concevoir. Il n'y a donc qu'un seul monument où l'on puisse chercher quelque image de cet écrivain, & c'est dans son livre même. Celui qui n'écrit que des ouvrages dramatiques peut fort bien ne pas y mettre l'empreinte de son ame. Obligé de faire parler & agir des personnages, derriere lesquels il doit toujours se cacher, il adopte tour-à-tour le vice & la vertu; à chaque instant il change de formes & de passions. On peut croire du moins qu'il n'y a rien qui lui appartienne en propre dans cette succession & cette variété de sentimens dont il

ſait s'affecter. Un moraliſte peut moins cacher ſon ame : on la juge ſur les principes qu'il profeſſe. Et s'il ſe jouoit au fond de ſon cœur de ſes propres maximes, ſa coupable indifférence, ſon hypocriſie plus coupable perceroient malgré lui au travers de l'exagération de ſes idées & de la fauſſe chaleur de ſon ſtyle. La morale qui eſt ſortie du cœur a un accent particulier auquel on ne ſe méprend pas. Qui pourroit ſe refuſer au plaiſir d'honorer l'ame de la Bruyere dans une foule de traits de ſon ouvrage? Nous nous autoriſerons ici d'une de ſes plus belles penſées : *Il y a*, dit-il, *un goût dans l'amitié auquel ne peuvent atteindre les hommes nés médiocres.* Nous dirons de même, il y a une nobleſſe, une fierté, une délicateſſe dans quelques vues morales, dans quelques ſentimens qui ne ſont pas à la portée des ames viles & fauſſes. Il eſt doux de penſer qu'il y ait dans la philoſophie & dans l'éloquence, des beautés réſervées au génie, qui ne s'eleve & ne s'enflamme que par la vertu & pour la vertu.

Nous nous plaiſons à recueillir ici les traits de la Bruyere qui nous ſont le mieux préſumer du fond de ſon cœur.

Quelle profonde humanité dans cette penſée! » Il y a des miſeres ſur la terre qui ſaiſiſſent le cœur : il manque à quelques-uns » juſqu'aux alimens; ils redoutent l'hiver; ils » appréhendent de vivre. L'on mange ailleurs » des fruits précoces; l'on force la terre & » les ſaiſons pour fournir à ſa délicateſſe. De

» simples bourgeois, seulement à cause qu'ils
» étoient riches, ont eu l'audace d'avaler en
» un seul morceau la nourriture de cent fa-
» milles. Tienne qui pourra contre de si grandes
» extrêmités, je me jette & me réfugie dans
» la médiocrité. «

Sa sensibilité ne se contente pas de gémir & de s'indigner en contemplant le sort des malheureux; elle lui dicte les plus belles regles pour une bienfaisance active.

» C'est assez pour soi d'un fidele ami; c'est
» même beaucoup de l'avoir rencontré. On
» ne peut en avoir trop pour le service des
» autres.

Ecoutons comment il sait aimer.

» Etre avec les gens qu'on aime, cela suffit:
» rêver, leur parler, ne leur parler pas, pen-
» ser à eux, penser à d'autres objets, mais
» auprès d'eux, tout est égal. «

Il ne sait pas moins bien regretter ses amis que les aimer.

» Il devroit y avoir dans le cœur des sour-
» ces inépuisables de douleurs pour de cer-
» taines pertes. L'on pleure amérement, & l'on
» est sensiblement touché; mais l'on est en-
» suite si foible & si léger, que l'on se con-
» sole. « Ainsi cette ame, pénétrée de ses regrets, se plaint à la nature de ce qu'elle lui a accordé des moyens de sortir de sa douleur.

Il lui appartient bien aussi d'être le législateur de la bienfaisance & de la reconnoissance.

» Il vaut mieux s'exposer à l'ingratitude que » de manquer aux misérables.

» Si l'on a donné à ceux que l'on aimoit, » quelque chose qu'il arrive, il n'y a plus » d'occasions où l'on doive songer à ses bien- » faits.

» Il y a du plaisir à rencontrer les yeux de » celui que l'on vient d'obliger.

» Celui-là peut prendre, qui goûte un plaisir » aussi délicat à recevoir, que son ami en sent » à lui donner.

» Une grande reconnoissance emporte avec » soi beaucoup de goût & d'amitié pour la » personne qui nous oblige. «

Nous osons dire que l'esprit tout seul n'eût pas trouvé ces maximes des belles ames. Elles naissent de nos propres sentimens. Il nous semble que la Bruyere nous donne ici des leçons sur un bonheur qu'il avoit souvent goûté. En traçant ces belles maximes, il pensoit sans doute aux personnes qui les lui avoient inspirées. Ceux qui sont dignes de les adopter, savent aussi pour qui ils les recueillent dans le fond de leur cœur.

Ce n'est que dans les belles ames que naissent les sentimens les plus aimables. D'autres ames peuvent éprouver toute la violence des passions : elles seules en connoissent la grace. Nous demandons si l'on a jamais mieux exprimé tout ce qu'il y a de plus enchanteur dans l'amour que dans cette pensée ?

» Si j'accorde que dans la violence d'une » grande passion on peut aimer quelqu'un plus

» que soi-même, à qui ferai-je plus de plaisir » à ceux qui aiment ou à ceux qui sont ai» més ? «

Ce sont les graces les plus sensibles qui ont tourné cette charmante pensée.

Mais peut-être la vertu que la Bruyere montre le plus est ce courage d'un écrivain fier & généreux qui prend à partie tout ce qui outrage la vertu & les talens, tout ce qui opprime l'humanité, tout ce qui afflige le malheur. Il semble qu'il n'ait écrit que pour ces grandes vengeances. Dans plusieurs endroits de son livre, il ose se rendre à lui-même une belle justice. On sent particuliérement que c'est lui-même qu'il peint dans le portrait du *Philosophe*, dont il oppose la tendre popularité à la dédaigneuse insensibilité du riche. » Je » vais, Clitiphon, à votre porte, &c. « Celui qui osoit donner de lui-même cette image, devoit être sûr de ne l'avoir jamais démentie. Nous regrettons que l'étendue de ce morceau, qui est un des plus sublimes de l'ouvrage, ne nous permette pas de le citer tout entier. Nous revenons à la notice.

» On peut considérer la Bruyere comme » moraliste & comme écrivain. Comme mora» liste, il paroît moins remarquable par la pro» fondeur que par la sagacité. Montaigne, étu» diant l'homme en soi-même, avoit pénétré » plus avant dans les principes essentiels de la » nature humaine. La Rochefoucault a pré» senté l'homme sous un rapport plus général, » en rapportant à un seul principe le ressort

» de toutes les actions humaines. La Bruyere
» s'est attaché particuliérement à observer les dif-
» férences que le choc des passions sociales, les
» habitudes d'état & de profession établissent dans
» les mœurs & la conduite des hommes. Mon-
» taigne & la Rochefoucault ont peint l'hom-
» me de tous les tems & de tous les lieux ;
» la Bruyere a peint le courtisan, l'homme de
» robe, le financier, le bourgeois du siecle de
» Louis XIV.

» Peut-être que sa vue n'embrassoit pas un
» grand horizon, & que son esprit avoit plus
» de pénétration que d'étendue. Il s'attache
» trop à peindre les individus, lors même qu'il
» traite des plus grandes choses. Ainsi, dans
» son chapitre intitulé : *Du souverain ou de la*
» *république*, au milieu de quelques réflexions
» générales sur les principes & les vices du
» gouvernement, il peint toujours la cour &
» la ville, le négociateur & le nouvelliste. On
» s'attendoit à parcourir avec lui les républi-
» ques anciennes & les monarchies modernes;
» & l'on s'est étonné, à la fin du chapitre,
» de n'être pas sorti de Versailles. «

Cet apperçu nous paroît en général d'une vue juste & élevée; mais nous ne pouvons en admettre toutes les idées sans quelques restrictions. Nous avouons que, dans le chapitre *du souverain & de la république*, la Bruyere est resté bien loin des grandes idées en politique & en législation que ce chapitre promettoit. Nous croyons même qu'il n'a aucun droit à cette grande partie de la gloire d'un philoso-

phe. Il n'a essentiellement été que l'observateur de son siecle. Aussi est-ce là le principal objet & le titre même de son livre ; mais dans ce cercle d'observations & de méditations où il s'est renfermé, ne s'est-il pas montré un esprit supérieur, un grand moraliste ? Son regard a embrassé tout le spectacle de la société dans une grande monarchie, & dans un siecle resplendissant de luxe & de génie. Tous les rangs, toutes les conditions, tous les ridicules, il a presque tout vu, tout saisi, tout peint, tout jugé. Son livre est un tableau continuel; dans ce tableau il reproduit toute la vie civile, & toujours dans une sorte d'action. Il voit tout, il peint tout en détail, il est vrai; & peut-être le peintre de la société doit-il toujours procéder ainsi : la vérité pour lui dépend de la fidélité, & même de la multitude des nuances. Aussi on peut observer dans la Bruyere, que toute la vivacité, toute la richesse, tout l'effet de ses peintures tiennent au soin & à l'habileté avec lesquels il a traité tous les détails. Mais, comme tous les grands peintres, il remonte toujours au type fondamental de tous les portraits. Il peint un courtisan, un bourgeois, l'homme d'épée, l'homme de robe, le parvenu, le nouvelliste, &c. ; mais c'est toujours l'homme qu'il montre sous cette enveloppe accidentelle; il saisit toujours dans le cœur humain la passion analogue au vice social qu'il décrit ; c'est elle qui agit secrétement sous toutes ces formes particulieres ; elle sort de tous côtés dans ses figures ; elle en fait

la vie & le mouvement. D'ailleurs, la Bruyere a mêlé à ses peintures de moeurs des principes & des leçons de morale; & ses réflexions en général ne sont ni moins variées ni moins belles; c'est donc essentiellement sur la partie philosophique de son livre qu'il faut l'apprécier comme moraliste. Nous avouons que, fidele à son plan de peindre plutôt le monde que l'homme, il se détourne assez souvent de ces grands apperçus, de ces vastes développemens qui sont plus fréquens, non pas dans Pascal, dont la puissante raison n'a vu l'homme qu'avec une haine austere, & dont l'éloquence, plus puissante encore, lui a fait une guerre sublime; non pas dans la Rochefoucault, qui n'a vu dans le cœur humain qu'un seul principe qu'il a mal saisi; non pas dans Duclos, dont l'esprit juste & fin a plus généralisé ses observations, sans les avoir rendues ni si énergiques ni si vastes; mais dans Montaigne, dont le génie, libre & fort, a vu tant d'objets dans l'étude de lui-même; mais dans Vauvenargues, qui avoit autant de netteté que d'élévation dans la pensée, & à qui il n'a manqué peut-être que de la santé & une plus longue vie pour mériter une gloire égale à celle de ses plus illustres contemporains. Le génie de la Bruyere le porte cependant assez souvent dans ces grandes pensées; & loin de s'y trouver déplacé, il ne s'y montre au-dessous de personne. Ses chapitres *des ouvrages d'esprit*, *des femmes*, *du cœur*, *des jugemens*, & sur-tout celui *de l'homme*, offrent un grand nombre de

hautes & vastes idées. Dans le dernier, il a quatre pages sur l'enfance qui sont de la plus sublime philosophie. On voit que c'est plutôt par choix que par impuissance qu'il n'a pas plus approfondi les passions, les facultés & les destinées de l'homme. On le voit encore dans ses tableaux du monde & de son siecle. Quelle sagacité ! quelle justesse ! quelle richesse & quelle énergie n'offrent-elles pas ! Un caractere, sous son pinceau, sort net & entier : on en a déja vu l'original, ou bien on le rencontrera un jour. Ses pensées sont des révélations qu'il vous fait de ce qui s'est passé dans vous-même, ou de ce que vous auriez pu appercevoir chez les autres. Il ne dit ni plus ni moins que la chose. Rien d'obscur, rien d'indécis chez lui; il a toujours vu ou senti, & la vérité qu'il énonce est complette & évidente. Voilà ce que nous admirons dans l'ouvrage de la Bruyere, & ce qui nous fait voir en lui un esprit du premier ordre & un grand moraliste. Nous ne dérangons rien dans la gloire des hommes de génie qu'on lui oppose ici pour lui faire une place, mais nous osons dire qu'il ne doit pas être exclu de ce genre de gloire. S'il y a un moindre droit, c'est l'objet de son livre qu'il faut en accuser. Dans ce point nous avons encore plus pour contradicteur M. de Vauvenargues que l'éditeur; & c'étoit une nouvelle raison de donner quelqu'étendue à la discussion de notre avis, & c'en est encore une de nous en défier après l'avoir motivé. Peut-être qu'au fond l'éditeur ne differe pas beaucoup de no-

tre maniere de penser : *La Bruyere avoit*, dit-il, *plus de sens que de philosophie.* Sur certaines choses il a manqué en effet de philosophie jusqu'à croire à la magie. De son tems les plus grands génies avoient encore une grande erreur à travers de laquelle il voyoit bien des objets.

Considérons maintenant la Bruyere sous le troisieme aspect où il est présenté dans la notice. Dans cette partie, l'auteur nous permettra encore d'examiner une de ses opinions.

» En lisant avec attention les Caracteres de » la Bruyere, dit-il, il me semble qu'on est » moins frappé des pensées que du style; les » tournures & les réflexions me paroissent » avoir quelque chose de plus brillant, de plus » fin, de plus inattendu que le fond des choses » même, & c'est moins l'homme de génie que » le grand écrivain qu'on admire. «

Il n'est pas douteux que la qualité qui surpasse toutes les autres dans la Bruyere ne soit celle de grand écrivain; mais un grand écrivain ne mérite-t-il pas le nom d'homme de génie? L'auteur de la notice nous explique ensuite sa pensée, & on voit que s'il refuse au grand écrivain ce beau titre d'homme de génie, il lui en accorde presque toute la gloire, & alors cela revient à-peu-près au même. » Le mérite de grand écrivain ne suppose pas » le génie, mais il demande une réunion des » dons de l'esprit, aussi rare que le génie. « Pour que cette distinction soit tout-à-fait juste, il nous semble qu'elle ne devroit opposer à

l'homme de génie que le bon écrivain. Les dons de l'esprit suffisent pour écrire avec sagesse, avec élégance, quelquefois même avec une certaine éloquence, pour faire des livres utiles & agréables; & malheur à ceux qui n'ont pas puisé dans le sentiment même du génie le goût de deux mérites qui l'avoisinent, & dont il a besoin pour ne pas tomber souvent au-dessous de lui-même, l'esprit & le talent! Mais il y a dans le grand écrivain une magnificence, une originalité d'idées & d'expressions qui ne peuvent être autre chose que le génie même. Or, ce sont-là des qualités que la Bruyere possède à un degré éminent. L'auteur de la notice va nous le prouver lui-même.

Nous revendiquons encore pour lui le nom d'homme de génie, à un autre titre. Peut-être sera-t-on surpris, mais c'est du dessein & de la marche de son ouvrage que nous voulons parler. Porté par goût à l'observation de la société, il s'est senti appellé à la peindre; il ne pouvoit suivre la maniere de Montaigne, qui ne convenoit ni à son but particulier ni à son génie. Il ne pouvoit non plus prendre pour modele Cicéron & Séneque, qui ont traité la morale sous un autre aspect; & d'ailleurs il devoit sur-tout éviter ici de faire des traités à la maniere de Séneque & de Cicéron. Il lui a donc fallu chercher un cadre particulier & propre à son plan. Voyez combien celui qu'il a inventé est riche & heureux! il se place au milieu des objets qu'il veut contempler; il les

rassemble & les range autour de lui ; il les voit comme dans un tableau, & c'est aussi dans un tableau qu'il les reproduit. Frappé de tant d'objets, & toujours vivement, il en parle avec toutes les passions qu'ils peuvent donner. Ici, il s'indigne ; là, il s'attendrit ; il descend à la plaisanterie, il remonte ensuite à la gravité la plus févere. Ses réflexions se sentent aussi de la situation où il s'est placé ; il leur donne de la couleur & du mouvement, il les passionne. Il va plus loin encore, soit qu'il pense, soit qu'il peigne, il s'exprime souvent avec des formes dramatiques, & des formes dramatiques diversifiées jusqu'au prodige ; il a considérablement enrichi l'art d'écrire en ce genre. Par-là, il étonne, il émeut, il entraîne sans cesse. Telle est la conception totale de son livre. N'est-ce pas-là une conception de génie, une véritable & belle création ? Voilà du moins comme j'en suis frappé.

Cette invention du génie de la Bruyere reçoit, il est vrai, tout son éclat de la beauté de l'exécution ; c'est dans l'examen de son style que l'on sentira bien tout l'effet de la marche qu'il a adoptée. Ici nos observations finissent. C'est à la notice que nous devons renvoyer les lecteurs ; elle leur offrira tous les secrets du style de la Bruyere, analysés par le goût, c'est-à-dire, par un esprit excellent, joint à un sentiment exquis. Mais dans l'avantage de n'avoir plus à présenter au public que des citations d'un morceau aussi bien fait, nous éprou-

vons la difficulté de les choisir. Tout se tient dans ce morceau, & l'on ne peut guere en séparer quelques parties, sans diminuer leur effet. L'auteur entre dans le détail de tous les genres de beautés qui le frappent dans le style de la Bruyere; il les explique, il apprend même à les sentir; car dans les beaux-arts on apprend à sentir comme à penser, & c'est un don que les hommes bien organisés peuvent recevoir des hommes de goût. Il faudroit citer toute cette partie de la notice, qui est la plus considérale de l'ouvrage; nous sommes obligés de nous borner, non pas aux meilleures tirades, mais à celles qui nous paroissent se détacher le plus aisément. La discussion sur le style de la Bruyere est précédée d'observations générales sur le style. En voici quelques-unes.

» Il en est des tours, des figures, des liaisons de phrase; comme des mots; les uns » & les autres ne peuvent représenter que des » idées, des vues de l'esprit, & ne les représentent qu'imparfaitement.

» Les différentes qualités du style, comme » la clarté, l'élégance, l'énergie, la couleur, » le mouvement, &c. dépendent donc essentiellement de la nature & du choix des » idées, de l'ordre dans lequel l'esprit les dispose, des rapports sensibles que l'imagination » y attache, des sentimens enfin que l'ame » y associe, & du mouvement qu'elle y imprime.

» Le grand secret de varier & de faire

» contraster les images, les formes & les mou» vemens du discours, suppose un goût délicat » & éclairé; l'harmonie, tant des mots que » de la phrase, dépend de la sensibilité plus » ou moins exercée de l'organe; la correction » ne demande que la connoissance réfléchie de » sa langue.

» Dans l'art d'écrire, comme dans tous les » beaux-arts, les germes du talent sont l'œu» vre de la nature, & c'est la réflexion qui les » développe & les perfectionne.

» Il a pu se rencontrer quelques esprits » qu'un heureux instinct semble avoir dispen» sés de toute étude, & qui, en s'abandon» nant sans art aux mouvemens de leur ima» gination & de leur pensée, ont écrit avec » grace, avec feu, avec intérêt: mais ces » dons naturels sont rares; ils ont des bornes » & des imperfections très-marquées, & ils » n'ont jamais suffi pour produire un grand » écrivain.

» Je ne parle pas des anciens, chez qui l'é» locution étoit un art si étendu & si compli» qué; je citerai Despréaux & Racine, Bos» suet & Montesquieu, Voltaire & Rousseau; » ce n'étoit pas l'instinct qui produisoit sous » leur plume ces beautés & ces grands effets » auxquels notre langue doit tant de richesses » & de perfection, c'étoit le fruit du génie » sans doute, mais du génie éclairé par des » études & des observations profondes.

» Quelque universelle que soit la réputation » dont jouit la Bruyere, il paroîtra peut-être

» hardi de le placer, comme écrivain, ſur la » même ligne que les grands hommes qu'on » vient de citer; mais ce n'eſt qu'après avoir » relu, étudié, médité ſes *Caractères*, que j'ai » été frappé de l'art prodigieux & des beautés » ſans nombre qui ſemblent mettre cet ou» » vrage au rang de ce qu'il y a de plus parfait » dans notre langue.

» Sans doute la Bruyere n'a ni les élans & » les traits ſublimes de Boſſuet, ni le nom» » bre, l'abondance & l'harmonie de Fénelon, » ni la grace brillante & abandonnée de Vol» » taire, ni la ſenſibilité profonde de Rouſſeau; » mais aucun d'eux ne m'a paru réunir au mê» » me degré la variété, la fineſſe & l'originalité » des formes & des tours qui étonnent dans » la Bruyere. Il n'y a peut-être pas une beauté » de ſtyle propre à notre idiôme, dont on ne » trouve des exemples & des modeles dans cet » écrivain.

L'éditeur n'a pas oublié un des grands mérites du ſtyle de la Bruyere.

» Ce n'eſt pas ſeulement par la nouveauté » & par la variété des mouvemens & des tours » que le talent de la Bruyere ſe fait remar» » quer; c'eſt encore par un choix d'expreſ» » ſions vives, figurées, pittoreſques; c'eſt ſur» » tout par ces heureuſes alliances de mots, » reſſource féconde des grands écrivains dans » une langue qui ne permet pas, comme preſ» » que touts les autres, de créer ou de com» » poſer des mots, ni d'en tranſplanter d'un » idiôme étranger. «

Le choix des maximes de la Bruyere nous a paru fait avec justesse & avec goût, soit pour conserver ce qu'il y a de plus intéressant dans cet auteur, soit pour donner une idée juste des différens talens qu'il a montrés comme écrivain ; & si, comme nous le pensons, ce genre de travail, pour être bien fait exige, dans celui qui s'en charge des connoissances étendues & une trempe d'esprit qui le mette pour ainsi dire au niveau de ses auteurs, il sera facile de se convaincre qu'il ne pouvoit tomber en de meilleures mains.

Le public doit desirer, d'après les extraits de la Rochefoucaud & de la Bruyere, que les volumes de ce recueil se multiplient. Une édition très-jolie & très-agréable à lire, une notice instructive sur la vie d'un homme célebre & le recueil de ses meilleures idées, voilà ce que chaque volume présente, & il y aura peu de collections moins volumineuses & plus piquantes.

(*Mercure de* France ; *Journal de* Paris.)



Ode à la ville de Marseille, au sujet de la statue équestre qu'elle doit élever au roi dans la principale place formée sur le terrein de l'arsenal; par M. SABATIER DE CAVAILLON, *ancien professeur d'éloquence, pensionnaire du roi.* A Marseille, de l'imprimerie de Jean Mossy; à Paris, chez les libraires qui débitent les nouvautés. *In-4to.* de 12 pages.

M. SABATIER est connu depuis longtems dans la carriere des lettres, & il a notamment cueilli des lauriers dans le genre lyrique. Le projet d'une statue qu'on doit élever au roi, vient de réveiller sa muse, qui se ressent peut-être d'un trop long repos, mais qui rappelle & qui justifie encore ses premiers succès. La marche de ce dernier ouvrage nous a paru pénible, & quelques négligences ajoutent à sa longueur réelle; mais il y a de la noblesse & de la chaleur, qualités si essentielles au genre de l'ode. Nous allons en citer quelques strophes, qui justifieront cet éloge.

Déja le code affreux de vos loix criminelles
S'adoucit, se transforme en rigueurs paternelles,
    Frein plus sûr que la mort.
Les juges bien loin d'eux *chassent les impostures;*
Et le coupable *atteint* n'éprouve pour tortures
    Que les cris du remord.

Quel ſpectacle frappant ! l'équitable finance,
Sans les impôts du peuple, amene l'abondance
Aux branches de l'état ;
Je vois l'économie, aux vices qu'elle arrête,
Oppoſer ſon égide, & dépouiller la tête
Du luxe qu'elle abbat.

Le poëte dit ailleurs, en parlant de notre monarque, ſi heureux aujourd'hui & ſi digne de l'être :

Voyez-le ſur ſon ame exercer ſon empire,
Repouſſer des flatteurs, que l'intérêt inſpire,
Le parfum dangereux.
Du ſouffle des plaiſirs que ſes mœurs le préſervent;
Alexandre, vainqueur des Perſes, qui l'énervent,
Eſt plus eſclave qu'eux.

. . . .

La déeſſe (Thémis) ſe tait. Les tranſports de ſon ame
Ont paſſé dans mon cœur ; il s'agite, il s'enflamme ;
Mes chants ſont ennoblis.
Entends-moi, de Carthage émule généreuſe,
Autrefois ſouveraine, aujourd'hui plus heureuſe
A l'ombre de nos lis.

Qui mieux que toi ſoutient leurs rameaux reſpectables ?
Tu produiſis toujours de guerriers redoutables
Un glorieux eſſaim.
Mahon (*) tremble, fléchit, prêt à tomber en poudre ;
Sur ces rocs menaçans tu vois fumer la foudre

(*) *Note de l'auteur.* Marſeille contribua beaucoup à la conquête de Minorque. Auſſi Louis XV, pour récompenſer les Marſeillois, leur fit préſent de ſon portrait, qu'on voit dans l'hôtel de ville.

Qui partit de ton sein.

Citons encore une ſtrophe que l'auteur adreſſe aux Marſeillois :

Quel bonheur vous attend ! plein d'une humeur jalouſe
L'Anglois veut ſur la mer, que ſon orgueil épouſe,
Appeſantir ſes fers.
Le génie eſt puiſſant lorſqu'un rival l'*exerce ;*
Vous irez, *fiers Jaſon*, de *l'arbre du commerce*
Ombrager les deſerts.

Dans pluſieurs ſtrophes de cette ode l'on ne trouve rien d'alembiqué, & elles contiennent ſouvent une idée aſſez remarquable. C'eſt un double avantage que n'ont pas les autres ſtrophes. L'auteur y prend lui-même la parole. Tantôt *une ville puiſſante s'unit avec des dieux, & ſes murs s'agrandiſſent liés à leurs autels ; de fiers Jaſon* vont *de l'arbre du commerce ombrager les déſerts ; le courage s'illuſtre, & voit les rangs ſublimes s'abaiſſer devant lui* : tantôt *LES PLEURS verſés par la reconnoiſſance SONT LES HYMNES des rois ; NOS BRAS qu'il rend à l'induſtrie SONT UN DE SES BIENFAITS ; le regne* qui *oublie le mérite eſt dans ſon indolence, le ſommeil de l'état ;* enfin pour le *ſujet* qui *voit la félicité que ſon zele a fait naître, ſans en goûter le fruit,*

Si la haine ſur lui jette un nuage ſombre,
Il eſt comme un beau ſol qui ne reçois que l'ombre
Des plantes qu'il produit.

Quoi qu'il en ſoit, nous devons convenir que M. Sabatier a ſouvent le ton lyrique.

Son ode intitulée *l'Enthousiasme*, a eu dans le temps beaucoup de succès; & l'on connoît cette belle strophe de son ode sur Tyrtée. Il s'agit de représenter l'empire Romain:

Quels sont ces climats où la terre
Enfante des hommes armés?
A leur naissance, le tonnerre
Eclate, & les annonce aux peuples alarmés.
Que vois-je? Quelle chaîne immense
S'étend, s'agrandit & s'avance!
Elle tient aux deux bouts de ce vaste univers;
En vain pour la briser le monde entier conspire;
Le monde entier, soumis à ce nouvel empire,
Tombe sous le poids de ses fers.

(*Mercure de* France; *Journal de* Paris.

AACHENSCHE Geschichten. *Histoire d'Aix-la-Chapelle*, &c.

SECOND EXTRAIT.

LOUIS n'eut pas plutôt appris en Aquitaine la mort de son pere Charlemagne qu'il prit le chemin d'Aix, y envoyant devant lui le comte Vala, avec ordre d'arrêter les téméraires qui vivant librement avec les sept princesses ses sœurs, avoient résolu de s'enfuir avec elles pour se soustraire à sa sévérité. Hatuin fut tué en se défendant, Tull & plusieurs autres ayant été saisis, on leur creva les yeux.

Le nouveau monarque fit son entrée publi-

que à Aix le 27 février 814; il y fut reçu avec soumission par les états assemblés, & y prit possession de l'empire de son pere dont il se fit représenter le testament pour l'exécuter. Une partie des trésors fut employée à faire prier dieu pour le repos de son ame, & distribuée aux prêtres & aux pauvres; il accorda leur part à ses sœurs, à condition qu'elles se retireroient dans des couvens; la plus grande partie fut envoyée à Rome. Au commencement il traita bien ses freres naturels, les admettant à sa table; mais trois ans après, la révolte de son neveu Bernard, roi d'Italie, l'ayant rendu ombrageux, il les fit raser tous trois & les contraignit de se faire moines. L'un, Drogo, devint dans la suite évêque de Metz; l'autre, Hugue, abbé de St. Quentin & de St. Bertin : il n'est plus fait mention du troisieme.

La libéralité de Louis envers les églises, ne connut guere de bornes dès la premiere année de son regne. On conserve les diplômes des donations qu'il fit à Benoît, abbé d'Aniane, d'une pleine franchise pour tous les vaisseaux & voitures de son monastere dans tous ses états, au monastere de S. Severin de Bourdeaux, du village de Miscaria, au chapitre de Worms, du droit d'élire son évêque, & une infinité de diplômes de privileges, d'exemptions, de confirmations & autres graces datés du palais royal à Aix, ainsi que ceux de l'année suivante, par lesquels il permit au monastere de S. Mesmin, près d'Orléans, de tenir

ſur la Loire & autres rivieres trois bateaux exempts de tous droits, & au chapitre de Vienne, d'en avoir de même cinq ſur le Rhône, il lui rendit en outre la chapelle de S. Symphorien. Il accorda à la cathédrale de Treves & à l'abbaye de Pruym l'immunité de la juſtice ſéculiere & de toutes contributions, & fit une infinité d'autres conceſſions aux égliſes pendant tout le cours de ſa vie.

En 816, le pape Etienne V ſe rendit à Rheims, où il ſacra Louis, qui y vint d'Aix. Dans cette cérémonie, le pape mit ſur la tête de l'empereur après les onctions, une couronne d'or garnie de diamans qu'il avoit apportée de Rome avec lui, & il couronna auſſi Irmengarde ſon épouſe, d'une autre couronne d'or.

De retour à Aix, l'empereur y tint dans ſon palais un concile ou aſſemblée des évêques & des autres états, dans laquelle on tira des canons & des peres 145 articles de réglemens pour être obſervés par les évêques & tous les ordres du clergé, chacun en ce qui les concerne. On y détermine la quantité de boire qui appartient tous les jours à chaque chanoine, dans un réfectoire commun, ſavoir, quatre livres de vin, la livre n'étant que de douze onces, ſuivant l'art. 122. M. Meyer avertit que dans un ancien manuſcrit gardé à Liege, dans l'égliſe collégiale de S. Pierre, qui renferme ces réglemens entr'autres choſes, il ſe rencontre un article qu'on n'avoit point vu ci-devant dans aucun exemplaire imprimé : c'eſt pourquoi nous le tranſcrirons. Il eſt placé

entre les articles ou canons 139 & 140 ainsi : *Si major congregatio fuerit, eligantur de ipsis fratres boni testimonii & sacræ conversationis, & constituantur decani qui sollicitudinem gerant super decanias suas in omnibus secundum mandata dei & præcepta sui magistri ; qui decani tales eligantur in quibus securius episcopus prospiciat onera sua, & tamen eligantur per ordinem, scilicet secundum vitæ meritum & sapientiæ doctrinam. Quod si quisque ex eis aliquis forte inflatus superbiâ repertus fuerit reprehensibilis, corripiatur semel atque iterum atque tertio. Si autem emendare noluerit dejiciatur, alter in loco ejusdem, qui dignior; etiam subrogetur : & de præposito eadem constituimus.*

On rédigea dans la même assemblée une regle pour les chanoinesses, en trente-deux articles, suivant lesquels elles doivent être traitées comme les chanoines avec une parfaite égalité, sans acception de personnes. Il leur est accordé par jour à chacune trois livres de pain & trois livres de vin. Les abbesses, excepté en cas d'hospitalité & de maladie, doivent manger avec elles au réfectoire, pour veiller à ce qu'elles soient servies plus abondamment, pour leur donner l'exemple de supporter ce qui peut manquer, & pour prévenir les murmures inévitables, si elles se faisoient servir en particulier plus somptueusement que leurs sœurs.

Après cette assemblée, il publia un capitulaire par lequel il accorde généralement au clergé & au peuple la permission d'élire leurs évêques, & aux moines celle d'élire leur abbé

à perpétuité. Mais en même tems qu'il combloit les églises de biens, il réprimoit le luxe capable de les dissiper. Les évêques mêmes & les chanoines n'oserent plus se montrer en habits précieux & avec une parure mondaine.

Pascal I, ayant été élu pape en 817, à la place d'Etienne, il prit possession du St. Siege, sans avoir demandé l'agrément de l'empereur, qui voulut bien se contenter de ses excuses pour cette fois, & confirmer toutes les donations faites par son pere & son ayeul à l'église de Rome. Suivant la lettre de confirmation que Baronius a insérée dans ses annales, quoique l'authenticité n'en soit pas reconnue de tout le monde, ces donations confirmées consistoient dans la ville de Rome & son territoire, les isles de Corse, de Sardaigne, de Sicile & d'autres beaux domaines.

Peu s'en fallut que l'empereur ne fût écrasé le jour du jeudi-saint, la galerie qui conduisoit de l'église du couronnement au palais d'Aix, étant tombée, tandis qu'il la traversoit en revenant du service divin avec sa suite. On le tira de dessous les décombres blessé légérement à l'oreille droite, & ayant deux contusions dont il guérit si heureusement qu'au bout de vingt jours il fut en état d'aller à la chasse à Nimegue, d'où il revint à Aix, dans le dessein d'étendre aux moines la réforme qu'il avoit enjointe aux chanoines & aux chanoinesses l'année précédente. A cet effet, il attira Benoît d'Aniane auprès de sa personne, & pour l'y fixer, il lui bâtit un monastere dans une

vallée

vallée sur la Dente à environ un mille d'Aix, le dota largement pour 30 moines, & l'exempta dans la suite de tous droits & péages partout l'empire : c'est l'abbaye de St. Corneille-Munster. Honoré de toute la confiance de son souverain, le saint abbé fut mis à la tête de tous les monasteres de l'Empire, & chargé d'y rétablir la discipline : c'est pourquoi il se tint une nouvelle assemblée le 10 juillet au palais d'Aix, à laquelle assisterent les abbés du Mont-Cassin, de S. Hubert en Ardenne, de Stavelot, de Beaume, de Flavigni, & plusieurs autres abbés & moines inférieurs qui convinrent que le relâchement provenoit sur-tout de la diversité & de l'obscurité des regles & des usages qu'il étoit difficile de connoître, de suivre & de maintenir. Pour y remédier, posant la regle de S. Benoît pour fondement, ils dresserent quatre-vingts articles de réforme & de modifications, dont l'empereur ordonna l'observance dans tous les monasteres. Ces réglemens dressés sous les yeux du souverain, avoient sur ceux des chapitres généraux ordinaires, composés presque entiérement de supérieurs claustraux, l'avantage qu'ils n'opprimoient pas les inférieurs sous prétexte de les discipliner, & qu'ils prescrivoient aussi aux abbés leurs devoirs. Ainsi par le 25e. article, il étoit enjoint aux abbés de se contenter de la mesure des moines pour le manger, le boire, les habillemens, le lit, & de travailler même comme eux s'ils n'en étoient pas dispensés par des occupations plus utiles; & par le 37e. ni l'abbé, ni au-

cun moine n'avoient la permiſſion de traiter les hôtes ailleurs qu'au réfectoire où l'on devoit avoir toute ſorte d'attention pour eux : mais de maniere que l'abbé même en ce cas, devoit ſe contenter de la même portion que les autres moines, laquelle néanmoins il pouvoit augmenter également pour eux & pour lui en faveur de l'hoſpitalité. Comme il eût été inutile de faire des réglemens, s'il n'eût veillé à leur exécution, il envoya des commiſſaires viſiter les cloîtres & examiner ce qu'il convenoit d'ordonner encore pour leur avantage.

Dans le même mois, Louis fit une démarche à la tête des états d'Aix, dont il eut lieu de ſe repentir, en aſſociant à l'empire Lothaire ſon fils aîné, & en élevant ſes deux autres fils Pepin & Louis à la dignité de rois. Car Bernard, roi d'Italie, ſon neveu, jaloux de n'avoir point de part à ces graces, ſe révolta contre lui, en punition de quoi, malgré qu'il eût demandé grace à genoux, & fût venu à diſcrétion, il eut les yeux arrachés, & mourut trois jours après de douleur ou autrement.

En 818, ſes généraux de Saxe lui amenerent priſonnier à Aix, Sclaomir, roi des Abetrides. Il le priva de ſon royaume, qu'il conféra à Ceadrago. La rebellion n'eut pas plus de ſuccès en Bretagne & en Hongrie. La peſte & la famine dépeuplerent l'empire en 820 & 821.

En 825, Walkand, évêque de Liege, lui repréſenta que les moines d'Andaine le ſollici-

toient depuis trois ans de leur accorder le corps de St. Hubert, qui reposoit à Liege dans l'église de S. Pierre : c'est pourquoi il prioit l'empereur de lui permettre de condescendre à leur desir. L'empereur y consentit, & assista lui-même à la translation. Il fit construire en 826 dans l'église de couronnement, une orgue hydraulique par George, prêtre Vénitien, qui devint abbé de S. Salvius de Valenciennes.

Judith, sa seconde épouse, lui ayant donné un fils nommé Charles, il fallut pour le pourvoir, diminuer le partage accordé aux trois aînés par une libéralité prématurée; mais plutôt que de souffrir aucune diminution, ils aimerent mieux prendre les armes. Ils arrêterent en 830 Judith à Laon, osant lui imputer faussement un commerce adultere & incestueux, & la forcerent de prendre le voile à Ste. Radegonde de Poitiers, & d'engager aussi son époux à se faire moine. L'empereur y acquiesça pour elle, & ayant demandé du tems pour lui, les Allemands qui lui étoient demeurés fideles, profiterent du délai pour venir à son secours. Le pere soutenu, se reconcilia à Nimegue avec ses enfans, & les ramena avec lui à Aix. L'engagement de l'impératrice fut déclaré nul, & elle le rejoignit. Néanmoins il retira à Lothaire le titre d'empereur.

Il n'y avoit point encore de siege épiscopal à Hambourg. L'empereur en nomma archevêque Anschar, moine de Corbie, le fit sacrer par l'évêque de Metz, en présence des évêques de Verdun & de Brême, & l'envoya à

Rome demander au pape sa confirmation.

La reconciliation des trois freres avec l'empereur leur pere, étoit bien peu sincere, puisqu'ils se révolterent de nouveau en 833. Lothaire s'empara entre Strasbourg & Basle, de Louis son pere, & du jeune Charles leur demi-frere, relégua ce dernier dans l'abbaye de Pruym en Ardenne, & conduisit l'empereur dans l'abbaye de S. Medard à Soissons, où il le fit revêtir d'un habit noir de pénitent, après lui avoir ôté son épée & ses ornemens, delà il l'envoya prisonnier à Aix, où il le garda étroitement, ne le laissant ordinairement visiter que par des gens gagés pour le persuader de se faire moine : ce qu'il refusa constamment. Cependant les rebelles commencerent à se repentir, & les Allemands regrettoient leur maître. Pepin & Louis accoururent au secours de leur pere, & le délivrerent. Il régna donc encore jusqu'en 840, & il mourut protecteur des sciences. Il avoit dans son palais d'Aix une précieuse bibliotheque, dont Gerward étoit bibliothécaire en 827.

Lothaire, son fils aîné & son successeur à l'empire, fit sa résidence à Aix autant que les guerres avec ses freres le permirent, & il mourut à l'abbaye de Pruym en 855, six jours après y avoir pris l'habit monastique pour effacer ses péchés. Il avoit abdiqué la couronne & partagé ses états entre ses trois fils, Louis, Lothaire & Charles, dont l'aîné Louis obtint l'Italie avec l'empire, Lothaire l'Austrasie autrement la Lorraine, & Charles la Proven-

ce. De cette maniere, Aix-la-Chapelle étoit comprise dans le royaume d'Austrasie; Lothaire y demeura; & ce fut-là qu'il assembla le conseil d'évêques qui lui permit d'épouser une autre femme, dont il s'étoit épris, au lieu de Theutberge sa premiere épouse, qui avoit eu la foiblesse de se calomnier elle-même en s'avouant coupable d'un inceste avec son frere, qu'elle n'avoit point commis. Dieu ne bénit point ces unions, & il mourut en 868.

Dans ces conjonctures, Charles-le-Chauve, roi de France, vint à Aix & s'empara de la succession; mais Louis-le-Germanique, aussi oncle de Lothaire, voulant y avoir part, après une vive contestation, Charles se rendit à Herstal près de Liege, & Louis à Mersen près de Maestricht: là ils conclurent ensemble le 8 août 870, un accord par lequel, à l'exclusion de l'empereur Louis, ils partagerent entr'eux le royaume de Lorraine, de maniere que Louis-le-Germanique eut Aix, Utrecht, Basle, &c. & Charles Tongres, Tulles, &c. La demeure du roi Louis à Aix est constante, entr'autres actes par celui de 872, qui donne à l'abbaye de Pruym l'église de S. Sauveur à la porte d'Aix.

Cependant l'empereur Louis étant mort en 875, Charles-le-Chauve fut couronné empereur à Rome par le pape Jean VIII, au préjudice de Louis-le-Germanique son aîné, lequel étant mort aussi peu après, Charles s'empara d'Aix. Plusieurs historiens rapportent qu'il en fit transférer la couronne d'épines, & un des

clous de la croix dans l'abbaye de S. Denis; près de Paris. Mort en 877, son fils Louis-le-Begue ne vécut que deux années pendant lesquelles il eut avec Louis de Baviere une entrevue à Mersen, après laquelle ils conclurent ensemble à Gundelfingen un traité qui fut renouvellé & confirmé à Foiron.

Pendant l'empire de Charles-le-Gros en 881, les Normands, sous la conduite de Godefroi & de Sigefroi, fondirent comme un torrent dans la basse-Allemagne. Ils pillerent la ville d'Aix, & y mirent tout à feu & à sang. Quelques écrivains racontent que les ecclésiastiques avoient pris la fuite avec ce qu'ils avoient pu emporter des reliques & des trésors des églises dont les moines de Stavelot restituerent dans la suite ce qui leur en avoit été confié. Au-lieu de repousser les Normands, Charles fut le parrein de Godefroi, qui reçut le baptême, & auquel il permit de s'établir en Frise avec les siens, & d'épouser la princesse Gisele, fille de Lothaire & de Valdrade, concessions qui lui aliénerent l'affection des principaux de l'empire, au point qu'ils élurent pour roi d'Allemagne à sa place Arnoul, fils de Carloman, roi de Baviere & d'Italie.

Sous ce monarque les Normands ayant passé la Meuse à Liege, vinrent camper dans les bois & les marais des environs d'Aix, & battirent l'armée royale sur la Geule le 28 juin 891. Aix saccagée dix ans auparavant, ne leur offrit pas alors un grand butin. Il reste des diplômes qui indiquent qu'après leur défaite & leur

fuite, le palais d'Aix fut habité par Arnoul en 898, soit que les Normands ne l'eussent point entiérement détruit, soit qu'il eût été rebâti ou réparé. Louis IV, fils légitime d'Arnoul, date du palais d'Aix en 908, le diplôme par lequel il accorde à Etienne, évêque de Liege, le droit de monnoie pour son église, & il le confirme dans la possession de plusieurs abbayes. (*).

Par la mort de Zwendebold, bâtard d'Arnoul, tué en 900 dans une bataille & inhumé dans la noble abbaye de Sustern-sur-Meuse près de Sittard, le royaume de Lorraine fut encore réuni quelque tems à celui d'Allemagne; mais Charles-le-Simple, roi de France, s'en étant mis en possession, vint à Aix. Le diplôme par lequel il accorde au monastere de Brogne l'exemption de toute autre sujettion que de la sienne est daté d'Aix en 914; mais il fut obligé d'évacuer cette ville & de la laisser à Henri I.

Othon le-Grand, fils de Henri I, fut élu roi des Romains par les états en 936 dans le palais d'Aix; Hidelbert, archevêque de Mayence, y fit dans la chapelle de Charlemagne la cérémonie du couronnement & l'y oignit de l'huile sainte. L'honneur de sacrer l'empereur étoit prétendu par l'archevêque de Trêves comme primat du royaume de Lorraine, & en vertu de l'ancienneté de son siege; par celui de Cologne comme métropolitain du ressort duquel Aix dépendoit; & par celui de Mayence comme

(*) Lunig, tom. XVII. Spicileg. ecclef.

primat d'Allemagne. Ceux de Trêves & de Cologne céderent enfin à celui de Mayence en considération de sa vertu extraordinaire, pour cette fois, sans tirer à conséquence.

Cette cérémonie est décrite d'une maniere circonstanciée dans *Wittichind. Corb. pag. 642 inter script. Meibom.* Hildebert, vêtu de la chasuble & des ornemens pontificaux, vint au-devant d'Othon jusqu'au parvis de la chapelle, & le prenant par la main droite il le conduisit au milieu de l'église le montrant au peuple & disant à tous de témoigner si l'élection leur étoit agréable en levant la main droite. Tous la leverent avec de grands cris de joie, en faisant mille vœux pour son bonheur. L'empereur fut ensuite conduit à l'autel sur lequel les ornemens royaux étoient placés, l'épée & le ceinturon, le manteau d'hermine, la main de justice, le sceptre & la couronne. Hildebert lui ceignant l'épée dit : Prenez cette épée pour vous en servir contre les barbares & les méchans chrétiens & affermir la paix de la chrétienté. En l'oignant : Dieu vous a oint roi, afin que n'oubliant point d'exercer la miséricorde envers votre peuple, vous l'obteniez vous-même de votre créateur. L'archevêque de Cologne aida celui de Mayence à lui mettre la couronne sur la tête. Ensuite l'empereur alla dîner au palais avec les évêques qui avoient assisté à la solemnité. Le duc de Lorraine y fit le service de maître de la maison, le duc de Franconie celui d'écuyer tranchant, le duc de

Suabe celui d'échanson, & le duc de Baviere celui d'archi-maréchal. (*)

Bientôt le même duc de Lorraine souffrant d'être réduit à la qualité de vassal, & le duc de Franconie s'étant également revolté, Othon les défit & les força de s'enfuir dans le château de Kevermonde près de Liege, forte place qu'il assiégea long-tems inutilement.

Othon donna à la chapelle de couronnement, l'église de Duren & celle de Kevermonde ou Chevremont. Les revenus de la chapelle de couronnement avoient été si fort diminués par un suite de l'irruption des Normands, qu'au lieu de vingt chanoines que Charlemagne avoit fondés, il n'y en avoit plus que douze qui vivoient difficilement.

Desirant d'assurer sa succession à son fils Othon, il le fit couronner roi des Romains à Aix en 961, lorsqu'il n'avoit encore que six à sept ans. Pour lui il se rendit à Rome où il reçut du pape la couronne impériale le 2 de février 965 : on peut juger de la magnificence de la cour d'Aix en ce tems par la dépense de bouche. Selon Bunting, dans la *Chron. Brunsw.* il se consommoit au palais par semaine huit bœufs, mille sacs de grain, huit foudres de vin, dix de bierre, sans compter les autres comestibles. C'étoit même la consommation de chaque jour suivant l'annalyste Saxon sur l'an 968, qui y ajoute mille porcs & brebis. Ce

---

(*) Barre distribue autrement ces offices.

magnifique empereur mort en 973, eſt inhumé à Magdebourg, où l'on voit encore ſon tombeau.

Sa valeur avoit contenu les rois de France qui conſervoient toujours des prétentions au royaume de Lorraine; mais lorſqu'Othon II fut ſur le trône, le roi de France Lothaire moins timide accourut à Aix avec tant de promptitude qu'il étoit déja aux portes, quand Othon ſurpris à midi en 978, n'eut que le tems de ſe ſauver à Cologne avec ſon épouſe Théophanie, abandonnant tout avec le dîné préparé à ſon ennemi qui en profita, & qui pendant les trois jours qu'il reſta à Aix y livra le palais & la ville au pillage de ſes ſoldats, mettant tout à feu dans le pays. Lothaire avant de ſe retirer, chargé de butin, fit ôter l'aigle romaine qui étoit placée au faîte du palais, & mettre un coq en ſa place la tête tournée vers la France, comme un ſigne que cette capitale étoit déſormais ſoumiſe au ſceptre françois.

Othon ayant raſſemblé ſes forces revint à Aix, & ſe mit à la pourſuite de Lothaire; mais ne pouvant l'atteindre dans ſa retraite précipitée, il ravagea par repréſailles les environs de Rheims, de Paris, de Soiſſons & de Lyon. Enfin en 980, Lothaire renonça avec ſerment au royaume de Lorraine.

Pendant trop long-tems le fort de Kevermonde ou Chevremont, jugé imprenable par force, avoit ſervi de retraite à tout ce qu'il y avoit de brigands; Othon s'accorda à ce ſu-

jet avec Norger, évêque de Liege, qui s'en rendit maître par adresse, & le rasa de fond en comble. Les douze chanoines en furent transférés à Aix de concert avec Othon, & unis avec tous leurs revenus à ceux de la chapelle de couronnement. Notger y ayant fondé encore 16 nouvelles prébendes, l'église de Notre-Dame d'Aix, ou la chapelle de couronnement, fut dès-lors composée de 40 chanoines.

Othon II, avant de mourir en 983, eut la consolation de voir élire à Verone son fils du même nom, âgé de trois ans, pour son successeur. Il fut couronné en 984 à Aix par l'archevêque de Ravenne accompagné de celui de Mayence. Sous son regne en 997, le pape Grégoire V vint à Aix, où il ordonna pour l'église de couronnement que personne n'y dît la messe à la chapelle de la vierge que sept chanoines prêtres nommés à cet effet prêtres-cardinaux, l'archevêque de Cologne & l'évêque de Liege. Dans la même année Othon donna plusieurs terres avec leurs habitans à l'église cathédrale de Liege; la collégiale de St. Jean, aussi de Liege, éprouva aussi sa libéralité; & il fonda près d'Aix sur le Mont-Louis un monastere de filles qui furent transférées en 1220, à Bourtscheid ou Borset.

L'an mille, Othon eut envie d'ouvrir & de visiter le tombeau de Charlemagne, dont les traces s'étoient effacées depuis 86 ans qu'il y avoit été déposé. Il fallut en faire la recherche en fouillant la terre. A force de chercher on découvrit un caveau voûté, dans lequel le

corps étoit encore dans la même attitude où il avoit été mis avec les ornemens impériaux. Othon en ôta le siege d'or, la croix pectorale, les vêtemens que le tems n'avoit point gâtés, la couronne, le sceptre, le globe, & toutes les richesses; puis fit de nouveau murer l'entrée du sépulchre, & en orna le dessus d'une inscription. Othon III fut lui-même inhumé à Aix en 1002, le jour de Pâques, tandis que ses entrailles reposent à S. Afra d'Augsbourg. Il fut la troisieme tête couronnée qui eut son tombeau dans la chapelle de couronnement. Personne de ce rang suprême n'a depuis été enterré dans cette illustre église qu'il avoit beaucoup enrichie & décorée, jusques-là qu'il fit venir d'Italie à Aix un des plus fameux peintres du tems, appellé Jean, pour la peindre magnifiquement. Ce peintre, à qui Othon avoit donné pour récompense un évêché d'Italie, a son tombeau & son épitaphe à Liege dans l'église de St. Jacques.

Henri second ayant été couronné roi des Romains à Mayence, par l'archevêque Willigis, fit son entrée à Aix, où il fut de nouveau élu & couronné par Heribert, archevêque de Cologne, les Lorrains ne voulant point le reconnoître qu'il ne s'y fût assis sur le trône de Charlemagne. Ce prince pieux, vint à Maestricht honorer le tombeau de St. Servais, acheva à Aix l'église de St. Adalbert, commencée par son prédécesseur, & la dota pour 20 chanoines, bâtit aussi pour eux une église à St. Nicolas, & ordonna que pour reconnoître la

dignité de l'église de Notre-Dame ou de couronnement qui demeureroit toujours la principale église, les deux nouveaux cloîtres donneroient à dîner à ses chanoines aux fêtes de St. Adalbert & de St. Nicolas. En 1022, après la tenue des états, les membres du clergé écouterent en sa présence les débats survenus entre Peligrin, archevêque de Cologne, & Durand, évêque de Liege, qui soutinrent tous deux que le monastere de Bourtscheid étoit dans leur diocese. L'archevêque de Cambrai étoit d'avis qu'il étoit du diocese de Liege pour deux raisons, la premiere, parce que les évêques de Liege avoient béni successivement cinq abbés de Bourtscheid, sans éprouver la moindre contradiction de la part de Cologne, & parce que à la réquisition & en la présence du roi & de celle de Baldric, évêque de Liege, il y avoit lui-même donné la premiere consécration aux personnes religieuses, & en avoit béni le cloître, étant accompagné des évêques de Treves & de Verdun, sans qu'il fût fait mention de celui de Cologne. Sur ces preuves le monastere de Bourtscheid fut unanimemenr jugé du diocese de Liege. Malgré ce jugement le monastere de Bourtscheid est passé sous la jurisdiction de Cologne on ne sait comment.

Henri II, mort en 1024, & inhumé à Bamberg, a été mis au rang des saints par le pape Eugene III.

NOUVEAUX essais sur Paris, pour servir de suite & de supplément à ceux de M. DE SAINT-FOIX. A Paris, chez Belin, libraire, rue St. Jacques, 2 vol. *in-12.* Prix, 4 liv. brochés. 1781.

UNE épître dédicatoire à M. le duc de Cossé, gouverneur de Paris, qui se trouve à la tête du 2e. volume de ces nouveaux essais, nous apprend que M. le chevalier du Coudrai, ancien mousquetaire, en est l'auteur. » Sans » toucher, dit-il, à la gloire de M. de Saint-» foix, nous ne craignons pas d'avouer qu'en » admirant ses talens & sur-tout les graces & » la vivacité de son esprit, nous le compare-» rions volontiers à un peintre original, dont » la touche fiere & hardie semble se conten-» ter de tracer un *chemin nouveau*, c'est-à-dire, » que notre modele a glorieusement ouvert la » carriere que nous allons *courir*. C'est pour » remplir ses vues ou, si l'on veut, pour » suppléer à ses *Essais*, que nous nous pro-» posons de les continuer. « Le dessein de M. du Coudrai étant connu, il faut montrer comment il l'a exécuté. Pour cet effet, nous choisirons les anecdotes les plus piquantes de ce recueil, dont il nous promet la continuation.

» *Palais des Tuileries.* On sait que Louis XV, » pendant sa minorité, habita le palais des

» Tuileries, où l'on repréſenta pluſieurs di-
» vertiſſemens mêlés de *récits en muſique*, & de
» danſes. S. M. danſa avec pluſieurs ſeigneurs
» de ſon âge dans le ballet de la Jeuneſſe,
» qui fut donné le 26 février 1718. Nous fai-
» ſons une remarque : c'eſt qu'au milieu des
» fêtes, M. le régent travailloit aux affaires
» de l'état ; qu'en conſéquence, après les re-
» préſentations du parlement ſur pluſieurs édits,
» S. A. R. lui fit ſavoir ſes intentions le 26
» août. Le parlement reçut les ordres du roi
» pour ſe rendre au palais des Tuileries, où
» S. M. tint un lit de juſtice avec les céré-
» monies accoutumées pour procéder à l'en-
» regiſtrement des édits & déclarations portant
» l'établiſſement de cette fameuſe banque, ſi
» fatale aux particuliers & à la France même...
» On ſait que c'eſt Catherine de Médicis qui
» fit jetter les premiers fondemens du château
» des Tuileries en 1564, dans un endroit très-
» déſert, où l'on faiſoit de la tuile, ce qui a
» donné lieu à ſon nom. «

» *Rue de Verneuil.* Mlle. Dupuy, célebre
» joueuſe de harpe, mourut en 1677 (*elle de-
» meuroit ſans doute dans cette rue;*) & fit un
» teſtament fort extraordinaire, dont on parla
» beaucoup alors. Bayle n'a pas dédaigné de
» le rapporter dans ſon dictionnaire : en voici
» les principaux legs & les circonſtances les
» plus ſingulieres. » Cette fille ordonna qu'il
» n'y eût à ſon convoi aucuns borgnes, boi-
» teux, boſſus, mais ſeulement un certain
» nombre d'hommes mariés, de femmes & de

» filles. Elle ordonna que, pendant 20 ans, sa
» maison ne fût louée qu'à des personnes
» dont la noblesse seroit prouvée. Elle donna
» une place pour faire un jardin, à condition
» que celui auquel elle la laissoit, n'y plan-
» teroit aucun arbre nain. Elle établit une
» rente assez considérable pour la nourriture
» de plusieurs chats qu'elle avoit & qu'elle
» aimoit passionnément. Enfin, elle voulut qu'on
» donnât sa harpe, avec laquelle elle avoit gagné
» beaucoup de bien, à un aveugle des Quinze-
» Vingts. «

On lit à l'article du couvent des Petits-Peres, qu'un de ces moines, qui s'appelloit Fiacre, mort parmi eux en odeur de sainteté, étoit si révéré que chacun vouloit avoir son effigie : cette vénération alla si loin, qu'on le peignit sur les portieres des carrosses de place, d'où leur est venu le nom de *fiacres*.

En parlant de la rue de la Juiverie, M. du Coudrai nous apprend qu'il n'étoit pas permis aux Juifs de paroître en public sans une marque jaune sur l'estomac, & que Philippe-le-Hardi les força de porter une corne sur la tête; qu'ils étoient maltraités par le peuple; qu'il leur étoit defendu de se baigner dans la Seine, & qu'enfin, lorsqu'on les pendoit, c'étoit toujours entre deux chiens. Ils furent entiérement chassés du royaume sous Charles VII, l'an 1394.

A l'occasion d'une image de la Vierge, profanée dans la rue du Roi-de-Sicile, on fit une procession générale en 1534, à laquelle Fran-

çois I assista, ainsi que toutes les cours souveraines. *La reine Eléonore*, dit Sauval, *marcha à la tête, sur une haquenée blanche, les filles du roi tout de même sur des haquenées.* Alors il n'y avoit point de voitures. Ce ne fut qu'en 1620 que le roi & la reine allerent dans un coche.

L'article des spectacles est long & curieux; il demanderoit des détails dans lesquels nous ne saurions entrer, & nous renverrons nos lecteurs à l'ouvrage même, où ils trouveront des anecdotes qui les intéresseront.

La reine Marie de Médicis acheta l'hôtel de Luxembourg 90 mille livres : il tomboit en ruine; en 1615, elle fit bâtir le palais qu'on voit aujourd'hui, sur les dessins du palais Pitti, la demeure ordinaire des grands-ducs de Toscane. L'auteur fait à ce sujet la réflexion suivante :

» Henri IV, ce monarque populaire, s'é-
» toit trouvé très-grandement logé au Louvre :
» il n'y mettoit pas tant de façon, pour parler
» le langage des historiens du tems, & sou-
» vent il alloit manger & plusieurs jours de
» suite chez ses amis, comme Sully, ou chez
» ses financiers, tels que Sébastien Zamet.
» Marie de Médicis se trouva trop à l'étroit
» dans le premier palais du monde..... La
» superbe galerie est peinte par Rubens. Cette
» reine le fit venir d'Italie pour y représenter
» les principaux événemens de sa vie & de
» sa régence. Ce grand ouvrage, qui comprend
» 21 tableaux, fut achevé en moins de trois
» ans.... Personne n'ignore la fin malheureuse

» de cette princesse, qui mourut presque de » faim & de misere dans un grenier que l'on » montre encore à Cologne «.

» Certain abbé qui passoit pour le coriphée » des nouvellistes (du jardin de Luxembourg) » ne parloit dans la derniere guerre que des » moyens d'abattre l'orgueil des Anglois. Il » faut, répétoit-il continuellement, lever 12 » mille hommes; il faut embarquer 12 mille » hommes; il faut débarquer 12 mille hom- » mes en Angleterre; il faut marcher à Lon- » dres avec 12 mille hommes. Chacun ap- » plaudissoit; & 12 mille hommes étoient le » refrein de toutes les rêveries politiques de » la coterie. Sur ces entrefaites, un de nos » vieillards, bon patriote, & qui haïssoit les » Anglois de tout son cœur, tombe malade; » il fait son testament, & laisse 1200 liv. à » M. l'abbé *aux 12 mille hommes*, en reconnois- » sance du plaisir qu'il lui avoit causé par son » antipathie contre les ennemis de l'état. Il » ajouta qu'il ne connoissoit pas son véritable » nom, mais qu'il seroit facile de le savoir » en allant à telle heure au Luxembourg & » dans telle allée qu'il désignoit. Conformément » à l'intention du testateur, on prit des infor- » mations sur M. *l'abbé des douze mille hommes.* » On n'eut pas de peine à le découvrir, & » le legs lui fut rendu. «

Après avoir promené ses regards sur la Sorbonne, M. du Coudrai nous dit que la derniere these que l'abbé de Richelieu soutint dans cette école, avoit pour titre : QUÆSTIO THEO-

LOGICA : *Quis erit ſimilis mihi ?* Ces paroles, ajoute-t-il, furent priſes pour une prophétie, après qu'il fut parvenu au cardinalat & au miniſtere. On lui dédia une theſe de théologie, dont les neuf propoſitions commençoient par les neuf lettres de ſon nom, en latin *Richelius.* Nous rapprocherons un article de ces eſſais, qui ſe trouve quelques pages plus loin, & dans lequel il eſt queſtion des cruautés de ce miniſtre, & de quelques autres eccléſiaſtiques qui ont eu le malheur de lui reſſembler.

» Les prêtres, dit notre hiſtorien, non-ſeu-
» lement ont excité les peuples au carnage,
» mais eux-mêmes aimoient à voir couler le
» ſang. Sans aller fouiller dans les anciennes
» chroniques, le cardinal de Richelieu ſe pré-
» ſente à la mémoire. Louis, duc de Montmo-
» renci, n'eut la tête tranchée qu'aux vives
» inſtances de ce prince Romain ; tout le peu-
» ple couroit aux égliſes pour prier le ſeigneur
» de changer la volonté du roi, ou plutôt
» celle du cardinal. A l'exécution de MM. de
» Cinq-Mars & de Thou, à Lyon, dans la
» place publique, où l'on dreſſa un échafaud
» en forme d'amphithéatre, à la hauteur de
» la fenêtre de la chambre de ſon eminence
» qui vouloit voir cette horrible cérémonie,
» malgré les fortes douleurs que la goutte lui
» cauſoit, *le peuple*, dit Mezeray, *fondoit en*
» *larmes, & le bourreau même : l'ame ſeule de ce*
» *prêtre fut inébranlable.* Lors de l'exécrable
» journée de la St. Barthelemi, lors du maſſacre
» d'une partie des citoyens, qui en fut com-

» me la ſuite, qui donc alors compoſoit le con» ſeil de Médicis? Etoient-ce des guerriers » nourris dans le ſang & le carnage? Non: » c'étoient les miniſtres d'un dieu de paix. Si » les faſtes du tems ne conſacroient leurs » noms, nous n'oſerions les citer: les cardi» naux de Bourbon, la Valette, l'évêque de » Senlis, le curé de St. Côme, de St., &c. &c. » Ces prêtres crioient dans les rues de Paris: » *Saignez, ſaignez: la ſaignée eſt auſſi bonne au* » *mois d'août qu'au mois de mai.* Le pape Sixte V » ordonna dans Rome une proceſſion ſolem» nelle en action de graces de l'heureuſe jour» née de la St. Barthelemi; Jules, la cuiraſſe ſur » le dos, marchoit à la tête d'un eſcadron de » Turcs qu'il avoit à ſa ſolde. On lit dans » l'hiſtoire de Lyon par Poullain de Lumina, » qu'un légat de la cour de Rome, paſſant à » Lyon quelque tems après ce maſſacre, invita » à dîner un boucher qui s'étoit ſignalé par le » grand nombre de huguenots qu'il avoit aſſom» més. L'auteur de l'hiſtoire de Languedoc ra» conte que les chefs des croiſés, au ſiege » de Béziers, (dans les guerres contre les » Albigeois) demanderent au légat du pape ce » qu'ils devoient faire dans l'impoſſibilité où » ils étoient de diſtinguer les hérétiques d'a» vec les catholiques, qui étoient en grand nom» bre dans cette ville: *tuez-les tous*, dit le » légat; *Dieu connoîtra ceux qui ſont à lui.* » Femmes, enfans, vieillards, 60 mille habi» tans, hérétiques ou catholiques, furent paſ» ſés au fil de l'épée «.

L'hôtel-de-ville d'une capitale telle que Paris, ne devoit point échapper aux recherches de M. du Coudrai ; il nous apprend qu'anciennement cet hôtel étoit occupé par Mgr. le Dauphin de France, Charles V, fils du roi Jean, & son lieutenant pendant qu'il étoit captif en Angleterre. Tirons de cet article quelques anecdotes intéressantes ; en voici deux qui méritent d'être rapportées.

» Le prince de Condé, que sa défaite n'a» voit point découragé, se rendit le 4 juillet » 1652, à l'hôtel-de-ville avec le duc d'Or» léans, le duc de Beaufort & le maréchal de » l'Hôpital, pour signer un acte d'union ; mais » n'ayant pas trouvé l'assemblée disposée à » ce qu'ils lui proposerent, ils sortirent en » disant que la salle étoit pleine de Mazarins. » La populace, qui étoit à la porte, ayant en» tendu ces mots échappés à la colere des prin» ces, entra dans la salle en criant : *l'union,* » *l'union.* Elle tira en même tems plusieurs coups » de fusil aux fenêtres de l'hôtel-de-ville. Les » archers, qui étoient à la porte, firent feu » sur ces mutins, & en tuerent plusieurs. Les » séditieux, plus animés, coururent sur le champ » aux bateaux, en apporterent du bois, & » mirent le feu aux portes de l'hôtel-de-ville : » elles furent brûlées en un instant, & ils y » entrerent sans résistance. Le Gras & Miron, » maîtres des requêtes, voulant se sauver avec » une vingtaine de bourgeois qui les accompa» gnoient, furent massacrés avec eux dans la » Grêve. Le maréchal de l'Hôpital, qui étoit

» resté dans l'hôtel-de-ville, mit son cordon » bleu dans sa poche, & se sauva sous un » habit d'*huissier déguisé*. Le curé de St. Jean-» en-Grêve, averti de ce qui se passoit, ac-» courut avec le St. Sacrement; mais les mu-» tins le repousserent, & l'obligerent de se » retirer dans l'église. Ils eurent plus de res-» pect pour Mademoiselle, qui arriva un ins-» tant après, suivie du duc de Beaufort : sa » présence calma les furieux, & donna le tems » à ceux qui s'étoient cachés dans l'hôtel-de-ville » d'en sortir & de se sauver «.

» Croiroit-on que le Dauphin Charles, ré-» gent du royaume, pendant la captivité de » son pere, le roi Jean, pour appaiser le peu-» ple de Paris, qui se portoit aux dernieres » insolence en 1359, fut contraint de venir » à la place de Grêve, & là, sur un écha-» faud dressé au pied de la croix, harangua le » peuple, & lui prouva si bien les justes soup-» çons qui l'avoient contraint de faire arrêter » ceux dont ils demandoient la liberté, que » l'avocat Blondel lui demanda pardon d'avoir » voulu les excuser la veille. «

Le Palais-royal devient dans ces *nouveaux Essais* un article d'autant plus important, que la destruction de son jardin fait le sujet de tous les entretiens de la cour & de la ville, & a occasionné des procès avec plusieurs propriétaires des maisons qui environnoient ce beau lieu, en été, le rendez-vous de tout ce que la France a de plus galant & de plus léger de l'un & de l'autre sexe.

» C'eſt ſur l'emplacement des hôtels de Mer-
» cœur & de Rambouillet, dit l'auteur, que
» le cardinal de Richelieu fit jetter en 1629
» les fondemens du Palais-royal. Il fut appellé
» alors le *Palais Cardinal*, nom qu'il conſerva
» juſqu'à la mort du miniſtre, qui en avoit
» fait une donation au roi & à ſes ſucceſ-
» ſeurs. «

» Le plan de ce palais n'eſt rien moins que
» régulier, quoique de nos jours on ait beau-
» coup fait pour faire oublier ce défaut; ce
» qui vient de différens accroiſſemens qu'il re-
» çût pendant la vie du cardinal, à meſure
» que la fortune & le crédit de ce miniſtre
» devenoient plus conſidérables. Louis XIV
» y fit bâtir dans la ſuite la grande galerie
» ſur l'emplacement du palais Brion, qui étoit
» un ancien hôtel des ducs de Damville dans
» la rue de Richelieu «....

» Lorſque le cardinal de Richelieu, ſur les
» terreins qu'il avoit acquis, eût fait prendre
» les emplacemens néceſſaires pour les bâti-
» mens, pour les cours & pour le jardin de
» ſon palais, il fit diſtribuer le ſurplus en 45
» places propres à conſtruire des pavillons ou
» maiſons autour du jardin.

» Chaque place avoit ſept toiſes de lon-
» gueur & autant de profondeur. Le cardinal
» s'en réſerva trois pour ſervir d'iſſues au jar-
» din... Comme il étoit peu digne d'un mini-
» ſtre de faire bâtir tant de maiſons, il don-
» na les 42 autres places à rente à Louis Bar-
» bier, par contrat du 17 mars 1636. Cette

» rente eſt de 250 liv. pour chaque place, & » ſtipulée rachetable au denier 24. En 1641, » le cardinal racheta ſept autres places de » Louis Barbier, & les trente-cinq qui reſtoient » furent couvertes de maiſons à-peu-près » telles qu'on les voit aujourd'hui, avec vue » & entrée ſur le jardin du palais «.

» En 1643, à la mort de Richelieu, Louis » XIV, conduit par la reine Anne d'Autriche, » ſa mere, quitta le Louvre pour venir s'éta- » blir au Palais Cardinal. Ce monarque le céda » depuis à MONSIEUR, ſon frere unique, pour » en jouir ſa vie durant: & en 1692, il en » donna la propriété à Philippe d'Orléans, » duc de Chartres, ſon neveu, qui fut régent » du royaume. Une choſe qui fait infiniment » d'honneur à la maiſon d'Orléans, c'eſt qu'à » l'ombre même du trône & pendant la ré- » gence la plus abſolue, les propriétaires des » maiſons ſur le Palais-royal ne furent privés » ni de la promenade, ni de la vue dans le » jardin.... C'eſt au cardinal de Richelieu que » la capitale eſt redevable d'un grand & vaſte » théatre dans le Palais-royal. Il n'étoit pas » encore queſtion d'opéra ni même de muſi- » que, du tems de ce miniſtre : tant l'ori- » gine des plus beaux-arts a été tardive parmi » nous; mais la poéſie dramatique, qui com- » mençoit à ſortir de l'enfance, flattoit le goût, » occupoit les loiſirs du cardinal; on cite mê- » me quelques pieces de ſa compoſition. Il fit » conſtruire dans ſon palais deux théatres, l'un » très-petit, qui pouvoit contenir 600 perſon-

» nes,

» nes, & un autre plus ſpacieux, capable d'en » contenir 3000. C'eſt ſur ce dernier théatre » que jouerent ſucceſſivement les Italiens & la » troupe de Moliere. «

L'auteur rapporte une anecdote bien affligeante pour les arts. Le duc de la Meilleraye ayant perdu la tête par un excès de dévotion, alla dans ſa riche galerie des antiques caſſer à coups de marteau des ſtatues d'un prix ineſtimable. M. Colbert lui ayant demandé de la part du roi ce qui l'avoit pouſſé à une action ſi extraordinaire, il répondit que c'étoit ſa conſcience. --- *Mais, M., pourquoi avoir dans votre chambre cette tapiſſerie de Mars & de Vénus ? — Ah ! M., ce ſont des tapiſſeries des maiſons de* LAPORTE. Au commencement d'une année, ce ſeigneur aſſembla toute ſa maiſon, & fit tirer au ſort les emplois que chacun devoit avoir : l'écuyer eut celui de marmiton, un palfrenier, celui de maître-d'hôtel, &c. &c. L'hiſtoire ne dit pas ſi le duc voulut abſolument qu'on ſe conformât à cette ridicule diſtribution.

En parlant de la Butte-St.-Roch, M. le chevalier du Coudrai n'oublie point d'obſerver que Théophraſte Renaudot y demeuroit ; il s'étend, à cette occaſion, ſur l'établiſſement de la *Gazette de France*, d'où il paſſe à celui des Journaux, afin de donner une idée de leur utilité.

Quoique M. de Saintfoix ait parlé dans ſes *Eſſais*, de l'égliſe de Ste. Génevieve, ſon continuateur a cru devoir y revenir, & cite une

anecdote assez singuliere que nous allons transcrire.

» En 1145, le pape Eugene III fut chassé
» par les habitans de Rome, qui, se rappellant
» la puissance & la gloire de leurs ancêtres,
» vouloient renouveller la forme ancienne de
» leur gouvernement, en créant des consuls
» & un sénat. Ce pontife vint se réfugier à
» Paris, à la cour de Louis VII. Un jour qu'il
» étoit allé célébrer la messe à Ste. Génevie-
» ve, accompagné du roi & de Thibaut, évê-
» que de Paris, les chanoines, pour lui faire
» plus d'honneur, étendirent un riche tapis à
» l'endroit où il devoit se prosterner pour faire
» sa priere. Quand elle fut achevée, ses offi-
» ciers voulurent s'emparer du tapis; les do-
» mestiques des chanoines s'y opposerent, &
» ce tapis fut cause d'une dispute qui se ter-
» mina par quelques coups donnés & rendus
» de part & d'autre. Les officiers du pape se
» présenterent devant leur maître, battus &
» ensanglantés; il en demanda justice au roi,
» qui lui-même avoit reçu quelques coups dans
» la chaleur du combat. Il fut résolu que les
» chanoines seroient chassés de l'église de Ste.
» Génevieve.

Le couvent des Filles-Dieu a été fondé par St. Louis pour les filles *pécheresses qui avoient abusé de leur corps*, & pour leur servir de retraite, afin qu'elles ne fussent pas obligées de mendier leur vie. L'auteur fait à ce sujet la réflexion suivante, qui certainement n'est pas déplacée : » Nous observerons, dit-il, qu'au-

» jourd'hui de pareils hospices ne seroient pas
» nécessaires, vu que nos *pécheresses* ne finissent
» point ordinairement par la mendicité : au
» contraire, soit dit à la honte de notre sie-
» cle, elles se retirent fort riches, ayant des
» rentes, des maisons, & par fois des terres,
» des seigneuries, &c. «

Que dans les siecles précédens on ait vu quelques traits qui se ressentoient de la barbarie des mœurs de ces tems-là, personne n'en est étonné; mais que dans ce siecle on en retrouve les traces, voilà ce qui doit déconcerter nos philosophes modernes. Lorsqu'en 1716 les comédiens italiens furent rappellés en France sous la régence du duc d'Orléans, ils monterent un registre où ils se proposoient de consigner tout ce qui regardoit le régime de la troupe : on voit à la tête de ce registre ces mots : *Au nom de Dieu, de la vierge Marie, de St. François de Paule & des ames du purgatoire, nous avons commencé le 18 mai 1716, par* l'INGANNO FORTUNATO.

Dans tout le cours de cet ouvrage M. du Coudrai s'est beaucoup étendu sur les divers théatres de la capitale, & en donne des précis historiques aussi bien faits qu'on puisse le desirer; mais nous ne nous y arrêterons pas, crainte de passer les bornes ordinaires de nos extraits : suivons l'auteur dans des détails moins connus.

Le chapitre de Notre-Dame ordonna en 1168 que quand un chanoine viendroit à quitter son bénéfice ou à mourir, sa prébende, ses draps,

ſon oreiller & ſon lit appartiendroient aux pauvres de l'Hôtel-Dieu.

Suivant un ancien uſage, on jonchoit alors de paille la ſalle du palais épiſcopal pour la réception d'un docteur. Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluni, rapporte que dans ſon égliſe, l'évêque du dioceſe s'y trouvant, il lui céda ſon ſiege, & alla s'aſſeoir ſur une natte appellée *mappa monachica* : on nommoit alors ainſi cette eſpece de ſiege, parce que les religieux s'y aſſéyoient pendant l'office. Sauval ajoute qu'à la meſſe de minuit on jonchoit les égliſes de paille, & que l'évêque de Paris, en qualité de prieur de St. Eloi, étoit obligé d'en fournir à la paroiſſe St. Paul.

Les notices de pluſieurs évêques & archevêques qui ont illuſtré le ſiege de l'égliſe de Paris, ne ſont pas ce qu'il y a de moins intéreſſant dans ces eſſais. On y voit Philippe, fils du roi Louis VI, & frere de Louis VII, archidiacre de Notre-Dame, refuſer le ſiege de cette égliſe en faveur de Lombard, dont il avoit été diſciple ; un Guillaume d'Auvergne refuſer auſſi un riche bénéfice en diſant : *Habeo ſponſam, nolo habere concubinam.*

A l'occaſion de la proceſſion qui a lieu le 15 août pour le vœu de Louis XIII, & en action de graces de l'accouchement de la reine après 23 années de ſtérilité, on rapporte le trait ſuivant, que le Vaſſor nous a tranſmis.

» Le jour que l'on fit cette proceſſion pour » la premiere fois, il y eut un grand débat » entre le parlement & la chambre des comp-

» tes, dans l'église de Paris, pour le pas & » la préséance du rang. Le premier-président » du parlement n'ayant jamais voulu souffrir » que le premier-président de la chambre des » comptes croisât avec lui à la sortie du chœur, » ainsi qu'il s'étoit toujours pratiqué jusqu'alors, » il y eut un grand excès de paroles dans l'é- » glise, & même des voies de fait de part & » d'autre, & les officiers de la chambre des » comptes furent obligés de céder, voyant » qu'ils avoient contr'eux le gouverneur de » Paris avec les 300 archers de la ville. De- » puis ce tems-là, ni le parlement ni la cham- » bre des comptes n'assisterent point à cette » procession jusqu'en l'année 1672; & le roi, » pour les accorder, ordonna que dorénavant » ils n'entreroient point dans le chœur, ni les » uns ni les autres; que Messieurs du parle- » ment s'assembleroient dans le chapitre de l'é- » glise de Paris, & qu'ils viendroient joindre » le clergé à la porte du chœur dans la nef à » droite, où ils marcheroient à la file, pen- » dant que, de l'autre côté, Messieurs de la » chambre des comptes viendroient de l'offi- » cialité, où ils s'assembleroient pour joindre » aussi le clergé à la file, comme le parlement, » en sorte que le premier-président de la cham- » bre des comptes marcheroit à la gauche du » premier-président du parlement sur la même » ligne, & ainsi des autres. Le roi ordonna » en même-tems, que lorsque la procession se- » roit faite, le parlement sortiroit du chœur » par la porte qui est sous le crucifix (au fond

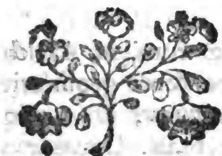
» du chœur) & que la chambre des comptes » sortiroit par la porte du chœur qui est à » droite vis-à-vis de la chair archi-épiscopale. » Tout cela s'observe chaque année. «

Le 2e. volume de cet ouvrage est terminé par des détails très-curieux au sujet du superbe hôtel de la monnoie qu'on a bâti depuis peu sur l'emplacement de l'hôtel de Conti, mais que masquent deux grandes aîles avancées du college Mazarin : quoique très-belles en elles-mêmes, elles n'en déshonorent pas moins ce beau quai qui fait face à celui du Louvre, & font une espece de barbarie du siecle dernier que le nôtre devroit effacer. Les notices que donne l'auteur sur les diverses monnoies sont très-intéressantes.

Nous ne concevons pas comment, à l'occasion des divers concerts qui dans Paris augmentent les plaisirs & les liens de la société, il lui est échappé de dire que le siecle dernier a pu se vanter d'avoir des Rameau, des Gaviniez, des Mondonville, des la Garde, & que celui-ci peut leur opposer les Grétry, les Philidor, les Gluck, les Monsigny, les Piccini, &c. &c. : c'étoit sans doute pour faire une opposition de siecle à siecle; mais elle n'est nullement juste, puisque tous ces virtuoses ou ces excellens compositeurs, à l'exception du premier, sont nés dans ce siecle, & que même la célébrité de Rameau n'a commencé qu'en 1733. D'autres pourront peut-être encore reprocher à M. le chevalier du Coudrai de s'être un peu trop livré à certains

détails, &c. : pour nous, nous aimons mieux citer simplement la note qu'on trouve au bas de la page 204 du 2e. tome, & dans laquelle il s'exprime ainsi : *L'abondance des matieres promet un 3e. volume ; mais il ne paroîtra qu'en janvier prochain, voulant connoître le goût du public, & nous assurer son suffrage : aussi nous prions MM. les journalistes de relever nos fautes* honnêtement : *car nous faisons grand cas d'une critique juste & raisonnable ; notre intention est de rendre cet ouvrage moins imparfait que faire se pourra ; & trop heureux si le bon y surpasse le mauvais !*

(*Journal encyclopédique.*)



Elémens de mathématiques à l'usage des écoles de philosophie du college royal de Toulouse ; ouvrage servant d'introduction à l'étude des sciences physico-mathématiques ; par M. l'abbé Martin, de l'académie royale des sciences, inscriptions & belles-lettres de Toulouse, & professeur en philosophie au college royal de Toulouse. A Toulouse, de l'imprimerie de J. J. Robert, maître-ès-arts de la faculté de Paris, imprimeur du college royal ; & se trouve à Paris, chez Laporte, libraire, rue des Noyers. 358 pages, *in-8vo.* avec 6 planches.

CET ouvrage contient l'arithmétique, les élémens d'algebre & de géométrie, un abrégé des sections coniques, & quelques principes de calcul infinitésimal. L'auteur expose, dans un discours préliminaire, les motifs pour lesquels il s'est quelquefois écarté des routes frayées. Le développement des notions métaphysiques, qui sont le fondement des mathématiques en général, lui a fait appercevoir l'inexactitude de plusieurs idées communément reçues sur ces objets ; & l'a engagé à leur en substituer de nouvelles, ou à les ramener à celle des anciens qui sont plus rigoureuses ; il présente toujours les unes & les autres sous

le point de vue qui a paru le plus facile à saisir par les commençans.

L'auteur appelle nombres opposés ceux qui sont tels que l'addition des uns avec les autres équivaut à une soustraction, & leur soustraction à une addition. Il déduit de cette définition les regles de leur multiplication & de leur division, dont la principale difficulté consiste dans la raison métaphysique de la regle des signes.

La plupart des auteurs élémentaires définissent la division, une opération par laquelle on détermine combien de fois une quantité est contenue dans une autre : d'autres disent que diviser c'est partager une quantité en un nombre donné de parties égales, & déterminer la valeur de chacune. M. Martin préfere cette derniere définition comme plus propre à faire distinguer les fractions des raisons & à préparer à la notion des logarithmes.

Avant de terminer l'arithmétique, l'auteur donne une idée des incommensurables & même des imaginaires, son dessein est d'amener le lecteur à conclure qu'il y a plusieurs especes différentes de nombres, & de lui faire entrevoir la nécessité, l'objet & la nature de l'algebre; il le définit d'après Newton une *Arithmétique universelle*, qui s'étend à toutes les quantités, pourvu qu'elles puissent être conçues comme des nombres.

Le premier endroit de l'algebre que nous avons remarqué, est celui qui traite des puissances : l'auteur définit une puissance le pro-

duit de l'unité multipliée un certain nombre de fois par la même quantité. Cette définition nouvelle fournit des notions exactes sur les exposans, & facilite le moyen d'en démontrer clairement les plus remarquables propriétés.

Dans le chapitre où M. Martin traite des imaginaires, il apprend à réduire celles de tous les degrés à celles du second. Il avoit donné à l'académie de Toulouse, en 1777, un mémoire où, non-seulement ces méthodes nouvelles étoient exposées, mais encore celles qui ont pour objet la réduction des imaginaires exponentiels à celles du second degré.

Ce qui concerne les raisons (traité d'après les idées de Cotes) differe de tout ce qu'on trouve dans les autres élémens. Il en est de même des logarithmes dont l'auteur fait voir l'intime affinité avec les raisons.

Dans le chapitre des permutations & des combinaisons, l'auteur donne une nouvelle méthode pour former les puissances des polinomes, en évitant les longues multiplications nécessaires par les autres voies.

Dans l'analyse qui termine l'algebre, nous avons remarqué l'usage qu'on y fait de la réduction des imaginaires dans les équations où elles sont toujours en nombre pair : la démonstration de la regle simple & peu connue pour démêler parmi les diviseurs du dernier terme les racines commensurables d'une équation au moyen des coëficiens des termes précédens : enfin la marche simple qui conduit à l'expression générale des racines des équations du

troisieme dégré, en évitant la sorte d'imperfection que M. d'Alembert reproche à la méthode ordinaire.

Dans les élémens de géométrie, M. Martin, pour réunir la rigueur d'Euclide à la facilité des méthodes récentes, n'a jamais fait usage des indivisibles, & il a pris souvent des tournures très-différentes de celles qu'on trouve dans les autres élémens; ce qu'on remarque sur-tout dans l'endroit où il démontre qu'une pyramide est le tiers d'un prisme de même base & de même hauteur. Il termine son ouvrage par un abrégé du calcul infinitésimal: si l'objet qu'il avoit en vue ne lui a pas permis de s'étendre sur les deux branches de ce calcul, l'expression des principes & les démonstrations qu'il en donne, contiennent la nouveauté & la rigueur qu'on pouvoit y desirer; enfin cet ouvrage nous a paru, comme aux commissaires de l'académie de Toulouse, MM. de Garipuy & Benet, réunir la clarté & la précision avec des vues neuves & intéressantes.

(*Journal des Savans.*)



A general hiſtory of Connecticut, &c. *Hiſtoire générale de Connecticut, depuis ſon premier établiſſement ſous* GEORGE FENWICK, *écuyer, juſqu'à la fin de ſon alliance avec la Grande-Bretagne, renfermant une deſcription du pays & pluſieurs anecdotes curieuſes & intéreſſantes. In-8vo.* Londres. 1781.

CONNECTICUT eſt la province la plus floriſſante de l'Amérique-ſeptentrionale, & à proportion la plus peuplée. Elle tire ſon nom du grand *Sachem*, ou roi Indien, qui occupoit une grande étendue de ce pays, lors de la premiere invaſion des Anglois, en 1634.

L'auteur de cette hiſtoire, après avoir rendu compte des privileges accordés à cette province, nous expoſe le caractere, les mœurs & les uſages de ſes premiers colons, à l'égard de leurs conſtitutions civiles & religieuſes.

Ils étoient dans le commencement violens *Puritains*, & perſécutoient à outrance tous ceux qui penſoient autrement qu'eux en matiere de religion.

Pendant quelque tems, la province ne fut point ſous le gouvernement d'une puiſſance générale exécutrice ; mais chaque ville réclama en ſon particulier une autorité diſtincte légiſlative. Les loix, faites par ces petites démocraties,

furent nommées *loix bleues* par les colonies voisines. Elles sont trop curieuses, pour ne pas en donner une idée; elles suffisent pour faire connoître l'esprit de cette nation.

» Le gouverneur & les magistrats, convoqués en assemblée générale, seront, sous dieu, la suprême puissance de cet état indépendant.

» Il ne sera point fait d'appel du jugement de l'assemblée.

» Le gouverneur n'est obligé de répondre qu'à la voix de la nation.

» Le gouverneur n'aura besoin que d'une seule voix, pour terminer une affaire; la sienne l'emportera toujours, quand l'assemblée sera également divisée.

» L'assemblée de la nation ne sera point congédiée par le gouverneur; mais elle se congédiera elle-même.

» La conspiration contre le gouvernement sera punie de mort.

» Quiconque osera dire qu'il y a une puissance & une jurisdiction au-dessus de ce gouvernement, sera puni de mort & dépouillé de ses biens.

» Quiconque voudra faire des innovations ou causer quelque révolution dans l'état, encourra la peine de mort.

» Les juges termineront les procès, sans un juré.

» Personne ne pourra être bourgeois ou donner sa voix, à moins d'être converti & tout-à-fait membre d'une des églises approuvées dans cet état.

» Personne ne possédera un office, s'il n'est orthodoxe & fidele à ce gouvernement; & quiconque donnera sa voix à une pareille personne, payera une amende d'une livre sterl. pour la premiere fois, & pour la seconde, il perdra ses droits de franchise.

» Tout bourgeois jurera (par le dieu béni) de porter une fidélité constante & durable à ce gouvernement; en outre il affirmera que *Jesus* est le seul roi.

» Les quakers, ou toute personne contraire au culte établi dans cet état, ne seront point reçus pour donner leur voix, lorsqu'il s'agira de l'élection des magistrats ou de quelque autre officier.

» On ne donnera ni assistance ni logement à un quaker, adamite, ou autre hérétique.

» Si quelqu'un se rend quaker, il sera banni; & s'il ose revenir, il sera puni de mort.

» Le prêtre (*catholique*) ne demeurera point dans cet état, il en sera banni; & s'il y rentre, il sera puni de mort; le premier venu peut arrêter un prêtre (*catholique*) sans avoir besoin d'ordre supérieur.

» On ne pourra passer une riviere, sans un batelier autorisé.

» Le jour du sabbat on ne courra point; on ne se promenera point dans son jardin ou ailleurs; on ira respectueusement à l'assemblée, & l'on en reviendra de même.

» Il est défendu de travailler, de faire cuire le manger, de faire les lits, de balayer la

maison, de se couper les cheveux ou la barbe, le jour du sabbat.

» Aucune femme ne baisera son enfant, le jour de sabbat ou de jeûne.

» Le sabbat commencera le samedi, au coucher du soleil.

» Prendre un épi de bled, dans le jardin de son voisin, sera censé un vol.

» Une personne, accusée d'avoir fait tort à quelqu'un dans la nuit, sera jugée coupable, à moins qu'elle ne justifie son innocence par le serment.

» Quand il est prouvé qu'un accusé a des complices, il sera mis à la question, dans le cas où il refuseroit de les dénoncer.

» Personne n'achetera ni ne vendra des terres, sans la permission de ceux que ces matieres regardent.

» Tout homme sujet au vin aura un maître, nommé par ceux qui sont préposés pour cet objet, lesquels le priveront de la liberté d'acheter ou de vendre.

» Quiconque publiera un mensonge au préjudice de son voisin, sera condamné au *Stoks* (*), ou recevra quinze coups de fouet.

» Aucun ministre ne tiendra école.

» Toute personne soumise à la taxe qui refusera de payer sa quote-part pour l'entretien

(*) Supplice par lequel le coupable est assis dans une place publique sur un morceau de bois, ayant les jambes serrées entre deux autres morceaux de bois.

du miniſtre de la ville ou de la paroiſſe, ſera condamné par la cour à l'amende de deux & quatre livres ſterl. (ſelon ſes biens) à chaque quartier de l'année, juſqu'à ce qu'elle paie la taxe au miniſtre.

» Les voleurs ſeront punis de mort.

» Quiconque portera des habits galonnés d'or ou d'argent, ou des dentelles (faites au fuſeau) de la valeur de plus de deux ſchellings par aune, ſera préſenté par les grands-jurés, & des perſonnes choiſies à cet effet taxeront le contrevenant à 300 livres ſterling, ſur ſes biens.

» Un débiteur en priſon, jurant qu'il n'a point de biens-fonds, en ſortira, & ſera vendu pour acquitter ce qu'il doit.

» Quiconque mettra le feu à un bois ou à une maiſon ſera puni de mort; & les perſonnes qui ſeront ſoupçonnées d'avoir commis une telle action, ſeront empriſonnées, ſans pouvoir donner un répondant.

» Quiconque apportera des cartes ou des dez à jouer dans cet état, paiera une amende de cinq livres ſterl.

» Il eſt défendu de lire la lyturgie, d'obſerver la fête de noël ou les jours des ſaints, de faire des riſſoles, de jouer aux cartes, de danſer, & enfin, d'avoir pour ſon uſage particulier des inſtrumens de muſique, à moins que ce ne ſoit le tambour, la trompette ou la harpe-juive.

» Un miniſtre évangélique ne pourra joindre qui que ce ſoit par les liens du mariage; cette fonction appartient aux magiſtrats, qui

ſeuls peuvent le faire, avec moins de ſcandale pour l'égliſe du Chriſt.

» Quand les peres & meres refuſeront à leurs enfans de contracter un mariage qui leur paroîtra convenable, les magiſtrats décideront cette affaire.

» Les commiſſaires, trouvant des enfans ignorans, les retireront de chez leurs peres & meres, & les mettront en meilleures mains, aux frais des peres & meres.

» Toute perſonne coupable de fornication ſera punie, par la contrainte de ſe marier, ou comme la cour le jugera convenable.

» L'adultere ſera puni de mort.

» Un mari, qui frappera ſa femme, payera une amende de dix livres ſterl.; une femme qui frappera ſon mari, ſera punie, comme la cour l'ordonne.

» Le témoignage de la femme ſera ſuffiſant contre ſon mari.

» Un homme ne fera ſa cour à une fille, ſoit en perſonne, ſoit par lettres, qu'après avoir obtenu préalablement le conſentement de ſon pere & de ſa mere. Il y aura une amende de cinq livres ſterl. pour la premiere fois que l'on ſera en faute, de dix livres ſterl. pour la ſeconde, & pour la troiſieme s'enſuivra l'empriſonnement, pour autant de tems que la cour voudra le juger à propos.

» Les perſonnes mariées doivent vivre enſemble; ſinon, elles ſeront empriſonnées.

» Chaque homme aura les cheveux coupés en rond, en forme de bonnet. «

Les loix des colonies, qui ont été portées par l'autorité de la *Chartre*, sont plus raisonnables en comparaison des *loix-bleues*, mais non pas irréprochables. La loi suivante en est un exemple.

Quand on a fait tort à quelqu'un durant la nuit, la personne qui a été lésée, peut exiger des dommages de celui qu'elle peut soupçonner coupable, à moins que l'accusé ne puisse prouver un *alibi* ou ne veuille se justifier par le serment, lequel (serment) toutefois est admis ou refusé, au choix de la justice.

C'est une maxime inviolable dans ces colonies, qu'aucune loi angloise n'aura de validité, qu'autant qu'elle aura reçu formellement la sanction de l'assemblée générale, & aura été enregistrée par son secrétaire. L'auteur nous donne ici une anecdote, qui prouve leur scrupule singulier à cet égard.

» Il y a plus de trente ans qu'un Negre
» mutila le fils de son maître aux parties gé-
» nitales (*); pour cette raison il fut amené
» en justice devant la cour à Hertford : la
» cour ne pouvoit trouver de loi pour punir
» le Negre. Les gens de loi citoient le régle-
» ment anglois *contre la mutilation*. La cour pro-
» nonça que ce réglement ne regardoit point
» cette colonie, parce qu'il n'avoit point été
» ratifié par l'assemblée générale; & là-dessus

(*) Châtra.

» on étoit sur le point d'envoyer le Negre » en prison, jusqu'à ce que l'assemblée générale fût convoquée. Mais on s'opposa à une » loi *ex-post-facto*, comme étant une violation » de la liberté civile. A la fin néanmoins la » cour se tira d'embarras, en recourant à la » décision des premiers colons de Newhaven, » dont voici le résultat, savoir : que la bible » leur serviroit de loi, jusqu'à ce qu'ils pussent établir d'autre loix, conformes aux circonstances. La cour jugea que cette décision » étoit valide, n'ayant point été révoquée, » & là-dessus elle prononça la sentence du » Negre, selon la loi juive, qui dit : *œil pour* » *œil*, & *dent pour dent*. En conséquence le » Negre, accusé de *mutilation*, subit la peine » du talion. «

L'auteur, après avoir rapporté les événemens politiques de la province, décrit le pays, les mœurs, le commerce des habitans & autres objets qui leur sont relatifs ; souvent il trouve moyen d'y entremêler des anecdotes historiques & biographiques.

Après le Mississipi & Saint-Laurent, le Connecticut est la riviere la plus large de l'Amérique dans les colonies Angloises. Elle a cinq cens milles de long, & quatre milles de large à son embouchure. Plus de cinq cens courans, formés par les pluies & les étangs, vont s'y décharger ; beaucoup de ces courans sont plus larges que la Tamise à Londres.

Les habitans de la Nouvelle-Londres, nous dit-on, passent pour avoir inventé le supplice

du *goudron* & de la *plume*, afin de punir l'hérésie (*). Ils infligerent les premiers ce supplice aux quakers & aux anabaptistes.

» Si je voulois, dit l'auteur, donner une » idée du caractere des habitans de Norwick, » j'emprunterois les paroles que leur adressa » M. George Whitefield, dans son dernier ser» mon, un peu avant sa mort. Les voici : la » premiere fois que je prêchai dans ce tem» ple magnifique, je vous dis que vous te» niez quelque chose de l'homme, de la bête » & du diable. Vous en fûtes choqués. J'ai » depuis fait bien des réflexions sur ces paro» les, & j'avoue que pour cette fois j'ai été » dans l'erreur. En conséquence je profite de » ce dernier moment, pour corriger l'erreur » où je suis tombé. Je vous dirai donc aujour» d'hui que vous ne ressemblez en rien à » l'homme, ni à la bête, mais tout-à-fait au » diable.......

Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connoître l'anecdote suivante, rapportée dans l'histoire de la province de Connecticut.

» A Pomfret est le colonel Israël Putnam, » qui a tué une ourse & ses deux petits d'un » coup de bâton. Cette action courageuse l'a » rendu célebre dans le pays. En 1756, une » ourse d'une grosseur démesurée sortit pen» dant la nuit de son antre, qui étoit à trois

(*) Un coupable enduit de goudron & couvert de plumes, doit offrir un singulier spectacle.

» milles de la maison de M. Putnam. Elle pé» nétra chez lui & y enleva une truye. L'a» nimal, par ses grognemens, réveilla M. Put» nam, qui n'eut rien de plus empressé que » de courir en chemise au secours de la pau» vre bête; mais avant qu'il fût arrivé à l'é» table, l'ourse étoit déja loin, & s'en alloit » avec la truye à sa gueule. M. Putnam prit » un fort bâton & suivit les cris de la truye, » jusqu'au pied d'une montagne, où étoit » l'antre de l'ourse. Il avance avec intrépi» dité dans l'horrible caverne. Après avoir » marché ou plutôt rampé sur ses mains & » sur ses genoux, l'espace de cent cinquante » pas, il arrive à un trou spacieux; l'ourse le » voyant devint furieuse. M. Putnam ne vit » rien autre chose que le feu qui sortoit des » yeux de la bête en fureur; il n'en fallut pas » d'avantage pour notre héros; en conséquence » il ajusta si bien son coup, qu'il étendit l'our» se, & sauva par-là ses jours qui étoient en » grand danger. M. Putnam ayant vu deux » oursons, les tua de la même maniere; &, » malgré l'obscurité, les ayant tirés, ainsi que » la truye qui étoit morte, un à un, hors de » leur trou, il s'en retourna chez lui & ra» conta de sang-froid à sa famille ce qui ve» noit de lui arriver. Les personnes du voisi» nage, après avoir examiné la place à la lueur » d'un flambeau, ont déclaré que cette action » surpassoit tout ce qu'avoient fait Samson & » David. «

L'auteur nous dit que l'esprit de litige regne

beaucoup en Connecticut. » La nature singu-
» liere de quelques procès, selon lui, mérite
» une attention particuliere. Quand la glace
» ou les eaux sont considérables dans la riviere
» de Connecticut, elles emportent souvent de
» grands morceaux de terre d'un côté, & les
» transportent à l'opposite. Par ce moyen, la ri-
» viere change de lit chaque année, à l'avan-
» tage des uns, & au préjudice des autres.
» Elle a été la source de plusieurs procès em-
» barrassans; & cette cause vraisemblablement
» produira toujours les mêmes effets, tant que
» les assemblées demi-annuelles seront en usage
» dans la colonie. En effet le jugement de l'as-
» semblée de mai est cassé par celle d'octobre,
» & ainsi *vice-versâ*; ce qui fait qu'un procès
» en Connecticut n'a jamais de fin, & cause la
» ruine du défendeur & du demandeur; en
» outre la province & les cours supérieures
» portent en différentes années différens juge-
» mens; c'est l'effet de la constitution popu-
» laire de la colonie; par-là différens partis
» l'emportent en différens tems, & chacun d'eux
» défait ce que les autres ont fait. Ainsi cette
» loi qui n'a rien de fixe, rend la possession
» des biens tout-à-fait précaire en Connecticut.
» Toutefois, les décisions, touchant les terres
» portées d'une place à une autre, exigent la
» science des juristes & des casuistes. Voici le
» cas le plus simple en ce genre, lequel m'a
» été communiqué. A... possédoit à Spring-
» Field une piece de terre & une maison,
» dont il vivoit; elle fut portée par les eaux

» à une place, située sur une terre apparte-
» nante à W... A... réclama sa maison & sa terre,
» & en prit même possession. Là-dessus W....
» poursuivit A.... comme lui faisant tort. Et
» la cour renvoya A. . . . de sa maison ;
» A. . . sur le champ appella du jugement.
» Sur quoi W.... repoursuivit en justice A...
» & obtint un décret, qui enjoignit à A... de
» retirer sa terre de dessus celle de W... ou
» de payer à W... ce que pouvoit lui coûter
» la terre qui lui appartenoit. Un procès s'en-
» suivit encore, & les deux parties prétendi-
» rent que, ce qui étoit fait par dieu, ne fai-
» soit point de tort à personne, selon la loi
» angloise. Les juges dirent que ce qui étoit
» fait par dieu dans ce cas tomboit également
» sur A... & sur W.... le procès resta *in statu*
» *quo*, la jurisprudence de Connecticut n'ayant
» point enseigné ce qui est juste & légal dans
» un procès important. «

C'est assez parler de la procédure de Connecticut ; passons à la maniere de visiter les malades, usitée dans cette province.

» Le ministre demande au malade s'il a été
» converti, dans quel tems & dans quel en-
» droit ? Si la réponse du malade est confor-
» me à la maniere de penser du ministre, les
» choses vont bien. Sinon, le ministre quitte
» le malade comme non-élu & indigne de ses
» prieres. Vient ensuite un autre ministre, qui
» demande au malade s'il veut mourir, s'il hait
» dieu, s'il veut être damné, dans le cas où
» dieu voudroit le damner ? S'il dit non, le

» ministre le quitte comme a fait le premier;
» à la fin le malade meurt, & par-là tombe
» dans de meilleures mains. «

Selon l'auteur de *l'histoire de Connecticut*, les femmes de ce pays sont très-vertueuses & paroissent beaucoup plus prudes que les dames Européennes. Il leur est défendu de connoître les jeux; elles ne peuvent jouer aux cartes ni aller aux spectacles; elles ont des connoissances dans l'histoire, dans la géographie & dans les mathématiques. Elles sont encore grandes casuistes, & la plupart sont très-entendues dans le grec & le latin.

Cette histoire est écrite avec beaucoup de chaleur; l'auteur s'y montre quelquefois trop satyrique. Elle renferme un précis détaillé de la province de Connecticut, & fait connoître plusieurs événemens de ce pays, qui, en général, ne sont point intéressans pour le commun des lecteurs.

(*Critical Review.*)



THIRTY

THIRTY six discourses on pratical subjetts. *Trente-six discours sur des sujets de pratique; par le révérend* BENJAMIN IBBOT *D. D. chapelain ordinaire de S. M. le roi George I, bénéficier de Westminster, recteur de St. Paul, Shadwell, & prédicateur assistant de St. James-Westminster.* 2 vol. *in-8vo.* Londres, chez Davis. Nouvelle édition.

L'ÉDITEUR de cet ouvrage y a ajouté un abrégé de la vie & des écrits de l'auteur fait par le docteur Flexman.

Benjamin Ibbot, selon cet abrégé, étoit fils de Thomas Ibbot, vicaire de Swaffhan, & recteur de Beachamwell dans le comté de Norfolk. Il naquit à Beachamwell en l'année 1680; & à l'âge de quinze ans il entra au college de Clare à Cambridge, sous la régence du révérend M. Laughton, célebre par ses connoissances philosophiques & mathématiques, auquel le docteur Samuel Clarke reconnoît être redevable de plusieurs notes placées dans sa traduction angloise de la philosophie de M. Rohault.

M. Ibbot prit des degrés en 1699, passa l'année suivante au college du *Corpus Christi*, & commença à régenter en 1703.

En 1707, l'archevêque Tenison le prit pour son chapelain ou aumônier; l'année suivante il

lui conféra la tréforerie de l'églife cathédrale de Wells, & la rectorerie des paroiffes-unies de St. Vedaft & de St. Michel Querne.

En 1713 & 1714, il fut nommé par l'archevêque pour prêcher le cours de fermons fondé par M. Boyle. Il montre dans ces difcours jufqu'où peut s'étendre le jugement particulier ou la liberté de penfer en matiere de religion, & les principales objections que l'on peut faire contre la moderne liberté de penfer adoptée & profeffée par M. Collins. Tous ces principes erronnés y font judicieufement réfutés.

En 1716, M. Ibbot fut nommé chapelain ordinaire du roi George I, & l'année fuivante créé DD. en..... prédicateur affiftant de M. Clarke à St. James, & revêtu de la rectorerie de St. Paul, Shadwell.

Ayant encore été pourvu en 1724, d'une prébende dans l'églife collégiale de St. Pierre à Weftminfter, il fe retira à Camberwell, pour y rétablir fa fanté fort altérée par fon attachement conftant à la prédication, & dans tant d'endroits différens & éloignés les uns des autres. Il y mourut le 5 avril 1725, dans la quarante-cinquieme année de fon âge, & fut enterré à l'abbaye de Weftminfter.

Peu après fa mort, le docteur Clarke fon ami, choifit trente de fes difcours fur des fujets pratiques, & les fit imprimer au profit de la veuve en 2 vol. in-8vo. & la fouscription lui procura une fomme confidérable.

En 1719, le docteur Ibbot publia une traduction du traité de Puffendorf: *De habitu re-*

ligionis christianæ ad vitam civilem; de la relation qu'il y a entre l'église & l'état, ou combien peu la vie chrétienne & civile s'affecte l'une l'autre, avec une préface où il rend compte de la matiere de son livre & de son usage, relativement aux controverses agitées dans ce tems-là. On peut voir à cet égard les controverses de Bangorian, citées par Herne dans les ouvrages de l'évêque Hoadly, vol. I, pag. 697, vol. II, pag. 389. L'histoire du college du corps de Christ, par Master, part. II, p. 317, 318, & l'appendix, pag. 98.

Les deux volumes dont il s'agit ici ne consistent que dans ses trente discours choisis par le D. Clarke, & six sermons prêchés à différentes occasions & publiés séparément par l'auteur même.

Les sujets en sont populaires, & par-là même d'autant plus utiles à la partie des chrétiens qui a le plus besoin d'instruction. Il y traite de la nature de la régénération, de la satisfaction qu'on doit attendre d'une vie vertueuse, de la vraie notion de la foi chrétienne, de la nécessité de la justice, de l'amour du plaisir, des effets de la superstition, de la porte étroite du ciel, du gouvernement des passions, de la raison des termes du salut, du devoir de la priere, & de la certitude de la résurrection, &c.

La maniere d'écrire de l'auteur est douce & tranquille; son langage est ferme & sans affectation; ses raisonnemens clairs & méthodiques; les peintures qu'il fait de la nature hu-

maine, de la religion, de la divinité, sont dignes de ces divins objets. Néanmoins quelques incorrections se trouvent quelquefois dans les expressions, & quoiqu'elles eussent demandé à être réformées, nous pouvons placer ces discours dans la premiere classe des sermons pratiques.

(*Critical Review.*)

EXERCITATIO *theologica de nuptiis virginis superadultæ; ad illustrandum locum.* I. Corrinth. VII. 36. *Qua singularem sententiam placidæ eruditorum disquisitioni submittit* JOANNES JOACHIMUS ZUBLIMUS, *Sangallo Helvetius*, &c. *In-8vo.* &c.

LE texte de la premiere épître de St. Paul aux Corrinthiens, chap. VII, verset 36, fait l'objet de la dissertation suivante : *Si quelqu'un croit que ce soit pour lui un déshonneur que sa fille passe la fleur de son âge, sans être mariée, & qu'il juge la devoir marier, qu'il fasse ce qu'il voudra, il ne pèche point si elle se marie, &c.*

Ce passage a très-embarassé les commentateurs, particuliérement ces paroles *ναε η ὑπεραχμος* que le translateur a rendues par, *si elle passe la fleur de l'âge.*

L'auteur de ce traité propose l'explication suivante :

» Quid virgini consultum sit, quid hones-

» tum, quid circumſtantiis temporis conveniens,
» ſupra monui, non ut laqueum vobis injiciam,
» vel in anceps præcipitem veſtras conſcientias;
» ſed ut quid utile ſit, quid pulchrum habeatis
» in comperto; cum autem nuptias in genere.
» Hoccè tempore minus eligendas, minime tan-
» dem nefandas vobis nunciem. Supereſt quæ-
» dam dicere de virginibus ſuperadultis & cum
» quibus ſcopus matrimonii, omni tempore
» primarias, non amplius habet locum; talis
» virginis ſponſus, vel etiam talis virgo ſi nup-
» tias ſibi neceſſarias putet, vel etiam prote-
» gendi & adjuvandi cauſâ, in matrimonium
» petatur, nullo teneatur timore, quaſi illi de-
» decorum nubere futurum ſit : nullum vobis
» ſit obſtaculum, ne quod ſibi neceſſarium pu-
» tet vel & tutum & conveniens, recuſet &
» omittat; inanibus ſcrupulis imaginariæ turpi-
» tudinis] circumagi nolite, neceſſitati pruden-
» tiæ, quin & legitimis deſideriis, ærumnis,
» quæ in ſtatu matrimoniali reformidantur non
» obſtantibus, lubenter cedite, utrique veſtrum
» auctor ſum. Aliter autem ſe res habet, ſi quis
» vel qua nulla neceſſitate oppoſitum urgente,
» ex plenariâ ſuæ voluntatis libertate ſecum ſta-
» tuat ſervare ſuam virginitatem, non quidem
» ex voto, ſed ex propoſito liberæ mentis,
» talem ego ſi ſervet benè facere pronuncio.
» Ita enim cardo totius rei in libertate verſa-
» tur, ut nubens, obſervatis, obſervandis, fa-
» ciat benè, ut hôcce tempore nuptiis non aſ-
» ſentiens, gaudeat minus, & minus doleat,
» & in tantum faciat melius.

Le ὑπεραχμος, selon cet auteur, signifie une femme d'un certain âge semblable à celle du patriarche, Gen. XVIII, 11, & suppose sur ce récit que le mariage est une affaire de conscience. Cette interprétation est ingénieuse, mais très-nouvelle.

(*Monthly Review.*)



MÊLANGES.

LE SERIN,

CONTE.

SERINS à vendre ! qui veut acheter des serins, de jolis ſerins ?

Ainſi crioit un homme en paſſant devant la maiſon de Joſéphine. Joſéphine l'entendit ; elle courut à la fenêtre, & regarda de tous côtés dans la rue. C'étoit un marchand d'oiſeaux qui en portoit une grande cage ſur ſa tête. Elle étoit toute pleine de ſerins. Ils ſautilloient ſi légérement ſur les bâtons, & gazouilloient ſi joliment, que Joſéphine, emportée par ſa curioſité, faillit à ſe précipiter par la fenêtre pour les voir de plus près.

Voulez-vous acheter un ſerin, Mademoiſelle, lui cria l'oiſeleur ?

Peut-être bien, lui répondit Joſéphine ; cela ne dépend pas tout-à-fait de moi. Attendez un peu, je vais en demander la permiſſion à mon papa.

L'oiſeleur lui promit d'attendre. Il y avoit une large borne de l'autre côté de la rue, il y dépoſa la cage, & ſe tint debout à côté.

Joséphine, dans cet intervalle, courut à la chambre de son pere. Elle y entra toute essoufflée, en lui criant : venez vîte, mon papa, venez, venez.

M. DE GOURCY.

Et qu'y a-t-il donc de si pressé, ma fille ?

JOSEPHINE.

C'est un homme qui vend des serins. Il en a, je crois, plus d'un cent ; une grande cage toute pleine qu'il porte sur sa tête.

M. DE GOURCY.

Et pourquoi en as-tu tant de joie ?

JOSEPHINE.

Ah, mon papa, c'est que je veux.... c'est-à-dire, si vous me le permettez, je voudrois bien en acheter un.

M. DE GOURCY.

Et as-tu de l'argent ?

JOSEPHINE.

Oh ! j'en ai assez dans ma bourse.

M. DE GOURCY.

Mais qui nourrira ce pauvre oiseau ?

JOSEPHINE.

Moi, moi, mon papa. Vous verrez ; il sera bien aise de m'appartenir.

M. DE GOURCY.

Ah, je crains bien....

JOSEPHINE.

Et quoi donc?

M. DE GOURCY.

Que tu ne le laiſſes mourir de ſoif ou de faim.

JOSEPHINE.

Moi le laiſſer mourir de ſoif ou de faim! Oh, non certainement, je ne toucherai jamais à mon déjeûner avant que mon oiſeau n'ait eu le ſien.

M. DE GOURCY.

Joſéphine! Joſéphine! tu es bien étourdie. Tu n'as qu'à l'oublier un jour ſeulement.

Joſéphine donna de ſi belles paroles à ſon pere, elle lui fit tant de careſſes, & le tirailla ſi fort par le pan de ſon habit, que M. de Gourcy voulut bien céder à l'envie de ſa fille. Il traverſa la rue en la tenant par la main. Ils arriverent à la cage, & choiſirent le plus beau ſerin de toute la voliere. C'étoit un mâle, du jaune le plus brillant, avec une petite huppe noire ſur la tête.

Qui fut jamais plus content que ne l'étoit alors Joſéphine? Elle préſenta ſa bourſe à ſon pere, pour qu'il y prît de quoi payer l'oiſeau. M. de Gourcy tira de la ſienne de quoi acheter une très-belle cage garnie d'une mangeoire & d'un abreuvoir de cryſtal.

Joſéphine n'eut pas plutôt inſtallé le ſerin dans ſon petit palais, qu'elle courut par toute la maiſon en appellant ſa mere, ſes ſœurs,

tous les domestiques, & leur montrant l'oiseau que son pere avoit bien voulu lui acheter. Lorsqu'il venoit quelques-unes de ses petites amies, les premiers mots qu'elle leur disoit, c'étoit : savez-vous bien que j'ai le plus joli serin de tout Paris? Il est jaune comme de l'or; & il a un panache noir comme les plumes du chapeau de maman. C'est un mâle. Venez, venez, je vais vous le montrer. Il s'appelle mimi.

Mimi se trouvoit fort bien des soins de Joséphine. Elle ne songeoit, en se levant, qu'à lui donner du grain nouveau & de l'eau bien pure. Lorsqu'on servoit des biscuits sur la table de son pere, la part de mimi étoit faite la premiere. Elle avoit toujours en réserve des morceaux de sucre pour lui. La cage étoit garnie de tous côtés de mouron frais & de grappes de millet. Mimi ne fut pas ingrat à tant d'attentions; il apprit à distinguer Joséphine; & au premier pas qu'elle faisoit dans la chambre, c'étoient des battemens d'aîles & des *cuic cuic* qui ne finissoient pas. Joséphine le mangeoit de baisers.

Au bout de huit jours il commença à chanter. Il se faisoit lui-même des airs fort jolis. Quelquefois il rouloit si long-tems sa voix dans son gosier, qu'on auroit cru qu'il alloit tomber expirant de fatigue au bout de ses cadences; puis après s'être interrompu un moment, il recommençoit de plus belle, & d'un son si fort & si brillant, qu'on l'entendoit dans toute la maison.

Joséphine passoit des heures entieres à l'é-

couter affife auprès de fa cage. Elle laiffoit quelquefois tomber fon ouvrage de fes mains pour le regarder; & lorfqu'il l'avoit régalée d'une jolie chanfon, elle le régaloit à fon tour d'un air de ferinette qu'il cherchoit enfuite à répéter.

Cependant Joféphine s'accoutuma peu-à-peu à ces plaifirs. Son pere lui fit un jour préfent d'un livre d'eftampes; elle en fut fi agréablement occupée, que mimi en fut un peu négligé. *Cuic cuic*; difoit-il toujours d'auffi loin qu'il voyoit Joféphine. Joféphine ne l'entendoit plus. Près de huit jours s'étoient écoulés fans qu'il eût ni mouron frais ni bifcuit. Il répétoit les plus jolis airs que Joféphine lui eût appris, il en compofoit de nouveaux pour elle, tout cela inutilement. Vraiment Joféphine avoit bien d'autres chofes en tête.

Le jour de fa fête étoit arrivé. Son parrein lui avoit donné une grande poupée qui alloit fur des roulettes. Cette poupée qu'elle appeloit Colombine, acheva de faire oublier mimi. Depuis l'inftant qu'elle fe levoit jufqu'au foir, elle ne s'occupoit qu'à habiller & à déshabiller cent fois Mlle. Colombine, à lui parler & à la promener dans la chambre. Le pauvre oifeau étoit encore bien content lorfqu'on lui donnoit fur la fin du jour quelque nourriture; quelquefois il lui arrivoit d'attendre jufqu'au lendemain.

Enfin un jour M. de Gourcy étant à table, & tournant par hafard les yeux vers la cage, il vit que le ferin étoit couché fur le ven-

tre, & qu'il haletoit avec peine : ſes plumes étoient toutes hériſſées, & il paroiſſoit rond comme un peloton. M. de Gourcy s'approche, plus de ces *cuic cuic* d'amitié ; la pauvre bête avoit à peine aſſez de force pour reſpirer.

Joſéphine, s'écria M. de Gourcy, qu'a donc ton ſerin ? Joſéphine rougit.] Ah ! mon papa, c'eſt que j'ai..... c'eſt que j'ai oublié..... & elle alla toute tremblante chercher la boîte de millet.

M. de Gourcy décrocha la cage, & viſita la mangeoire & l'abreuvoir. Hélas ! mimi n'avoit plus un ſeul grain, pas une goutte d'eau. Ah mon pauvre oiſeau ! s'écria M. de Gourcy, tu es tombé entre des mains bien cruelles. Si je l'avois prévu, je ne t'aurois jamais acheté. Toute la compagnie qui étoit à table ſe leva en frappant dans ſes mains, & en s'écriant, le pauvre oiſeau !

M. de Gourcy mit du grain dans la mangeoire & remplit l'abreuvoir d'eau fraîche. Il eut bien de la peine à rappeler mimi à la vie.

Joſéphine ſortit de table, monta dans ſa chambre en pleurant, & mouilla tout un mouchoir de ſes larmes.

Le lendemain M. de Gourcy ordonna qu'on emportât l'oiſeau hors de la maiſon, & qu'on en fît préſent au fils de M. de Marſay, ſon voiſin, qui paſſoit pour un enfant très-ſoigneux, & qui auroit pour lui plus d'attentions que Joſéphine. Il auroit fallu entendre les regrets &

les plaintes de la petite fille. Ah mon cher oiſeau ! mon pauvre mimi ! tenez, je vous le promets bien, mon papa, je ne l'oublierai jamais un ſeul inſtant de ma vie. Laiſſez-le moi encore pour cette fois.

M. de Gourcy ſe laiſſa enfin toucher par les prieres de Joſéphine, & lui rendit le ſerin. Ce ne fut pas ſans lui faire une réprimande ſévere & des exhortations preſſantes pour l'avenir. Cette pauvre bête, lui dit-il, eſt renfermée, & n'eſt pas en état de pourvoir elle-même à ſes beſoins. Lorſqu'il te manque quelque choſe, tu peux le demander; mais mimi ne ſait pas faire entendre ſon langage. Si tu lui laiſſes encore ſouffrir ou la ſoif ou la faim. . . .

A ces mots un torrent de larmes coula ſur les joues de Joſéphine. Elle prit les mains de ſon pere & les baiſa; mais la douleur l'empêcha de proférer une parole.

Voilà Joſéphine maîtreſſe une ſeconde fois de mimi, & mimi réconcilié de bon cœur avec Joſéphine.

Un mois après M. de Gourcy fut obligé d'entreprendre un voyage de quelques jours avec ſa femme. Joſéphine, Joſéphine, dit-il en parlant à ſa fille, je te recommande bien le pauvre mimi.

A peine ſes parens furent-ils entrés dans la voiture, que Joſéphine courut à la cage, & pourvut ſoigneuſement l'oiſeau de tout ce qui lui étoit néceſſaire.

Quelques heures après elle commença à

s'ennuyer. Elle envoya chercher ſes petites amies, & ſa gaieté revint. Elles allerent enſemble à la promenade, & à leur retour elles paſſerent une partie de la ſoirée à jouer à colin-maillard & aux quatre-coins; la danſe vint enſuite. Enfin la petite compagnie ſe ſépara fort tard, & Joſéphine ſe mit au lit haraſſée de fatigue.

Le lendemain dès le point du jour, elle ſe réveilla en penſant aux amuſemens de la veille; ſi ſa gouvernante avoit voulu l'en croire, elle auroit couru en ſe levant chez les Dlles. de Saint-Maur. Il fallut attendre juſqu'à l'après dîner. Mais à peine eut-elle achevé ſon repas, qu'elle ſe fit conduire chez ces Demoiſelles.

Et mimi? Il fut obligé de reſter ſeul & de jeûner. Le jour ſuivant ſe paſſa auſſi dans les plaiſirs.

Et mimi? Il fut encore oublié.

Il en fut de même du troiſieme jour.

Et mimi? Qui auroit penſé à lui dans toutes ces diſſipations?

Le quatrieme jour, M. & Mde. de Gourcy revinrent de leur voyage. Joſéphine ne s'étoit guere occupée de leur retour. A peine ſon pere l'eut-il embraſſée, & ſe fut-il informé de ſa ſanté, qu'il lui dit: comment ſe porte mimi? Fort bien, s'écria Joſéphine un peu ſurpriſe; & elle courut vers la cage pour apporter l'oiſeau.

Hélas! la pauvre bête ne vivoit plus; elle étoit couchée ſur le ventre, les aîles étendues & le bec ouvert.

Joséphine poussa un grand cri, & se tordit les mains. Toute la famille accourut & fut témoin de ce malheur.

Ah mon pauvre oiseau ! s'écria M. de Gourcy, que ta mort a été douloureuse ! si je t'avois étouffé le jour de mon départ, tu n'aurois eu qu'un moment à souffrir, au lieu que tu as enduré pendant plusieurs jours les tourmens de la faim & de la soif, & que tu es mort dans une longue & cruelle agonie. Tu es encore bien heureux d'être délivré des mains d'une gardienne si impitoyable.

Joséphine auroit voulu se cacher dans les entrailles de la terre. Elle auroit donné tous ses joujoux & toutes ses épargnes pour racheter la vie à mimi; mais tout céla étoit alors inutile.

M. de Gourcy prit l'oiseau, le fit vuider & remplir de paille, & le suspendit au plancher.

Joséphine n'osoit y porter ses regards, les larmes lui venoient aux yeux toutes les fois que, par hasard, elle l'appercevoit. Elle prioit chaque jour son pere de l'ôter de sa vue.

M. de Gourcy n'y consentit qu'après bien des instances. Toutes les fois qu'il échappoit à Joséphine quelque trait d'étourderie & de légéreté, l'oiseau étoit remis à sa place; & elle entendoit dire à tout le monde : pauvre mimi, tu as souffert une mort bien cruelle !

(*Mercure de* France.)

Nota, Cette piece, faite par M. Berquin, est

tirée d'un ouvrage qu'il publie sous le titre de l'*Ami des Enfans*, dont il paroît un volume tous les mois, à compter du mois de janvier. La souscription est ouverte chez Pissot & Barrois le jeune, libraires, quai des Augustins. Elle est de 13 liv. 4 sols pour Paris, & de 16 liv. 4 sols pour la Province (12 volumes rendus port franc par la poste.) Il faut avoir soin d'affranchir les lettres & le port de l'argent.

RÉFLEXIONS *sur quatre vers insérés dans le* Journal de Paris *du 17 novembre 1781, à l'occasion de la naissance de Monseigneur le* DAUPHIN. (*)

SI vous exceptez la piece de M. Frémont, que j'ai insérée dans un de mes précédens Nos. (**) aucune n'a reçu plus d'applaudissemens que les quatre vers de M. G. de la B., que voici :

O! MONSEIGNEUR, que votre sort est doux!
Non d'être né pour gouverner la France;
Mais de ne pas *avoir la moindre connoissance*
De tous les mauvais vers que nous forgeons pour vous.

Je ne m'amuserai à relever l'injure que le

(*) Voyez l'*Esprit des journaux* de janvier, page 286.
(**) *Esprit des journaux* de janvier, page 279.

poëte adresse à la nation, en supposant que le bonheur d'ignorer de mauvais vers l'emporte sur celui de naître héritier présomptif de la couronne de France. Je ne fais pas non plus attention à la tournure prosaïque du troisieme vers, si plat que, d'après la pensée du poëte, on peut regarder comme une des plus grandes *béatitudes* du DAUPHIN de *n'avoir pas la moindre connoissance.* Mais ce qui m'étonne, c'est qu'on ait eu la hardiesse d'imprimer sous son nom des vers dont tout le mérite est dû à Voltaire, (*) qui étant à Berlin, après avoir lu un gros recueil de mauvais vers faits sur la naissance du duc de Bourgogne, s'écria vraiment en *impromptu :*

Rejetton de cent rois, espoir fragile & tendre
D'un héros adoré de nous,
Que vous êtes heureux de ne pouvoir entendre
Les mauvais vers qu'on fait pour vous.

Voltaire n'auroit jamais dit que le tourment d'entendre de mauvais vers est plus grand que le malheur de naître roi de France. Si M. G. de la B. vouloit briller dans les cafés de Paris aux dépens de Voltaire, il convenoit du moins de ne pas défigurer l'original, auquel il a effrontément dérobé l'idée assez plaisante, qui fait tout le mérite du quatrain dont il a gratifié le *Journal de Paris.*

(*Journal de* MONSIEUR.)

(*) Histoire littéraire de Voltaire, par M. le marquis de Luchet, T. 2, p. 298.

MÉMOIRES pour servir à la vie de FERNAND CORTEZ, conquérant du Mexique. Traduit de l'Anglois.

L'ÉPOQUE où Fernand Cortez a commencé à se signaler, est mémorable dans l'histoire de la navigation & du commerce. La découverte du passage aux Indes occidentales par le cap de Bonne-Espérance avoit fait connoître une source intarissable de richesses & de luxe, qui ne pouvoit manquer d'exciter la cupidité ambitieuse des navigateurs & des autres aventuriers du tems. Du nombre des premiers fut Cortez, doué d'un génie entreprenant, d'un esprit inépuisable en ressources, & d'un courage que les revers ne pouvoient surmonter. La vie d'un tel homme devroit être intéressante dans tous les tems, mais elle ne peut l'être davantage que dans ce siecle. Deux cens cinquante ans sont à peine écoulés, & nous voyons déja les progrès rapides qu'a fait la civilisation dans les immenses contrées, où, sans rien excepter, la nature s'est autrefois montrée sous l'aspect le plus sauvage, & où les êtres n'ayant rien d'homme que l'extérieur, sentoient à peine la douceur de l'existence. Au lieu d'une nation grossiere & sans défense, au lieu de ces Indiens, fuyant devant une poignée d'Européens, nous voyons aujourd'hui un peuple tout nouveau, un peuple belliqueux & re-

doutable, qui combat pour l'*indépendance* contre les troupes disciplinées de la Grande-Bretagne. Qui sait si une pareille révolution ne menace point la domination Espagnole? Qui sait si l'on ne vengera point des millions d'ames, qui ont été les victimes innocentes de l'avarice & du fanatisme.

Fernand Cortez naquit en 1485, à Medellin, ville de l'Estramadure, d'une famille noble. Son pere se nommoit Martin Cortez de Monroy, & sa mere Cathérine Pizare d'Altamizano, noms, dit Solis historien de la conquête du Mexique, qui marquent assez la noblesse de son extraction. Destiné à l'étude de la jurisprudence, il fut envoyé de bonne heure dans l'université de Salamanque, où il ne fit guere de progrès dans l'étude des belles-lettres. Sa vivacité naturelle ne lui permettant pas d'embrasser un genre de vie si grave, il retourna bientôt à Medellin, dans le dessein de prendre le parti des armes. Son pere condescendit à son goût & favorisa ses inclinations. Il fut bientôt décidé qu'il iroit servir en Italie sous le célebre *Gonzalve de Cordoue*. Il étoit sur le point de partir, lorsqu'une dangereuse maladie mit obstacle à son dessein, sans causer de changement dans ses inclinations. Cortez, après être rétabli, tourna ses vues du côté de l'Amérique, attiré par la perspective des avantages, qui pouvoient résulter pour lui de la protection d'un de ses parens, nommé Ovando, gouverneur de l'isle espagnole.

Il passa en Amérique en 1504. Il essuya plusieurs dangers pendant la navigation ; mais ils ne servirent qu'à faire éclater son courage & sa fermeté. Ovando le reçut avec amitié & le retint quelque tems auprès de lui ; il l'employa ensuite dans plusieurs postes honorables & avantageux, mais qui néanmoins ne contenterent point son ambition.

En 1511, il obtint la permission d'accompagner Diego Velasquez, dans son expédition de Cuba. Velasquez, gouverneur de cette isle, fit en 1512 beaucoup de mécontens. Cortez osa se charger de porter leurs plaintes à l'audience royale de San-Dominguo. Le gouverneur, ayant découvert ce dessein, fit arrêter Cortez, & le condamna au dernier supplice ; mais quelques personnes de considération lui firent obtenir sa grace. Velasquez se contenta de l'envoyer prisonnier à San-Dominguo, il le fit embarquer sur un vaisseau qui mettoit à la voile. N'étant pas observé à bord, Cortez eut le courage de se jetter à la mer, quoiqu'il ne sût pas nager, tenant seulement une planche entre ses bras. La mer baissant alors, le courant le poussa à plus d'une lieue du rivage ; mais le reflux qui revint le rejetta sur la côte. Il ne lui restoit presque plus de forces, les ayant épuisées en luttant contre les flots. Dès qu'il fut à terre, il craignit d'être découvert & par-là de subir le supplice, auquel il venoit d'échapper. Il alla donc chercher un asyle dans une église, près de laquelle étoit la maison d'un gentilhomme Espagnol, nommé Jean

Suarez, natif de Grenade. Ce gentilhomme avoit une sœur, qui à la jeunesse & à la beauté joignoit les plus rares vertus. Elle n'eut pas plutôt vu Cortez, qu'elle conçut de l'amour pour lui; elle lui fit bientôt part des sentimens qu'il avoit su lui inspirer. Cortez, qui étoit jeune, fut sensible à la confiance de la sœur de Suarez, & ne pensa qu'aux moyens de se lier avec elle. Il alloit fréquemment la voir, toujours en l'absence de Jean Suarez. Elle, de son côté, alloit le trouver & lui portoit ce qui étoit nécessaire pour sa subsistance. Le commerce de ces deux amans fut bientôt interrompu. Un soldat qui avoit reconnu Cortez, & qui le guettoit depuis quelque-tems, le suivit au moment qu'il sortoit de chez sa maîtresse, & le saisit par derriere, comme il alloit rentrer dans l'église, qui lui servoit d'asyle.

Cortez alloit être exposé à toute la rigueur des loix, lorsque dans une conjoncture aussi fâcheuse, il eut recours à la clémence de Velasquez. Pour cet effet il lui adressa une requête, où il lui marquoit qu'un gentilhomme devoit s'attendre à trouver dans un homme noble des sentimens au-dessus de la vengeance. Velasquez, ayant su les dangers auxquels Cortez avoit été exposé pour se soustraire à sa colere, lui fit grace; mais il ne voulut pas le garder à son service; Cortez se vit quelque tems dans la gêne. Sur ces entrefaites il épousa sa maîtresse, nommée Catherine Suarez; il disoit alors qu'il étoit aussi con-

tent que s'il se fût marié à la fille d'un duc. Il en eut un fils, que Velasquez tint sur les fonts, à la sollicitation de Cortez. Le gouverneur adouci songea bientôt à rétablir sa fortune, & le fit lieutenant de San-Yago. Cortez rentra dans les bonnes graces du gouverneur, qui, étant d'un caractere facile, le combla de récompenses considérables, en terres & en Indiens.

Quoique Cortez n'eût point encore occupé de poste éminent & distingué, il avoit montré en plusieurs conjonctures difficiles & embarrassantes, un courage au-dessus de l'attente qu'il avoit fait concevoir. Dès qu'il trouva des occupations conformes à ses desirs, le feu de sa jeunesse se calma insensiblement; la discrétion & la prudence remplacerent cette vivacité bouillante qui le caractérisoit auparavant; il possédoit (ce qui est le privilege des grands génies) l'art de gagner la confiance des hommes, & de maîtriser sur les esprits. A ces qualités Cortez joignoit une physionomie agréable, une taille noble, un air engageant, & une constitution assez robuste, pour supporter toute sorte de fatigues.

Tel fut l'homme que Velasquez choisit pour commander la flotte destinée à une expédition qu'il projettoit; cette expédition étoit la conquête de la riche contrée du Mexique ou Nouvelle-Espagne. Comme les talens de Cortez étoient universellement connus, on applaudit au choix qu'avoit fait Velasquez; mais ceux qui connoissoient le caractere & l'ambition de

Cortez, pensoient que le gouverneur manquoit de prudence. (*)

En recevant de Velasquez le titre de commandant pour la nouvelle expédition, Cortez lui témoigna la plus grande reconnoissance; mais les concurrens, sur lesquels il l'avoit emporté, ne purent déguiser leur chagrin, & mirent tout en œuvre, pour jetter des soupçons sur son compte dans l'esprit du gouverneur. On lui représenta qu'il commettoit une imprudence, en donnant sa confiance à un homme qui avoit été son ennemi; que le caractere de Cortez étoit connu; que toutes ses qualités, qui étoient propres à augmenter de jour en jour le nombre de ses amis, devoient être suspectes. Velasquez qui n'étoit nullement défiant, persista dans la résolution, qu'il avoit prise. Mais Cortez, précipitant son départ, rassembla sous ses ordres 300 hommes (**). Les

(*) Herrera dit (à cette occasion) que Velasquez & Cortez se promenant un jour ensemble, un fou nommé Francisquillo, s'approcha & se mit à crier que Velasquez n'y entendoit rien, & qu'il lui faudroit bientôt une seconde flotte pour aller après Cortez. Compere, dit le gouverneur, (*c'étoit ainsi qu'il nommoit Cortez*) entendez-vous ce que dit ce méchant Francisquillo? Cortez répondit: c'est un fou qu'il faut laisser parler.

(**) Il y eut un nombre considérable de personnes de distinction qui s'embarquerent, parmi lesquelles on comptoit Bernard *Dias del Castillo*, qui publia une histoire de cette expédition.

troupes furent embarquées en plein jour, à la vue de tout le monde. La nuit suivante, Cortez, suivi de ses amis, alla prendre congé du gouverneur, qui l'embrassa tendrement, l'accompagna jusqu'au port & le vit monter sur son vaisseau. (*)

Cortez ayant mis à la voile de San-Yago de Cuba, le 18 novembre 1518, alla mouiller au port de *la Trinité*, où il se fit beaucoup de partisans. Un grand nombre de personnes de marque s'embarquerent avec lui, pour partager sa fortune & sa gloire. Les munitions & les armes furent augmentées. Cortez eut la générosité de distribuer ce qui lui restoit d'argent à ceux qui en avoient besoin pour former leur équipage. Ce trait joint à l'idée qu'on avoit déja de ses autres qualités, acheva de lui gagner tous les cœurs.

Malgré toutes les précautions que Cortez eût prises, il vit presque le moment où toutes ses espérances alloient s'évanouir. Velasquez, excité par de nouvelles représentations de la part des ennemis de Cortez, conçut de la jalousie & de violens soupçons contre lui. Il envoya un ordre exprès à Verdugo, son parent, premier magistrat à la Trinité, pour ôter dans la forme établie, la commission dont Cortez étoit revêtu.

(*) Solis, de qui nous tenons ce récit, n'est pas ici d'accord avec quelques autres historiens, qui prétendent que Cortez excita ses troupes à la révolte, avant même de quitter le port.

L'adresse

L'adresse & le bonheur singulier de Cortez le tirerent de ce pas. Verdugo, voyant qu'il avoit gagné tous les cœurs, n'osa mettre à exécution l'ordre, qu'il venoit de recevoir. D'ailleurs, Cortez sut finement lui persuader qu'une telle action pourroit faire de l'éclat, au point de faire repentir son parent de l'inconséquence qu'il montroit dans cette conduite; il en écrivit à Velasquez, & lui fit voir qu'il étoit dangereux pour lui de prêter l'oreille à la calomnie. Croyant qu'il étoit de la prudence de hâter sa navigation, il mit à la voile & s'avança vers la Havanne.

Arrivé à ce lieu, il vit encore augmenter le nombre de ses soldats; & un assez grand nombre de gentilhommes s'attacherent à sa fortune. Il employa le peu de tems, qu'il séjourna dans cet endroit, à exercer ses troupes & ses canonniers. Il fit faire des especes de cuirasses pour ses soldats; elles n'étoient composées que d'un peu de cotton, piqué mollement entre deux toiles. Cette armure suffisoit pour amortir le coup des flèches.

Pendant que ces préparatifs se faisoient avec une diligence extrême, Velasquez, toujours excité par les ennemis de Cortez, avoit envoyé à Barba, qui commandoit à la Havanne, des ordres pour faire arrêter Cortez & l'envoyer prisonnier à San-Yago. Cortez, outré à la fin de tous les chagrins que lui suscitoit Velasquez, résolut de rompre ouvertement avec lui. Ayant assemblé ses troupes, il leur fit part de la nouvelle persécution, qu'il al-

loit essuyer. La noblesse agit pour lors de prudence ; elle se contenta de témoigner à Cortez une amitié, fondée sur l'estime. Mais les soldats furieux allerent jusqu'aux menaces, si on lui ôtoit le commandement de la flotte. Barba manda sur l'heure à Velasquez ce qui se passoit, & lui conseilla d'employer plutôt la voie de la douceur que de la violence, à l'égard d'un homme, qui avoit su gagner l'estime & l'amitié du soldat, aussi-bien que des officiers.

Cortez, sans perdre de tems, se hâta de mettre à la voile; il étoit pour lors dans une nécessité très-gênante. Sa flotte consistoit en onze vaisseaux, dont le plus fort étoit de 100 tonneaux. Ses soldats étoient au nombre de 508; il n'avoit que 109 matelots; parmi les soldats, 13 étoient armés de mousquets; 32 avoient des arbalêtes; le reste avoit des épées & des lances. Il n'y avoit que 16 chevaux, 10 pieces de canon de campagne & 4 fauconneaux. Cortez divisa ses troupes en onze compagnies, qu'il mit sous les ordres d'autant de capitaines, destinés à commander les onze vaisseaux, dont la flotte étoit alors composée; il prit le commandement de la premiere compagnie, & donna pour mot *Saint-Pierre*, sous la protection duquel il mit toutes ses entreprises. Les drapeaux avoient une croix avec cette inscription : *Suivons la croix, sous un tel signe nous serons victorieux.*

Avec ce foible armement, Cortez mit à la voile le 10 de février 1519. La flotte se réu-

nit à l'isle Cozumel, où l'on fit une revue générale; Cortez adressa un discours à tous ceux qui composoient son équipage; il parla ensuite aux officiers en particulier, & leur communiqua ses intentions. Dans la plupart des histoires, les discours des généraux sont ordinairement l'ouvrage des écrivains; celui que Cortez tint aux officiers de sa foible armée, n'est point de ce genre. Le voici tel qu'il le prononça: (*) » Amis & compagnons, nous avons » échappé à une infinité de périls & de mal» heurs, avant d'aborder à cette isle. C'est » dieu, oui, c'est dieu qui nous a préservés. » Nous devons nous attendre à une heureuse » issue dans notre entreprise, puisqu'il a dai» gné en favoriser les commencemens. C'est » par zele pour lui & par amour pour notre » roi, que nous tentons la conquête d'un pays » inconnu. En vain je voudrois dérober à vos » yeux les difficultés que nous aurons à vain» cre, & le nombre des ennemis que nous » allons avoir à combattre; armez-vous de » courage & de patience; c'est l'unique moyen » de faire réussir cette glorieuse entreprise. » Vous avez appris à souffrir & à combattre; » mais il vous reste d'autres travaux à entre» prendre; & il vous faut y apporter bien » plus de courage; il ne se mesure que sur » la grandeur des obstacles. Nous sommes en

(*) Ce discours est rapporté par *Diaz del Castillo*, qui étoit présent, lorsque Cortez le prononça.

» petit nombre, il eſt vrai, mais l'union fait » la ſeule force des armées; elle ſemble même » les multiplier. Il faut que nous n'ayons » qu'une même voix dans le conſeil, & qu'un » même bras dans l'exécution. Nos intérêts » ainſi que notre gloire doivent être communs, » dans tout ce que nous aurons le bonheur » d'acquérir. La bravoure particuliere doit faire » la ſûreté commune. Je ſuis votre chef, & » je ſerai le premier à ſacrifier ma vie pour » le dernier des ſoldats. Vous aurez plus mon » exemple à ſuivre que mes ordres. La con- » fiance que vous m'inſpirez, me donneroit » le courage de tenter la conquête du monde » entier. Mon cœur ſe flatte de cet eſpoir, » par un ſentiment, qui ſurpaſſe tous les pré- » ſages. Ma confiance n'eſt point téméraire; » elle eſt fondée ſur tous ceux qui m'entou- » rent, & tout ce que je n'oſe eſpérer de mes » propres forces, j'oſe l'attendre des vôtres. «

Les habitans de l'iſle Cozumel s'étoient retirés ſur les montagnes à la vue de la flotte de Cortez; mais bientôt ils en deſcendirent & s'approcherent du camp des Eſpagnols. Ils ſe mêlerent parmi eux, avec confiance & familiarité. Ils apprirent à Cortez qu'ils avoient vu dans un canton de la terre-ferme des hommes barbus, qui étoient d'un pays, auquel ils donnoient le nom de Caſtille. Il ne douta pas que ce ne fût quelques-uns de ceux qu'*Hermandez* & *Grijalva* avoient perdus ſur cette côte; il envoya un officier & quelques ſoldats à leur recherche, ſur la côte de l'Yucatan.

Le cacique de l'isle Cozumel les fit accompagner de deux Indiens, auxquels il donna des présens pour racheter les prisonniers, qu'ils alloient delivrer. Cortez, désespérant de voir revenir l'officier & les soldats qu'il avoit envoyés à la recherche des Espagnols perdus, se préparoit à remettre à la voile, lorsqu'on apperçut un canot traverser le golfe & venir droit à l'isle. Il portoit quelques Indiens armés, qui faisoient une diligence extrême. Cortez posta quelques soldats dans l'endroit de la côte, où le canot paroissoit devoir aborder. Ils laisserent descendre les Indiens, & fondirent sur eux avec impétuosité. Mais un de ces barbares s'avança, les bras ouverts, annonçant qu'il étoit chrétien. Il fut accueilli & conduit à Cortez; les Indiens étoient les deux insulaires, que le cacique avoit envoyés avec l'officier & les soldats sur la côte de l'Yucatan; l'officier & les soldats de Cortez étoient avec eux. Celui qu'on venoit de recouvrer étoit un Castillan, qui avoit été 8 ans prisonniers parmi les Indiens; comme il avoit appris la langue du pays, il servit dans la suite d'interprete à Cortez. Ce malheureux étoit nud & basanné; ses cheveux étoient tressés autour de sa tête, à la maniere des Indiens. Il portoit sa rame sur l'épaule; il tenoit un arc à la main; il avoit sur son dos un bouclier & des flêches, avec une espece de rets, en forme de sac, où étoit sa provision de vivres avec une paire d'*heures*, qu'il avoit toujours conservée. Son langage étoit mêlé de mots indiens, qu'on avoit peine à comprendre.

On sut cependant de lui qu'il se nommoit *Jérôme d'Aguilar*, né dans l'Andalousie, d'une famille honnête. Il avoit accompagné Balboa dans le voyage qu'il devoit faire à San-Dominguo; mais ils échouerent sur les bancs de *las Biavoras*. De vingt hommes qui composoient l'équipage, sept périrent de fatigue & de misere; plusieurs éprouverent différens malheurs; quelques-uns furent sacrifiés; le reste mourut, à l'exception d'Aguilar & d'un matelot, natif de Palos, qui ne voulut jamais quitter une Indienne, qu'il avoit épousée, & dont il avoit des enfans.

Cortez mit à la voile, le 4 de mars, de l'isle Cozumel, & alla mouiller à la riviere de Tabasco, connue sous le nom de Grijalva. Il fut étonné d'entendre des cris tumultueux; il envoya sur l'heure Aguilar dans un esquif, pour en savoir la cause; celui-ci revint bientôt & apprit à Cortez que les Indiens étoient disposés à défendre l'entrée de la riviere. Cortez se vit obligé d'avoir recours à la force, pour réprimer leur insolence. La nuit approchoit; il l'employa presque toute entiere à disposer son artillerie & ses soldats. A la pointe du jour, ses vaisseaux entrerent dans la riviere, qui étoit assez large, pour contenir la flotte dans l'état où elle étoit. Les sauvages, s'étant approchés, dans leurs canots, jusqu'à la portée du trait, firent pleuvoir sur les Espagnols une grêle de flèches; Cortez fit faire une décharge de son artillerie. Les sauvages, effrayés d'un bruit horrible, qu'ils n'avoient

jamais entendu, & voyant leurs camarades périr en grande partie, quitterent leurs canots & se précipiterent dans l'eau. Cortez, ne trouvant plus d'obstacle, s'avança jusqu'au bord de la riviere & se mit en devoir de faire une descente; mais il fallut livrer un second combat. Ceux des Indiens, qui avoient abandonné leurs canots, s'étant joints à d'autres sauvages, revinrent à la charge. Cortez, à la tête de ses troupes, repoussa cette multitude d'Indiens, qui, forcés de lâcher pied, se retirerent dans la ville de Tabasco, pour en défendre l'approche aux Castillans. Cette ville n'avoit pour fortifications que des troncs d'arbres en forme de palissades, avec deux ou trois guérites de bois. Cortez, après avoir forcé les palissades, contraignit les Indiens de se réfugier dans les bois, & se rendit maître de Tabasco. Il y eut beaucoup de sauvages de tués; les Castillans ne perdirent pas un seul homme; plusieurs furent seulement blessés; ce fut la premiere victoire de Cortez sur les Indiens.

(*La suite dans le journal prochain.*)

ALOÉ, IDYLLE.

Je n'entends plus la fauvette qui s'étoit logée sous le feuillage de ce maronnier touffu. Que je la regrette! En l'absence de Mirtil, sa compagnie étoit le charme de mon cœur. Au pre-

mier ſourire de l'aurore elle célébroit le doux bienfait de la lumiere qui répand le réveil & la joie. Elle chantoit, & les oiſeaux applaudiſſoient à l'envi au jour naiſſant. Lorſque ſa douce mélodie ſe faiſoit entendre dans les bois, elle ſe cachoit, comme Palémon quand il ſoulage par ſes ſecours les familles indigentes du canton. Quelquefois elle appelloit le roſſignol auprès d'elle, & auſſi-tôt il s'y rendoit. Que j'aimois à les entendre ſe parler l'un à l'autre! Ils confondoient leurs voix, comme nous faiſons Mirtil & moi quand nous parlons de notre amour.

Le ſoir arrivé, après que les oiſeaux s'étoient endormis, on l'entendoit ſoupirer, roucouler, gazouiller tour-à-tour. J'aime auſſi à entendre Mirtil dans les fêtes du hameau, jouer ſeul ſur ſon hautbois après que le concert des bergers eſt fini. Qu'eſt devenue ma gentille fauvette? Gentille fauvette, pourquoi ſuſpends-tu ton ramage? Ton époux t'auroit-il délaiſſée? Si Mirtil m'abandonnoit, je briſerois ma muſette. Ta poitrine délicate auroit-elle ſouffert du froid imprévu qui affligea hier la nature? Viens, je te donnerai du miel que je réſerve à Mirtil. Quelque main barbare t'auroit-elle ôté la vie ou la liberté? Mais il n'eſt point d'hommes méchans dans le voiſinage.

La fauvette, à ces mots d'Aloé, ſortit de la cime du tronc, où les branches ſe partagent & s'éloignent les unes des autres en ſe liant par de jeunes rameaux. Elle vole un inſtant, ſon vol s'abaiſſe bientôt auprès d'une riche

moiſſon, elle s'arrête & ſe poſe ſur un épi mûr; l'épi ſe courbe, elle le béquete & le ſecoue, les grains tombent, elle les prend à ſon bec & s'envole; elle n'eſt pas encore chez elle que de jeunes pouſſins lui expriment leur joie par leurs cris & leurs frétillemens. La bergere les apperçoit, qui mettent la tête hors du nid.

Tu es donc mere, s'écria-t-elle, fauvette charmante? Que tu es heureuſe! Tes petits ſont tes délices, tes ſoins & tes amours. Tu ne chantes pas encore devant eux; ils ſont trop jeunes, tu t'entretiens doucement avec eux & ton époux qui ne s'éloigne plus de toi. Douce fauvette, qui ſi ſouvent as enchanté mon ame dans ſa langueur, je n'ai point oublié les plaiſirs que tu m'as faits; laiſſe-moi encore celui de t'aider à nourrir tes petits. Je ramaſſerai des chenilles ſur les plus douces fleurs, je cueillerai des graines mûres, & je viendrai tous les matins les dépoſer au pied du marronnier...... Quoi, tu dédaignes le ſervice que je t'offre? Ah! j'entends pourquoi. Ta famille ne te ſeroit plus ſi chere, ſi une autre que toi lui donnoit des ſoins. Aloé peut-être ſera mere un jour, ſes enfans ſeront tous pour elle, elle ſera toute à ſes enfans. Sa muſette ne réſonnera plus que pour leur amuſement, les ſources de ſon lait s'ouvriront pour les nourrir; & ſi jamais elles venoient à ſe tarir ces ſources, qu'il lui en coûteroit d'implorer des ſecours étrangers! Adieu, mere tendre & fortunée, Aloé vient d'apprendre par

ton exemple, quel est le vœu de la nature : elle saura le remplir.

*Par M. le comte d'*ALBON.

(*Journal de* Neuchâtel.)

Aux auteurs du Journal de Paris, *sur la mort de M.* TRONCHIN.

PARIS, 8 décembre 1781.

MESSIEURS,

DANS le nombre des victimes multipliées que la mort a frappées depuis quelque tems, on regrette plusieurs femmes aimables, des gens-de-lettres célebres, une foule de personnages considérables : nous avons fait plusieurs pertes publiques, & nous pleurons tous ou nos parens, ou nos amis, ou quelqu'ami des hommes.

Je viens vous entretenir, Messieurs, d'un ami qui n'est plus, à qui sa bienfaisance sans bornes, ses talens d'une utilité si grande & si générale, les qualités enfin de son cœur, de son esprit & de son génie, avoient fait par-tout des amis & des admirateurs. *Théodore Tronchin* naquit à Geneve, en 1709, d'une famille noble, originaire d'Avignon, recommandable par son ancienneté & par les emplois qu'elle occupa dans la république. Son pere étoit riche, mais il avoit placé presqu'entiérement sa fortune

dans les fonds publics d'Angleterre & de France, & elle s'écroula ſubitement dans les changemens de ſyſtême. Ce fut au fils à la réparer. La nature l'avoit doué de la plus belle figure, & du meilleur eſprit. Il avoit fait de très-bonnes études, & annoncé ce qu'il ſeroit un jour. A l'âge de 19 ans, il quitta ſa patrie pour paſſer en Angleterre, où le feu lord *Bolingbroke*, ſon parent, l'attiroit & vouloit le fixer. Cet homme célebre, quoiqu'il ſût éloigné des affaires, y conſervoit une grande influence. Il vouloit faire entrer dans la tréſorerie ſon jeune allié qui, de-là, eût pu parvenir aux plus grandes places; mais c'étoit au commencement du regne de *Géorges Premier;* l'Angleterre étoit inondée d'Allemands qui avoient ſuivi le nouveau roi; le parlement paſſa un bill plus ſévere que les précédens, qui exclut abſolument les étrangers des emplois. Ainſi les vues de mylord Bolingbroke, pour ſon parent, ſe tournerent vers un établiſſement plus éloigné. Le jeune Tronchin voyoit ſouvent dans ſa ſociété *Swift*, *Adiſſon* & *Pope*. Ces trois hommes-là ſe connoiſſoient en hommes: ils le jugerent. Pope lui conſeilla d'aller à Cambridge attendre, dans le ſilence de l'étude, que ſon génie lui parlât. Il ſuivit ce conſeil & partit. C'étoit à Cambridge en effet que ſes goûts devoient ſe réveiller & parler impérieuſement à ſon cœur. Un des ouvrages de *Boerhaave* lui tombe entre les mains: il le lit, le relit, le dévore, ſe paſſionne, quitte précipitamment Cambridge & l'Angleterre, renonce

à la haute fortune que mylord Bolingbroke lui préparoit, & vient en Hollande groſſir l'auditoire nombreux du ſavant profeſſeur de Leyde. Ainſi la lecture du *Traité de l'homme*, de Deſcartes, avoit inſpiré Mallebranche. Sur ſa route, M. Tronchin rencontra le médecin de la flotte angloiſe, qui, frappé de ſes diſpoſitions, de ſon éloquence, de l'objet de ſon voyage, lui dit qu'il étoit né pour la médecine, & acheva de le déterminer.

On ſait quel étoit Boerhaave. Sa réputation en médecine tenoit du prodige. On venoit le conſulter de toutes les parties du monde : on lui écrivoit de la Chine : *à Boerhaave, en Europe*. Ses inſtitutions & ſes aphoriſmes ſeront cités dans tous les tems, comme on cite les aphoriſmes d'*Hypocrate*, dont les ſiens ſont la ſuite. Parmi ſes diſciples, il diſtingua bientôt le jeune Tronchin. Au bout de quatre mois, il ſe repoſa ſur lui d'une partie de ſes ſoins. Je ne fais point remarquer, Meſſieurs, quelle prodigieuſe application il fallut pour mériter en quatre mois d'étude la confiance de Boerhaave. M. Tronchin ſéjourna quelques années près de ſon maître. Ce maître aimoit ſon diſciple de l'amour le plus tendre, & ſe communiquoit à lui, tandis qu'il ne faiſoit que ſe montrer aux autres. Il le déſigna pour ſon ſucceſſeur en Europe, & voulut même lui voir recueillir ſous ſes yeux une partie de ce bel héritage. Tandis qu'il ſe préparoit à retourner en Angleterre, Boerhaave le retint & le plaça près de lui, à Amſterdam. De ce moment il renvoya

tous les habitans de cette capitale à son éleve: *C'est un autre moi-même*, leur disoit-il, *vous pouvez me consulter, sans quitter Amsterdam, en lui parlant.*

M. Tronchin se maria en Hollande à la petite fille du fameux pensionnaire *Jean de Witt.* Dans ce pays il pratiquoit déja ce traitement de la petite-vérole, qui lui a toujours réussi, & qui nous parut depuis si nouveau & si extraordinaire : il le pratiquoit, dis-je, à 23 ans. Après en avoir passé 19 en Hollande, il céda à l'empressement de ses concitoyens jaloux de le posséder. Il vint à Geneve, où il avoit été devancé par sa réputation déja faite. C'étoit sa patrie, & cependant on l'y reçut comme un dieu protecteur! on créa pour lui une chaire de professeur honoraire de médecine : il y fit des cours publics. Tous les étrangers accoururent à Geneve : on s'y souvient encore de la foule inconcevable qu'il y attiroit. Les offres des souverains de l'Europe vinrent l'y chercher : l'impératrice de Russie lui envoya, par son ministre, un blanc-seing, & une lettre remplie des plus vives instances, se bornant à lui demander qu'il vînt passer deux ans à Pétersbourg. Tout cela ne le séduisit point : il lui falloit son pays, ou la France. En 1755, il vint à Paris pour inoculer M. le duc *de Chartres* & Mlle. *d'Orléans.* Sa porte ne cessa d'y être assiégée. Il y excita des applaudissemens, un enthousiasme universel : il n'y vit que la sensibilité extrême de notre nation qu'il aimoit, & sut les apprécier en sage. Paris ce-

pendant lui parut un grand théatre digne de ſon genie & de ſa bienfaiſance. Il prit dès-lors des engagemens avec M. le duc *d'Orléans*, qui, depuis, à la mort de M. *Petit*, le fit ſon premier médecin. Ce Prince l'avoit gagné d'avance par ſon affabilité, par tout ce qui le fait chérir. Il en fit l'acquiſition pour nous, & par-là s'acquit à lui-même un titre de plus à la reconnoiſſance publique.

Nous devons au courage & au génie de M. Tronchin les progrès qu'a fait parmi nous, malgré tous les obſtacles, la pratique de l'inoculation, cet art qui, comme on l'a dit, *nous milléſime*, tandis que la *nature nous décimoit.* Nous lui devons les changemens ſalutaires que la médecine a éprouvés. La médecine doit guérir les hommes, & la plupart des médecins n'avoient pas même ſongé à les conſerver! Quand ils nous ôtoient le mal, ils nous tuoient par le remede. M. Tronchin débarraſſa leur ſcience de tout ce dangereux charlataniſme que l'ignorance & l'amour du gain y avoit attaché. Il avoit pris pour ſa deviſe celle de Boerhaave, ſon maître, *ſimplex ſigillum veri* : auſſi fut-il long-tems l'ami du grand philoſophe ſon concitoyen, dont la deviſe étoit : *Vitam impendere vero*, & lui rendit-il d'importans ſervices. M. Tronchin fut ſimple & vrai en médecine, comme dans ſes manieres, & dans toutes les actions de ſa vie. Dela viennent, ſans doute, encore plus que de ſes cures merveilleuſes, l'eſtime de l'Europe entiere, la confiance unique qu'il inſpira à tant de gens, & l'immenſe conſidération qui

l'environnoit. Il tenoit de ſon maître l'eſprit d'obſervation : il ſuivoit la nature, il l'aïdoit dans la route qu'elle prend toujours, & ne la contraignoit jamais d'en prendre une autre. *Il n'y a qu'une médecine*, diſoit-il ſouvent, *c'eſt la médecine obſervatrice & expectante* : c'eſt celle qu'il pratiquoit : il n'employoit que rarement les remedes qui travaillent les malades, & diminuent leurs forces : il les réſervoit pour les maladies aiguës qu'on peut guérir en affoibliſſant. Cet eſprit d'obſervation lui faiſoit imaginer, ſur le champ, des remedes ſinguliers, fruit d'une combinaiſon profonde, faite rapidement, & ces remedes lui réuſſiſſoient. Il n'a jamais traité de la même maniere deux perſonnes attaquées de la même maladie, tant il étoit ennemi de toute routine, & perſuadé de l'influence néceſſaire que tout ce qui nous entoure, notre maniere de vivre, nos affections mêmes ont ſur nous. C'eſt pour cela qu'il avoit rendu ſa médecine plus douce en quittant Amſterdam pour Geneve, qu'il l'adoucit encore en quittant Geneve pour Paris, & qu'il diſoit que dans cette derniere ville, on ne pouvoit pas trop l'adoucir. Son expérience lui avoit appris que le chagrin entre, comme cauſe, dans la plupart des maladies des hommes : & peut-être tous les maux de nerfs ſi communs à Paris, ſur-tout parmi le ſexe le plus foible, & preſque toutes les maladies chroniques viennent des affections de l'ame. Il étoit convaincu qu'en général l'effet des purgatifs qui agiſſent en irritant, eſt contraire à leur

objet. Aussi soulageoit-il, guérissoit-il presque tous les malades par un traitement doux & des consolations. On adoroit un homme qui, guérissant, & sur-tout prévenant les maladies, sembloit ne pas employer de remedes.

On se déchaîna d'abord contre une médecine aussi nouvelle; mais il souffroit avec une égale tranquillité les enthousiastes & les envieux. Il regardoit l'envie comme un enfant méchant & opiniâtre, qu'on ne peut appaiser qu'en ne faisant pas d'attention à ses clameurs. Les contradictions, les calomnies mêmes qu'il éprouva glissoient sur son ame forte & généreuse. Toutefois sa sensibilité fut extrême : & peut-être d'anciens chagrins, les troubles de sa patrie, la perte de quelques malades chéris, & le vif intérêt qu'il prenoit aux peines de ses amis, ont-ils hâté la fin de sa carriere.

Un médecin respectable (M. Lorry) l'un de ceux qui l'ont secouru dans ses derniers momens, voyant que l'ardeur de la fievre égaroit sa raison, s'écrioit : *Ah! si ce grand homme pouvoit nous entendre, & causer avec nous, il se guériroit encore lui-même!* Dans les momens lucides qu'avoit par fois sa tête, il les étonnoit par ses discours. Le onzieme jour de sa maladie, après tous les signes d'une mort prochaine, il se réveilla tout-à-coup, ses joues se colorerent, son visage s'anima, il parla, on le crut sauvé..... hélas! cette lueur de vie étoit un symptôme de mort. Il expira : sa famille, ses amis, les sciences, l'humanité le perdirent dans la nuit du 30 novembre au

premier décembre, à l'âge de près de 73 ans.

Plusieurs académies l'avoient adopté. En 1778 celle des sciences le reçut au nombre de ses huit associés étrangers: & cette faveur ne pouvoit être accordée qu'à un étranger disciple de Boerhaave, & digne d'un si grand maître. On regrette que M. Tronchin ait fait peu d'éleves : on retrouvera épars quelques-uns de ses principes ; mais où l'ensemble.... mais où ce coup-d'œil si juste perfectionné par 60 ans d'expérience & de réflexions ? Il disoit qu'il apprenoit encore à voir ; cependant qui voyoit mieux que lui ? personne ne porta plus loin la faculté de l'attention : c'est peut-être ce qui avoit donné à sa belle figure, comme à celle de *Socrate*, le calme, &, si je puis le dire, la douce paisibilité. On ne connoît de lui que peu d'ouvrages ; mais le recueil de ses consultations feroit un beau livre en physique, en médecine, & même en morale : c'est ainsi qu'un militaire étudie la guerre dans les instructions des généraux, les ordres de marches & les plans de campagne. Comment auroit-il pu beaucoup écrire ? il étoit avare du tems qu'il employoit tout entier à la pratique de la médecine & de la bienfaisance. Tous les soirs, il recevoit chez lui les pauvres malades : c'est ce qu'il appelloit *son bureau d'humanité*. Combien n'avoient d'autre maladie que la misere ! il les guérissoit, ou du moins les soulageoit toujours, & ses bonnes journées furent celles où il donna davantage. Combien de fois, & cette année encore, à 73 ans, n'est-il pas

monté au cinquieme étage pour chercher & consoler la maladie & l'infortune ! Il disoit à quelqu'un qui lui recommandoit, avec trop d'instance, un malade hors d'état de payer ses soins : *Hé ! j'aurois bien mauvaise opinion de moi-même, si, à mon âge, il falloit m'avertir de faire mon devoir !* Il traitoit les malheureux avec une douceur, une prévenance caressante, un empressement, qu'il n'eut jamais pour les grands. Il avoit vécu, & fut toujours desiré dans les sociétés les plus brillantes; mais il préféra à toutes, celle de sa famille. Il y vivoit noblement, mais sans faste. C'étoit la suite de cette simplicité républicaine alliée en lui à la chaleur des sentimens & à la justesse de l'esprit. Ses parens, ses amis, ses malades (& tous ces malades devenoient ses amis,) ses domestiques sont inconsolables de sa perte, & le monde entier doit la déplorer.

J'ai l'honneur d'être &c. DE BR.***.

(*Journal de* Paris.)

LETTRE de M. l'abbé PAULIAN, (ex-jesuite) *à VOLTAIRE.*

IL nous est tombé entre les mains une lettre adressée à M. de Voltaire par M. l'abbé Paulian, qui a fait depuis *le Dictionnaire anti-philosophique*, ouvrage dans lequel M. de Voltaire est traité avec beaucoup de mépris. Nous avons cru que nos lecteurs ne seroient pas fâchés

de la connoître. M. de Voltaire avoit demandé au libraire de M. l'abbé Paulian un exemplaire du *Dictionnaire de physique*, l'auteur lui écrivit la lettre suivante.

» MONSIEUR,

» Il est flatteur pour moi que le plus beau » génie de ce siecle veuille jetter les yeux sur » quelqu'un de mes ouvrages. Je suis fâché que » la troisieme édition du dictionnaire que vous » demandez, ne soit pas encore finie. Dès que » ce dictionnaire, augmenté d'un volume, pa» roîtra, j'aurai l'honneur de vous en faire » hommage. J'espere qu'il sera moins indigne » que celui-ci de vous être présenté. En at» tendant je vous prie d'accepter un exemplaire » de mon Traité de paix entre Descartes & » Newton. S'il mérite votre approbation, je » suis assuré qu'il méritera par-là même l'im» mortalité.

» J'ai l'honneur d'être, avec respect,

» Votre très-humble & très-
» obéissant serviteur,
» PAULIAN, *ancien pro-*
» *fesseur de physique du*
» *college d'Avignon.* «

(*Mercure de* France.)

SUITE des lettres de M. l'abbé DOMINIQUE SESTINI, écrites durant le cours de ses voyages dans le Levant, & traduites de l'italien. (*)

De DIARBEKIR, le 15 juin 1781.

MON CHER COUSIN,

A la fin du 12, nous sommes arrivés dans cette ville, tous en parfaite santé, après 48 jours de voyage, à compter de notre départ de Constantinople. Je vous ai écrit jusqu'a présent plusieurs lettres, dont la derniere étoit datée des environs de l'Euphrate; celle-ci est des bords du Tigre ; voyez quel terrible trajet nous avons fait! J'espere qu'elles vous seront toutes parvenues; en supposant le contraire, il faut avoir patience ; c'est ce que je fais pour les vôtres, que j'espere trouver à Alep. Continuez cependant à m'écrire par Constantinople, où je les prendrai moi-même ou les en ferai retirer, selon les circonstances. Je ne m'arrêterai pas à vous entretenir de mes voyages ; s'il plait à Dieu, vous les lirez un jour. Je vous dirai toutefois que j'ai visité diverses mines d'argent, & que j'ai avec moi divers minéraux. (les mines sont à Kiéban & Argana.) C'est beaucoup de les transporter; sur les lieux j'aurois pu avoir beaucoup de minéraux. De plus

(*) *Esprit des Journaux*, janvier 1782, page 271 & suivantes.

jusqu'ici j'ai une forte preuve pour les théories de M. de la Condamine touchant les montagnes. Toutes celles que nous avons vues, sont autant de volcans éteints. (*) Les laves, que j'ai trouvées, sont en quantité; mais de les transporter c'est autre chose. Toute cette plaine de Diarberkir a été formée par des volcans, & la lave en est très-mince. De plus, Diarberkir même est situé sur un volcan éteint, & les murs, comme les maisons, y sont construits de laves. On peut dire, avec vérité, que, si les volcans dans d'autres endroits ont détruit des villes, ici il servent à les construire. Je crois que l'on sait peu la constitution topographique de cette province, par rapport aux volcans; personne, me semble, n'a dit que Diarberkir fût une lave. La seule raison, c'est que le soleil échauffe si fort ces pierres, qu'elles ne perdent jamais leur chaleur. Demain nous partirons pour Mossul par terre; mais les kiourdes sont toujours dans ces pays; de-là nous irons sur le Tigre, tant qu'il sera navigable, & la route n'est point si dangereuse que par terre. Nous irons à Bagdad, & là je ne sais ce que je ferai; mais je ne pense pas aller plus loin; car le chaud est si terrible, qu'il n'y a rien en comparaison. Je vous écrirai; à présent il ne me reste autre chose à vous dire, que de vous prier de saluer de ma part tous mes amis. Adieu. Je suis le vôtre pour toujours.

(*) *Esprit des Journaux*, novembre 1781, pag. 321.

De BAGDAD, le 16 juillet 1781.

MON CHER COUSIN,

Ce n'est point une peine pour moi de vous écrire. Aussi je n'ai point manqué de le faire plusieurs fois, depuis mon départ de Constantinople, & ma derniere lettre étoit de Diarberkir; mais qui sait combien il y en a eu d'égarées, & si elles vous sont toutes parvenues? Voilà le motif d'une plus grande peine. Je sais que vous en aurez attendu aussi de Mossul, ou Ninive, & de la montagne, où s'arrêta l'arche de Noé. Mais comment vous les écrire & par quelle voies vous les faire tenir? Comment vous les écrire? les chaleurs, les Arabes, les kiourdes & cent mille obstacles m'en ôtant la pensée; d'ailleurs j'avois bien autre chose à songer, qu'à mettre la main à la plume. Malgré tout cela, si j'eusse eu une prompte voie, je n'aurois pas manqué de le faire; aussi le fais-je à Bagdad, tandis que M. Sullivan dépêche à Alep un messager de pied, qui doit y arriver en 14 jours; & 10 autres, qu'il mettra pour aller à Constantinople, font 24. De-là, si ma lettre vous parvient à la fin de septembre, vous serez content & moi pareillement. Je vois que vous voudriez déja quelque relation de mes voyages. Que vous dirai-je, sinon qu'il y a de grandes plaines; des déserts où il n'y a pas un seul arbre; un soleil brûlant; de la poussiere & des gens, qui aiment beaucoup les habits à la françoise. Pourtant j'ai pris quelques notices sur Kurdistan, qui ne vous déplairont point en lisant le cours de mes voyages. Quinte-Curce en donne une notice, & je trouve que tout en

est vrai. Les Jezides (adorateurs du diable) habitent le Gibel Sengiar ; c'est une méchante nation ; ils dépouillent tous les cadis & mollah, qui s'en vont par Constantinople, & ce sont les derniers habitans, au travers desquels il faut passer, avant d'arriver à Mossul. A la fin de juin, ennuyé de la chaleur, je laissai toute la compagnie, à la distance de 10 heures de caravanne, ce qui prenoit encore un autre jour, & ayant mis 4 heures en poste avec mon cheval accoutumé, j'arrivai un jour avant les autres ; & je manquai de tomber dans les mains de ces diables de Jézides, m'étant égaré de ma route & ayant été une heure à errer dans le désert. Le troisieme jour nous partîmes de Mossul, & sur un *killet* nous allâmes par le Tigre à Bagdad, en 6 jours. (Lisez Tavernier & vous saurez ce que c'est que *killet.*) Le Tigre est un fleuve superbe, mais il va beaucoup en serpentant, & il n'a quelque régularité, que lorsqu'on a passé Tigrit & Dor (on dit que Tigrit est l'ancienne Seleucie.) Pour des laves & des volcans, j'en ai trouvés sans fin, jusqu'à Gesiret. (Aussi la ville est-elle toute construite de laves) Je crois que cette ville a été quelque colonie des Romains ; on y remarque encore un temple antique, qui est dans la forteresse. Nous avons visité *Merdino*, ville construite par les *Merdes*, qui se joignirent aux Médes & allerent fonder la ville de Lara, que nous ne vîmes pas sans péril, de la part des Arabes. C'est la patrie de Gregorio-Caraceno. Nous avons vu Nisibini, colonie romaine, mais ce n'est plus qu'un amas de misérables habitations. Nous sommes à présent à Bagdad ; mais où chercher l'ancienne Babylone ? Il faut aller non sur le Tigre, mais sur l'Euphrate ; & Quin;

te-Curce a raison, elle est dans le voisinage de *Kella*, endroit très-infesté d'Arabes. Nous arrivâmes à Bagdad, la nuit du 9, & je crois que nous ne partirons pour Bassora, que vers le 20 du courant; nous nous embarquerons sur le Tigre, & le trajet sera près de deux semaines; le chaud est terrible, & depuis le milieu du jour jusqu'au soir, il est insupportable. On dort sur les toits, comme vous savez que les *anciens prêchoient sur les toits, prædicabant super tectum.* A Bagdad on éleve des pigeons, qui portent les lettres; d'ici à Bassora ils vont en 4 heures. Ce sont les capitaines des barques, qui prennent ces moyens pour donner avis de leur arrivée. Ici les barques sont fort grandes; elles sont à voiles & sont plus larges qu'une polacre; elles sont sans colombe (*) comme sur le Danube. Cette année, ont passé ou plutôt sont arrivées dans les Indes plusieurs compagnies d'Anglois. Ils sont venus 9 à une fois d'Alep. Je ne sais combien de tems je m'arrêterai à Bassora; il y a toute apparence que M. Sullivan prendra une barque pour *Miskat* & *Surat.* Je ne sais si j'irai voir ces endroits-là. Je prendrai conseil du tems; il faut de la santé; en effet, un voyage aussi long en auroit abattu plus d'un; la botanique pendant les grandes chaleur est de côté : un quart-d'heure de soleil suffit pour vous mettre à terre; ce n'est point un tems propre pour herboriser; malgré cela j'ai quelques plantes curieuses avec des semences. A *Elgesiret*, nous vîmes chez le bey de l'endroit

(*) Piece de bois, couchée sur la carene d'un vaisseau, depuis la proue jusqu'à la poupe.

un

un lion & deux ânes ſauvages, des autruches & autres animaux. Les ânes ſauvages furent pris dans le déſert. Pour revenir de Baſſora, il faut attendre le frais, c'eſt-à-dire, ſeptembre. Il me faudra paſſer par Bagdad, & alors je ne ſais ſi je ne prendrai pas la route d'*Ezerum*, pour éviter le déſert par Alep. Nous verrons, quand nous en ſerons-là; toutefois je ne puis être à Conſtantinople que vers la fin de décembre, & peut-être plus tard ou plutôt. Ici, on n'entend parler que des dépouilles des François, & les Arabes en ſont très-friands. Que faire en pareille circonſtance? Laiſſer ce qu'on a, & ſe contenter de reſter dans l'état de nature. Pluſieurs peres miſſionnaires y ont été réduits. Il n'y a pas pour cela de regle ſans exception. Un de ces jours, M. Sullivan alla voir le pacha; je l'accompagnai; la choſe fut en cérémonie, comme quand un miniſtre va chez le grand-viſir. Il eut une riche fourrure de *Samur*, & moi j'en eus une d'hermine. Adieu.

De Bassora, le 6 août 1781.

Mon cher cousin,

Ma derniere lettre vous fut écrite de Bagdad; vous l'aurez reçue actuellement; pour ne point vous priver de ce que j'ai de nouveau à vous apprendre, je vous dirai que le 20 de juillet nous partîmes de Bagdad; & que nous étant embarqués ſur le Tigre nous avons eu une navigation terrible; tantôt demeurant ſur le ſable expoſés à une chaleur exceſſive, tantôt brûlés par le vent du midi & par le ſoleil; il nous a fallu enſuite faire la guerre aux Arabes; enfin ce fut la route la plus pénible. Le ſoir du 4, nous vînmes à Gorna, où le Tigre & l'Euphrate s'u-

nissent & forment un seul fleuve, qui est superbe & dont la rive est ornée de palmiers. Le 5, sur l'heure de midi nous arrivâmes à Bassora, où le degré de chaleur pouvoit équivaloir au feu d'enfer. J'ai observé que le thermometre de Fahrenheyt est dans la chambre à 100 & 110 degrés, & à la campagne à 96. Vous voyez que ce n'est pas une petite bagatelle. Je pense à retourner à Alep; mais je ne sais quand, parce que la chaleur est grande. Deux corsaires françois sont dans le golfe Persique vers *Moskat*, & ici nous avons un paquebot venant de *Bombay*. Plusieurs Anglois sont bloqués à *Moskat*.

(*Novelle letterarie.*)

Deuxieme Lettre sur Gaces de la Vigne; *adressée à Mrs. les rédacteurs de l'*Esprit des journaux.

MESSIEURS,

LE 3eme. volume *des mémoires sur l'ancienne chevalerie*, par M. de la Curne de Ste. Palaye (*), qui parut à-peu-près dans le tems que je donnai ma notice (**) sur le *roman des oiseaux* de Gaces de la Vigne, me fait voir que

---

(*) Dans cet ouvrage posthume de M. de Ste. Palaye, on lit, page 389 & suivantes, un extrait très-curieux & très-étendu du poëme entier de Gaces de la Vigne.

(**) Insérée dans l'*Esprit des journaux* du mois d'octobre, page 224.

j'ai donné dans deux erreurs, dès la premiere page de cette notice, que je crois devoir rectifier : je m'étois flatté que M. l'abbé de St. Leger (*) s'en feroit chargé, mais il a préféré de m'envoyer ses observations, qui m'aideront à donner des corrections plus développées, & me serviront de guide dans cette lettre.

La premiere est d'avoir avancé que le poëme de *Gaces* étoit inconnu, & que M. le marquis de Paulmi étoit le seul de tous les bibliographes François qui eût fait mention de cet auteur, dont le nom varie à chaque manuscrit, étant nommé dans les uns *Gaces* ou *Gasse de la Vigne*, dans d'autres de la *Bigne*, & quelquefois de la *Bune;* puisque plusieurs auteurs que je vais citer me prouvent le contraire.

M. l'abbé Lebœuf, tome 3, page 435 & 436 de ses *dissertations sur l'histoire ecclésiastique & civile de Paris* (1743, in-12.) donne la notice de deux manuscrits du *roman de Gaces*, qui étoient alors chez M. le duc de Bourbon, & qui doivent être encore à Paris chez M. le prince de Condé. L'un de ces manuscrits, ainsi que le mien, porte que l'ouvrage de *Gaces*, commencé à Heldefort en Angleterre l'an 1359, fut fini à Paris.

La Croix du Maine donne un article à *Gaces de la Vigne*, tome I, page 257, nouvelle édition in-4to. On doit observer que dans cet extrait on invite le lecteur à consulter là-dessus *le catalogue de M. de Selle* & la *bibliotheque des auteurs de la chasse* dont nous allons parler.

(*) M. l'abbé de St. Leger avoit déja commencé une comparaison de deux manuscrits de cet ouvrage, que d'autres occupations lui ont fait interrompre.

Cette bibliotheque, qui est des MM. l'Allemant, imprimeurs à Rouen, parut en 1763, in-8vo. en tête de *l'école de la chasse aux chiens courans*, par M. le Terrier de la Couterie, imprimeur à Rouen. On trouve dans cet ouvrage, page XCVII, un article sur *Gaces de la Vigne* qui nous apprend que son poëme, imprimé avec l'ouvrage, & sous le nom de *Gaston Phebus*, parut à Paris par *Antoine Verard* : (& non pas *Veran*, comme l'écrit M. de Ste. Palaye, page 252 :) sans date, in-4to. Les deux mêmes ouvrages réunis parurent encore chez *Jean Trepperel*, sans date, in-fol. *Philippe Lenoir*, imprimeur, en donna aussi deux éditions à Paris, l'une l'an 1515, l'autre l'an 1520, in-4to. (*) indiquées l'une & l'autre dans le catalogue de M. *de Sardiere* : ainsi voilà quatre éditions incontestables de *Gaston de Foix* & de *Gaces*.

L'abbé Goujet, dans sa *Bibliotheque françoise*, tome 9, page 115 & suivantes, donne aussi un extrait du *roman des oiseaux*, comme s'il étoit de *Gaston Phebus comte de Foix*, à qui il l'attribue ; le plaisant de cet extrait est que *l'abbé Goujet*, page 120, après avoir dit que ce prince (*Gaston de Foix*) parle dans son ouvrage de *Pierre de Prez*, qui fut cardinal & vice-chancelier de l'église Romaine &c. ajoute : » mais je » n'ai pu deviner qui *Gaston Phebus* veut dé» signer au même endroit par ce prêtre issu de

(*) Verdier cite la derniere de ces deux éditions, dans laquelle l'ouvrage de *Phebus* & de *Gaces* étoient réunis, comme nous avons dit, sous le titre commun de *Miroir de Phebus des déduicts de la chasse aux bestes sauvages avec l'art de fauconnerie*, in-4to.

» Normandie, qui fut redevable des commencemens au moins de son élévation au même » Pierre de Prez, & qui dans la suite, comblé » d'honneurs & de biens par trois de nos rois, » fut leur principal chapelain « & cite les vers que je rapporterai plus bas, où *Gaces* parle de lui-même en ces termes :

Le prêtre est né de Normandie, &c.

Sans se douter qu'il est question de l'auteur même du roman, qui étoit *Gaces* & non pas *Phebus* : M. les rédacteurs des *Annales poétiques* n'ont pas manqué de copier, à leur ordinaire (*) cette méprise grossiere de l'abbé *Goujet*. En effet, dans leur premier volume des *Annales poétiques*, page 277, on lit ce qui suit : » son » traité (de Gaston) a deux parties auxquelles » le patient abbé *Goujet* avoue de n'avoir pu » rien entendre, &c. (**) attribuant de même cet ouvrage à *Gaston Phebus de Foix*, pour lequel ils lui ont donné une place dans leur notice, tandis qu'ils en ont omis *Gaces* qui en étoit l'auteur.

Ce qui a sans doute porté les rédacteurs des

(*) Voyez les *observations sur deux lettres* de M. de Villenfagne, insérées dans l'*Esprit des journaux* du mois de septembre dernier, page 223 & suivantes.

(**) On doit également avouer que les rédacteurs des *Annales* n'ont pas mieux réussi, & que s'ils eussent recouru à l'ouvrage, sans s'en tenir à ce que *l'abbé Goujet* en disoit, ils n'auroient point avancé que le traité sur la chasse de *Gaston* avoit deux parties, tandis qu'il est certain qu'il n'y a que la premiere en prose, qui soit de ce prince, & que la seconde, qui est versifiée, est de *Gaçes de la Vigne*.

Annales poëtiques à croire que cet ouvrage en vers étoit de *Gaston*, c'est qu'*Antoine Verard*, libraire, en publiant, comme j'ai dit ci-dessus, l'ouvrage de *Gaston de Foix*, jugea à propos d'y joindre le poëme de *Gaces*, comme partie du traité de Gaston, & les donna l'un & l'autre sous ce titre : *Phebus, des deduiz de la chasse des bestes sauvaiges & des oyseaux de proye*; c'est ainsi que le même *Verard* publiant un poëme françois de *Jean Bouchet*, intitulé : *les Raynards traversans*, *&c.* le donna sous le nom de l'Allemand *Sébastien Brandt*, qui certainement n'écrivit jamais en françois; ce qui n'a pas empêché que malgré la réclamation de *Bouchet* contre la supposition de *Verard*, une multitude d'écrivains n'ait attribué à *Brandt*, d'après l'édition de *Verard*, le livre de *Bouchet*.

C'est aussi peut-être cette supercherie de *Verard* qui a induit en erreur M. le marquis *de Paulmi*, qui assurément s'est trompé en disant que » *Gaston Phebus de Foix* en a profité & l'a » inséré presque tout entier dans l'ouvrage sur » la chasse, moitié prose, moitié vers, qu'il » nous a laissé. « *Mélanges tirés d'une grande bibliotheque, tome 4, lettre D, page 60 & 61.* puisque nous avons évidemment démontré qu'il n'y a que la premiere partie en prose qui soit de ce prince : pour compléter la preuve je vais comparer la tirade de vers que l'*abbé Goujet* cite, tome 9, de sa *Bibliotheque françoise*, *pag. 118 & suivantes*, comme étant de *Gaston*, avec ceux de mon manuscrit de *Gaces*, qui fit ainsi sa généalogie.

L'ABBÉ GOUJET.	*Manuscrit de GACES.*
Le prestre est né de Normandie	Le prestre est de Normandie

De quatre costés de lignée	De quatre costés de lignie
Qui moult ont aymez les oiseaulx	Qui moult ont amé les oiseaux
De ceux de Bungue & Daigneaulx	De ceulx de la Buygne & Daigneaux
Et de Cluchamp & de Buron	Et du Lincamp & du Buron
Yssit le prestre dont parlon	Yssit le prestre dont nous parlon
Si ne se doit nul merveiller	Si ne se doit nul merveillier
Si les oyseaulx il a bien cher	Se les oiseaux il a bien chier
Quand ainsi y est enclinez	Quant ainsy y est enclinez
Naturellement de tous costez ...	Naturelement de tous costez ...
Et aussi que deduyt d'oyseaulx	Et aussy que deduit d'oiseaux
Luy faisoit porter au bereaux	Lui faisoit porter hobereaux
Et le menoit parmy les champs	Et le menoit parmy les champs
Qu'il n'avoit encores que neuf ans	Qu'il n'avoit encor que nenf ans
Ou douze ans ou environ	Au douziesme ou environ
Luy fist affaictier un faulcon	Lui fist affaictier ung faulcon
Adonc si fust mis escollier	Adont si fust mis escolier
Et laissa d'oyseaulx le mestier	Et laissa d'oiseaux le mestier
Et quant fust grant si le fist prestre	Et quant fust grant si le fist prestre
Le bon cardinal de Penestre	Le bon cardinal de Penestre
Qui eut à nom Pierre des Pras	Qui ot a nom Pierre de Pras
Qu'a or fin nous devrion pesas	Caorsin né de mon pesas
Le prestre avec lui demoura	Et sa chapelle gouverna
Et sa chapelle gouverna.	Tant que le cardinal dura

Et puis lui fist le bon preud homme	Et puis lui fist le bon preudomme
Des biens assez en cour de Rome...	Des biens assez en court de Romme.
Depuis il a fait grand vaillance	Depuis il a fait grant vaillance
Que a servy trois rois en France,	Car a servy trois roys de France
En leur chapelle souverain	En leur chapelle souverain
De tous trois maistre chappellain	De tous trois maistre chapellain
Lesquelz luy ont fait tant de bien	Lesquelz lui ont fait tans de bien
Qu'il m'a dist qu'il ne luy fault rien.	Qu'il m'a dit qu'il ne lui fault rien.

On s'appercevra aisément qu'à peu de différence près, occasionnée quelquefois par l'ignorance des copistes, ce qui est si ordinaire que rarement deux manuscrits du même ouvrage se trouvent conformes, ce sont exactement les mêmes vers. Ce qui en lavant *Gaston de Foix* du plagiat dont on l'accuse, laisse fort à douter si ce prince a jamais fait des vers. Ce qui seroit une erreur de plus, dans laquelle seroient également tombés, l'*abbé Goujet*, M. le marquis de *Paulmi*, & les rédacteurs des *Annales poétiques*, qui s'accordent tous à donner une place parmi les poëtes à *Gaston*.

Ce qui me confirme dans cette idée, c'est que M. de *Ste. Palaye*, qui entre dans les plus petits détails de la vie de *Gaston de Foix* (*) &

(*) Gaston avoit la figure la plus aimable & la taille la plus avantageuse; ces dons de la nature lui mériterent le surnom de *Phebus*, c'est-à-dire, beau

rend même compte de son traité en prose sur la chasse, ne fait aucunement mention que ce prince ait été poëte.

La seconde erreur dans laquelle je suis tombé, roule sur les mots *à Heldefort* (*); ces mots se trouvant séparés dans mon manuscrit, je ne m'étois point douté que c'étoit le nom de la ville où *Gaces*, pour adoucir les malheurs du roi Jean qui y étoit prisonnier, & dont la passion pour la chasse étoit excessive, avoit commencé, par ordre de ce roi, son poëme; & croyant au contraire que c'étoit trois mots différens, je les avois traduits selon leur sens littéral, *fait de hors*; mais je vois par les mémoires (**) cités ci-dessus, que ces trois mots n'en font qu'un seul, *Heldefort* au lieu de Hestfort ou Hereford, ville capitale du *Herefordshire* en Angleterre.

ANSIAUX.

Liege, ce 5 janvier 1782.

NOTES sur le 3eme. volume des Mémoires de M. de Ste. Palaye.

COMME j'ai beaucoup parlé de ce 3eme. volume de M. de *Ste. Palaye*, voici quelques légeres observations faites sur cet ouvrage. (***)

comme le jour; c'étoit d'ailleurs un guerrier d'une valeur incomparable.... Trois grandes passions l'avoient toujours dominé, l'amour, la guerre & la chasse, &c. *Mémoires historiques sur la chasse, 2eme. partie. v. 3. page 237.*

(*) Voyez l'introduction du poëme de *Gaces, Esprit des journaux, octobre, page 225.*

(**) Page 252.

(***) Ces notes avoient déja paru dans le *journal des*

Page 205 de cet ouvrage, note 9. Aristote, dit M. de *Ste. Palaye*, parle d'une chasse à l'oiseau connue des Thraces, & absolument ignorée des Grecs : on eût desiré qu'il eût cité l'ouvrage dans lequel ce fait est rapporté.

Page 207, note 12, *le dit de la chasse du cerf* ne nous est connu que par l'édition que *Trepperel* en a donnée au commencement du 15eme. siecle; il faut lire au commencement du 16eme. *Treppèrel* imprimoit à Paris à la fin du 15eme. & au commencement du 16eme. siecle.

Page 244, M. de Sainte Palaye dit qu'il faut lire un ouvrage en vers composé en 1394 sous le titre de *trésor de la venerie*, par Hardouin, seigneur de Fontaine-Guerin ; il ne dit ni si ce poëme a été imprimé, ce qu'on ne croit pas, ni dans quelle bibliotheque il se trouve en manuscrit, ce qu'il seroit pourtant nécessaire de savoir pour le lire.

Page 253, Gasse de la Bigne, premier *châtelain* de nos rois, il faut lire premier *chapelain*. Cette faute est répétée à la table des matieres, page 436, où on lit encore *châtelain*.

Page 306, M. de Ste. Palaye parle en cet endroit de l'amour de Catherine de Médicis, alors dauphine, pour la chasse. Il auroit pu faire mention d'Eléonore d'Autriche, seconde femme de François Premier, qui avoit aussi un goût très-particulier pour la chasse, & qui piquoit bien un cheval &c. voici ce qu'en dit Pierre Bunel dans une lettre à Emile Perrot, datée de Venise le 2 des calendes d'octobre, 1531 : *Hoc nuper ad nos allatum est reginam non*

---

savans (novembre 1781, page 2144 & suivantes) mais défigurées par plusieurs fautes d'impression.

nunquam in venationem exire solitam, sectarique cervos veluti alteram Dianam, equum vero tantâ velocitate incitare ut quodam die regem ipsum anteverterit ac dum per devia & saltus ad labratus canum modo huc, modo illuc vagatur, prior ad cervi interumpte spectaculum pervenerit. (Banelli epistolæ famil. pages 27 & 28, édit. Paris 1551. *In-8vo.*) Cette princesse, sœur ainée de Charles V, & veuve d'Emmanuel, roi de Portugal, fut sacrée & couronnée reine de France le 5 mars 1530; elle aima les lettres & protégea ceux qui les cultivoient. Plusieurs poëtes lui dédierent leurs ouvrages.

Page 365. L'opinion de Xénophon sur la chasse se trouve confirmée, dit M. de Ste. Palaye, dans l'ouvrage d'un fameux écrivain politique du 15eme. siecle. Il auroit pu nous faire connoître cet écrivain & son ouvrage.

Nous ajoutons à ces notes l'indication d'un livre anglois sur la chasse, dont, selon Middleton, il y a un exemplaire dans la bibliotheque du college du Corps de Christ à Cambridge; il est intitulé : *les divertissemens de la chasse au faûcon & de la chasse aux bêtes courantes*, par Juliane Baernes (ou Berners) traduit & compilé à St. Alban en 1487, & imprimé vers le même tems (sans date) à St. Alban, *in-folio* petit format. C'est probablement une traduction du françois. Juliane Berners, sœur du lord Richard Berners d'Essex, & prieure du couvent de Sopwel près St. Alban, vivoit vers l'an 1460, & s'est fait un nom par l'étendue de ses connoissances.

Ces observations, dont on pourroit faire usage dans une seconde édition, n'empêchent point que l'ouvrage de M. de Ste. Palaye ne soit très-intéressant. Les notes sont remplies de traits

& d'anecdotes curieuses, & de remarques sur nos anciens usages, qui peuvent répandre du jour sur différens points de notre histoire, à l'étude de laquelle M. de Ste. Palaye avoit consacré ses jours. On sait qu'il s'est appliqué avec le plus grand succès à la lecture de nos anciennes poésies & de nos vieux romans, & qu'il a composé, pour en faciliter l'intelligence, un glossaire immense, ouvrage précieux pour notre littérature. Le premier volume est sous presse, & on en attend avec empressement la publication.



POÉSIES FUGITIVES.

ÉPITRE écrite à bord d'un vaisseau françois qui croisoit sur les Sorlingues, en septembre 1781.

LA nature, marâtre en ces affreux climats,
Même au cœur du printems, n'offre que des frimats.
Ce n'est point cette mer, en merveilles fertile,
Célebre par les chants d'Homere & de Virgile;
Cette mer où naquit la mere des Amours;
Où les plus belles nuits succedent aux beaux jours;
Dont les bords enchanteurs sont peuplés de syrênes;
Où les ris & les jeux forment d'aimables chaînes,
C'est l'éternel séjour des autans furieux,
Théatre ensanglanté par des ambitieux,
Sépulcre mérité du nautonier avare,
Que la fortune flatte & qu'enfin elle égare;
Jamais on n'y jouit de la clarté des cieux,
Un voile ténébreux la dérobe à nos yeux.
Du soleil bienfaisant l'éclatante lumiere
Semble s'y refuser à la triste paupiere,
Et la pâle lueur de l'astre de la nuit
N'y paroît qu'un instant devant le jour qui fuit;
L'abîme est sous nos pas, la foudre sur nos têtes;
La mer mugit au loin, présageant des tempêtes;
Tout annonce à nos yeux les horreurs de la mort,
Et les cœurs oppressés soupirent vers le port.
O mortels aveuglés, la terre bienfaisante
S'offre de toutes parts à combler vos desirs;
De votre créateur la main toute-puissante

Y prodigua pour vous les biens & les plaisirs.
François ambitieux, Anglois fier, mais avide,
Renoncez pour jamais à l'élément perfide
Qui vous promet en vain la gloire & le bonheur.
J'ose vous proposer une route plus sûre,
Plus douce & plus conforme aux loix de la nature,
Et que vous trouverez au fond de votre cœur.
Que la mer vous oppose une vaine barriere;
Unis, donnez des loix à la nature entiere.
Servez-vous du pouvoir que vous tenez des cieux
Pour forcer les humains à devenir heureux.
Vous les avez instruits, éclairés d'âge en âge;
Que leur félicité soit encor votre ouvrage.
Vous êtes les premiers d'entre les nations,
Est-ce pour vous livrer au feu des passions?
Par des larmes de sang on pleure une victoire,
Et souvent le vainqueur a détesté sa gloire.
Soyez toujours amis, Anglois, Francs & Germains.
Enfans d'un même dieu, cessez d'être inhumains!
Siecle d'or si vanté, viens régner sur la terre,
Qu'on y puisse oublier jusqu'au nom de la guerre!
Réunis sous tes loix tant de peuples divers,
Et qu'un peuple d'amis remplisse l'univers!

Par M. de P. G. capitaine de vaisseau.

IMPROMPTU *sur les dangers de la louange & de la sincérité.*

Un flagorneur criant à perdre haleine,
Complimentoit presque tous les passans.
Un autre fou se bouffissoit les flancs
Pour dire à tous la vérité certaine;
Qu'arrive-t-il à ces deux charlatans?
Comus à l'un fit crever la bedaine;
L'autre, de faim, mourut en même-tems.

CLAUDINE A LA COUR,

OU LE VOYAGE INUTILE.

C'EST donc ici qu'elle demeure;
Après quatre ans je vais la voir!
Je crains que d'aise elle ne meure
Dès qu'elle va m'appercevoir.
O! qu'elle doit être embellie
Depuis que nous sommes absens!
Elle étoit déja si jolie!
Et n'avoit encore que douze ans.

On ouvre, ... c'est elle, je gage....
Eh! bonjour donc, c'est pourtant moi
Qui viens exprès de mon village
Pour te voir.... Mais, est-ce bien toi?
Viens donc un peu que je te mire:
Je t'ai vu mille appas naissans;
Combien de nouveaux j'en admire
Que tu n'avois pas à douze ans!

Embrassons-nous, ma chere amie.
Comment? tu ne veux pas?... Chansons!
La friponne s'en meurt d'envie,
Je la connois.... Que de façons!
Tu fais l'enfant... Allons morguienne,
Combien de fois, mignone, aux champs
Je t'embrassai, qu'il t'en souvienne,
Lorsque tu n'avois que douze ans!

Tu boudes?... C'est que je tutoie:
Pardon, c'est l'usage chez nous;
Et puis, dans l'excès de ma joie....

Mais je vais te parler par *vous.*
Auriez-vous perdu la parole?
Dites... Le fâcheux contre-tems!
Votre babil étoit si drôle,
Lorsque vous n'aviez que douze ans!

Faites-moi signe au moins, de grace,
Par un souris, par un regard...
Eh! quoi donc? froide comme glace!
Me tromperois-je par hasard?
Voyons... mais plus je l'examine,
Voilà ses yeux, voilà ses dents,
Voilà cette friponne mine
Qui me ravissoit à douze ans.

Ne vous nommez-vous pas Claudine?
Moi je m'appelle encor Colin;
Alors vous étiez si badine!
Je suis toujours un peu malin.
On nous voyoit sur la fougère
Jouer tous deux en vrais enfans.
Ne vous souvient-il plus, ma chere,
Que jadis vous eûtes douze ans?

Non, car il faut qu'enfin j'éclate,
Jamais vous ne me reverrez:
Allez, vous n'êtes qu'une ingrate;
Mais vous vous en repentirez.
C'est fort mal, étant du village,
De mépriser les paysans.
Et... bon soir... C'est pourtant dommage
Que n'a-t-elle encore ses douze ans!

*Par M. C**.*

ÉPITAPHE d'un homme intéressé dans les affaires du roi.

CI-gît Aaron Bonnefoi,
Qui naquit sans fortune & mourut les mains pleines,
Quand il s'intéressoit aux affaires du roi,
On eût dit que le roi s'intéressoit aux siennes.

Par M. DE PIIS.

VERS à Monsieur LÉONARD.

RIVAL du pasteur de Sicile,
Ainsi, sur ses pipeaux légers,
L'élégant & tendre Virgile
Chanta les amours des bergers.
Plus vive encor, sa lyre enchanteresse
D'un sol trop lent vint hâter les moissons,
Et, par le fruit de ses sages leçons,
De la nature augmentant la richesse,
Pour l'homme il sut multiplier ses dons.
Mais bientôt embouchant la trompette guerriere,
Son génie évoqua ces héros généreux
Qui des plaines de Troye ont mordu la poussiere,
Et chanta les exploits de ce chef valeureux,
Loin des bords dévastés de la triste Phrigie,
Fuyant sur l'océan pour obéir aux dieux,
Pour combattre & créer aux champs de Lavinie
D'un peuple de héros la féconde patrie
Qu'honora, de ses vers, son chantre harmonieux.
Ainsi guidé par le génie,
Léonard, tu vins sur nos bords,
Des tendres pipeaux d'Arcadie

Ressusciter les doux accords :
Tu gravas sur l'écorce molle
Les noms des bergers amoureux ;
Leurs noms vaincront le tems qui vole,
Et, reproduisant à nos yeux
Les mœurs de l'antique nature,
Un jour, sur une autre verdure,
Feront soupirer nos neveux.
Déja tu vas, égalant ton modele,
Monter ton luth sur de plus nobles tons,
Non pour chanter le germe qui recelle,
Pousse & produit de nombreux rejettons;
L'orme enlacé par la vigne nouvelle,
Et, sous les ais du pressoir ruisselant
Le jus fumeux de la grappe vermeille,
Ou les trésors prodigués par l'abeille,
Ou sous le joug, le bœuf docile & lent,
Mais d'un beau jour tu célebres les heures,
Jour du printems si propices aux amours,
Et le plus beau que, parcourant son cours,
Phébus fit luire en ses douze demeures :
Dans tes accords, le feu du sentiment
Fait naître en nous la joie ou les allarmes;
Un si beau jour inspire l'enjouement,
La mort d'Eglé nous fait verser des larmes;
O que ta voix soupire tendrement
Sur le trépas de cette infortunée,
Quand tu nous dis » que content de la voir,
» Le seul projet de la chercher le soir,
» Fit le bonheur de toute ta journée !
Où m'entraîne un délire *émané* d'Apollon?
Léonard, si j'en crois son souffle prophétique,
Emule de Virgile, au sommet d'Hélicon,
Tu feras retentir la trompette héroïque,
Et les sons belliqueux du martial clairon :
Inconnu six mille ans, un nouvel hémisphere
Offre à tes vers une ample & sublime matiere ;

Chante des bords nouveaux, chante de nouveaux cieux,
Franchissant les écueils des infideles ondes,
Que de Rome à Lima ton luth mélodieux
De ses airs solemnels ravisse les deux mondes :
Aux champs des Mexicains conduis Cortès vainqueur ;
Dis les maux qu'enfanta sa farouche valeur,
Et, sur les pas fameux du cigne d'Ausonie,
De même, en la chantant, honore ta patrie.
De l'air plus pur, plus serein
Déja descend Dyonée
Qui fit, pour son cher Enée,
Dans les antres de Vulcain,
Forger l'armure d'airain
Qui changea la destinée
De tout le peuple Latin.
J'apperçois sa belle main
Ceindre ton front des guirlandes
De ses myrtes immortels :
Qui présenta plus d'offrandes
Que ta muse à ses autels ?
Soit près du crystal lympide
De tes champêtres ruisseaux,
Soit qu'en l'onde aganippide,
Trempant tes rians pinceaux
Du temple enchanteur de Gnide
Tu colores les tableaux ;
Mais, chantre heureux & fidele,
Sous tes yeux est le modele
Du temple que tu décris,
Toi, qui vis sous les lambris
D'une déité nouvelle
Que l'on prendroit pour Cypris,
Sans cette pudeur timide
Qui pare encor ses appas,
Et que la reine de Gnide
Près d'Anchise n'avoit pas.

Par M. HENKART, de Liege.

VERS adressés à MM. GRAND-JEAN, chirurgiens-oculistes du roi & de la famille royale, qui ont fait à ma mere l'opération d'une cataracte compliquée d'opacité au chaton.

Il fut puni le téméraire
Qui, du céleste feu dérobant un rayon,
Anima l'homme, & reçut le salaire
De sa coupable ambition.
Long-tems après l'orgueilleux Phaëton
Subit la même destinée,
Lorsque rebelle aux conseils d'Apollon,
Et n'écoutant qu'une audace obstinée,
Au monde il ravit la clarté.
Vous qui la rendez à ma mere,
Moderne Prométhée, ô Grand-Jean, ô mon pere,
Vous serez ma divinité.

Par M. l'abbé GAIL, docteur aggrégé de l'université de Paris.

HOROSCOPE sur la naissance de Monseigneur LE DAUPHIN, piece composée par Maître Mathieu Laensbergh, *mathématicien, & publiée par M. MILON, de Liege.*

Vite Uranie, apprête un télescope;
Faut lire au ciel; un prince nouveau-né
Comble les vœux d'un peuple fortuné.
Faut sur le champ faire son horoscope.

Fils d'ANTOINETTE, ornement de la cour,
Gentil DAUPHIN, aussi beau que l'Amour,
A plus d'un titre, on vous doit maint hommage;
Chacun s'empresse à vous rendre le sien;
Quoique tardif, daignez sourire au mien.
De vos destins voici le sûr présage:
Semblable aux feux, brillans avant-coureurs
Du calme heureux, qui succede à l'orage,
Votre naissance enflamme tous les cœurs
Des sentimens de la vive allégresse.
Pour l'avenir quels augures flatteurs!
Des lieux-communs prenant toutes les fleurs,
Autre que moi diroit en son ivresse:
Un jeune prince, à la fleur de ses ans,
Va ramener le doux siecle d'Astrée,
Et les beaux jours de Saturne & de Rhée;
Ruisseaux de lait vont inonder les champs,
Et dans les prés on verra bondissans
Agneaux & loups chercher même pâture.
Mais laissons là ce langage ennuyeux,
Ton de rhéteur & non de la nature.
Moi, simplement je dirai sans figure:
Un tendre enfant, aimable don des cieux,
Par ses vertus à ses aïeux semblable,
Va faire naître un siecle merveilleux,
Siecle réel, & par-tant très-croyable,
Siecle chéri, qui vaudra l'âge d'or;
Cet âge hélas! n'est plus que dans la fable;
Mais sous LOUIS il va revivre encor.
Sur vos destins il n'est aucun mystere.
De la couronne auguste successeur,
De votre sort sachez donc la grandeur.
En vous sera l'ame de votre mere,
L'humanité de votre illustre pere;
Et le François, que vous rendrez heureux,
Aura pour vous l'amour qu'il a pour eux.
Princes, seigneurs, soit en paix, soit en guerre,

Brûlant pour vous d'un zele généreux,
A votre cour brigueront mainte place.
Mais d'être à vous, nul n'aura, quoiqu'il fasse,
Plus grande ardeur, que celle que ressent
Votre astrologue ici pronostiquant.
Mais qu'apperçois-je? un malheur vous menace;
Là-haut déja l'arrêt en est porté;
Du peuple entier, de la cour, d'ANTOINETTE
Et de LOUIS serez l'enfant gâté.
Si je sais bien lire en votre planette,
Vos moindres cris pénétreront les cœurs;
Vos moindres maux feront couler des pleurs;
Ciel! que ce soient plutôt des pleurs de joie,
Tels que n'a guere en a versé LOUIS,
Lorsqu'il s'est vu renaître dans un fils.
Vos jours seront filés d'or & de soie;
Tout ce qui peut flatter le cœur humain,
Sur vous sera versé par l'Abondance.
Posséderez tous les cœurs de la France;
Sur le vieillard, sur le foible orphelin,
Et sur la veuve en proie à l'indigence,
A pleines mains répandrez des bienfaits.
Dans le bonheur, vos paisibles sujets
Verront couler vos longues destinées;
L'ange de vie a passé pour vos jours
Avec la mort un bail de cent années;
Pour votre gloire, elle vivra toujours
Avec les noms de LOUIS, d'ANTOINETTE.
Pour completter tout l'heur que j'ai prédit,
De l'avenir véridique interprete,
Démentirai le proverbe qui dit:
Dans son pays nul homme n'est prophete. (*)

(*) Cette piece est imprimée, & se vend à Liege, chez *le Marié*, libraire, de même que le poëme de l'*Eventail*, par M. *Milon*, &c.

SUR la mort de Mgr. l'archevêque de Paris.

BEAUMONT n'eſt plus! ô perte ſans égale! ...
Mais c'eſt un ſaint que nous allons prier;
Il ne veilloit que ſur la capitale;
Il veillera ſur le royaume entier.

Par M. DE S***.

PORTRAIT de feu Mgr. l'archevêque.

A la ſeule équité Beaumont ſavoit ſe rendre;
A l'indigence il ne refuſoit rien.
Une ame forte pour le bien,
Et pour le pauvre une ame tendre.

Par M. DE S***.

SUR le dévouement de madame la marquiſe DE BERCY, que rien ne put arracher du lit de ſon mari, & qui mourut 20 jours après de la même maladie.

DE ce que peut la conjugale flamme,
François, l'exemple eſt nouveau parmi vous!
Ce qu'*Orphée* a fait pour ſa femme,
Bercy l'a fait pour ſon époux!

Par M. DE LA PLACE.

ÉPITAPHE de M. le marquis & de madame la marquise DE BERCY.

SI les regrets, les vœux rappelloient à la vie;
Frappés du même trait par la Parque ennemie,
Le ciel nous eût rendu ces deux jeunes époux,
Aimés, dignes de l'être & regrettés de tous!

Par le même.

VERS sur l'abattis des arbres du Palais-Royal.

ILS sont tombés ces arbres orgueilleux
Qui de leur ombre ont couvert nos aïeux!
O sort cruel! ô disgrace inouie!
Il est tombé l'*Arbre de Cracovie!*
Du droit des nations, graves législateurs,
Des exploits de nos chefs respectables censeurs,
Nouvellistes fameux, dont l'astuce profonde
S'exerçoit en ces lieux à gouverner le monde,
Qu'allez-vous devenir après un tel revers? ....
Ah! défendez vos coups d'un désespoir funeste,
Plus d'un asyle encor vous reste,
Tous les cafés vous sont ouverts.

Et vous, brillantes poupées,
Qu'on voit sans cesse occupées
De quelque nouvel atour,
Vous qui parlez tout le jour
De chansons, de nœuds d'épées:
Vous, la terreur & l'amour
De vingt folles bien trompées,

Qui

Qui vous trompent à leur tour;
Jusques aux champs Elysées,
Il vous faudra désormais
Porter vos airs indiscrets,
Vos fornettes déplacées,
Vos habits à trois collets,
Et vos figures blasées.
Pleurez, petits abbés de cour,
Pleurez, chevaliers d'industrie,
Hélas! vous perdez sans retour
Votre promenade chérie.
Quel coup affreux pour l'amour!
Quel malheur pour la patrie!
Dans ce jardin jadis fameux
Par plus d'une tendre folie,
J'ai vu souvent nos demi-dieux
Ivres d'amour, ivres de jalousie,
De leur rang déposant l'orgueil,
Près d'une moderne Aspasie,
Chercher la faveur d'un coup-d'œil.
. . . .
. . . .
Des coups du sort quel exemple:
Dans l'espace de deux mois,
Vénus perd tout-à-la-fois
Et ses jardins & son temple. (*)

Par . . . . de Paris.

(*) L'opéra brûlé, les arbres du Palais-royal abattus.

ÉPIGRAMME.

CERTAIN auteur qu'aucuns nomment la Rode,
Au dieu des vers voulant faire sa cour,
Par un exprès lui fit porter un jour
Deux drames noirs, accompagnés d'une ode.
Le blond Phébus, si-tôt qu'il les eut lus,
Dit à l'exprès : --- Quel âge a ce poëte?
--- Quinze ans, seigneur. --- Quinze ans! --- Oui, tout au plus.
--- Eh bien! répond Appollon, qu'on le fouette.

Par M. PONS DE VERDUN.



ACADÉMIES.

SÉANCES

DE DIVERSES SOCIÉTÉS.

I.

Académie royale des inscriptions & belles-lettres de Paris.

Discours sur les satyriques latins; par M. Dusaulx, lu à la séance publique de l'académie, le 13 novembre 1781.

C'est dans le cœur humain, beaucoup moins reconnoissant de ce qui le flatte que révolté de ce qui le blesse, qu'il faut chercher le véritable esprit de la satyre antique, & telle que nous allons la considérer: esprit qui, d'ailleurs, est répandu depuis les tems les plus reculés jusqu'à nos jours, dans toutes les productions littéraires faites pour instruire les hommes ou pour les amuser.

J'avertis que je ne présente ici que les principaux résultats d'un travail que je soumettrai

bientôt au jugement du public. Mais entrons en matiere.

La satyre romaine, grossiere & licentieuse dans son origine, subit différentes formes successives. Après avoir été perfectionnée par des hommes de génie, elle devint enfin une école de mœurs & de goût. Elle reprenoit les défauts & les vices, c'est-à-dire, ce qui importune & ce qui nuit. Dans le premier cas, elle étoit enjouée & badine; dans le second, elle étoit grave & sententieuse.

Ce qu'Horace exigeoit de la part du chœur, qui jouoit un rôle passif dans la tragédie des anciens, convient parfaitement à la fonction de satyrique telle que je la conçois. Que le chœur, dit-il, accorde aux gens de bien sa faveur & ses conseils; qu'il tempere la colere, adoucisse la fierté; qu'il célebre la frugalité, les loix & la justice : que médiateur entre les dieux & les hommes, il supplie les immortels de secourir ceux qui languissent dans l'oppression & d'humilier le superbe oppresseur.

La satyre, maintenant si décriée, n'étoit donc rien autre chose que la morale & le goût appliqués aux actions, aux discours; ce qui embrasse tous les intérêts de l'humanité, soit qu'elle pense ou qu'elle agisse. Juvénal l'avoit bien senti, puisqu'il déclare que tout ce qui meut les humains sera la matiere de son livre :

Quidquid agunt homines, votum, timor, ira, voluptas,
Gaudia, discursus, nostri & farrago libelli.

Vaste carriere! Mais un seul homme, quel que fût son siecle & son génie, ne pouvoit pas la parcourir en tout sens, parce que la même époque ne sauroit fournir en même-tems tous les

modeles ; parce que les variations des gouvernemens changent les mœurs & les inclinations des peuples ; parce que le talent dépend des circonstances qui influent sur le caractere ; enfin, parce qu'il est dans chaque écrivain des qualités qui s'excluent réciproquement.

Celui qui est doué, comme Horace, du sang-froid nécessaire pour laisser toujours dans le fourreau le glaive de la satyre, & pour n'attaquer qu'indirectement le vice accrédité, n'aura ni cette flamme dévorante, ni cette audace généreuse, qui font pâlir les tyrans sous le dais. Perse absorbé dans la recherche du souverain bien, & fortement épris d'une liberté plus que romaine, je veux dire, de la liberté stoïque, Perse ne pouvoit avoir ni les graces d'Horace, ni la véhémence de Juvénal. Quant à celui-ci, dont les premiers & les derniers regards ne virent guere que du sang & des larmes, pouvoit-il faire autrement, avec un caractere tel que le sien, que d'invoquer Némesis & d'écrire sous sa dictée ?

Cette carriere qui nous paroît aujourd'hui si bornée, parce que nous avons un Moliere, étoit d'autant plus vaste à Rome, qu'on n'y avoit point, en quelque sorte, entendu de comédie nationale ; & cela parce que Plaute & Térence, qui s'étoient contentés de transporter sur le théatre le costume grec, avoient négligé l'imitation des vices & des travers de leurs concitoyens. La satyre n'étoit donc pas alors, comme elle l'est maintenant, resserrée par la comédie ; elle n'en étoit pas le supplément & l'accessoire : tous les matériaux de celle-ci lui appartenoient ; & les satyriques, dont il tems de parler, n'étoient pas prévenus ou supplantés par les poëtes comiques. Boileau n'a peut-être touché si légére-

ment l'article des mœurs, que parce qu'il n'a pas osé se mesurer avec Moliere.

Horace naquit dans les circonstances les plus favorables à la littérature. Indépendamment des excellens modeles qui l'avoient formé dans son propre pays, à l'âge de vingt ans il étudia les lettres & la philosophie dans Athenes; à vingt-six, il fut présenté à Mécene par Virgile & Varius; & peu de tems après, à Auguste par Mécene lui-même.

Au sein de la paix récente dont jouissoit enfin l'Italie, Octave & ses complices avoient besoin d'être amusés & célébrés : d'ailleurs, il entroit dans leur politique de protéger les arts, & sur-tout d'encourager les poëtes plus capables que d'autres de seconder leurs vues; c'est-à-dire, de consommer l'œuvre des proscriptions, & de métamorphoser les citoyens en courtisans.

Le talent qui avoit produit Horace auprès des grands ne suffisoit pas pour l'y maintenir. On verra dans le parallele que j'annonce quelles furent, à cet égard, son adresse & ses ressources; car il fut doué d'une prudence consommée, la seule vertu qui reste à pratiquer quand il n'est plus permis d'en exercer d'autres : on y verra le parti qu'il a su tirer de la louange & du blâme, en les combinant ensemble d'une maniere vraiment originale; & l'on sera forcé de convenir qu'il paroit sincere, même lorsqu'il flatte aux dépens de quelqu'un. Il savoit, en effet, préparer ses éloges avec tant de séduction, que le commun des hommes en jouit autant, aujourd'hui, que si chacun d'eux étoit des puissantes familles qu'il ne cessoit de caresser.

Ce qui lui concilie le plus grand nombre de lecteurs, c'est que la plupart ne le trouvent ni

trop vertueux, ni trop vicieux; c'eſt que l'extrême indulgence dont il uſe à propos, montre plutôt un ami qu'un cenſeur.

La fonction de ſatyrique, après Horace, qui avoit épuiſé tout ce qui pouvoit convenir à ſes contemporains, n'auroit été de long-tems exercée, ſi de nouvelles circonſtances n'avoient pas amené de nouveaux ridicules, ou plutôt de nouvelles façons de s'avilir.

Les ſucceſſeurs d'Auguſte ne tarderent point à changer la ſcene. La politique de Tibere ne reſſembloit pas à celle de ſon prédéceſſeur; *alia morum via*: elle avoit d'autres reſſources pour aller à ſes fins, que des vers, des jeux & des ſpectacles. Ce ſombre & farouche empereur, qui ſe faiſoit violence au point de tolérer quelquefois les amuſemens publics, témoignoit aſſez par ſa conduite artificieuſe, qu'il n'avoit d'autre beſoin, d'autre ambition, que de conſommer la ſervitude du peuple Romain.

La fin de ce long regne livra, pour quelques années, Rome, ſans défenſe, à un furieux, dont le tribun Chérea ne l'affranchit que pour lui donner un imbécille non moins redoutable; car la deſtruction d'un tyran n'eſt preſque jamais celle de la tyrannie. Ce n'eſt pas qu'après le meurtre de Caligula il n'eût été queſtion dans le ſénat, de rétablir la république; mais les vices des empereurs étoient utiles à trop de monde.

Les treize années de ce Claude, qui fut gouverné par une intrigante & par des affranchis, après l'avoir été par une proſtituée, & ſur-tout Néron adopté au préjudice de Britannicus, acheverent de dégrader le caractere romain. L'eſprit public perdit enfin tout ſon reſſort.

De grands hommes, à l'exemple de Labéon, qui n'avoit pas voulu ſurvivre à la liberté de

ſon pays, ſe donnerent volontairement la mort: mais il n'en résulta que la terrible & ſtérile leçon, de ſe diſpoſer à ſortir de bonne heure & ſans murmurer de la vie, quand une fois ce qu'on appelloit le *Deſtin*, & qui n'étoit autre choſe que le caprice d'un homme, l'avoit ordonné.

Découragés, conſternés ou intimidés, la plupart des perſonnages les plus illuſtres, & de ceux qui s'étoient diſtingués par leur caractere ou par leurs talens, ſe réfugierent dans l'école des ſectateurs de Zénon, moins pour y apprendre à vivre qu'à mourir: ſcience la plus néceſſaire de toutes dans ces affreuſes conjonctures; puiſqu'il étoit ſi rare de voir parvenir à la vieilleſſe un noble ou un homme en place, que l'hiſtoire n'a pas dédaigné d'en faire mention. Lorſqu'on voit, dans Tacite, ces mots funebres: *Lucius Piſon, quoique pontiſe & préfet de Rome, mourut ſous Tibere de mort naturelle*, on devient triſte, rêveur; puis on croit lire ſur la tombe d'un ſeul homme l'épitaphe d'une multitude de patriciens récemment exterminés.

Les circonſtances que je viens d'expoſer ſont bien plus relatives à Juvénal qu'à l'auteur dont je devrois parler. Mais le peu de tems qui me reſte me force de ſupprimer ce qui regarde Perſe, lequel m'a toujours ſemblé, quant à la maniere, plus ſingulier qu'original; quant au ſtyle, plus ſuccint que précis. Au reſte, ce qu'il auroit dû faire en qualité de ſatyrique, un autre l'a ſi bien exécuté, que, depuis Auguſte juſqu'à ſon treizieme ſucceſſeur, la ſatyre romaine eſt ſans lacune.

Juvénal, né ſous Caligula, & mort plus de quatre-vingt ans après, paſſa les trois quarts de ſa longue vie à compter ſcrupuleuſement tous

les degrés de la ſervitude & de la corruption. La violence qu'il s'étoit faite pour garder le ſilence pendant ſa jeuneſſe, ne le rendit que plus impétueux dans un âge plus avancé ; car il compoſa fort tard les ſatyres fameuſes où ſont conſignées toutes les cauſes de la grandeur des Romains, & principalement de leur décadence, dont il fut en même-tems & le peintre & l'oracle.

Uniquement occupé de la perverſité de ſon ſiecle, il ſe montre à peine dans le cours de ſon ouvrage, où tous les mobiles de l'inconſtante humanité ſont peſés dans une balance rigoureuſe, il eſt vrai, mais juſte & irrécuſable. L'auteur de ſa vie, quel qu'il ſoit, dit qu'on ne ſavoit pas s'il étoit fils ou éleve d'affranchi ; ce qui n'importe guere à ceux qui croient encore que la vraie nobleſſe ne vient que de la vertu.

Il nous a laiſſé ſeize ſatyres, en ſuppoſant qu'il ſoit l'auteur de la derniere ; ce qui eſt au moins douteux. Elles ſont écrites avec chaleur & véhémence. Le ton mâle & libre qui les caractériſe n'avoit point eu de modele & n'a point encore trouvé d'imitateurs ; je doute qu'il en paroiſſe : outre que notre gouvernement & nos mœurs exigent de grands égards, le public craint trop la cenſure, & les poëtes ne redoutent pas moins le public. D'ailleurs, ceux-ci veulent jouir de leurs travaux : or, dans les arts ainſi que dans les mœurs, ce qui n'eſt pas proportionné à la maniere habituelle de voir & de ſentir, paroît toujours, quelqu'excellent qu'il ſoit, plus étrange qu'eſtimable.

Je vais enfin exécuter le parallele que j'ai promis. Comme on a coutume pour déprimer Juvénal, de le comparer avec Horace, je vais

montrer que ces deux poëtes ayant, en quelque ſorte, partagé le vaſte champ de la ſatyre qui varie ſelon les mœurs, l'un n'en ſaiſit que l'enjouement, l'autre que la gravité; que chacun d'eux, fidele au but qu'il ſe propoſoit, a fourni ſa carriere avec le même ſuccès, quoique avec des moyens différens, &, quelquefois, diamétralement oppoſés.

J'aurai ſoin, en ſuivant toujours le plan que j'ai tracé, de rappeller dans quelles circonſtances ils peignirent des mœurs très-différentes; & je tâcherai de faire ſentir ce qui conſtitue leur maniere de penſer & d'écrire.

Le livre d'Horace, comme ce ſatyrique l'a dit de celui de Lucilius, eſt le tableau fidele de ſes goûts, des affections de ſon ame & des viciſſitudes de ſa vie. Ce poëte, unique dans ſon genre, n'aimoit la gloire qu'autant qu'elle s'accordoit, ſoit avec ſes voluptés, ſoit avec le beſoin d'obéir à tous les caprices de ſon eſprit, &, ſur-tout, au beſoin de parler de lui-même: auſſi ſe montre-t-il, dans ſes vers, avec autant de ſoin que Juvénal s'eſt caché dans les ſiens. Ce ſeroit un défaut, s'il n'avoit eu qu'un talent ordinaire, que des rapports communs & des inclinations ſubalternes; mais quand un plébéien, quand le fils d'un affranchi, s'échappant du ſein de la médiocrité, fait prendre ſon eſſor; quand il ravit tous les grands d'un vaſte empire, & qu'un peuple entier ſe plaît à réciter ſes vers, la poſtérité lui ſait gré d'avoir fait correſpondre ſa vie à des noms fameux, à de grandes époques. On aimera toujours une foule d'anecdotes & de ſentimens relatifs à ſon pere, à ſes amis, à ſes convives, & même à ſes eſclaves, à ſa terre, à ſon livre. On regretteroit qu'il eût négligé de nous peindre, com-

me il l'a fait si souvent, ses inclinations & son humeur : c'est par-là qu'il vit, pour ainsi dire, parmi nous, & qu'il nous intéresse autant que s'il étoit notre contemporain.

Juvénal apprend à sacrifier tout à ses devoirs, à détester le luxe & la tyrannie : mais Horace est alternativement poëte moral & poëte critique. De cette double fonction, il en résulte un code si complet de l'art de vivre & d'écrire, que son seul volume peut, en quelque sorte, tenir lieu de tous les autres. Cependant, quoiqu'il affecte d'être plus philosophe que poëte, quoiqu'il recommande d'étudier plutôt l'harmonie de la société que celle des vers, on s'apperçoit qu'il est plus franc & plus fécond sur la littérature que sur les mœurs; c'est que dix siecles de renommée lui imposoient moins qu'un instant de crédit. On ne sauroit nier que le satyrique du siecle de Louis XIV n'ait, à ce dernier égard, beaucoup de conformité avec Horace.

On a vu que la louange & le blâme appartenoient essentiellement à la satyre : j'ajoute qu'ils en sont les deux principaux ressorts, & qu'en supprimant l'un ou l'autre, l'esprit & l'intention de ce poëme seroient absolument détruits.

Parlons d'abord de la louange. Juvénal qui plaignoit ses contemporains beaucoup plus qu'il ne les estimoit, les a peu loués; mais il a célébré tous les anciens héros des deux sexes & tous les vengeurs de la liberté, depuis le Brutus qui chassa Tarquin, jusqu'à celui qui punit César d'avoir asservi son pays. Il y revient souvent, & les retours qu'il fait vers leurs ombres vénérables, sont encore plus fréquens que ceux d'Horace vers ses puissans protecteurs;

aussi ses éloges n'ont-ils rien de commun avec ceux que je vais examiner.

Horace vouloit parvenir & il est parvenu ; mais comment & à quel titre ? Ce fut en divinisant Auguste, en le traitant de phénomene que l'on n'avoit jamais vu, que l'on ne reverroit plus. S'il ne l'avoit pas, en mourant, institué pour héritier, je ne douterois point qu'il n'eût gémi plus d'une fois de s'être mis dans la nécessité d'aduler, sans pudeur, cet homme qui n'a jamais rien fait que pour lui-même : cet homme, dont la mémoire trop vantée en impose encore aujourd'hui, quoique personne n'ignore qu'il n'ait été lâche & cruel ; car la derniere moitié de sa vie ne sauroit racheter les atrocités de la premiere. Quand des princes ambitieux ont versé des flots de sang, pour rester sans égaux, comme ils ne sauroient faire autant de bien qu'ils ont fait de mal, je soutiens qu'un honnête homme ne doit jamais appeller vertu ce qui, de leur part, n'est tout au plus qu'une expiation, toujours insuffisante aux regards de la postérité.

Pour l'honneur d'Horace, je voudrois qu'il ne fût plus question d'Auguste : mais il suffit d'observer que le caractere de ce poëte s'ennoblit, & que son encens s'épure à mesure qu'il s'éloigne des autels qu'il lui avoit dressés.

Passons au blâme. Perse dit qu'Horace ne touchoit qu'en badinant les défauts de ses amis ; qu'il s'insinuoit & se jouoit autour du cœur sans l'entamer : quoi qu'il en soit, on peut ajouter, car c'est-là le trait le plus caractéristique, qu'il a souvent usé du blâme, de maniere que l'éloge sortît de la censure ; ou, du moins, que celle-ci ne pût avoir aucun retour fâcheux contre lui-même. D'ailleurs, quand il châtie d'une

main il caresse de l'autre : vous le verrez rarement risquer de s'attirer un ennemi, sans avoir pris la précaution de se faire en même-tems un zélé défenseur. Quelquefois, pour décocher un trait, il se cache derriere quelque grand personnage que le ressentiment n'oseroit attaquer ou ne sauroit atteindre. C'est par cet art, que Juvénal paroît avoir dédaigné, qu'il a pu rire impunément de ses égaux. Il seroit à desirer que ceux qui dispensent le ridicule avec succès, eussent autant de droiture que de sagacité ; car, en morale, on ne doit pas user de ce moyen de correction avec moins de prudence qu'on n'use des poisons en médecine.

C'en est assez pour faire sentir qu'Horace, de quelque maniere qu'il s'y soit pris, avoit beaucoup plus d'envie de plaire que de corriger ; & qu'une fois sorti de la pauvreté, qui lui avoit dicté ses premiers vers, il ne se proposa plus que d'obtenir la bienveillance de quiconque pouvoit embellir sa vie & contribuer à sa célébrité.

Il est vrai que la sanglante révolution qui venoit d'étouffer les derniers soupirs de la liberté romaine, n'avoit pas encore eu le tems d'avilir absolument les ames : la tradition des bonnes mœurs subsistoit encore ; & l'on n'étoit pas aussi généralement dépravé, aussi abject qu'on le fut ensuite. D'ailleurs, le cruel mais politique Octave semoit de fleurs les routes qu'il se frayoit sourdement vers le despotisme : les arts de la Grece, transplantés autour du Capitole, florissoient sous ses auspices. Le souvenir de tant de discordes civiles, toujours renaissantes, faisoit adorer l'auteur de ce calme nouveau. On se félicitoit de n'avoir plus à craindre de se trouver, à son réveil, inscrit sur des tables de

profcription ; & le Romain, en tutelle, oublioit, à l'ombre des lauriers de fes ancêtres dans les amphithéatres & dans les cirques, ces droits de citoyen dont fes peres avoient été fi jaloux pendant près de huit fiecles. Jamais la tyrannie, qui devoit bientôt s'établir fans retour, n'eut des prémices plus féduifantes : l'illufion étoit générale, ou, fi quelqu'un étoit tenté de demander au petit-neveu de Céfar de quel droit il s'érigeoit en maître, un regard de l'ufurpateur le réduifoit au filence.

Profitant des conjonctures & fe jugeant incapable de remplir les devoirs d'un vrai républicain, Horace oublia qu'il avoit eu l'honneur de fervir fous Brutus. Auffi bon courtifan qu'il avoit été mauvais foldat, il fentit jufqu'où pouvoient l'élever, fans effort, la fineffe, les graces & la culture de fon efprit ; qualités peu confidérées, jufqu'alors, chez un peuple turbulent & qui n'avoit médité que des conquêtes ou des révoltes. Ainfi, la politeffe, l'éclat & la fatale fécurité de ce regne léthargique, n'avoient rien d'odieux pour un poëte dont toute la morale n'étoit, en derniere analyfe, qu'un calcul de voluptés, quelquefois plus qu'épicuriennes ; car, tel que le Janus à double face, il avoit plufieurs vifages, celui d'un philofophe & d'un *mondain* ; celui d'un honnête homme & d'un débauché. On fait de quelle maniere obfcene Augufte avoit coutume de le défigner en badinant.

Ce Protée qui compta pour amis ou pour admirateurs ceux même dont il critiquoit les opinions ou la conduite, n'a guere infifté que fur les vertus domeftiques ou fur les vices populaires, les feuls que l'on pût alors célébrer ou cenfurer impunément ; mais l'abus du pou-

voir & l'excès du malheur, devoient enfin produire l'indignation ; de la satyre privée devoit naître la satyre publique, qui est le dernier terme du genre dont il s'agit, & dont le troisieme satyrique va nous exposer les fonctions généreuses.

Juvénal, aussi véridique que l'histoire, & quelquefois plus indulgent, commença sa carriere satyrique où l'autre avoit fini la sienne ; c'est-à-dire, qu'il fit pour les mœurs & la liberté ce qu'Horace avoit fait pour le goût & la décence ; laquelle, comme on le sait, ne suppose pas toujours que l'on se respecte soi-même en respectant les autres. Celui-ci venoit d'apprendre à supporter le joug d'un maître, & de préparer des apothéoses aux tyrans les plus vils : Juvénal dédaignant toutes sortes d'artifices, & supérieur aux loix d'une vaine urbanité, non content d'avoir châtié du même fouet & les nobles qui se prostituoient sur le théatre, & le peuple qui avoit l'impudence d'assister à leurs farces, réclama hautement contre un pouvoir usurpé. Il ne cessa de rappeller les beaux jours de l'indépendance, à ces Romains asservis, qui avoient substitué le suicide à leur ancien courage ; à ces Romains dégénérés, qui, depuis Auguste jusqu'à Domitien, ne s'étoient guere vengés de l'oppression que par des bons-mots, & qui devoient bientôt se jetter dans l'anarchie pour échapper au despotisme.

Son caractere fut la force, la verve & l'indignation : on remarque, néanmoins, qu'il est quelquefois plus affligé qu'indigné. Son but fut, uniquement, de consterner le vicieux & d'abolir, s'il eût été possible, le vice presque légitimé. Courageuse entreprise ! Mais il écrivoit dans un siecle détestable, où les loix de la na-

ture étoient publiquement violées; où l'amour de la patrie étoit tellement éteint dans le cœur de presque tous ses concitoyens, que cette race abrutie par la servitude & la volupté, par le luxe & par tous les crimes qu'il a coutume de traîner à sa suite, méritoit plutôt des bourreaux qu'un censeur.

Juvénal qui savoit que l'alliance du plaisant avec l'odieux est incompatible, méprise l'arme légere du ridicule si familiere à son devancier: il saisit le glaive de la satyre, ou plutôt il en fabrique un lui-même, & d'une trempe nouvelle; puis courant du trône à la taverne, & des portes de Rome jusqu'aux bornes de l'empire, il punit les hypocrites, les adulteres & les exacteurs; il frappe indistinctement quiconque s'est écarté des voies de la nature & du sentier de l'honneur. Ce n'est plus, comme Horace, un poëte souple & muni de cette indifférence faussement appellée philosophique, qui s'amuse à *persiffler* le vice, ou bien à reprendre quelques travers de peu de conséquence, & dont le style, voisin du langage ordinaire, coule au gré d'un instinct voluptueux: c'est un censeur incorruptible qui dit ce qu'il sent, ce qu'il pense, & qui le dit sur-tout à la postérité; c'est un poëte bouillant & qui s'éleve quelquefois, avec son sujet, jusqu'au ton de la tragédie.

L'impétuosité de cet ardent satyrique & la séduction de son art, l'ont quelquefois emporté trop loin; mais la droiture de ses intentions, la pureté de ses sentimens & la sublimité de ses maximes l'excusent presque toujours. S'il fut outré, ce qui n'est pas aussi fréquent qu'on le dit, ce fut un vice de tête & non de cœur: s'il fut sévere, il fut juste; que les méchans le craignent, les bons doivent l'aimer.

Il eſt aiſé, maintenant, de ſentir pourquoi Horace a plus de partiſans que Juvénal. On ſait que depuis long-tems la vertu ſans alliage n'a plus de cours; que ceux qui la profeſſent dans toute ſa pureté, ont toujours plus d'adverſaires que de diſciples, & qu'ils révoltent plus ſouvent qu'ils ne perſuadent. Suppoſez donc que les mêmes cauſes & de plus funeſtes encore que celles qui perdirent tant de grands empires, tant de républiques floriſſantes, vinſſent à redoubler ſubitement chez nous, tous les maux que produiſent l'égoïſme & la cupidité; ſuppoſez que les grands & les riches fuſſent ſans pudeur & ſans pitié, quand il s'agit de devenir encore plus riches; que l'or & les denrées, au lieu de circuler librement & de porter la vie dans tous les membres de l'état, fuſſent détournés frauduleuſement de leurs canaux & ne ſerviſſent plus qu'à fomenter le luxe inſolent des agioteurs, des parvenus & des courtiſannes nobles ou roturieres : quel ſeroit, je vous prie, le ſort de deux orateurs, dont l'un plaideroit la cauſe du ſuperflu, & l'autre celle du néceſſaire? Il eſt évident que le premier triompheroit auprès de nos Créſus; qu'il en obtiendroit, à moins de frais que le client de Mécene, des répas & des penſions : mais le ſecond?..... N'ayant pour amis que les infortunés, je tremblerois pour lui.

De toutes ces conſidérations, il en réſulte qu'Horace écrivit en courtiſan habile, Juvénal en citoyen zélé : que l'un ne laiſſe rien à deſirer à un eſprit cultivé, délicat & voluptueux; que l'autre ſatisfait pleinement une ame forte & rigide. Il en réſulte encore que les circonſtances propres à former de grands ſatyriques s'oppoſent aux réformes qu'ils voudroient intro-

duire : en effet, quand il n'y a plus de mœurs chez un peuple, & que le ſentiment moral y eſt abſolument éteint, quelque choſe qu'ils faſſent, ils ne peuvent remédier à rien, parce qu'ils n'operent plus, alors, que ſur des cadavres.

(*Journal des ſavans.*)

EXTRAIT d'un mémoire ſur LYCURGUE, orateur d'Athenes, lu par M. l'abbé AUGER, dans la ſéance publique de l'académie des belles-lettres, le 13 novembre 1781.

Parmi les orateurs dont M. l'abbé Auger doit publier inceſſamment la traduction, il en eſt un qui n'eſt pas encore connu, & dont il donne la plus haute idée dans ſon mémoire. Au nom de Lycurgue, on ſe rappelle d'abord le légiſlateur de Lacédémone, homme extraordinaire, qui conçut & exécuta le deſſein d'arracher une multitude d'hommes à leurs affections les plus naturelles ; qui, au ſein de la Grece, créa une république nouvelle, dont le plan auroit paru chimérique, & l'eût fait reléguer parmi les républiques imaginaires, ſi elle n'avoit réellement exiſté, pendant pluſieurs ſiecles, dans toute ſa force & dans toute ſa ſplendeur. Mais bien des perſonnes ignorent qu'Athenes a produit un autre Lycurge, orateur diſtingué, excellent patriote, ame grande & fiere, d'un caractere vigoureux, d'une probité irréprochable, auſſi ſévere à l'égard des autres qu'envers ſoi-même ; en un mot, le Caton des Athéniens.

M. l'abbé Auger ſe propoſe de faire connoître Lycurgue comme homme d'état & comme orateur. Il parle de ſa naiſſance & de

ſon éducation. Il étudia en même tems, dit-il, la philoſophie & l'éloquence ſous Platon & ſous Iſocrate, ces deux grands maîtres qui formerent les plus habiles orateurs de leur ſiecle. Les anciens ne ſéparoient jamais la ſcience des choſes, & l'art du ſtyle. Les mêmes maîtres donnoient en même tems des préceptes de philoſophie & des regles d'éloquence. A quoi ſerviroit en effet l'art d'écrire, ſans un fonds ſuffiſant de connoiſſances? La ſcience la plus profonde deviendroit elle-même preſque inutile, ſi l'on négligeoit l'art de la communiquer aux autres d'une maniere agréable & intéreſſante. M. l'abbé Auger montre l'influence que Lycurgue eut dans les affaires publiques, le zele avec lequel il ſeconda Demonſthène dont il étoit le contemporain, l'intégrité & l'intelligence qu'il montra dans l'adminiſtration des finances dont il fut chargé pendant quinze ans. Il raconte de lui un trait au ſujet du philoſophe Xénocrate, qui prouve à la fois la hauteur & la fermeté de ſon caractere, & ſon reſpect pour la vraie philoſophie. Xénocrate étoit ſi pauvre, qu'il n'avoit pu payer la taxe miſe ſur les étrangers établis à Athenes; celui qui levoit cette taxe le traînoit en priſon : Lycurgue le rencontre; ce ſpectacle l'indigne; il maltraite le fermier public, arrache le philoſophe de ſes mains, &, de ſa propre autorité, il le traîne lui-même en priſon pour n'avoir pas ſu reſpecter dans un illuſtre étranger la ſcience jointe à la vertu. Les Athéniens applaudirent tous à cette action auſſi courageuſe que ſinguliere, ce qui fit dire à Xénocrate que Lycurgue avoit été payé ſur le champ de ſon zele généreux par les éloges que tout le monde s'étoit empreſſé de lui donner. M. l'abbé Auger parle des honneurs extraordinai-

res dont les Athéniens récompenſerent les ſervices & les vertus de Lycurgue, pendant ſa vie & après ſa mort. Enſuite, il préſente, comme orateur, le vertueux républicain qu'il a montré comme homme d'état. Il rapporte ce qu'en ont dit Denys-d'Halicarnaſſe, & Diodore de Sicile. Il cite un fragment de ſon diſcours contre Lyſiclès, que ce dernier nous a conſervé dans ſon hiſtoire. Lyſiclès commandoit les troupes à Cheronée, où les Athéniens furent entiérement défaits. « Quoi donc! Lyſiclès, ſous votre commandement, mille citoyens ont péri dans le combat, deux mille ont été faits priſonniers, un trophée a été érigé contre Athenes, la Grece entiere eſt tombée dans la ſervitude : ces triſtes événemens ont eu lieu lorſque vous commandiez, & vous vivez encore! & vous jouiſſez encore de la lumiere du ſoleil! & vous oſez paroître dans la place publique, vous montrer à votre patrie pour lui rappeler la mémoire de ſes malheurs & de ſon opprobre! "

La même force regne dans le diſcours contre Léocrate, le ſeul qui ait échappé à l'injure des tems. Voici quel en eſt le ſujet. Après la bataille de Cheronée, les Athéniens craignoient que Philippe ne vînt attaquer leur ville; ils prirent donc toutes les précautions pour la mettre à l'abri d'inſulte. Dans ces tems d'alarme, un particulier, nommé Léocrate, ſous prétexte de commerce, ſe tranſporta à Rhodes, puis à Mégares, & ne revint qu'après huit ans d'abſence. Lycurgue le cite en juſtice, il l'accuſe comme un citoyen lâche qui a abandonné la patrie lorſqu'elle avoit le plus beſoin de ſon ſecours, & lorſque tous les autres s'empreſſoient de la défendre.

M. l'abbé Auger fait une analyse rapide du discours, & en cite les endroits les plus frappans. Nous en transcrirons quelques-uns pour faire connoître l'élévation du génie, la force & la véhémence de l'orateur Lycurgue. Il faut d'abord se rappeller que toute l'Attique étoit plantée d'oliviers; comme ces arbres faisoient la richesse du pays, l'état même ne se permettoit d'en abattre que dans les besoins les plus pressans. Il fut décidé après la bataille de Cheronée, qu'on en abattroit un certain nombre; qu'on démoliroit les tombeaux dont les pierres seroient employées à réparer les murs, & qu'on prendroit les armes suspendues à la voûte & aux murs des Temples. A la suite d'un tableau touchant & pathétique de la situation de la ville d'Athenes après la défaite de Cheronée, l'orateur s'adresse aux juges, & leur dit : „ Mais, Athéniens, un homme qui, au „ milieu de telles alarmes, dans des périls aus„ si pressans, dans des extrêmités aussi affli„ geantes, a déserté la ville, a refusé de dé„ fendre la patrie, ne s'est pas offert aux gé„ néraux; un homme qui, prenant honteuse„ ment la fuite, nous a laissés tous exposés à „ une ruine totale, quel juge religieux & bon „ patriote voudroit l'absoudre par son suffra„ ge? Quel orateur prostitueroit son éloquen„ ce à la défense d'un lâche qui n'a pas eu le cou„ rage de pleurer avec nous, & de partager „ les infortunes de la patrie, qui n'a contribué „ en rien à la garde & à la sûreté d'Athenes? „ Toutefois, dans ces jours de tristesse, les hom„ mes de tout âge se dévouoient au salut de la „ ville, dans un tems où le pays même aban„ donnoit ses arbres, où les morts cédoient „ leurs sépulcres, où les temples se dépouil-

„ loient des armes qu'on y avoit consacrées.
„ Parmi les habitans, les uns travailloient à
„ réparer les murs, les autres à creuser des
„ fossés, d'autres à élever des retranchemens,
„ nul n'étoit oisif. Léocrate ne s'est montré,
„ ne s'est offert nulle part. Rappellez-vous,
„ ô Athéniens, rappellez-vous ces circonstan-
„ ces, & punissez de mort un homme qui n'a
„ voulu ni contribuer ni assister aux funérailles
„ des citoyens morts à Cheronée pour la li-
„ berté & le salut de tous; un homme qui,
„ autant qu'il étoit en lui, a laissé sans sépul-
„ ture ces guerriers courageux. Il a passé,
„ sans rougir, près de leurs tombeaux, lorsqu'a-
„ près huit ans d'absence, il a eu le front de
„ se montrer à leur patrie. "

Lycurgue fait ensuite une digression éloquente sur les guerriers qui ont succombé à Cheronée. » Remplis de ces sentimens, & s'exposant au » péril à l'exemple des plus braves, le succès » n'a point couronné leur vaillance; ils ne jouis- » sent point de leur vertu pendant leur vie, » mais ils sont morts laissant après eux une gloire » qui ne meurt pas, &, sans avoir été vain- » cus, ils ont seulement succombé dans le poste » où ils étoient placés pour défendre la liberté » publique. J'ajoute même (c'est une idée qui » pourra surprendre, mais qui est vraie), ils » sont morts victorieux. La liberté & la gloire » sont le prix du vrai courage : or, le guer- » rier, par son courage, s'assure l'une & l'au- » tre. Non, sans doute, on ne peut être ap- » pellé vaincu, quand on a attendu l'ennemi » avec intrépidité. Mourir glorieusement dans » le combat, c'est moins subir une défaite, » qu'aller au-devant d'une mort honorable pour » éviter la servitude. Nos guerriers généreux

» en ſont une preuve éclatante. Seuls de tous » les Grecs, ils portoient dans leurs perſon- » nes la liberté de la Grece, puiſqu'en même » tems qu'ils ſont tombés ſous le glaive enne- » mi, cette liberté eſt tombée & a été enſe- » velie dans leurs tombeaux. «

Nous deſirerions que les bornes de notre journal nous permiſſent de copier ici toute la péroraiſon qui nous paroît un des plus beaux morceaux d'éloquence qui exiſte. On en jugera par ces fragmens.

» .... Et il viendra vous prier d'écouter ſa » juſtification en vertu des loix! Mais vous, » demandez-lui en vertu de quelles loix? N'eſt- » ce pas de celles auxquelles il a renoncé en » ſe retirant? Il vous conjurera de le laiſſer » vivre dans l'enceinte des murs de la patrie! » Mais de quels murs? N'eſt-ce pas de ceux » qu'il a refuſé de garder avec les autres ci- » toyens? Il invoquera les dieux pour le tirer » du péril! Mais quels dieux? Ne ſont-ce pas » ceux même dont ſa fuite a laiſſé expoſés à la » profanation & aux ravages les temples, les » autels & les bois ſacrés. Il implorera la com- » paſſion!... Eh! de qui? N'eſt-ce point des » hommes même à la ſûreté deſquels il n'a pas » eu le courage de contribuer comme les au- » tres? Qu'il aille implorer les Rhodiens, puiſ- » qu'il a cru trouver chez eux un aſyle plus » ſûr que dans ſa propre patrie. Qui donc lui » devroit de la pitié? Les vieillards? Mais, en » les abandonnant, il les a privés, autant qu'il » étoit en lui, de l'avantage d'être ſubſtentés » dans leur vieilleſſe, d'être enterrés libres dans » le ſol libre de leur patrie. Les jeunes gens? » Mais qui, d'entr'eux, ſe rappellant les jeu- » nes citoyens dont ils ont partagé les périls

» à Cheronée, ſauveroit le lâche qui a livré à » l'ennemi leurs tombeaux, &, par le même » ſuffrage, taxeroit de folie ceux qui ſont morts » pour la liberté, & applaudiroit, en le ren- » voyant abſous, à la ſageſſe de celui qui a » laiſſé ſon pays ſans défenſe?.... «

» Ainſi, Athéniens, je vous dénonce un hom- » me qui a violé tous ces devoirs, je vous » le dénonce à vous qui êtes maîtres de le pu- » nir. Vous vous devez le ſupplice de Léo- » crate, vous le devez aux dieux; avant que » les délits ſoient jugés, celui qui les a com- » mis eſt ſeul coupable: lorſque le jugement » eſt rendu, les juges qui ont négligé de les » punir deviennent complices. Pour moi, il me » ſemble que, par une ſeule ſentence, vous » allez prononcer en ce jour ſur la multitude » des crimes dont Léocrate s'eſt chargé lui- » même: crime de trahiſon, puiſque, par ſa » retraite, il a abandonné & livré la ville aux » ennemis; crime de leze-majeſté envers le peu- » ple, puiſqu'il a refuſé de combattre pour la » liberté; crime d'impiété, puiſque, autant qu'il » dépendoit de lui, il a laiſſé ravager les cam- » pagnes ſacrées, piller & ruiner les temples; » crime d'outrage envers ſes parens, puiſqu'il » n'a pas empêché, pour ſa part, que leurs » tombeaux ne fuſſent détruits, que leurs cen- » dres ne fuſſent privées des honneurs qui leur » ſont rendus; crime de déſertion & de fuite » & de ſervice, puiſqu'il ne s'eſt pas offert aux » généraux qui lui auroient aſſigné ſon poſte. » Qui de vous, après cela, pourroit le ren- » voyer abſous? Pourriez-vous lui pardonner » tant de crimes renfermés dans un ſeul?... «

» C'eſt à vous, Athéniens, de vous con- » vaincre que, prononcer en faveur de Léo- » crate

» crate, & lui faire grace de la vie, ce feroit
» prononcer contre la patrie elle-même, con-
» tre les hommes & les enfans qu'elle renferme.
» Deux urnes font placées dans le tribunal,
» l'une pour la condamnation du traître, l'au-
» tre pour le renvoyer abfous; & fuivant que
» vous jetterez les marques de vos fuffrages
» dans l'une ou dans l'autre, vous déciderez
» pour la deftruction d'Athenes ou pour fa fû-
» reté & fon bonheur. En abfolvant Léocrate,
» vous apprendrez aux citoyens à livrer à l'en-
» nemi, par une fuite honteufe, la ville &
» toutes fes forces, les objets facrés & civils:
» en le condamnant à la mort, vous porterez
» les autres à défendre & à garder la patrie; à
» maintenir fes revenus & fa profpérité. Ima-
» ginez-vous donc que le pays même, que les
» arbres, les ports, les arfenaux, que les murs
» de la ville, que les temples & les autels,
» vous conjurent & vous fupplient de prendre
» en main leur défenfe, & de faire un exem-
» ple de Léocrate. Rappellez-vous tous les griefs
» de l'accufation, & n'oubliez pas que ni la
» pitié, ni les larmes, ne doivent prévaloir
» dans vos efprits fur la confervation des loix
» & de la république. «

Nous félicitons M. l'abbé Auger d'avoir fu tirer des ruines de l'antiquité ce précieux monument. Il ne doit pas douter que la traduction dont il fe propofe d'enrichir notre littérature ne foit auffi favorablement accueillie que l'ont été celles de Démofthenes & d'Ifocrate.

(*Mercure de* France.)

I I.

ACADÉMIE des belles-lettres de Montauban.

L'académie des belles-lettres de Montauban propose pour le prix d'éloquence de l'année 1782, la question suivante : *La liberté indéfinie d'écrire a-t-elle plus d'inconvéniens que d'avantages ?* Le sujet du prix de poésie est *le commerce.* Les auteurs adresseront à Montauban, avant le mois d'avril prochain, trois copies bien lisibles de leurs ouvrages, à M. l'abbé de Teuliere, secrétaire-perpétuel de l'académie, rue du Temple.

(*Journal encyclopédique.*)

I I I.

SOCIÉTÉ royale des sciences & des arts de Metz.

Dans le choix des sujets à proposer l'année derniere pour le concours de 1783, l'académie s'est fixée à celui-ci : *Il existe dans nos mœurs une opinion contre laquelle on s'éleve sans cesse, tout en y sacrifiant : c'est celle qui étend sur tous les individus d'une même famille une partie de la honte attachée aux peines infamantes que subit un coupable. Pour en prévenir les suites, on fatigue l'administration d'une multitude de demandes qui ont pour objet d'obtenir des ordres pour séquester de la société les mauvais sujets qui, par leurs vices, ou par des condamnations flétrissan-*

tes, peuvent causer le déshonneur de leurs parens; & l'on ôte ainsi aux loix une partie de leur force. L'académie demande quelle est l'origine de cette opinion; si elle est plus nuisible qu'utile à la société, & dans le cas où l'on se décideroit pour l'affirmative, s'il est des moyens de la détruire, ou du moins de parer aux inconvéniens qui en résultent? Le prix consiste en une médaille d'or de 400 liv. Les mémoires doivent être adressés francs de port, avant le 1er. juin 1783, au secrétaire-perpétuel de cette société.

I V.

SOCIÉTÉ d'agriculture d'Aix-en-Provence.

La société destine un prix de 300 livres au meilleur ouvrage sur ce sujet : *Quels sont les moyens d'améliorer l'espece dans les troupeaux? Quelle est la meilleure façon de les élever & de les nourrir à l'effet d'avoir les plus belles laines?*

Elle propose pour un autre prix de 600 liv. les questions suivantes : 1°. *Quelle est la méthode la plus facile & la moins dispendieuse de convertir en bois les terres incultes de cette province qui en sont susceptibles par leur profondeur, & de rétablir & repeupler les forêts?* 2°. *Quels sont les arbres forestiers propres aux diverses qualités de terres dans les bandes schisteuses, calcaires & marneuses, les moyens de les y multiplier, & les soins qu'ils exigent jusqu'à ce qu'ils soient défensables?* 3°. *Quel seroit le moyen de tirer un parti plus avantageux des communaux destinés*

dans chaque communauté au dépaître & au bûcherage des habitans, & d'y planter des bois dans les parties qui en sont susceptibles ? La société desire que les auteurs des mémoires s'attachent à faire connoître dans le plus grand détail les essais tentés jusqu'à ce jour dans cette province sur les semis & plantations des bois, & sur le repeuplement, & quel en a été le succès. Ces deux prix seront décernés le premier lundi après la Fête-Dieu 1782.

Pour le prix double, de 600 liv. qu'elle doit adjuger en 1783 à la même époque, elle demande la solution de ces problêmes : 1°. *Quelles sont les plantes de Provence les plus propres à former des prairies artificielles, & à donner sans arrosage des fourrages abondans ? On distinguera dans leur culture les tems qui leur conviennent, les essais qui en ont été faits dans cette province, & l'on fera la comparaison de leur produit avec celui de nos prairies ordinaires. 2°. Quelles sont les plantes vivaces propres à notre climat, qui, semées sans engrais dans une terre épuisée, pourront par leur seul séjour dans cette terre lui rendre sa premiere fertilité, & procurer en même tems un dépaître abondant aux troupeaux, soit en hiver, soit en été ? Il faudra s'attacher à indiquer la maniere de semer ces plantes, les terreins qui leur conviennent, le tems qu'elles doivent occuper la terre pour la rendre capable de donner encore, sans le secours d'aucun engrais, de bonnes récoltes de grains. On rappellera les essais faits jusqu'à ce jour dans cette occasion, & le succès qu'ils ont eu. On s'attachera sur-tout à cette seconde*

partie du programme. Les mémoires feront envoyés francs de port, avant le 1er. mars de chaque année, à M. Reboul, avocat, fecrétaire-perpétuel de cette compagnie.

V.

*SÉANCE publique tenue à Arras le 6 décembre; dans la falle des états; par l'*académie du college des prêtres de l'Oratoire, *à l'occafion de la naiffance de Mgr.* LE DAUPHIN, *& dédiée à noffeigneurs de l'affemblée générale des états d'Artois.*

MM. les commiffaires du roi à l'affemblée des états, MM. les évêques d'Arras & de St.-Omer, MM. les députés ordinaires de la province, plufieurs députés de chacun des trois ordres des états, & un grand nombre de perfonnes d'élite, rendirent cette affemblée auffi brillante que nombreufe. M. d'Aix-de-Remy, écolier de rhétorique & préfident de l'académie, fit l'ouverture de la féance par un difcours analogue à la circonftance. M. Berrier, écolier de feconde & nouvellement reçu académicien, prononça un difcours de remercîment dans lequel il rappella l'heureux événement que célébroit l'académie : M. d'Aix-de-Remy, comme préfident, y répondit d'une maniere flatteufe pour le récipiendaire. M. Moinard, écolier de rhétorique & académicien, lut enfuite une fable en vers françois intitulée : *l'Abfence d'A-*

pollon : M. le Ducq, écolier de rhétorique & ſecrétaire de l'académie, la traduction en vers alcaïques de la belle ode de Rouſſeau, ſur la naiſſance du duc de Bretagne : M. Charles le Febvre, écolier de logique & académicien honoraire, un dialogue entre un aſtrologue & la Renommée ſur la naiſſance de Mgr. le Dauphin : M. de Beugni, écolier de phyſique & académicien honoraire, une lettre ſur les inventeurs des différens inſtrumens de phyſique, terminée par quelques réflexions ſur l'événement qui a comblé les vœux de la France : M. le Bon, écolier de logique & académicien honoraire, une ode françoiſe ſur la naiſſance de Mgr. le Dauphin, envoyée par M. Boisgerard, écolier de logique au college des prêtres de l'Oratoire de Nantes, & aſſocié correſpondant de l'académie : M. Vaſſe, écolier de ſeconde & académicien, un petit poëme latin en vers hexamêtres & pentamêtres ſur le même ſujet : M. Anſard, écolier de ſeconde & académicien, une lettre ſur les réjouiſſances qu'a donné la ville d'Arras : M. le Bon, la traduction en vers hexamêtres de l'A. B. C. préſenté à Mgr. le Dauphin à Verſailles, dans laquelle il a rendu la piece françoiſe vers par vers, en conſervant les lettres initiales, à l'exception de l'Y que le latin ne lui a pas fourni : M. de Canchy, écolier de rhétorique & académicien, une piece allégorique intitulée : *Le conſeil tenu par les dieux* : M. Hypolithe le Febvre, écolier de logique & académicien honoraire, une idylle en vers françois mêlés

de quelques lignes de prose sur la naissance de Mgr. le Dauphin : M. d'Aix-de-Remy, une piece en vers françois intitulée : *Le Dauphin recherché en mariage* ; la Victoire y est représentée rendant visite tous les jours au nouveau-né, prodiguant les lauriers autour de son berceau & en voulant à sa main ; cette alliance, quelque flatteuse qu'elle soit, n'est pas du goût de Louis, qui songeant au bien de son empire, a d'autres desseins sur son fils, & lui destine l'aimable Paix pour épouse. M. le Ducq termina la séance par un remercîment en vers françois à l'assemblée, & des vœux pour Mgr. le Dauphin. Sans parler de l'impression flatteuse que cette séance a paru faire sur tous les assistans, nous nous contenterons de dire que l'on a admiré l'étonnante variété de toutes ces pieces qui ne traitoient qu'un même sujet.

Cette académie adolescente fut établie en 1778, dans le college des prêtres de l'Oratoire d'Arras, sous la protection de Mgr. l'évêque d'Arras. Elle est composée des meilleurs écoliers de rhétorique & de seconde, & reconnoît pour ses éleves dans les classes inférieures ceux qui se distinguent par leur piété, leur bonne conduite, leur amour pour le travail & leurs succès. Les anciens académiciens conservent le titre d'honoraires, & assistent en cette qualité à toutes les séances de l'académie publiques & particulieres. Les académiciens sont distingués par une croix de vermeil suspendue à un ruban violet : les éleves ne portant que le ruban terminé par une rosette.

L'académie tient au moins deux séances publiques par an, dans l'une desquelles elle distribue solemnellement des prix pour chaque classe d'humanités. Elle célebre les grands événemens qui intéressent la nation par une séance publique extraordinaire : outre cela elle s'assemble exactement une fois par mois, & dans ces séances particulieres tous les académiciens lisent leurs productions & font la critique motivée de celles que les éleves leur ont présenté. Le public a bien voulu reconnoître l'utilité de cet établissement qui a eu déja des succès marqués, & en promet de plus grands encore dans la suite : il excite l'émulation parmi les écoliers : il les éleve, pour ainsi dire, au-dessus de leur âge, double leurs forces, leur fait aimer le travail, & sert efficacement à les exercer dans les différens genres d'écrire, à leur donner un style, à leur former le goût, & à rectifier leur prononciation.



SPECTACLES.

PARIS.

OPÉRA.

LE retour de la mauvaiſe ſaiſon a ramené les ſpectacles des jeudis ; l'ouverture s'en eſt faite le 15 décembre, par *la Repriſe du Seigneur Bienfaiſant*, opéra en 3 actes, par M. R. de C., muſique de M. Floquet.

Le ſuccès de cette repriſe a confirmé celui qu'a eu l'ouvrage dans ſa nouveauté. (*) La gaieté intéreſſante du premier acte ; le tableau du ſecond, où une famille entiere, & nouvellement réunie, eſt ſur le point de perdre la vie par les ſuites d'un orage affreux ; le courage des habitans qui les arrachent à la mort ; la bienfaiſance d'un ſeigneur qui abandonne la joie qu'inſpirent les nôces de ſa fille, pour voler au ſecours de ſes vaſſaux ; le ſpectacle de tous les malheureux dont on a vu d'abord le danger & les travaux, & qu'on apperçoit enſuite dans le château de leur ſeigneur

(*) Voyez le journal de *février* 1781, page 309.

pour y trouver des consolations, pour y partager ses plaisirs : tous ces objets produisent sur l'ame un effet qui déterminera toujours le goût du public pour cet opéra. Tel est & tel doit être le sort des ouvrages qui porteront avec eux un intérêt puissant & naturel. Quand ils verront le jour pour la premiere fois, ils seront exposés à la critique, & parce que la malignité humaine est encline à la censure, & parce qu'il est nécessaire, pour le bien des arts, qu'on marque les défauts d'un ouvrage; mais le premier moment passé, les jouissances de l'ame étoufferont les sarcasmes de l'esprit, & l'auteur rencontrera enfin le but qu'il se sera proposé. Si l'on doutoit de la vérité de ces réflexions, que l'on jette un coup-d'œil sur *Inès de Castro ;* que l'on voye quel a été le sort de cette tragédie que Voltaire fit plaisamment menacer La Mothe de remettre en vers, dont le succès fut contesté ainsi que le mérite, & qui est maintenant une des pieces les plus goûtées de notre théatre.

La musique a eu le sort du poëme ; on lui accorde aujourd'hui de la facilité, du chant, de la gaieté ; on l'applaudit avec plaisir, si ce n'est peut-être quelques gens que les succès fatiguent, mais dont la voix se perd dans les acclamations du public.

Le mardi 1er. janvier, on a donné la premiere représentation de la *Double épreuve*, ou *Colinette à la cour*, comédie-lyrique en trois actes, paroles de M***, musique de M. Gretry.

Les préjugés ne sembleroient pas devoir influer sur les arts de pur agrément, puisque ces arts agissent directement sur les sens, & qu'en général nos plaisirs ne devroient pas être raisonnés. L'expérience prouve cependant journellement qu'il ne suffit pas toujours qu'une chose nous plaise, si d'ailleurs elle ne s'accorde pas avec les opinions & les idées que nous avons reçues, sans nous être donné la peine de les approfondir pour nous assurer si elles ont de la justesse.

On a cru long-tems qu'un plan purement tragique n'étoit pas du ressort du théatre lyrique, parce que l'art musical n'avoit pas les ressources nécessaires pour le rendre, & surtout pour soutenir les differentes situations avec les gradations convenables; & malgré l'existence d'*Alceste* & d'*Iphigénie en Tauride* de M. le chevalier Gluck, on voit encore un petit nombre de gens qui, en convenant de l'intérêt qu'ils éprouvent eux-mêmes aux représentations de ces deux chef-d'œuvres, se plaignent de le rencontrer au théatre de l'opéra, & font conséquemment tous leurs efforts pour s'y refuser.

Il existe un autre préjugé qui n'a pas été moins nuisible tant au progrès de la musique qu'aux recettes du théatre de l'opéra. Les mêmes personnes qui voient journellement, sans en être choquées, *César*, *Mahomet*, &c. céder la place à *Crispin* & *Scapin*, se sont persuadées qu'il n'est pas de la dignité de ce théatre d'y admettre d'autres personnages que des *Dieux*,

des *Héros* ou des *Bergers-Héros*; il en eſt réſulté deux grands inconvéniens, l'un que les ſujets ont été très-bornés, l'autre qu'il n'y a eu de véritable variété que dans les titres des pieces; mais qu'elles ſe reſſemblent toutes quant aux effets.

Il ſeroit donc à deſirer que le théatre de l'opéra agrandît ſon champ en traitant la tragédie, la comédie & la bergerie; le premier avantage ſeroit de bannir ces poëmes monſtrueux, qui, ſous prétexte de multiplier le plaiſir des yeux & des oreilles, réuniſſent des choſes abſolument contradictoires, & que le bon-goût ne peut s'empêcher de rejetter. La tragédie ſeroit limitée dans les effets tragiques, la comédie dans ceux comiques, de façon que celui qui préféreroit l'un de ces ſujets à l'autre, ſeroit libre de n'entendre que celui qui lui conviendroit.

Il eſt même à préſumer que les compoſitions en deviendroient meilleures; car enfin tous les eſprits ne ſont pas nés pour les mêmes choſes. Dans l'état actuel, le compoſiteur n'a pas le choix; ce ne ſont pas ſes talens qu'il conſulte: il eſt obligé d'être ſérieux, parce qu'on n'admet, & que le public ne reçoit que des ſujets ſérieux, & tel qui brilleroit ou dans le comique, ou dans le paſtoral, languit obſcurément, uniquement parce qu'il eſt, pour ainſi dire, forcé de traiter le tragique pour lequel il n'eſt point formé. Ses talens réels n'en exiſtent pas moins, à la vérité; mais ils ne ſont mis en valeur, ni pour lui, ni pour le public, &

cet inconvénient donne aux jugemens que l'on porte ſur lui l'apparence de l'injuſtice & de la contradiction, tandis qu'ils ſeroient peut-être loués unanimement, s'ils s'exerçoient dans celui des trois genres qui pourroit leur convenir.

L'auteur du poëme de la *Double épreuve*, ou de *Colinette à la cour*, prévient dans un avertiſſement imprimé en tête de ſon ouvrage, qu'il n'a eu d'autre intention que d'enrichir, s'il eſt poſſible, les ſujets propres pour le théatre de l'opéra. Le ſujet de la *Double épreuve*, ou *Colinette à la cour*, eſt à-peu-près le même que celui de l'opéra-bouffon, intitulé: *Ninette à la cour*; il en differe cependant par un point capital. Colinette n'eſt à la cour que pour donner de la jalouſie à Julien, & pour ſervir le prince auprès de la comteſſe Amélie, qui vouloit réduire ſon amant au froid ſentiment de l'amitié. Cette ſeule différence en met une prodigieuſe entre le rôle de Colinette & celui de Ninette.

Le public a paru content de la totalité du premier & du troiſieme acte; le ſecond lui a paru froid dans toutes les ſcenes qui n'avoient pas un rapport direct à l'amour de Colinette & Julien. Mais en général les ſcenes entre les villageois ont excité beaucoup d'applaudiſſemens. L'auteur y a ménagé avec beaucoup d'art, une grande variété de tableaux & un grand nombre de ſituations heureuſes pour le muſicien.

Il étoit important, ſans doute, que la car-

riere s'ouvrît par un compositeur, dont les talens fussent, pour ainsi dire, consacrés depuis long-tems par le jugement du public, & personne n'avoit plus de droit que M. Grétry, de se charger d'une pareille innovation. *Le Seigneur bienfaisant* avoit déja préparé les esprits; mais il ne présente aucune des situations vraiment comiques, qui sont très-multipliées dans le sujet de Colinette; elles sont toutes rendues avec l'esprit, l'intelligence & les graces qui brillent dans presque tous les ouvrages de ce compositeur; nous ne pouvons nous arrêter sur les différens morceaux qui ont paru exciter le plus les applaudissemeus du public, nous dirons seulement, qu'en général cet ouvrage est regardé comme le chef-d'œuvre de ce musicien. On a applaudi avec transport le chœur qui termine la 9e. scene du troisieme acte; il est composé d'un nombre de villageois qui boivent à la santé de Monseigneur, & d'un autre qui forme des vœux pour Colinette & Julien; mais celui qui suit immédiatement a fait couler des larmes d'attendrissement: le prince, au milieu de tous les villageois, reçoit les témoignages de leur reconnoissance pour tous les biens dont il les accable.

Les représentations de cet opéra se continuent avec un succès toujours plus marqué.

Le poëme laisse sans doute à desirer; mais l'auteur a craint de mettre trop souvent sous les yeux des mêmes spectateurs les scenes applaudies à la vérité dans le ballet de Ninette, mais qui répétées auroient pu devenir froides,

Il s'est attaché aux tableaux que peuvent fournir les mœurs villageoises, & le troisieme acte surtout, en contient que le public revoit toujours avec plus de plaisir.

Quoique la musique ait été goûtée assez généralement dès la premiere représentation, l'exécution plus parfaite des représentations suivantes en a mieux fait sentir les différens genres de beautés. M. Grétry joint au chant le plus agréable & le plus varié, une intelligence rare pour la véritable expression; ses chœurs mêmes ont un caractere de finesse qui prouve combien ce compositeur a réfléchi sur la musique théatrale.

Les ballets, que l'on trouvoit d'abord trop multipliés, intéressent actuellement par l'exécution brillante des premiers sujets.

(*Journal de* Paris; *Mercure de* France; *Affiches & annonces de* Paris.)

COMÉDIE FRANÇOISE.

Le mercredi 12 de décembre, on a donné la premiere représentation de *Jeanne de Naples*, tragédie en cinq actes, par M. de la Harpe.

Jeanne premiere, petite-fille du roi *Robert*, héritier du Royaume de Naples, a épousé, par l'ordre de son ayeul, *André de Hongrie*, prince qui s'est rendu si odieux aux Napolitains, qu'on a formé le projet de se défaire de lui. Le prince *de Tarente*, que la reine aimoit, & qui espéroit de l'épouser, est parvenu secré-

tement à la faire consentir au meurtre de son mari, qui, en effet, a été assassiné, & dont le corps est resté trois jours sans sépulture. Cet attentat a répandu l'horreur & la consternation dans Naples. Rome a lancé les foudres de l'église contre la reine, violemment soupçonnée d'être complice du crime. Le roi *Louis de Hongrie*, frere d'André, a menacé d'en tirer vengeance. Tarente effrayé, & prévoyant la perte de la reine, dont il n'avoit voulu que partager le trône, a mieux aimé, en sa qualité de prince du sang, attendre sa dépouille, que de se perdre avec elle. Louis de Hongrie est venu mettre le siege devant Naples. La reine a assemblé les états, qui l'ont forcée à confier le commandement des troupes au prince de Tarente, dont elle commençoit à se défier. Le prince s'est retiré dans le fort, qui est la seule défense de Naples. Il paroît attendre les événemens, & se flatte, à la faveur d'un parti puissant qu'il a dans les états, d'épouser la princesse *Amélie*, à qui le trône appartient, si Jeanne est déposée, comme le veut le roi de Hongrie.

Tels sont les faits qui forment l'avant-scene, & dont une partie est racontée dans le premier acte, & l'autre développée dans le courant de la piece. En voici la fable.

La scene s'ouvre au moment où la reine est résolue d'avoir une derniere explication avec Tarente, & où le roi de Hongrie vient d'obtenir des états la permission d'entrer dans Naples avec mille des siens, & de venir pour-

ſuivre à ce tribunal la vengeance de ſon frere. Tarente eſt nommé pour traiter avec lui. Dans la conférence qu'ils ont enſemble, le Hongrois demande, outre la dépoſition de la reine, la main d'Amélie qu'il aime, en proteſtant toutefois qu'il n'en veut point à la couronne de Naples, & qu'il veut faire Amélie reine de Hongrie. Tarente, qui ne croit pas à ce déſintéreſſement, & qui perd ſes eſpérances, en perdant la main d'Amélie, devient dès ce moment l'ennemi du roi de Hongrie, & forme le projet de ſe rapprocher de la reine, au moins en apparence, & de perdre le Hongrois. L'occaſion ſemble favorable à un homme pour qui tous les moyens ſont bons dès qu'il s'agit de régner. Louis a peu de monde auprès de lui; il ſe fie à la trêve qu'on vient de conclure. Tarente, dont toutes les troupes ſont dans un fort qui commande la ville, peut écraſer ſon ennemi, en le ſurprenant au milieu de la nuit. Il confie ce projet à la reine, & ſemble ne l'avoir conçu que dans le deſſein de la défendre & de la venger; mais elle a horreur de cette trahiſon. Tarente, qui s'eſt aſſuré des moyens, ne laiſſe pas de pourſuivre ſes projets lorſqu'on vient révéler à la reine la perfidie de Tarente & ſon mariage avec Amélie, arrêté par les états. Elle apprend tout ce complot de *Monteſcal*, grand-juſticier de Naples, homme vertueux & demeuré fidele à la reine. Elle prend ſon parti ſur le champ, & ne voyant plus dans Tarente qu'un monſtre d'ingratitude & de méchanceté, elle avertit le Hongrois du

complot formé contre lui, sans pourtant en nommer l'auteur. Pendant qu'elle accable Tarente de sa juste indignation, Louis retourne à son camp & donne l'assaut au fort pendant la nuit. Il est repoussé, mais Naples est toujours dans un danger si grand, que les états & Tarente, consentent à lui donner Amélie, & à déposer solemnellement la reine, pourvu qu'il renonce à la couronne de Naples, qu'il retourne dans ses états, & que Tarente soit proclamé roi. Ce traité est au moment de s'exécuter dans l'assemblée des états, lorsque la reine y paroît, avoue son crime & celui de Tarente, & se tue devant le tombeau de son époux. Le roi de Hongrie, furieux, met l'épée à la main contre Tarente qui tombe à ses pieds, percé d'un coup mortel. Content d'être vengé, & d'emmener avec lui Amélie, il laisse aux Napolitains la liberté d'élire un roi.

L'exposition a paru longue. La derniere scene du deuxieme acte est inutile, car elle n'est employée qu'à faire connoître Tarente; & la bassesse du caractere de ce prince, son ambition, son ingratitude, ont déja suffisamment frappé l'esprit du spectateur; mais le personnage entier d'Amélie, ses amours, son hymen avec le roi de Hongrie, est peut-être ce qu'il y a de plus oiseux dans l'ouvrage, & ce qui a fait desirer qu'on en retranchât différens morceaux.

Au reste, on ne sauroit donner trop d'éloges au rôle de Jeanne; on ne voit plus en elle une reine criminelle; ses remords, ses malheurs en ont fait un personnage du plus grand

intérêt ; & la dame Vestris l'a rendu avec une chaleur, une vérité, un pathétique qui ne laisseroient plus aucun doute sur son talent distingué, s'il pouvoit en exister encore. Nous en dirons autant du sieur de la Rive dans le rôle du roi de Hongrie ; mais revenons à l'ouvrage.

Il y a des scenes d'un grand effet dans tous les actes ; le quatrieme en entier est très-beau, le dénouement est naturel, pompeux & touchant : la partie du style en général, à quelques mots ou hémistiches près, a souvent mérité à l'auteur des applaudissemens universels.

Le rôle du chef de la justice, rendu avec beaucoup de noblesse par le Sr. Brizard, s'est sur-tout fait remarquer par des vers très-heureux, tels que ceux-ci :

Quand le maître au sujet prescrit les attentats,
On présente sa tête, & l'on n'obéit pas.

Le samedi premier décembre, on a joué, pour la premiere fois, le *Rendez-Vous du Mari*, comédie en vers & en un acte.

Un comte, dont nous ignorons le nom, a épousé une femme, jeune, aimable & sensible ; mais le nœud de l'hymen ne l'empêche point d'avoir des intrigues galantes. Pendant qu'il va porter à des femmes faciles les hommages que mérite la comtesse, celle-ci trouve un adorateur dans un jeune fat nommé Melcourt, & l'un des meilleurs amis du comte. C'est en vain que cet ami, comme on en voit tant, cher-

che à faire ſuccomber la comteſſe ; fidelle à ſon mari, malgré ſon inconſtance, elle eſt inſenſible à tous les charmes de Melcourt, dont l'amour propre piqué, cherche à trouver quelques moyens de vengeance. Il ſe préſente une occaſion qu'il ne laiſſe point échapper : la voici. Une maîtreſſe du comte lui adreſſe un billet, par lequel elle lui indique un rendez-vous ; celui-ci en fait part à ſon ami. Auſſi-tôt Melcourt prie le comte de le lui prêter pour quelque tems. Son intention, dit-il, eſt de s'en ſervir d'une maniere adroite, & qui puiſſe enfin ſubjuguer une cruelle qui lui fait une réſiſtance opiniâtre, une langoureuſe dont il ne peut réveiller le cœur endormi. Le comte y conſent. Ce même jour le comte donne à ſouper. On joue, on ſe met à table ; & là, ſous ſa ſerviette, la comteſſe trouve la lettre de la maîtreſſe de ſon mari, que Melcourt y a ſu cacher. Le fat qui ne ſoupe point, occupe la ſcene pendant l'abſence des autres, & ſe promet le plus heureux ſuccès du tour qu'il a joué au comte. Pendant qu'au ſortir du ſouper, tout le monde paſſe dans la ſalle du bal, la comteſſe arrive triſtement ; Melcourt veut profiter du moment, on lui répond de façon à l'obliger au ſilence ; il prend ſon parti, & ſort ſans avoir perdu toutes ſes eſpérances. Inquiet de l'abſence de ſa femme, le comte quitte le bal à ſon tour pour venir la trouver : de-là réſulte une ſcene où, après s'être ſervi de quelques faux fuyans, le mari apprend que ſon intrigue eſt découverte, par la remiſe que

ſa femme lui fait de la fatale lettre : il reconnoît ſes torts, & ſe précipite aux pieds de la comteſſe. Tout le monde arrive, & Melcourt eſt témoin du ſpectacle de la réconciliation des époux. Le valet qui a été porteur de la lettre, vient de la part de ſa maîtreſſe ſavoir ſi l'on y répondra, le comte répond par ce vers, en montrant ſa femme,

Madame a lu la lettre, elle aura la réponſe.

Le fond de ce petit ouvrage eſt tiré d'un conte de M. de Champfort, imprimé dans l'*Almanach des Muſes*, il y a une douzaine d'années, & qui a pour titre : *le Rendez-vous inutile.* Ce conte *très-court*, *& ſur-tout point moral*, comme l'a dit l'auteur lui-même, eut du ſuccès, & il en méritoit ; mais il y a des anecdotes qui ſuffiſent pour donner lieu à des contes charmans, & qui ſouvent ne fourniſſent pas la matiere d'une comédie ; *le Rendez-vous inutile* eſt poſitivement de ce nombre. On peut ajouter encore que s'il eſt quelquefois permis à un auteur comique de préſenter au théatre des drames qui ne ſoient pas moraux, au moins la délicateſſe leur fait-elle une loi de n'en jamais préſenter d'anti-moraux. Le *Rendez-vous du Mari* mérite ce dernier reproche. Non-ſeulement il préſente un homme marié oubliant ſa femme pour une femme publique ; non-ſeulement il offre le tableau d'un ami méditant de ſang froid le déshonneur de ſon ami, mais encore il fait entrevoir ces deux perſonnages comme des hommes charmans,

tellement familiarisés avec le vice & l'adultere, qu'ils plaisantent tout haut de leurs projets libertins. On y introduit un valet de courtisanne, qu'on y appelle tout cruement *un grison*; par-tout le vice domine, & aucun des vicieux n'est puni. De bonne-foi, est-ce en représentant de pareils ouvrages que le théatre de la nation peut-être appellé l'école des mœurs? De quel droit les comédiens se plaindront-ils encore de la rigueur avec laquelle on a traité les spectacles, lorsque dans un siecle qu'on nomme philosophe, ils admettent des pieces où l'on oublie toutes les bienséances, tous les égards dûs à l'honnêteté publique? Il y a sept ou huit ans qu'on ne voulut pas permettre les représentations d'une piece de M. Barthe, intitulée l'*Ami du Mari*, ouvrage qui, dit-on, avoit un but moral; on a joué cette année le *Rendez-vous* qui n'est point moral. Le tems, comme on voit, amene bien des choses.

(*Mercure de* France; *Journal de* Paris;) *Affiches & annonces de* Paris.)

COMÉDIE ITALIENNE.

Le lundi 26 novembre, on a donné pour la premiere fois le *Baiser*, Féerie en trois actes, musique de M. Champein.

La fée Azurine unit son fils Alamir à la princesse Zélie; mais si, dans la journée, Alamir prend un seul baiser à Zélie, celle-ci doit tomber sous la puissance de l'enchanteur Phanor dont elle est aimée. Le fatal baiser est pris, Phanor

enleve la princesse, & l'enferme sur le bord de la mer dans une tour inaccessible. La fée, sous la figure d'une vielle magicienne amie de Phanor, trompe l'enchanteur, s'introduit dans la tour, délivre la princesse & la rend à son fils.

Beaucoup de facilité, de gentillesse & de graces ne peuvent sauver de la langueur inséparable de presque tous les sujets de féerie. L'auteur de cet ouvrage annonce trop de talens, pour qu'on ne l'engage point à quitter ce genre froid, & qui ne parle guere qu'à l'esprit. M. Champein a élevé très-haut le style de cette nouvelle composition; il en est résulté peut-être beaucoup de sévérité de la part de ceux qui ont cru y appercevoir une prétention déplacée. Nous l'engageons aussi à chercher des ouvrages où le cœur soit pour quelque chose, où il puisse faire parler le langage des passions, car c'est-là que le talent d'un musicien dramatique se fait réellement connoître.

(*Mercure* de France.)

LONDRES.

COVENT-GARDEN.

LA DUPLICITÉ, comédie représentée pour la premiere fois, le 13 octobre 1781, sur le théatre de Covent-Garden.

Les acteurs sont : Osborne, sir Harry Portland, sir Hornet Armstiong, Squire Turnbull,

Timid, Vandervelt, Scrip, Melisse Portland, Barbe Turnbull, Trip, Claire Forester.

Cette comédie est le premier essai dramatique de M. Holcroft; c'est une imitation de la tragédie des *Joueurs*; l'action principale est presque la même, excepté à la fin de la piece. Très-peu d'incidens forment l'historique de cette comédie.

Sir Hornet prenant lady Claire pour Barbe, autre lady d'une fortune considérable, lui propose un mariage avec son neveu, & un autre pareillement avec le frere de Barbe & Melisse, sœur de sir Harry. Ils tombent d'accord. Sir Harry, qui ne respire que le jeu, perd toute sa fortune avec des escrocs, dans la compagnie de son ami Osborne, avec lequel il est si intimément lié, qu'il se propose de le marier avec sa sœur Melisse. Claire est sous la direction d'un vieux tuteur, qui veut à toutes forces l'engager à l'aimer & à l'épouser. Mais la jeune lady est secretement liée avec sir Harry, & voyant sa flamme payée de retour, elle est résolue de suivre son inclination. Sir Harry étant totalement ruiné, &, outre sa fortune, ayant perdu toute celle de sa sœur, perd le parti de mettre fin à son existence. Il en est empêché par Osborne. Sur ces entrefaites, sir Hornet informé par Timid de la situation désespérée de son neveu, retourne au logis, accompagné de Claire & de Melisse, qui ont découvert Osborne être le scélérat, qui, sous le masque de l'amitié, a ruiné sir Harry.

Osborne

Osborne déclare à ſir Harry, en préſence de tout le monde, que ſon deſſein, en lui gagnant ſon argent, avoit été de le lui rendre. La piece ſe termine par le mariage de Claire avec ſir Harry, & par celui de Meliſſe avec Osborne.

(*Univerſal magaſine; Critical Review; Montly Review.*)

HAY-MARKET.

L'AGRÉABLE SURPRISE, piece en deux actes; repréſentée pour la premiere fois, le 3 ſeptembre 1781, ſur le théatre de Hay-Market.

Les acteurs ſont: ſir Felix Friendly, Compton, Eugene, Chicane, Thomas, John Cudden, Stamp, Lingo, miſtriſs Cheshire, Cowſlyp, Fringe, Laure.

Cette piece amuſante & enjouée eſt la production de M. Keeſſe, déja connu par les comédies du *Gendre*, des *Morts vivans*, &c.

L'Agréable ſurpriſe s'ouvre par une troupe de payſans & de domeſtiques de ſir Felix, qui chantent & qui danſent en réjouiſſance de ſon anniverſaire. Compton, qui, autrefois a été en aſſociation avec ſir Félix, eſt préciſément de retour d'un armement; ſon mauvais ſuccès l'a rendu l'objet des bontés de ſir Félix. Il demande la cauſe de leur fête & en apprend le ſujet; il eſt informé en même-tems que Laure va ſe marier. Laure, qui eſt la fille de Comp-

ton, eſt ſuppoſée être une orpheline; Eugene conçoit une violente paſſion pour elle; mais voyant que ſa pauvreté ſeroit un obſtacle à ſon union avec elle, projette un mariage en ſecret, auquel Laure conſent.

Miſtriſs Cheshire, veuve d'un marchand de fromage, d'un bourg des environs, & un procureur, viennent chez ſir Félix. Miſtriſs Cheſhire, la premiere fois qu'elle avoit vu Eugene, avoit été ſéduite par ſa jeuneſſe & par la *vigueur* qu'il annonçoit. Elle lui avoit même prêté beaucoup d'argent, pour l'engager à ſe marier avec elle.

Au moment qu'Eugene apprend l'arrivée de miſtriſs Cheshire, il appelle Thomas, un des domeſtiques; il lui dit qu'il va lui confier un ſecret de grande importance, mais en même-tems, il lui enjoint de ne le point divulguer, ſur-tout *à une femme.* Eugene fait accroire à Thomas, que miſtriſs Cheshire eſt une princeſſe Ruſſe, qui a appellé en duel un chevalier du Saint-Empire, & que ſi elle étoit priſe, il lui en coûteroit la vie. Le ſecret eſt bientôt ſu des domeſtiques de ſir Félix; chacun d'eux, empreſſé de voir le phénomene, lui ſert à boire, chuchotte autour d'elle, &c. Cette ſituation produit une équivoque agréable. Lingo, ſommeiller, qui ci-devant a été maître d'école, entremêle ſa converſation de ſentences latines, dont il eſtropie les paroles. Eugene, à la fin ne peut prendre ſur lui de contracter un mariage clandeſtin. Une circonſtance bien amenée, les fait arriver tous les

deux devant ſir Felix & Compton; ils apprennent qu'ils ſont leurs véritables parens, & obtiennent leur conſentement pour ſe marier enſemble. Miſtriſs Cheshire jure de s'en venger, *devroit-il lui en coûter la moitiè d'un fromage de ſa boutique;* mais ſir Félix s'aviſe de la marier avec le procureur, elle y conſent; ainſi finit cette piece dans laquelle on a remarqué beaucoup de ce *vis comica* d'Horace.

(*Univerſal Magazine.*)



HISTOIRE-NATURELLE.

PHYSIQUE.

CHYMIE. BOTANIQUE.

I.

Description d'un volcan éteint, découvert à Sauve-Terre en Gévaudan; par M. Chaptal, docteur en médecine, membre de la société royale des sciences de Montpellier, professeur d'histoire naturelle, de chymie docimastique.

Mrs. Montet, Faujas, de Genſane, nous ont appris que nous habitions une terre preſque toute volcaniſée. Le peuple, qui ne voit jamais au-de-là d'un ſiecle, parce que les relations, qui ſont ſes guides, ne remontent guere plus haut, eut d'abord quelque peine à ſe perſuader que ſa maiſon étoit bâtie de baſalte, & que ſon grain germoit dans de la lave. On eſt parvenu néanmoins à lui perſuader cette vérité; on a fait plus, on lui a appris à tirer le plus grand parti de ces terres volcaniſées : & il paroît qu'il entre dans les

vues bienfaisantes de la nature, de renouveller par intervalles, la surface du globe, afin d'offrir aux naturalistes de nouveaux objets de recherches, & de présenter au peuple une terre vierge & plus féconde. Il est donc avantageux de multiplier les descriptions de ces ruines, que laissent après eux ces grands phénomenes; elles deviennent intéressantes pour le naturaliste, & utiles au peuple.

Sauve-Terre est un village du Gévaudan, situé entre Mende, capitale du diocese, & Sainte-Enimie, paroisse de ce village; il est à deux lieues de Mende, & à une lieue de Sainte-Enimie; il est placé à la partie la plus élevée d'un causse (*), qui porte le nom du village, & situé entre deux côtes assez rapides, dont l'une aboutit à Sainte Enimie, & est arrosée par le Tard; tandis que l'autre, par une pente aussi rapide, se prolonge jusqu'au village de Bramounar, au pied duquel coule le Lot.

Sauve-Terre paroît être à deux mille toises de distances du bord de la riviere.

Le causse de Sauve-Terre n'est qu'un amas de pierre calcaire, qui laisse appercevoir des couches symmétriques; le sommet présente, par intervalles, du spath à tête de clou ou à pyramides trihedres, du spath pyramidal à pyramides assez longues, hexaedres pour la plu-

(*) Causse, terme du pays, montagne de pierre calcaire; ce mot vient du latin *calx*.

part; j'en ai vu même où la pyramide hexaedre étoit terminée par une pyramide trihedre. On y trouve encore du ſpath priſmatique hexaedre, dont le priſme eſt quelquefois tronqué quelquefois ſurmonté d'une pyramide à trois pans.

Cette pierre calcaire fait de la chaux excellente, & on l'emploie à cet effet, près du *Choiſal*, où quelques pieds de terre végétale, répandus ſur les couches de pierre calcaire, permettent aux ſapins d'y croître en aſſez grande abondance pour fournir aux feux des fourneaux, ſans nuire aux uſages domeſtiques.

En montant ſur le cauſſe par *Valſueges*, on trouve, à la plus haute élévation, des bois de pin, garnis & vigoureux, des terres enſemencées, où le froment croît en abondance; mais à meſure qu'on s'approche de Sauve-Terre, la terre végétale diſparoît peu-à-peu, les arbres deviennent rares & petits, & l'on ne trouve plus qu'une grande ſurface ſtérile, qui ne préſente, ſur la longueur de deux milles, que des pierres calcaires, & quelques pieds de bruyere.

Au voiſinage de Sauve-Terre, le cauſſe redevient fertile; on retrouve des terres labourables : mais le terrein eſt toujours dépourvu d'arbres, parce que la terre n'y eſt point aſſez abondante pour qu'ils y plongent librement leurs racines. Le village eſt placé ſur un monticule à l'extrêmité occidentale du cauſſe; il préſente, au nord-eſt, deux ou trois rochers ſaillans de la hauteur de trois ou quatre toi-

ſes : c'eſt aux environs de ces rochers que les particuliers ont enclos quelques prés.

En montant pour aller au village, je m'apperçus de quelques pierres éparſes, noirâtres, confondues & comme ſemées parmi les pierres calcaires. Le contraſte de la couleur me frappa; en m'approchant de la maiſon de M. Malafoſſe, riche bourgeois de ce pays, je vis que ces pierres noires devenoient plus communes, & reconnus bientôt les approches d'un volcan: je m'apperçus, dès ce moment, que le chemin étoit un large pavé de baſalte.

Vis-à-vis la maiſon de M. Malafoſſe, s'éleve une eſpece de cône tronqué; le contour de ſa baſe paroît être de trente à quarante toiſes, la hauteur de trois ou quatre, & le diametre du ſommet de cinq à ſix. Ce ſommet forme un creux peu profond, que je conſidere comme la bouche du volcan.

A quinze ou vingt toiſes de-là, on voit une marre, où l'eau eſt retenue par un pavé de baſalte bien uni : cette marre a douze toiſes de diametre, & ſert d'abreuvoir public. Entre la marre & le chemin, on voit des rocs ſaillans de quelques pieds, qui, quoique blancs à l'extérieur, ſont de nature baſaltique. A droite de la marre, en ſuivant le chemin, s'éleve un mur formé de lave & de baſalte : cette lave eſt mêlée de pierre calcaire & de pozzolane. Le pré laiſſe paroître, d'eſpace en eſpace, la tête de quelques rochers de baſalte; & en ſuivant le chemin de Sainte-Enimie, le baſalte diſparoît. Mais les pierres calcaires annoncent,

par leur altération, à deux cens toises de-là, le voisinage du volcan : elles sont plus ou moins friables & légeres ; & ces masses de roche calcaire que nous avons remarquées au nord-est, ont été probablement soulevées par le feu du volcan.

J'ai observé dans le basalte de Sauve-Terre trois especes bien différentes.

1°. L'un, pesant, noir, d'un tissu très-serré, parsemé de géodes de feld-spath, & attirable à l'aimant ; c'est celui qu'on y trouve en plus grande quantité.

2°. L'autre, d'un tissu moins serré, également attirable, plus facile à casser, où l'on trouve des boules de spath calcaire de la nature de celui d'Islande, avec des trous très-fréquens, qui le rendent comme cellulaire. Le fer qui y est à l'état métallique, y a passé à l'état d'ocre en certains endroits.

3°. Il est une troisieme espece de basalte ou de lave roulée, qui renferme une très-grande quantité de noyaux de terre calcaire peu altérée : il est également attirable.

4°. Il en est une quatrieme espece qui renferme des noyaux de pozzolane, ou de cette substance, qui, comme l'on voit, n'est qu'un débris de basalte ou de lave.

Ces quatre especes de basalte se vitrifient sans addition, & forment un émail noir, elles sont toutes attirables à l'aimant, & tout le fer est à l'état métallique, puisqu'après avoir pulvérisé ce basalte, & exposé à un feu suffisant avec de la poudre de charbon, il n'en

eſt pas devenu ſenſiblement plus attirable.

Ce volcan me paroît très-ancien, puiſque les deux rivieres qui arroſent le pré du cauſſe ont creuſé une profondeur de mille toiſes de part & d'autre.

Du pied de la montagne, du côté de Sainte-Enimie, ſort une fontaine très-abondante, dont l'eau eſt preſque toujours au même degré de chaleur. Cette fontaine donne un cylindre d'eau de trois pieds de diametre, & ne diminue preſque jamais. On obſerve que les ſources ſont très rares ſur les autres flancs de la montagne; ce qui prouve que toutes les eaux s'écoulent par cet endroit.

(*Journal de phyſique.*)

II.

DESCRIPTION *d'une eſpece de ſenſitive très-curieuſe.*

Il n'y a perſonne, pour peu qu'il ſoit inſtruit, qui ne ſache que les plantes ſenſitives (ou *mimoſæ*) ſe referment au premier attouchement, & d'une façon ſi compreſſe, qu'il y a de quoi étonner les plus ſavans naturaliſtes; mais ils n'ont apperçu juſqu'ici quelle étoit la fin & le deſſein de la nature, dans un mouvement ſi ſurprenant. Ces plantes reprennent, d'abord après l'attouchement, leur premier état, & leurs feuilles s'épanouiſſent comme auparavant.

Mais la plante que nous allons décrire, fait

O 5

voir que la nature a des vues dans la façon nutritive qu'elle emploie à leur égard, en formant la jointure supérieure de ses feuilles, en forme concave, qui contient sa nourriture; sur le milieu se trouve la portion qui convient aux petits insectes, qui dévoreroient celle nécessaire à la plante. Plusieurs petites lignes de glandes rouges qui couvrent la surface intérieure, & qui expriment peut-être une liqueur douce, engagent les pauvres petits insectes d'en goûter; & aussi-tôt que ces parties tendres se trouvent touchées de ces insectes, les feuilles se referment & les pressent de façon qu'ils en sont étouffés; & pour que les efforts qu'ils font pour se dégager ne puissent les sauver, trois petites épines se trouvent fixées au milieu de chaque feuille, parmi les glandes, qui s'opposent aux ravages qu'ils y pourroient faire. Jamais les lobes ne se rouvrent tant qu'il y subsiste un de ces insectes. S'il est poussé au dehors au point de ne pouvoir plus y avoir d'accès, les feuilles se réépanouissent; mais si on employoit la force pour les ouvrir, la nature a formé ses fibres d'une telle force qu'on déchireroit la feuille plutôt que de réussir....

M. Pierre Collinson, a envoyé depuis peu à M. Ellis, un modele ou dessin de cette plante seche, qu'il avoit reçue de M. Jean Bertram de Philadelphie, botaniste ci-devant du roi d'Angleterre. Le docteur Solander en a désigné la fleur, & trouvé que cette plante étoit d'un genre inconnu jusqu'ici; mais ne voyant pas clairement la puissance sensitive de

ſes feuilles, & ne connoiſſant pas la raiſon de leur contexture, ou ne voulant pas la chercher, il l'a rangée dans la claſſe approchante de la *droſſera*, ou *roſa ſolis*, à laquelle pluſieurs perſonnes ont prétendu qu'elle appartenoit, par les différentes ſimilitudes qu'elle a avec elle. Mais nous devons à M. Guillaume Young de Philadelphie, auquel le roi d'Angleterre a accordé pluſieurs graces, pour l'engager à s'occuper des recherches relatives à l'hiſtoire naturelle, l'obligation d'avoir procuré à l'Europe une de ces plantes vivantes, & d'en avoir cultivé lui-même ſur les lieux une grande quantité. Il nous apprend que cette plante croît dans des endroits ombrageux & marécageux, & fleurit dans le mois de juillet ou d'août; que les feuilles les plus larges qu'il ait vues avoient environ trois pouces de long & un pouce & demi autour des lobes; & il obſerve que les glands qui ſont expoſés au ſoleil ſont d'une belle couleur rouge, mais que ceux qui ſont à l'ombre, le ſont bien moins & tirent ſur le verd. Il eſt indubitable que le gardien d'un ſi curieux jardin, mérite des attentions de la part des naturaliſtes.

Les caractères botaniques du genre nommé *dionæa*, ſelon le ſyſtême de Linneus, qui eſt dans la claſſe de *decandria monogynia*, ſont les ſuivans.

Le calice ou la coupe de la fleur, conſiſte en quelques petites feuilles droites, dont le milieu eſt concave, & dont l'extrêmité ſupérieure eſt pointue.

La couronne ou la fleur a cinq pétales convexes d'une forme oblongue & intérieurement ovale, émoussées au bout & regne de chaque côté, & sont rayées d'un bout à l'autre de plusieurs petites lignes transparentes.

Les sommités des fleurs ont dix filamens égaux plus courts que les pétales, & les extrémités qui contiennent la graine sont à-peu-près ronds. Cette graine ou *farina fecundans*, étant magnifiée, par un verre, grossissant les objets, paroît comme le fruit du tournesol.

Le pystile ou organe femelle, a un germe rond, ou vaisseau embrionique placé au-dessus du réceptacle de la fleur, qui est un peu ridé & à-peu-près de la forme d'un melon; le style est de la forme d'un fil, un peu plus court que les filamens. Le stigmate ou la pointe du style est ouvert & frangé autour de la marge.

Le péricarde ou vaisseau séminal, est un capsule bossu, où il y a une seule cellule ou appartement.

La graine est nombreuse, mais menue; elle est d'une forme ovale & placée au bout de la capsule.

Cette plante est une herbe & croît dans les marais de la Caroline-septentrionale, sur les confins de la méridionale, environ à la latitude de 35 degrés N., où les hivers sont courts & les étés fort chauds. La racine en est écaillée, ne laissant voir que peu de fibres, comme celles des bulbes, & qui sont perpétuelles.

Il y a plusieurs feuilles qui s'inclinent tou-

tes vers la terre, & ſont placées en forme de cercle. Elles ſont jointes. La jointure d'en-bas, qui eſt une eſpece de tige, plate, longue, ayant deux bords, & formant un berceau. Il y en a quelques-unes qui ſont fermées vers les bords. La jointure ſupérieure conſiſte en deux lobes, dont chaque eſt d'une forme demi-ovale, avec leurs bords garnis de poils ſemblables aux ſourcils de l'homme, qui cloſent & renferment les autres parties, quand la plante eſt fermée, ce qui arrive lorſqu'elle eſt caſuellement touchée.

Les ſurfaces de ces lobes ſont couvertes de petites glandes rouges, dont chacune paroît, lorſqu'on les voit, au moyen d'un verre, comme une groſeille.

Parmi les glandes, environ au milieu de chaque lobe, il y a les trois petites épines dont on a déja parlé.

La tige eſt haute d'environ ſix pouces, ronde, douce au toucher, & ſans feuilles, terminée par une pointe fleurie.

Les fleurs ſont d'un blanc de lait & renverſées au bout en forme de berceau, & chacune d'elles à une petite feuille colorée.

Quant à la culture de cette plante, le terrain où elle croît, comme il paroît des racines de celles qui ont été tranſplantées, eſt noir & entremêlé de ſable, comme on en trouve dans les marécages d'Angleterre.

Etant une plante aquatique, elle viendroit vraiſemblablement mieux dans les parties ſeptentrionales, devant être garantie des trop grandes

ardeurs du soleil; & pendant l'hiver il s'agit d'examiner jusqu'à quel point elle peut souffrir le froid. On pourroit user de cloches de verre, comme on fait pour les mêlons, ou les couvrir avec des nattes. C'est d'après cette méthode qu'on en a conservé plusieurs plantes, dans des hivers rigoureux. Les qualités sensitives de cette plante se manifestent proportionnément à la chaleur du tems, ainsi que la vigueur de la plante.

Les étés d'Angleterre ne sont pas assez chauds pour faire mûrir la graine de cette plante, ou peut-être qu'on n'y est pas assez instruit de la culture qui lui convient.

Pour éprouver sa puissance sensitive, on pourroit en mettre quelques-unes dans des pots & placés dans un vase rempli d'eau, dans une serre au printems, & lui donner par-là une espece de situation natale, qui produiroit infailliblement de bons effets.

(*Gentleman Magazine.*)

III.

LETTRE sur le baromètre animal annoncé dans le journal de janvier, page 322.

MESSIEURS,

Ce que vous avez inséré à l'article physique, au sujet des grenouilles vertes, appellées vulgairement *Raynettes*, est un baromètre bien anciennement connu. Les sangsues mises

dans une caraffe d'eau également couverte d'un parchemin perforé de petits trous, offrent des effets pronoſtiques bien plus ſurprenans. Lorſque le tems va ſe mettre au beau, cet animal ſort à moitié ou entiérement de l'eau en ſe colant contre le verre. Le tems à la pluie, vous le voyez au fond de l'eau. Le tems au vent, l'animal s'agite plus ou moins; & j'ai remarqué que ces ſangſues au reſſentiment d'un fort orage, ſont tellement agitées, qu'on leur voit faire mille contorſions, qu'on pourroit preſque nommer ſpaſmodiques. Ajoutez qu'on eſt obligé de nourrir les grenouilles avec des mouches, & que les ſangſues ne demandent aucune nourriture.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(*Journal de* Paris.)



MÉDECINE.

CHIRURGIE.

I.

EXEMPLES d'une longue vie, acquise par la tempérance.

HIPPOCRATES prétend que l'excès du boire n'est pas si pernicieux à la santé que celui du manger. En remplissant son estomac d'une quantité de nourriture hétérogene, il ne peut en résulter que les plus déplorables conséquences: tous les petits vaisseaux & tuyaux du corps humain doivent en être offensés & surchargés, & la circulation du sang interrompue, troublée & ralentie par la pression & la violence qui se font dans la nature.

La voracité & la gloutonnerie doivent nécessairement occasionner les plus grands désordres, & rendre en peu de tems le corps humain semblable à une infirmerie universelle. La tempérance au contraire est la meilleure amie de la nature. Elle conduit à la santé du corps & à la sérénité de l'esprit. Si nous vivons selon la nature, & si nous suivons les regles qu'elle

nous diĉte pour le boire & le manger, nous éviterons encore une des trois maladies communes aujourd'hui dans la vie, dont le terme diminue à proportion que l'incontinence aumente. Les ſept rois de Rome vécurent plus long-tems que les vingt premiers empereurs.

On ne peut voir qu'avec admiration juſqu'à quel âge avancé ſont parvenus ceux qui ont pratiqué & recommandé la tempérance, & la modération dans les deſirs.

Pythagore qui recommandoit d'une façon ſi pathétique à ſes diſciples l'abſtinence & la frugalité, & qui leur en donnoit l'exemple, vécut, ſelon l'auteur anonyme de ſa vie, rapportée par Photius, juſqu'à cent ans.

Le philoſophe Gorgias, qui déclare qu'il n'avoit jamais mangé ou fait aucune choſe pour ſatisfaire à ſes appetits, parvint juſqu'à l'âge de 107 ans.

Hippocrates, le pere de la médecine, vécut plus de 100 ans. Sophocles-le-Tragique, à l'âge de 90 ans, publia un des plus beaux morceaux dans le genre dramatique que l'eſprit humain ait jamais produit, & ne mourut que peu avant ſa centieme année.

L'aimable Xénophon, qui a tant écrit à la louange de la tempérance & de la vertu, a vécut juſqu'à 90 ans & plus. Platon ſon contemporain juſqu'à 81, Diogene-le-Cynique mourut à 90 ans, Xénocrates à 82, Zénon, le fondateur de la philoſophie ſtoïque, parvint juſqu'à l'âge de 98 ans, & ſon ſucceſſeur & ſon diſciple Cléanthes juſqu'à 99.

Pindare qui commence ses poëmes, en disant que l'eau est ce qu'il y a de mieux & de meilleur dans la nature, vécut un siecle.

Agésilas, dont le caractere est si bien peint par Xénophon, ne quitta les armes qu'à 80 ans, établit Nectanebe dans son royaume, & à 84, à son retour d'Egypte, il finit glorieusement sa carriere.

Cicéron, dans son traité de la vieillesse, introduit Caton le Censeur, haranguant à 84 ans & assistant le sénat, le peuple, ses cliens & ses amis de ses conseils.

Le fameux Louis Cornaro, Vénitien, fut d'une très-foible constitution jusqu'à 40 ans : à 80 il publia son fameux livre intitulé : *Méthode sûre & certaine de parvenir, en santé, à un âge avancé ;* & ayant passé sa centieme année, il mourut sans agonie & sans peine accoudé dans son fauteuil.

Aurenzebe, selon Gemelli, ne goûta ni viande, ni poisson, ni fortes liqueurs depuis qu'il eut usurpé le trône jusqu'en 1707, qu'il mourut à près de 100 ans. L'évêque de Bergen, dans son histoire naturelle de Norwege, rapporte, d'après des témoins dignes de foi, qu'en l'année 1733, quatre couples de mariés danserent, en présence de Christian VI, roi de Danemarck, dont les âges joints ensemble montoient à plus de 800 ans, aucun de ces couples n'en ayant pas moins de 100.

Notre heureuse isle, où les regles de la sobriété ont été autrefois observées, put disputer à la Grece & à Rome les exemples de

longue vie. Plutarque repréſente les Bretons comme ayant vécu, au moins pluſieurs d'entre eux, juſqu'à l'âge de 120 ans. Diodore de Sicile rendant aux premiers habitans de cette iſle, le témoignage honorable, qu'ils ſe diſtinguoient par la ſimplicité de leurs mœurs, & étoient heureuſement éloignés du libertinage & de la dépravation des tems modernes; que l'iſle fourmilloit de peuples; que leur nourriture étoit ſimple & frugale, fort éloignée de l'abondance qui eſt la ſuite inſéparable de l'opulence.

Henry Jenkins, pêcheur de profeſſion, vécut 169 ans. Le docteur Robinſon dit que ſa diete étoit très-forte & très dure.

Le vieux Parr mourut à 153 ans. Le docteur Harvey parlant de lui, dans ſon anatomie, dit que s'il n'avoit pas changé de régime & d'air, il auroit peut-être vécu beaucoup plus long-tems encore. Il ne mangeoit que du vieux fromage, du lait, du pain bis, & ne buvoit que de la petite-bierre & du petit-lait.

Buchanan parle d'un pêcheur de ſon tems, qui ſe maria à cent ans, & qui ſe mit en mer dans ſon petit bateau par le tems le plus orageux à 140, & qui à la fin finit ſa vie ſans peine, uſé uniquement par l'âge.

Hobes, célebre philoſophe de Malmsbury, auſſi remarquable pour la ſobriété de ſa vie que par la ſingularité de ſes opinions, mourut à Hardwicke dans la province de Devon, dans la 92eme. année de ſon âge.

Le docteur Mead, un des meilleurs médecins

de ſon tems, même dans Londres, parvint juſqu'à 80 ans.

Le docteur Benjamin Grovenor, qui n'étoit inférieur en érudition, en goût & en eſprit à aucun miniſtre non-conformiſte, mourut en 1758 à 83 ans.

Le docteur Nathaniel Lardner, quoiqu'infatigable pour l'étude, conſerva, par ſa régularité & ſa tempérance, toutes les facultés de ſon eſprit, juſqu'à ſa derniere heure, écrivoit avec toute la clarté & la préciſion poſſibles à 80 ans, & termina ſa glorieuſe carriere à 84.

Mais le dernier docteur Jabez Earle, fournit le plus remarquable exemple moderne de la force de l'entendement & de la mémoire dans un âge fort avancé. Ce docteur, qui étoit un ſavant & digne eccléſiaſtique non-conformiſte, prêcha réguliérement juſqu'à l'âge de 92 ans, & il étoit ſurprenant qu'il ne fût pas plus populaire, les Anglois ne cherchant rien tant que de le paroître. S'il n'eût vécu que peu d'années, ſon adminiſtration auroit probablement été louée, & il auroit prêché une fois de plus devant un grand auditoire. J'ai oui dire que ce nonagénaire prêchoit avec beaucoup de plaiſir. Il étoit abſolument aveugle & prononçoit ſes diſcours avec beaucoup d'onction. (*) Ils

(*) C'eſt l'uſage en Angleterre, ſur-tout chez les conformiſtes, de lire leur ſermon, depuis le tems du docteur Sacheverell, qui ayant prêché à Weſminſter devant le parlement, quelques propoſitions réprimanda-

n'étoient ni d'un ſtyle rampant, ni composés ſans méthode.

Le docteur Nathaniel Tindal, auquel la nation angloiſe eſt redevable de la traduction & de la continuation de l'hiſtoire de Rapin, & qui, à ſon grand honneur, a montré dans cet ouvrage autant d'impartialité que de juſteſſe d'eſprit & de diſcernement, après une aſſiduité infatigable à l'étude, il mourut âgé de 86 ans.

Le docteur Pearce, ſavant & vénérable évêque de Rocheſter qui, dès ſes premieres années, montra tant de jugement & de ſcience, en prenant la défenſe des miracles du Sauveur contre le pétulant & ſophiſtique Woolſton, & auquel on eſt redevable d'une excellente édition de Longin & de deux traités de Cicéron, mourut dans la 84e. année de ſon âge.

On pourroit rapporter beaucoup d'autres exemples du bonheur qu'ont procuré la régularité de la vie & la frugalité pour la tranquillité du corps & de l'eſprit. Mais les exemples d'une longue vie ſe trouvent rarement dans les cours & les villes. Les cours ont toujours été les ſépulchres de la tempérance & de la vertu, & les grandes villes les tombeaux de l'eſpece humaine.

(*The gentleman's magazine.*)

---

bles, s'en rapporta à ſon manuſcrit où elles ne ſe trouverent point.

II.

OBSERVATION sur un genre de pouls extraordinaire dans une maladie soporeuse.

Sur la fin du mois d'octobre dernier, un homme d'une constitution athlétique, fut frappé d'une apoplexie, qui se manifesta par une perte absolue de connoissance, & presque totale de sentiment, par le *stertor apoplecticus*, &c. Ce qu'il y eut d'extraordinaire & de plus remarquable dans son état, fut le pouls. Il étoit intermittent & rebondissant en même-tems, de maniere qu'après un intervalle très-court, mais très-sensible, il y avoit une pulsation ordinaire suivie d'une 2e. & d'une 3e. graduées, dans lesquelles le pouls s'élevoit précipitamment & comme en bosse, pour retomber & finir par une quatrieme plus foible. Ce genre de pouls étoit en même-tems très-fort & battoit avec beaucoup de dureté sous le doigt. L'artere sembloit se briser & laisser passer des caillots de sang à des intervalles réguliers.

Ce pouls s'est soutenu le même pendant trois jours que le malade a vécu dans cet état, auquel les saignées, l'émétique, les vésicatoires, les drastiques les plus forts pris, soit par la bouche, soit en lavement, &c. n'ont pu apporter le moindre changement. Les circonstances n'ont pas permis de faire l'ouverture du corps. Nous invitons les médecins, non pas à faire des romans sur le pouls, mais à recueillir exac-

tement ce qui a été obſervé ſur cet objet par les médecins Chinois, & dont on trouve des traces dans les écrits de Cleyer, de Then-Rhine & du pere Duhalde. Un traité ſur cet objet, fait ſans paſſion & ſans prétentions, quand il ne ſerviroit que pour le prognoſtic, deviendroit d'autant plus précieux en médecine, qu'il nous manque.

(*Gazette de ſanté.*)



AGRICULTURE.

ÉCONOMIE.

INDUSTRIE. COMMERCE.

I.

LETTRE sur la pompe à corde, nouvellement inventée par le sieur VERA.

MONSIEUR, vous avez sans doute été dans le cas d'observer plusieurs fois, ainsi que moi, que nous ne devons pas toujours les découvertes utiles aux efforts des plus grands génies ni aux calculs hardis & profonds des savans. On s'occupe depuis long-tems des moyens de simplifier les pompes. Il faut l'avouer, les méchaniciens hydrauliques, à force de calculs & d'expériences, sont parvenus à des résultats surprenans. Mais qui le croiroit, Monsieur, nous sommes redevables, depuis très-peu de tems de la pompe la plus simple, la plus commode & la moins dispendieuse, à un simple particulier qui n'avoit jamais songé à acquérir de grandes connoissances, du moins de celles que supposent l'étude & l'emploi de la méchanique,

& dont le nom déformais célebre figurera à l'avenir parmi ceux des bienfaiteurs de la fociété.

Le hafard place un jour le fieur Vera, employé à la pofte, de maniere que fes yeux font fixés fur une corde avec laquelle on tiroit des feaux d'un puits. Il obferve que la partie qui avoit trempé dans l'eau, dégouttoit encore de ce fluide en arrivant à l'orifice du puits. Ce fait qui frappe inutilement nos yeux depuis fi long-tems, devient pour lui un trait de lumiere; il médite, il réfléchit, fon imagination s'allume, il tente quelques expériences qui le confirment dans l'idée où il eft que la corde montera un volume d'eau plus confidérable, en proportion de la viteffe qui lui fera donnée, & il ne tarde pas à exécuter la pompe que tout Paris a été voir avec empreffement.

L'exécution eft auffi fimple que la découverte, & voici la defcription de fa machine : une corde fans fin embraffe deux poulies fixes, égales, pofées l'une au-deffus de l'autre dans un même à-plomb. La poulie inférieure eft plongée dans le réfervoir d'où il faut élever l'eau, & la fupérieure eft placée à l'endroit où l'eau doit être élevée. Un même axe enfile la poulie fupérieure & une autre poulie d'un plus petit diametre; une chaîne fans fin s'enveloppe autour de cette derniere poulie, & d'une grande roue qui a fon axe particulier. En faifant tourner la roue, foit au moyen d'une manivelle fimple ou double, foit de toute autre maniere, le mouvement fe communique par la chaîne

ſans fin aux poulies & à la corde ſans fin qui doit monter l'eau. La partie aſcendante de cette corde éleve une certaine quantité d'eau dont chaque tranche horizontale forme autour d'elle une eſpece de couronne dont l'épaiſſeur dépend du diametre de la corde & de la rapidité du mouvement. La grande poulie ſupérieure eſt enfermée dans une caiſſe percée à ſon fond d'une ouverture pour donner paſſage à la corde. L'eau va frapper le couvercle, ou fond ſupérieur de la caiſſe, d'où elle eſt renvoyée par un canal dans le baſſin deſtiné à la recevoir.

Pour avoir une idée de la cauſe qui fait monter l'eau avec la corde, dit l'académie des ſciences, dans le certificat qu'elle a délivré au ſieur Vera, il ſuffit de ſe repréſenter la corde comme formant, à raiſon de ſes aſpérités, une eſpece de chapelet ſur lequel s'appuie une premiere couche d'eau; de proche en proche ſuccedent des filets ou anneaux fluides qui adherent les uns aux autres, en vertu de leur viſcoſité, & qui, par leur aſſemblage, compoſent de tranche en tranche, ſur toute la hauteur, des couronnes concentriques à la corde. Toute cette eau doit être regardée comme une maſſe qui eſt pouſſée de bas en haut par le mouvement aſcenſionnel, imprimé à la corde qui leur ſert de noyau. A quoi il me ſemble qu'on pourroit & devroit même ajouter que l'air environnant forme autour de la corde un tuyau inviſible dont les parois intérieures, qui réſiſtent en raiſon de la vîteſſe acquiſe de

la corde, retiennent autour d'elle l'eau qui lui eſt adhérente, & l'empêchent de s'écouler en aucun ſens, à la maniere des fluides.

Enfin, M. pour achever de vous donner une idée complette de l'invention du ſieur Vera, il convient de vous donner les dimenſions de ſa machine.

Les deux poulies qui reçoivent la corde ſans fin, ont chacune un pied de diametre; la poulie de renvoi a 4 pouces de diametre. La roue a 4 pieds un pouce de diametre. A cette roue ſont appliquées 2 manivelles qui ont chacune 4 pouces & demi de rayon; la corde ſans fin eſt de ſparterie & a 21 lignes de circonférence. C'eſt avec ces moyens que 2 hommes d'une force ordinaire élevent 250 pintes d'eau, c'eſt-à-dire, un peu plus qu'un muid, en 7 minutes 45 ſecondes, à 63 pieds de hauteur; & vous obſerverez qu'ils fatiguent ſi peu, que l'académie même déclare qu'ils peuvent *ſoutenir ce travail pendant un tems aſſez conſidérable.*

Vous avez vu, M. dans cette découverte, la marche ſimple & accoutumée du génie, obſervez maintenant celle de la médiocrité. J'entends de tous côtés critiquer; *la belle merveille!* s'écrie-t-on, *qui n'en auroit fait autant?* On ne rougit pas de refuſer des connoiſſances méchaniques au ſieur Vera... O Chriſtophe Colomb! que ne peux-tu venir ici préſenter ton œuf à tous nos merveilleux! Vous apprendrez ſans doute avec plaiſir que le gouvernement, qui eſt bien loin de voir ainſi, s'eſt chargé,

P 2

à ce que l'on assure, de la reconnoissance publique envers le Sr. Vera.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas nécessaire de vous observer, M. combien cette nouvelle espece de pompe peut être utile; il est vrai que je suis de plus en plus surpris de ce que le procédé dont on se sert dans plusieurs de nos provinces, & particuliérement en Languedoc, pour tirer l'eau des puits communs, ne l'ait pas fait imaginer plutôt. On y fait usage de cordes sans fin avec des petits godets de distance en distance, lesquelles sont également mises en mouvement par un rouage fort simple. J'ai vu plusieurs de ces puits; & surpris de voir toujours à côté de la corde à godets une autre corde toute unie, qui ne me paroissoit propre qu'à rendre la résistance plus grande, j'en fis faire l'observation aux bonnes gens qui venoient chercher de l'eau; mais ils surent bien me répondre qu'en supprimant cette corde qui me paroissoit inutile, & même nuisible, les godets arriveroient moins pleins & donneroient moins d'eau. La pompe du sieur Vera me rappelle ce fait qui avoit glissé sur mon esprit, & me fait sentir combien l'expérience & la nécessité sont de grands maîtres.

Cette lettre est un hommage que je rends à l'idée heureuse de cet honnête citoyen; votre amour pour le bien public, & le desir que vous avez toujours témoigné, de faire connoître à la société les gens qui ont droit à sa reconnoissance, me font espérer que vous voudrez bien insérer ma lettre dans votre feuille

qui porte elle-même le caractere de l'utilité publique. J'ai l'honneur d'être, &c. F. M.

P. S. Le sieur Vera demeure rue Plâtriere, & les personnes qui voudroient se procurer de ses pompes, pourront s'adresser à lui. (*Gazette d'agriculture, commerce, arts & finances.*)

I I.

TABLE de santé.

On se rappelle l'invention des *fourneaux économiques* par le sieur Nivert. L'expérience a prouvé que cet artiste ingénieux connoissoit l'art de préparer les alimens & de leur conserver par une heureuse combinaison de l'eau & du feu, toute la saveur dont ils sont susceptibles. Nous avons rendu compte de cette invention, dans le journal de décembre 1780, pag. 333, & dans celui de mai 1781, pag. 377.

Encouragé par ce premier succès, & dirigeant toujours ses recherches vers des objets utiles & commodes, le sieur Nivert vient d'imaginer une table qui réunit un grand nombre d'avantages & de commodités, sur-tout pour les personnes valétudinaires, sujettes aux insomnies, qui ont besoin de prendre souvent des boissons chaudes dans la nuit, de changer de linge, &c. &c. Tout le monde conçoit de quel prix seroit un meuble, un ustensile quelconque

portatif, qui joindroit à la propreté, l'avantage de pouvoir servir en même-tems de table de nuit, de table à jouer, de table à écrire, de poële en hiver, qui offriroit tous les avantages d'un bain-marie sans en avoir les inconvéniens ; qui n'exposeroit ni aux accidens du feu, ni aux inconvéniens de la fumée. Tel est celui que le sieur Nivert, dirigé par les conseils d'un médecin, a imaginé & exécuté. Il a trouvé le moyen d'entretenir & de conserver dans le centre de cette table, une chaleur suffisante pour tenir les boissons chaudes, ou tiedes à volonté; de pratiquer des compartimens propres à contenir plusieurs choses nécessaires, comme écritoire, papier, linge, éponge; tasses, flacons, boule d'étain, lampions & autres choses utiles sur-tout pour la nuit. Le tout est sous une seule clef. Il y a de plus une espece de chanceliere pour tenir les pieds chauds, en cas qu'on veuille s'en servir pour table à écrire. Le sieur Nivert nous ayant rendus témoins de sa nouvelle découverte, nous n'avons pu nous empêcher d'admirer la simplicité de cette table & les avantages qu'elle offre dans une infinité de circonstances, sur-tout pour les malades.

La demeure du sieur Nivert est, maison de M. Dumas, rue & vis-à-vis le Cherche-Midi, F. S. Germain, à Paris.

(*Gazette de Santé.*)

III.

MAGASIN d'ouvrages en paille.

MESSIEURS,

Je crois que le public vous saura gré de lui faire connoître un magasin aussi curieux par son assortiment, que rare en son genre. M. Delasson, ancien officier des chasses de feu S. A. S. Mgr. le prince de Conti, demeurant hôtel du prieuré St. Martin-des-Champs, vient d'ouvrir un magasin d'ouvrages en paille, qu'on peut regarder comme le chef-d'œuvre de cette espece d'art, pour la variété & la solidité : on y trouve des meubles, qui, par leur volume, ne paroissent pas susceptibles de ce genre de travail, tels que commodes, tables de toute espece, écrans à pied, à main, encoignures, soufflets, souvenirs de cheminées & de poche, nécessaires à différens usages, tableaux flamands, &c. boëttes à jeu, à thé, coffre à broder, porte-montre, éventails, &c.

(*Journal*



TRAITS DE BIENFAISANCE, DE PATRIOTISME, DE COURAGE, DE JUSTICE ET D'HUMANITÉ.

I.

SUIVANT le plan que nous nous sommes formé de rapporter tous les traits de bienfaisance & d'humanité auxquels la naissance de l'héritier du trône françois a donné lieu, nous allons faire connoître ceux que nous avons pu recueillir.

Le 26 novembre dernier, une société d'hommes vertueux & sensibles, après avoir distribué des secours dans Paris à plusieurs infortunés, a voulu que le jour de la naissance de Mgr. le Dauphin fût un jour de bonheur pour les malheureux qui, au même instant que lui, avoient vu la lumiere. En conséquence, elle a adopté 7 jeunes infortunés dont elle a arrêté de prendre soin; elle les élevera, les entretiendra, & leur donnera un état en raison des talens qu'ils pourront annoncer.

(*Journal encyclopédique.*)

I I.

Les proteſtans de la même capitale, ayant à leur tête M. Leſtevenon de Berkenrode, ambaſſadeur de Hollande, ainſi que M. & Mme. Necker, après avoir fait chanter un *Te Deum* dans la chapelle de l'hôtel de Hollande, ont fait une quête dont le produit, fort abondant, a été verſé dans le ſein de pauvres de leur communion.

M. Necker a donné, à la même occaſion, une grande fête à St. Ouen, où il y a eu 15 mariages de payſannes dotées par Mme. Necker.

I I I.

Le 6 décembre, on a porté de la part d'une perſonne qui n'a point voulu faire connoître ſon nom, chez MM. de Boiſſy, tréſoriers de la compagnie de l'aſſiſtance des priſonniers de Paris, une ſomme de 75000 liv., afin d'être employée en aſſiſtances & délivrances de priſonniers pour dettes de mois de nourrices, en préférant ceux qui auroient le plus grand nombre d'enfans, & qui réuniroient en leur faveur les meilleurs témoignages. MM. de Boiſſy ont fait, le 12, au Fort-l'Evêque l'emploi de cette ſomme, avec laquelle ils ont aſſiſté & délivré 180 peres ou meres de famille débiteurs de mois de nourrices, dont 82 hommes & 98 femmes.

I V.

MM. de Boiſſy ont encore fait, le même jour, une pareille délivrance avec une ſomme de 600 livres, qui leur avoit été remiſe pour le même objet, le 7, de la part d'une autre perſonne qui a également gardé l'anonyme. Ils ont, avec cette ſomme, aſſiſté & délivré 28 peres ou meres de famille débiteurs de mois de nourrices, dont 10 hommes & 18 femmes.

V.

M. de Fleſſelles, intendant de Lyon, a écrit à tous les curés de cette ville, à ceux des autres villes & villages du Lyonnois, pour leur demander un état exact de tous les enfans nés le même jour que Mgr. le Dauphin, afin d'envoyer aux parens de ceux qui ſont dans l'indigence, les ſecours qui peuvent leur être néceſſaires.

V I.

M. le comte de Faudoas, ſeigneur & commandant pour le roi de la ville de Bar-ſur-Seine, s'étant diſpoſé à donner une fête publique, & ayant appris que pluſieurs habitans de la ville étoient hors d'état de payer en 1781 leur quote des impoſitions royales, ſe fit repréſenter les rôles, & acquitta celles des citoyens qu'on lui démontra ne pouvoir le

faire. Il pourvut à cette utile charité, qui étoit assez considérable, par le retranchement qu'il fit d'un souper qui devoit terminer les fêtes qu'il avoit ordonnées.

VII.

M. de la Corée, intendant de Franche-Comté, a fait porter dans toutes les prisons de la ville de Besançon, & en particulier dans l'hôpital des mendians, les secours les plus abondans. Il a doté & marié 7 filles; la cérémonie des mariages a été célébrée dans la cathédrale par l'évêque de Rosy. Après la célébration, les nouveaux mariés sont revenus à l'hôtel de l'intendance, où M. & Mme. de la Corée leur ont donné, ainsi qu'à leurs familles, un repas somptueux avec un grand nombre de personnes des plus distinguées. Les nôces ont été terminées par un bal donné à l'hôtel-de-ville.

VIII.

La ville de Vienne en Dauphiné, qui commence à se relever de ses ruines anciennes par les soins de M. Pajot de Marcheval, intendant de la province, & qui, à l'occasion de la naissance de Mgr. le Dauphin, s'est pénétrée de l'inestimable satisfaction qu'elle a, de voir son nom concourir à la qualification distinctive de ce prince, a ordonné l'impression d'un procès-verbal des réjouissances qu'elle a faites:

parmi les détails ordinaires de ces fêtes, on obſerve que le corps-de-ville, auſſi-tôt qu'il eut appris l'heureuſe nouvelle de la naiſſance de Mgr. le Dauphin, délibéra unanimement de marier quatre filles natives de la ville, pauvres & de bonnes mœurs, & de donner des maîtriſes gratuites à des ouvriers de diverſes profeſſions; que l'archevêque s'empreſſa de contribuer & d'ajouter aux dots qu'on avoit arrêté d'aſſigner aux quatre filles; que le corps des notaires, auxquels ſe joignit le receveur des domaines, délibéra de doter auſſi une cinquieme fille; que dans la diſtribution des maîtriſes, ſucceſſivement augmentée, & portée au nombre de 36, on favoriſa ſur-tout les draperies, vraie ſource de la proſpérité actuelle de cette ville; que les maîtres gardes de ce corps voulant auſſi augmenter ces actes de bienfaiſance, gratifierent de quelques maîtriſes les meilleurs ſujets, & qu'enfin, ſur des billets des curés de la ville, on diſtribua, le jour principal des fêtes, une quantité conſidérable de pain aux pauvres.

I X.

L'évêque de Caſtres, inſtruit qu'on comptoit chaque année, dans l'étendue de ſon dioceſe, un grand nombre d'enfans, & de femmes qui mouroient par la ſeule inhabileté des matrones qui s'ingéroient dans les importantes fonctions de ſages-femmes, ſans autre miſſion que le beſoin de ſubſiſter & de ſe procurer un état utile, a voulu pourvoir à ce déſordre par les

moyens efficaces d'une inſtruction préliminaire, à laquelle les perſonnes qui ſe dévoueroient à cet état ſeroient aſtreintes. Il adreſſe, à cet effet, une lettre circulaire aux curés & aux officiers municipaux de ſon dioceſe, pour les engager à ne faire choix que des femmes, qui, par leurs mœurs & leur aptitude connue & éprouvée, paroîtroient les plus propres à exercer la profeſſion de matrone. Non-ſeulement ce prélat a offert de fournir aux frais de voyages, de retour & d'entretien pour tout le tems que durera l'inſtruction des éleves, mais encore il a établi trois prix en argent, qui ſeront diſtribués, à la fin du cours, à celles qu'on reconnoîtra pour être les plus inſtruites. L'évêque a eu le bonheur de trouver dans la perſonne de M. Icart, profeſſeur & démonſtrateur royal en chirurgie, également connu par des opérations qui atteſtent ſon utile expérience, & par des prix remportés à l'académie royale de chirurgie de Paris, qui honorent ſes talens, un citoyen zélé qui s'eſt prêté avec le déſintéreſſement le plus noble à ſeconder les intentions bienfaiſantes du prélat, de maniere que le premier cours d'accouchemens a été ouvert le 14 octobre dernier par cet habile chirurgien, dans une des ſalles de l'hôtel-de-ville, où M. Icart a lu devant l'aſſemblée la plus nombreuſe un diſcours ſur l'utilité de cet établiſſement.

X.

Le 22 novembre, à 11 heures du soir, le feu éclata à la Noue, fauxbourg de Saint-Dizier en Champagne, dans une grange appartenante à une veuve chargée de 5 enfans, fermiere de M. le cardinal de Bernis; cette grange, remplie de grains, fut bientôt la proie des flammes, & les bâtiment voisins n'ont dû leur conservation qu'à la promptitude des secours administrés par les officiers municipaux, ceux de la police & par le subdélégué. A minuit, un prélat du plus grand nom, & revêtu des places les plus éminentes, passant par ce fauxbourg, fit arrêter sa voiture, en descendit, vint encourager les travailleurs, & ne songea à se remettre en route qu'après s'être assuré qu'il n'y avoit plus de danger pour personne. Il fit ensuite appeller la veuve incendiée, à laquelle il remit 50 louis. Il en laissa 18 autres au curé de la paroisse, pour être distribués aux voisins de cette grange, auxquels la crainte avoit fait jetter leurs meubles dans la rue.

X I.

Extrait des registres des délibérations du bureau de l'hopital-général, tenu à la Pitié le 24 décembre 1781.

» Le sieur Doutremont a exposé que Mgr. le Cardinal de Rohan, grand-aumônier de Fran-

ce, lui a fait dire que le roi desirant de faire participer les pauvres à la joie universelle que la naissance d'un Dauphin a répandue dans tout le royaume, lui a fait remettre des fonds pour des aumônes, & qu'entr'autres actes de charité, le grand-aumônier a proposé & fait agréer à S. M, qu'une partie de ces fonds fût appliquée à faire retirer de l'hôpital des enfans-trouvés, des enfans légitimes, pour les rendre, sans remboursement d'aucune dépense ni nourriture, aux peres & meres qui, par leur indigence, auroient été forcés de les exposer. Sur quoi la matiere mise en délibération, il a été arrêté que pour remplir les vues bienfaisantes de S. M., & contribuer, dans une occasion si intéressante, à leur entier accomplissement, il sera donné avis, dans les gazettes & journaux, aux peres & meres que la misere a pu réduire à l'extrêmité d'exposer des enfans légitimes, qu'ils peuvent se présenter au bureau de l'hôpital des enfans-trouvés, situé rue Notre-Dame, pour y faire inscrire leurs noms, professions & demeures, & d'y représenter l'acte de réception de l'enfant qu'ils voudront retirer, l'extrait de célébration de leur mariage, l'acte baptistaire de l'enfant, & un certificat du curé de leurs paroisses, qui attestera leur bonne conduite, notamment qu'ils sont présentement en état d'élever leur enfant, & néanmoins dans l'impuissance de rembourser les dépenses de nourriture & d'entretien faites par l'hôpital : laquelle justification sera faite dans le cours d'un mois, à compter du premier jan-

vier 1782; & à l'expiration de ce délai; sur le rapport qui sera fait au bureau de l'administration dudit hôpital, tous les enfans à l'égard desquels on aura satisfait aux conditions ci-dessus, seront rendus à leurs parens, sans exiger d'eux aucun remboursement quelçonque. Mais afin que ce bienfait de S. M. ne puisse induire les peres & meres à se soustraire, en exposant leurs enfans, à l'obligation de les élever qui leur est imposée par toutes les loix divines & humaines, ce sera sans tirer à conséquence pour l'avenir.

(*Journal de* Paris.)

X I I.

M. le prince de Robecq, écrit-on de Dunkerque, vient d'obtenir de S. M. un brevet de lieutenant de frégate du roi pour l'intrépide Dowlin, capitaine du corsaire la *Fantaisie* doublé en cuivre, armé de 14 canons de 4 livre de bales & 56 hommes d'équipage. Pendant 3 mois de croisiere, il a fait 48 prises qui sont estimées un million & demi argent de France. Le 10 juillet il arriva à Morlaix avec 15 rançons montant à 6350 guinées; le 4 août avec 9 montant à 10,280 guinées; le 14 avec 4 montant à 5600; le 18 septembre avec 9 montant à 6070, & le 23 octobre avec 8 montant à 4460. Total, 32,760 guinées qui a 25 liv. par guinée font 819,000. liv. Plus, une prise chargée de vivres, vendue à Morlaix 30,000 livres, une autre prise allant de

Corck à Sainte-Lucie, chargée de vivres & autres marchandises, estimée 120,000 livres; une autre riche prise chargée de draps, toiles, clincaillerie allant de Liverpool à Charles-Town, estimée 550,000; total 1,519,000. Les armateurs de ce corsaire sont MM. Aget & Kenni de Dunkerque.

(*Mercure de* France.)

XIII.

La frégate la *Magicienne*, de 32 canons, commandée par M. de la Bouchettiere, capitaine de vaisseau, partie de Portsmouth dans l'Amérique-Septentrionale le 31 août, rencontra, le premier septembre, le vaisseau le *Chatham*, percé pour 62 canons, & en ayant 50 de montés du calibre de 24 à sa premiere batterie. Après un combat de 3 heures, ayant eu ses mâts percés de plusieurs boulets, ses vergues coupées, toutes ses manœuvres hachées, voyant que le peu de vent ne lui permettoit pas d'échapper à l'ennemi, qui avoit une marche supérieure, elle se rendit, pour ménager le sang des braves sujets du roi qui avoient combattu si vaillamment, malgré la supériorité des forces de l'Anglois. La frégate a eu 32 hommes tués & 54 blessés. Un matelot, nommé Nicolas d'Achicourt, natif de Boulogne, étendu sur le gaillard & prêt à expirer, saisit la main du capitaine, & lui dit : *Je vais mourir ; mais je regrette moins la vie que de voir la frégate au pouvoir de l'ennemi.*

X I V.

L'électeur, écrit-on de Mayence, voulant rendre notre université plus florissante, vient de supprimer trois de nos couvens, savoir, la Chartreuse, près de cette ville, le monastere d'Alten-Munster, & la maison de Sainte-Claire. L'université vient d'être mise en possession de tous les biens, meubles & immeubles, qui leur appartenoient. Les commissaires nommés par l'électeur, se sont rendus le 15 de ce mois (*novembre*) à 9 heures du matin dans des voitures de la cour aux endroits désignés; ils ont annoncé aux religieux assemblés les ordres du souverain; & après la prise de possession, ils se sont fait livrer par les supérieurs les clefs des monasteres. Au bout d'une heure, tout fut réglé avec la plus grande tranquillité. Les religieux & religieuses soumis à cette suppression, continueront néanmoins de vivre en communauté, en observant l'ancienne discipline, & faisant le service divin comme ci-devant. Une commission nommée par le prince est chargée de pourvoir à l'entretien des individus, sans qu'ils souffrent aucune diminution dans ce qui leur étoit antérieurement accordé. Le même jour, l'université se rendit au palais électoral pour remercier S. A. de ses soins paternels pour son accroissement.

ANECDOTES.

SINGULARITÉS.

I.

LA poésie a écrit (à l'occasion du Dauphin qui fait notre joie, après avoir été l'objet de nos vœux) que *sa naissance est un bienfait*. L'histoire appuie cette vérité. C'est une époque précieuse & rare qu'un tel événement. Depuis la cession du Dauphiné à la France, jusqu'à ce moment, c'est-à-dire, dans l'espace de 432 ans, la France n'a reçu au berceau que 14 Dauphins; & en nous bornant à la branche royale de Bourbon, voici le cinquieme depuis 180 ans. (*)

La naissance d'un *duc de Bourgogne*, c'est-à-dire, du fils aîné d'un Dauphin, est encore

(*) Voyez le *calendrier du Dauphin*, contenant le tableau historique des princes nés Dauphins, depuis 1349 jusqu'au 22 octobre 1781; avec un choix de pieces en l'honneur de Mgr. le Dauphin. A Paris, chez Lottin l'aîné, imprimeur rue St. Jacques, au coq. 1782.

plus rare, puisqu'en 402 ans (1349 à 1751) l'histoire ne nous en présente que quatre. (*)

I I.

M. Turgot alla voir un jour Voltaire chez M. le marquis de Villette, & ce jour-là la goutte tourmentoit beaucoup ce ministre, & ne lui laissoit pas un libre usage de ses jambes. — Vous voilà, M. Turgot, lui dit Voltaire ? Eh ! comment vous portez-vous ? — J'ai beaucoup de peine à marcher ; je souffre. — Ah ! Messieurs, s'écria Voltaire avec enthousiasme, toutes les fois que je vois M. Turgot, je crois voir Nabuchodonosor. — Oui, les pieds d'argile, répondit le ministre. — Et la tête d'or, la tête d'or, répliqua Voltaire.

I I I.

Pour peu qu'un trait soit libre, il ne peut être excusé dans la bonne compagnie, qu'en faveur d'une extrême finesse. Delà le bon-mot de Fontenelle : » quand je dis quelques folies, les jeunes filles & les sots ne m'entendent point. «

I V.

Un jour Louis XIV dit le plus sérieusement

(*) Voyez l'*Almanach historique des ducs de Bourgogne*. Paris, Lottin, 1752, vol. *In-24*.

du monde à un ſeigneur de ſa cour dont il connoiſſoit l'ambition demeſurée : — Savez-vous l'eſpagnol ? — Non ſire. — Tant pis. Ce ſeigneur crut qu'en apprenant vîte cette langue, il parviendroit à être ambaſſadeur. Il y donna donc tous ſes ſoins, & le ſut en très-peu de tems. Se préſentant alors devant le monarque : — Sire, j'ai appris l'eſpagnol. — Le ſavez-vous au point de le parler avec les Eſpagnols mêmes ? — Oui, Sire. — Je vous en félicite. Eh bien ! Vous pourrez lire *Don Quichotte* dans l'original.

V.

Un jeune homme payé par les ennemis de la Motte, pour ſiffler ſa tragédie d'*Inès*, fut ſi attendri à la ſcene des enfans, qu'il dit en pleurant à un de ſes camarades du parterre. — Tiens, mon ami, ſiffle pour moi, je n'en ai pas la force.

V I.

Piron ſe trouvant en loge à l'opéra, à côté d'une femme de la réputation la plus ſuſpecte, & qu'il connoiſſoit bien, ne ceſſoit de jetter des yeux malins ſur elle. Celle-ci enfin, s'en impatiente, & dit au poëte avec humeur : — M'avez-vous, de vos gros yeux, aſſez conſidérée ? — Je vous *regarde*, Madame, reprit gaîment Piron, mais je ne vous *conſidere* pas.

BIBLIOGRAPHIE DE L'EUROPE.

ITALIE.

LUNARIO per i contadini della Toſcana, &c. *Almanach à l'uſage des payſans de la Toſcane, pour l'année 1782, ou neuvieme année ruſtique.* A Florence, chez Bonaiuti. *In-12.* de 144 pages avec une planche.

RIEN de plus ordinaire que de voir des expériences contradictoires en fait d'agriculture. La cauſe n'en peut être attribuée qu'à la négligence qu'on apporte en les faiſant, ou au défaut des obſervations. La ſituation du terrein, ſa nature, la qualité des ſemences, la culture de la terre, le climat, la ſaiſon, les météores & cent autres circonſtances concourent au ſuccès d'une expérience, & doivent être obſervées indiſpenſablement Telle eſt la matiere de la préface inſtructive de ce livre très-utile, qui paroît depuis neuf ans, pour l'inſtruction des habitans de la campagne. L'almanach de la préſente année traite de l'agriculture, ſavoir des oliviers & de leur fruit, des trente-deux différentes eſpeces d'oliviers qu'on cultive dans le territoire de Florence; en outre, on y trouve à l'ordi-

naire, le Journal météorologique de l'année 1780, & celui d'agriculture de l'année 1781. Les loix, les opérations publiques, les noms des souverains; de plus, des recherches, des observations, des expériences & autres mémoires relatifs à l'agriculture, rendent toujours plus précieux cet almanach. On y trouve aussi quelques proverbes villageois touchant les propriétés des saisons & des tems, avec la suite de la Bibliotheque géorgique-italienne, qui, cette année, va jusqu'à la lettre M. Ce sont des mémoires & des recettes concernant les bestiaux, le fourrage, le citise, la préparation du chanvre, la maniere de tenir les vaches, les chevaux & les bœufs, à l'usage des campagnes de la Toscane; la culture des asperges, la maniere de faire le vin de Chianti, &c. & la teinture de la garance. On y voit enfin des questions proposées par l'académie des Géorgophiles, & l'analyse des livres, qui ont traité nouvellement de l'agriculture.

(*Novelle letterarie.*)

TRI-LICHANON goni-arithmetron; id est, tripl-index angulo-numerans & mensurans instrumenti geometrici gradus, minuta, & secunda omnia, *nova inventio*, quam *Franciscus Perez*, sacerdos Camarapolitanus publico juri Europæorum mathematicorum dicat. *Florentiæ*, *1781. In-4to.* de 28 pages.

Cet ouvrage, malgré son titre pompeux & scientifique, ne nous annonce rien de nouveau, quoique son auteur prétende nous donner une nouvelle invention. Ce sujet a déja été traité par M. le duc de Chaulnes & Ramsden.

(*Novelle letterarie.*)

RISOLUZIONE d'un caso chirurgico anatomico, proposto ai giovanni, &c. *Résolution d'une question chirurgico-anatomique, proposée aux jeunes étudians en chirurgie, au concours du prix de la médaille, le 16 novembre 1780, &c.* A Rome, 1781. *In-4to.* de 33 pages. Chez les Lazzarini.

La méthode d'encourager les étudians de chirurgie, par des prix consistans en médailles, a été introduite sous le pontificat actuel. Celui qui a été jugé digne du prix, est François Marinucci, jeune étudiant en chirurgie.

(*Novelle letterarie.*)

ELOGIO dell' imperatrice Maria, &c. *Eloge de l'impératrice* Marie-Thérese d'Autriche, *prononcé en présence de sa majesté la reine de Naples, dans l'église des carmes de Caserte; par* Jean Vivenzio, *médecin de sa majesté, le 11 janvier 1781.* A Naples, de l'imprimerie royale. *In-4to.* de 17 pages.

Ici l'on désigne le caractere d'un bon souverain. L'auteur en trouve un exemple & un modele en Marie-Thérese, digne mere de la *sérénissime reine des Deux-Siciles*, à laquelle cet éloge est dédié. Il est écrit avec beaucoup de pureté, & avec une élégante simplicité, les principales actions de l'impératrice y sont exposées dans un jour avantageux.

(*Novelle letterarie.*)

ESAME critico, &c. *Examen critique des observations du* P. Guillaume de la Vallée, *sur la maniere d'améliorer les vins d'Italie, suivi de deux*

deux mémoires, l'un sur le vin *& l'autre sur* l'huile, *lus dans l'académie des Géorgophiles; par* M. Piavano Paoletti. A Florence, 1781, de l'imprimerie d'Antoine Benucci & compagnie. *In-8vo.* de 101 pages.

L'*Enologie*, ou l'art de faire le vin, par M. Piovano Paoletti, a été bien accueillie en Italie. Le P. Guillaume de la Vallée, de l'ordre des freres Mineurs, ayant trouvé à redire à la méthode de M. Piovano, a publié un ouvrage intitulé : *Observations sur la maniere d'améliorer les vins d'Italie*, dans lequel il fait plusieurs objections à M. Piovano. Celui-ci a cru devoir lui répondre; c'est ce qu'il fait aujourd'hui avec beaucoup d'énergie & de clarté, & en même-tems, d'une maniere victorieuse. Il nous montre clairement qu'il est plus fait pour connoître l'amélioration des vins & leur qualité, que le révérend P. Guillaume de la Vallée, de l'ordre des freres Mineurs. *Ne sutor ultrà crepidam.*

(*Novelle letterarie.*)

TARIFFA delle gabelle Toscane, &c. *Tarif des gabelles de Toscane.* A Florence. 1781. Chez Gaetan Cambiagi, imprimeur du grand-duc. *In-4to.*

Une époque à jamais mémorable pour la législation économique de la Toscane sera le premier octobre 1781, jour auquel a été mis a exécution le nouveau systeme sur les gabelles, que S. A. R. le grand-duc Pierre Léopold a voulu substituer à l'ancien, en faisant l'avantage de ses peuples. On peut dire de ce prince auguste, qu'il met tout son bonheur dans celui de ses sujets. Tout ce qui est dans les autres états ré-

puté difficile & dangereux à exécuter, quoique l'avantage public en résulte évidemment, réussit merveilleusement entre les mains de ce prince entreprenant & magnanime, qui fonde sa propre félicité sur celle de son peuple, & qui sacrifie volontiers à cet objet les plus belles portions des revenus attachés à sa couronne. Telle est la suppression de toutes les nombreuses gabelles, qui ont été par le passé établies dans le grand-duché de Toscane, auxquelles est substituée une seule gabelle, afin qu'il soit payé dans un seul endroit, c'est-à-dire, aux frontieres ou aux douanes principales de l'intérieur du duché, au choix des marchands. Comme les bienfaits ne sont pas toujours évalués autant qu'ils méritent, ou sont bientôt oubliés de la part des hommes, on a cru avec raison devoir joindre au tarif en question une préface qui puisse conserver la mémoire de la méthode avec laquelle étoient administrées par le passé les gabelles de Toscane, afin que dans tous les tems on puisse en faire la comparaison avec celle qui est nouvellement instituée, & avoir devant les yeux un des motifs qui engage principalement les Toscans à garder un éternel souvenir des bienfaits de leur prince actuellement régnant. L'auteur de cette préface savante, qui pour s'en assurer modestement la gloire, a caché son nom dans un acrostiche, explique l'origine des nombreuses gabelles, qui étoient établies en Toscane; rapporte à chacune d'elles une histoire succinte des loix fondamentales, qui en déterminoient la quantité; fait voir la distinction des territoires qui pour cause des gabelles, étoient divisés en plusieurs départemens, les lieux qui y étoient compris & les douanes qui les environnoient; il désigne les maximes générales, ob-

ſervées dans la compilation du nouveau tarif, & cite dans des notes prolixes mais ſavantes, les loix & les réglemens qui ſont déja émanés du grand-duc actuellement régnant, non ſeulement avant le nouveau tarif, mais encore pour affermir en Toſcane les droits de propriété & la liberté civile. La notice de cette opération bienfaiſante, ſans compter ce qu'il peut y avoir de recherches ſavantes dans cette préface, fait beaucoup d'honneur à ſon auteur.

La légiſlation eſt la partie la plus ſublime de la véritable philoſophie. Un prince, s'il aime véritablement ſes ſujets, & s'il a l'intention de les rendre heureux, peut, d'un trait de plume ratifié du ſceau royal, changer d'un jour à l'autre la conſtitution du gouvernement, & faire voir comment tous les hommes dans l'état de ſociété peuvent jouir d'une égale félicité. De tels ſouverains méritent d'être éterniſés, tant dans les faſtes de la littérature, que dans ceux de l'hiſtoire.

(*Novelle letterarie.*)

DEGLI abbigliamenti e delle acconciature delle done, &c. *Des habillemens & des parures des femmes, traité de* Tertulien, *traduit en langue Toſcane par* Dominique Pacchi. A Florence. 1781. Chez Antoine Joſeph Pagani.

L'ouvrage de Tertulien eſt deſtiné à reprendre & à condamner les parures & les habillemens des femmes; mais on peut dire avec raiſon que c'eſt *vox clamantis in deſerto.* On a beau crier dans les chaires ou autre part contre le luxe des femmes, elles continueront toujours à mettre en uſage l'art de la toilette & la parure des habillemens. M. Dominique Pacchi a

jugé a propos d'ajouter à ſa traduction des notes & des remarques pour ſervir d'éclairciſſement au texte. Cette traduction eſt fidelle & a le mérite de l'exactitude; il eût été à ſouhaiter que M. Pacchi eût choiſi, pour rendre dans ſa langue, un autre ouvrage que ce traité de Tertulien, à moins qu'il n'eſpere effectuer par ſa traduction, ce que depuis pluſieurs ſiecles l'ouvrage même de Tertulien, & les ſermons des prédicateurs, n'ont pu encore ébaucher, nous voulons dire la réforme dans la parure du beau-ſexe.

(*Novelle letterarie.*)

OSSERVAZIONI intorno, &c. *Obſervations ſur les maladies qui attaquent les Européens dans les pays chauds & dans les navigations lointaines*; *par* Nicolas Fontana *de Cérmone.* Livourne 1781. Chez Jean-Vincent Falorni. *In-8vc.* de 163 pages.

L'opinion ſoutenue par M. l'abbé Raynal, que le commerce eſt la ſource du progrès que les nations ont faits dans les ſciences & dans les arts, ſe vérifie ici quant à la médecine. Cet ouvrage eſt le réſultat des obſervations faites par M. Nicolas Fontana, dans ſon voyage aux Indes orientales, depuis 1776 juſqu'à 1781. Ces obſervations regardent preſqu'en tout la médecine maritime, & font connoître des moyens ſalutaires, inconnus juſqu'ici, & qui peuvent être d'une grande utilité. Elles ſont diviſées en huit chapitres, qui traitent 1°. des fievres, 2° de la dyſſenterie, 3°. de la bile, 4°. des maladies du foye, 5°. du rhumatiſme, 6°. du ſcorbut, 7°. des maladies vénériennes, 8°. des maladies chirurgicales. Entre les choſes qui méritent d'être remarquées, nous n'avons garde

d'omettre de parler de la méthode usitée en Asie pour guérir le *rhumatisme*, & de celle usitée en Amérique pour le *scorbut*, par le moyen du bain de terre, comme il a été pratiqué en Espagne par le fameux Solano, & par M. Fouquet en France, pour d'autres maladies chroniques.

Cette méthode consiste, quant au *rhumatisme*, a ensevelir le patient dans le sable jusqu'au cou, quand le soleil est sur le midi, & de l'y laisser, tant qu'il peut en supporter la chaleur. Quant au *scorbut*, les uns enterrent seulement les parties affectées, d'autres se guérissent en s'ensevelissant dans terre jusqu'au cou; on a observé que plus on pouvoit rester en cet état, plus il en résultoit d'avantage pour les malades.

(*Novelle letterarie.*)

OPUSCOLI filosofici, &c. *Opuscules philosophiques.* I. *Des influences météorologiques de la lune.* II. *Des effets électriques.* III. *De l'action de l'huile dans l'eau.* IV. *De la chaleur superficielle & centrale de la terre.* V. *Des fleuves souterrains.* A Milan. 1781. Chez Galeazzi. *In-8vo.*

Pour faire l'éloge de ce livre il suffit d'en nommer l'auteur, le célebre abbé Frisi, professeur royal de mathématiques.

(*Novelle letterarie.*)

LA Pace, poema epico, &c. *La Paix, poëme épique de* Dominique de Gattinara, *de l'académie de la Crusca & de celle des Arcades, &c. précédé d'une préface qui sert d'explication au poëme.* Brunswick. 1780. *In-8vo.*

Voici un Italien qui a transporté les muses de

ſon pays dans l'Allemagne, & préciſément dans le lieu où le célebre Guillaume Zaccharie a exercé dans la langue de ſon pays la poéſie épique & héroï-comique. L'objet de ce poëme regarde (comme il eſt bien naturel au poëte) la ſéréniſſime maiſon ducale de Brunſwich, auprès de laquelle il vit. Le titre de *la Paix*, donné à un poëme épique comme un nom abſtrait & non perſonnel, nous tranſporte à une origine très-éloignée, c'eſt-à-dire, à l'époque mémorable de la paix univerſelle établie par Auguſte, après avoir recouvré ſur les Parthes les enſeignes & les aigles romaines. Ce poëme eſt diviſé en deux parties; la premiere eſt compoſée de dix chants, & la ſeconde de onze. L'eau priſe à ſa ſource eſt toujours la plus pure; ainſi nous citerons le commencement du poëme pour donner une idée plus juſte de la valeur de ce nouveau chantre épique. Il eût été à deſirer pour l'Italie qu'il eût mieux fait les honneurs de ſon pays en Allemagne. Voici donc le commencement du premier chant :

La pace io canto : e ſien fauſti e fecondi
I voti ognor di chi pace deſia!
Di chi brama veder campi fecondi
Di meſſe, e il mondo in placida armonia!
Di chi vuol che di gioja il petto abbondi
Lungi da ogni fierezza, é tyrannia!
La pace io canto : e dall' empireo cielo
Eſſa ci copra col ſuo amabil velo, &c. &c.

» Je chante la paix : puiſſent toujours être » exaucés les vœux de quiconque deſire la paix! » De quiconque ſouhaite voir les campagnes » couvertes d'abondantes moiſſons, & le monde » dans une paiſible harmonie ! De quiconque

» veut que les cœurs se livrent à l'allégresse, » loin de la fierté & de la tyrannie ! Je chante » la paix : puisse-t-elle du haut de l'empirée » nous couvrir de son aimable voile, &c. &c. «

Il ne reste autre chose à desirer, sinon que le *doux & agréable titre* de ce poëme puisse devenir bientôt celui de la mer & de la terre, où s'exerce la guerre la plus acharnée & la plus furieuse.

(*Effemeridi letterarie*)

ORAZIONE di Giambattista Alessandro Moreschi, &c. *Discours de* Jean-Baptiste-Alexandre Moreschi, *à la louange de la peinture, sculpture & architecture, prononcé dans l'institut des sciences de Bologne pour la distribution solemnelle des prix, le 29 juin 1781. In-8vo.* Bologne.

Bologne a été non-seulement la restauratrice des beaux-arts en Italie, mais encore la mere féconde d'une fameuse école de peinture, qui, quoique la derniere pour le tems, est encore celle qui peut-être a plus que toute autre contribué à étendre le bon goût & à retarder la décadence de cet art célebre. Le discours que nous annonçons auroit mérité d'être prononcé en présence des Carrache, des Dominicain, & des autres illustres fondateurs de cette célebre école, tant il y a de force, de philosophie & de vérité dans les pensées, de noblesse, de majesté & de chaleur dans le style.

(*Effemeridi letterarie.*)

ANT. Josephi Testa Ferrariensis de re medicâ & chirurgicâ épistolæ VII, &c. *Sept lettres d'*Antoine-Joseph Testa, *Ferrarois, touchant*

la médecine & la chirurgie. A Ferrare. 1781. de l'imprimerie de Joſeph Rinaldi. *In-8vo.* de 376.

Ces lettres ſont une excellente collection de faits relatifs à la médecine & à la chirurgie, obſervés en grande partie dans l'hôpital royal *de Ste. Marie-la-Neuve*, où le jeune auteur a travaillé pendant trois ans ſous l'habile chirurgien M. Ange Nannoni. L'étude de la médecine, dans laquelle M. Teſta s'eſt particuliérement diſtingué, & les connoiſſances qu'il a puiſées dans cet hôpital, lui ont donné le plus grand avantage pour faire ſes obſervations, dont il tenoit une eſpece de journal. Ces obſervations, rangées par ordre de matiere ſous des titres différens, ont donné lieu aux ſavantes lettres de M. Teſta, au nombre de ſept, leſquelles ſont adreſſées à des perſonnes très-célebres dans la phyſique & la médecine.

La premiere regarde l'étude & la pratique de la médecine.

La ſeconde établit un certain rapport entre la conſtitution des plaies & celle de l'air.

La troiſieme met en évidence la vitalité des os ou la force premiere & agente de toutes les autres, leſquelles ſont compétentes des êtres organiques dans l'état de vie.

La quatrieme examine les maladies de ces parties, qui ſervent à la ſecrétion & excrétion de l'urine.

La cinquieme traite de l'hydrophobie.

La ſixieme a pour objet quelques maladies difficiles à connoître & à guérir.

La ſeptieme & derniere traite des aneuvriſmes externes & de la maniere de guérir ceux de la veine poplitée.

Ces lettres, dont la quatrieme est, selon nous, la plus intéressante, enseignent à la fois, la pratique & la théorie. Les faits y sont exposés avec une si grande clarté, qu'on ne peut révoquer en doute les preuves que l'auteur rapporte. M. Testa se montre contraire aux nouveaux remedes introduits dans la médecine par le moyen de l'électricité & de l'air fixe. Ce qui ajoute encore un degré de mérite à ces lettres, c'est l'élégance avec laquelle elles sont écrites; à les lire, on diroit que la langue latine est aussi familiere à M. Testa que l'italienne. Pour en donner une idée, nous citerons l'extrait d'une lettre où il rapporte l'accident qui lui est arrivé, en ouvrant le cadavre d'une personne morte de la rage. Il portoit l'instrument anatomique sur les glandes salivaires du cadavre, lorsque ce malheur lui est arrivé. Voici ses expressions: » Sed heu! dum in ipsas (*) cultro animad- » verteremus, nescio quo fato in sinistræ ma- » nus pollice nosmet miserrime sauciavimus, » infelicissimo mehercule infortunio, cum non » in alia parte inspersas cuspidi hydrophobi » humor tanta inferre mala potuisset & tutius » adeo ac in vulnere inter secandas salivales » glandulas reportato. Quare cum mox post san- » guis vulnere erumperet, & meam ipse cala- » mitatem intuerer, jamque mortuo concolor » & frigore per ima currente, aegre circumspiciens adstantes medicos tristis efflagitavi, » quid remedii tanto in discrimine capesserem. » Tum subito spectatus mihi & scientia & in » medendo fide Bichierajus noster, quid morae? » ait; fac vincturam sub vulnere, & laeto sis

(*) Glandulas.

» animo. Quibus permotus, redeuntibus in sua
» munera ſpiritibus, ſcientiſſimi viri conſilium
» in uſum adhibui, factaque ligatura ſub vul-
» nere ſanguinem copioſius ex ipſo expreſſi.
» Tum confeſtim mente revolvens, quae vene-
» natis vulneribus efficaciſſima chirurgia paranda
» ſit, admoto ogni ferramento, quo in caute-
» riis utimur, eo candente vulnus inuſſi, poſt-
» quam vulnus ipſum adjectis chirurgico ſcal-
» pello vulneribus novis ampliaviſſem, copio-
» ſiorique ſanguine illud manare paſſus fuiſſem.
» Poſtea tamen cum de ſuſcepto rabido viru
» opinio inter ſodales increbreſceret, in quam
» animi aegritudinem conjectus ſubſequentibus
» diebus ipſe fuerim, perſpicue, ut puto, ex
» miſſis ad te epiſtolis intellexiſti. Accidit enim,
» quod annotaviſſe juvabit, ut quarto a vulnere
» die adveniente, cum mane valde diluculo,
» quemadmodum mihi in more fuerat, e lecto
» ſurrexiſſem, & aquae cyathum ori admoviſ-
» ſem, repente moleſtiſſimo deglutitionis ſenſu
» afficerer, epotamque aquam regerere ex in-
» tegro cogerer : quo perſtante ſymptomate
» nullum mihi dubium fuit, quantocyus mihi
» rabie pereundum. Suberant tunc animo triſ-
» tiſſima hydrophobici contagii exempla, quo-
» rum cordatiſſimi auctores meminerant, ut vel
» ſimplicem hydrophoborum ſalivae contactum
» ad rabiendum ſat eſſe in confeſſo apud illos
» foret. Dolebat inuſtum vulnus quam quod
» maxime : dira inſomnia noctu exagitaverant:
» frequens horror & tremitus quoque acceſſe-
» rant : quibus cum deglutiendae aquae difficul-
» tas cumulum adjeciſſet, heus me perditum,
» clamavi, deſperatiſſimo morbo finiendum,
» quibus cum laſſatus animus me denuo lectum
» petere coegiſſet, inter triſtiſſima, haec diu tur-

» bidus evigilavi : tandem ſomno correptus uſ-
» que ad veſperas dormii. Tum cum ſodalium
» unus, qui toto eo die me ſolitam in Noſo-
» comio operam haudquaquam impendiſſe, pe-
» riculi, in quo verſabar, plane neſcius, de-
» miratus fuerat, cum, inquam, is cubiculi
» noſtri oſtium pulſaviſſet, id unum de ſomno
» illo recordor, quod ſcilicet ſtrepitu illo ex-
» perrectus plures canum in morem latratus
» ediderim : ſed inter latrandum latratus ipſe
» memet adeo commovit, ut, cum me caete-
» rum non adhuc rabientem eſſe perciperem,
» ſubito e lecto exiliens, quis ad fores? cla-
» marem : ut ſocius me latrantem audiens au-
» fugerat, lateque per Noſocomium, moxque
» etiam per urbem rabiei meae triſtiſſimam certe
» famam divulgaverat. Neſcio tandem quo opi-
» tulante Deo, cum mala totidem a paulo
» vividiori phantaſia progerminaſſe firmiſſime
» arbitrarer, vireſque in ſomno erectae animo
» robur addidiſſent, cumque ad inſpiciendam
» aquam currens nec minimum ad ejus adſpectum
» conturbarer, aegrum animum nocturnis oblec-
» tare ſpectaculis, & quaſi invitum in volupta-
» tem traducere conſtitui, ratus hac ſola via
» moerorem, morbumque abjiciendum. Aquam
» tamen potare nolui, ne ſi potans tantillum
» in oeſophago paterer eo pejus ruerem, in
» imaginariam quamdam rabiem incidens, cujus
» exempla non deeſſe ſcis. Verumtamen cum
» percurandum animum ducerem non ſuſcep-
» tum ex illato vulnere rabidum virus, per-
» peſſamque eo die deglutiendae aquae moleſ-
» tiam ad nil minus quam ad rabiem referrem,
» continuis oblectamentis animum ita recreavi,
» ut evaneſcente pauliſper ingerendorum flui-
» dorum, ſolidorumque faſtidio a triſtiſſima illa

» cura animum ſolverim. Intercedente tamen » medicorum conſilio protracta in multos dies » vulneris curatio eſt, cum advenientem cica» tricem eſcarotico, miti tamen, reprimerem, » novam quaſi plagam indendo : alchool etiam » volatile ſumptum mihi mane eſt : pro quo » nuperrimae Cl. Sagii obſervationes menti » occurrebant. «

(*Novelle letterarie.*)

ANGLETERRE.

Œnone to Paris : an epiſtle, &c. *Œnone à Pâris, épître traduite d'Ovide.* 1781. *In-4to.* A Londres, chez Law.

Cette épître eſt une des meilleures d'Ovide, & peut-être, pour cette raiſon, la plus difficile à traduire en vers ; elle avoit déja été traduite par pluſieurs auteurs Anglois, mais aucun ne l'avoit encore rendue d'une maniere qui pût approcher de l'original. L'auteur de celle-ci nous apprend qu'il a compoſé cet eſſai poétique *durant un long & ennuyeux voyage.* Il y a beaucoup d'élégance & de juſteſſe dans ſon expreſſion. Voici quatre vers pris au haſard qui feront juger du mérite de cette traduction, qui eſt par-tout la même & également ſoutenue.

His ſtreams ſhall Xanthus to their ſource reſtore,
When Paris for Œnone lives no more.
Ye ſtreams of Xanthus to your ſource return!
Œnone lives her perjur'd ſwain to mourn.

Pâris. . . . .
Prononça mille fois ce ſerment criminel :
Ma chere Œnone, avant que mon cœur ſoit parjure,

Le *Xanthe* changera de nom & de nature.
Fleuve, change de nom, fleuve fors de ton cours;
Pâris est loin d'Œnone, il l'a fuit pour toujours.

Voici les vers d'Ovide, qui contiennent ce serment de Pâris à Œnone.

Cum Paris Œnone poterit spirare relictâ,
Ad fontem Xanthi versa recurret aqua.
Xanthe, retrò propera, versæque recurrite lymphæ,
Sustinet Œnonen deseruisse Paris.

(*Critical Review.*)

THE history of the chevalier Bayard, &c. *Histoire du chevalier* Bayard; *par* Joseph Herlings. *In-8vo.* 1781. A Londres, chez Robinson.

Le chevalier Bayard naquit au château de Bayard, en Dauphiné, vers la fin de l'année 1469. Quoiqu'il se soit distingué sur-tout par ses exploits militaires, il est encore recommandable par l'aménité de son caractere; on peut dire avec justice qu'il fut l'ornement du siecle où il vécût. La vie de ce chevalier François, composée en anglois, fait voir que la Grande-Bretagne admire les vertus & le courage d'une nation, qui de tout tems a été son émule dans tous les genres.

(*Critical Review.*)

THE baron, &c. *Le baron de* Kinkvervankotsdorsprakingatchdern, *comédie représentée sur le théatre de Hay-Market; par* Andrews, *écuyer. In-8vo.* A Londres, chez Cadell. 1781.

Cette comédie, aussi ridicule que son titre,

seroit une ample matiere pour la critique, si toutefois elle méritoit la peine d'être examinée, nous pouvons dire à son sujet :

We wart not with the dead.

» Nous ne faisons point la guerre aux morts. «

(*Critical Review.*)

NATHAN, &c. *Nathan-le-Sage, drame philosophique. In-8vo.* A Londres, chez Fielding. 1781.

Cette piece, d'un jargon inintelligible, est une très-froide traduction de l'original allemand, composé par G. L. Lessing. Le traducteur Anglois nous apprend dans sa préface, que l'auteur Allemand de ce drame *est très-bien dans l'esprit de ses compatriotes, parce qu'il est le premier des derniers réformateurs, auxquels l'Allemagne est en partie redevable du siecle d'or actuel de sa littérature.*

(*Critical Review*)

THE Neptune of Europe. *Le Neptune de l'Europe. In-8vo.* A Londres, chez Bell. 1781.

Ce pamphlet contient une liste des forces navales de la Grande-Bretagne & des autres puissances maritimes de l'Europe, avec les noms des commandans, & des détails circonstanciés, relativement aux établissemens maritimes de chaque nation, telle que la Grande-Breragne, la France, l'Espagne, la Hollande, la Suede, le Danemarck & la Russie, &c.

(*Monthly Review; Critical Review.*)

LUCINDA, &c. *Lucinde, ou la fille qui se sacrifie. In-8vo.* A Londres, chez Hookham. 1781.

C'est un roman tragique à l'excès; on peut en nommer le style *plus que sublime.* La plupart de ces sortes d'ouvrages commencent par l'*amour ;* viennent ensuite des perfidies, des séductions, des adulteres, des jalousies, des fureurs, la rage ..... Enfin, la scene est terminée par des combats, des meurtres, & par la mort, après laquelle il ne reste plus rien.... Tels sont les sujets des romans anglois, & principalement de celui-ci, qui n'inspire que de l'effroi & de l'horreur.

(*Monthly Review.*)

THE masqued, &c. *Les époux masqués, ou recueil de lettres.* 2 volumes *in-8vo.* Londres, chez Hookham. 1781.

Ces lettres sont écrites avec beaucoup d'esprit & de chaleur. La rapidité du style emporte le lecteur trop loin, & lui donne à peine le tems de s'arrêter & de reprendre haleine ; mais les amateurs d'historiettes trouveront de quoi s'amuser dans ces volumes.

(*Critical Review ; Monthly Review.*)

A help to elocution. *Principes d'élocution. In-8vo.* A Londres, chez Fielding & Walker. 1781.

Cette excellente & utile compilation consiste en trois essais intéressans. Le premier traite de la *lecture* & de la *déclamation ;* les principes de

l'une & l'autre y sont dévelopés d'une maniere très-succincte & très-claire. Le second essai traite de la *marche* & des *caracteres des différentes passions* de l'ame. Le troisieme a pour objet la *composition* & tend à expliquer & à éclaircir les beautés du *discours* & les principes dont il dépend. A ces essais sont joints beaucoup de modeles en prose & en vers, pris & choisis dans le *spectateur* & autres ouvrages périodiques, & dans les œuvres de Swift, de Pope, de Parnel, de Gay, de Prior, de Littelton, de Hume, & d'autres écrivains, qui se sont distingués dans la littérature angloise.

„ Ce petit volume (est-il dit dans la pré-„ face) n'est destiné qu'à l'usage de la jeunesse. „ On n'a point prétendu donner quelque chose „ d'original. La seule gloire à laquelle les édi-„ teurs aspirent, c'est d'avoir fait une compila-„ tion, qui annonce de leur part beaucoup de „ goût & de sagacité.

„ Le premier essai, néanmoins, est un mor-„ ceau original d'une personne qui s'est long-„ tems exercée dans l'art de la parole. Les deux „ autres sont des extraits des auteurs les plus ac-„ crédités. "

Le dessein de cet ouvrage est très-louable, & l'exécution fait voir un goût sain dans les éditeurs. Quoique nous ayons dans notre langue quantité de livres élémentaires sous le titre de *Grammaire*, *de rhétorique*, &c. il nous manque encore un ouvrage dans le genre de celui dont nous donnons ici la notice. Que de richesses ne fourniroient pas Fenelon, la Bruyere, Corneille, Racine, Boileau, Voltaire, Moliere, l'un & l'autre Rousseau! &c. &c. &c.

(*Monthly Review.*)

Bibliotheca topographica, &c. *Bibliotheque de topographie Britannique.* N°. II. P. I. *Contenant les œuvres mêlangées des doctes freres* Roger *&* Samuel Gale. *In-4to.* A Londres, chez Nichols. 1781.

Il y a très-peu d'écrivains de distinction, qui n'aient laissé à leur mort quelques ébauches d'ouvrages projettés, quelques traités curieux, ou fragmens, qui n'avoient jamais vu le jour. Ces pieces tombent souvent entre les mains de personnes ignorantes ou négligentes, & en peu de tems ces ouvrages peuvent se trouver ou mutilés ou perdus. Dans le dessein de prévenir un pareil malheur, les éditeurs de la bibliotheque topographique ont entrepris de publier quelques pieces précieuses sur la topographie de la Grande-Bretagne.

(*) Le premier N°. qui a déja paru à ce sujet, renferme l'histoire & les antiquités de Tunstall dans le comté de Kent, par feu M. Mores. Le second nous présente des pieces des célebres Gale, accompagnées de mémoires relatifs à leur famille.

Le plus illustre de cette famille est Thomas Gale, né à Scruton en 1636, maître d'école de St. Paul, depuis 1672 jusqu'en 1697, & ensuite doyen d'York jusqu'à sa mort, arrivée en 1702, étant âgé de 67 ans. Les ouvrages suivans qu'il a publiés sont d'illustres témoignages de ses connoissances & de sa profonde érudition.

1. *Opuscula mythologica, ethica & physica, græce & latine.* Cantab. 1671. *in-8vo.* Cette

(*) *Esprit des Journaux*, mai 1781, page 415.

collection contient : *Palæphatus*, *Heraclitus & Anonymus, de incredibilibus; Phurnutus de naturâ deorum; Saluſtius phil. de diis & mundo; Ocellus Lucanus; Timæus Locrus de animâ mundi; Demophil : Democratis, & Secundi ſententiæ morales; Joh. Pediaſimus de muliere; Sexti Pythagorei ſententiæ; Theophraſtus; Pythagoreorum fragmenta; Heliodori optica.* (*)

2. *Hiſtoriæ poeticæ ſcriptores antiqui, græcè & latinè. Par. 1675. In-8vo.* Ces auteurs ſont: *Apollodorus*, *Conon*, *Ptolomæus Hephæſtion*, *Parthenius & Antonius Liberalis.*

3. *Rhetores Selecti*, *Demet. Phalereus*, *Tiberius Rhetor*, *Anonymus & Severus Alexandrinus*, *græcè & latinè.* Oxon. 1676. *8vo.*

4. *Jamblicus de myſteriis*, *græcè & latinè.* Oxon. 1678. *8vo.*

5. *Pſalterium juxtà exemplar Alexandrinum.* Oxon. 1678. *8vo.*

6. *Herodoti opera.* Lond. 1679. *fol.*

7. Une édition des Œuvres de Cicéron, revue par lui-même. Lond. 1681, 1684. 2 vol. *fol.*

8. *Hiſtoriæ Anglicanæ ſcriptores quinque.* Oxon. 1687. *folio.*

9. *Hiſtoriæ Britannicæ Saxonicæ*, *Anglo-Danicæ*, *ſcriptores quindecim.* Oxon. 1691. *folio.*

M. Thomas Gale eſt encore l'auteur des inſcriptions, qui ſont ſur le monument élevé en mémoire du fameux incendie qui arriva à Londres en 1666, d'un diſcours concernant l'origine des belles-lettres, de la philologie & de la philoſophie, (inſéré dans les *Tranſactions philo-*

(*) Ce volume a été réimprimé à Amſterdam en 1688, *in-8vo.* avec des additions, telles que la *Vie d'Homere*, les *Allégories d'Homere* &c.

phiques, vol. VI, pag. 2231); & d'une lettre concernant deux autels romains trouvés en Angleterre, N°. 231. Il a laissé manuscrits les ouvrages suivans : *Originis Philocalia, variis mss. collata, emendata & nova versione donata. Jamblicus de vitâ Pythagoræ; Antonini itinerarium Britanniæ* : Sermons sur différens sujets, (ils ont été publiées par son fils en 1704,) & autres ouvrages spécifiés dans le catalogue des manuscrits de l'Angleterre & de l'Irlande, iii, page 185.

Roger Gale, écuyer, de la société royale des sciences, &c. est considéré comme un des plus savans de son siecle; il n'a publié que les ouvrages & traités suivans :

1. *Antonini iter Britanniarum, commentariis illustratum Thomæ Gale, &c.* Lond. 1709. *4to.*

2. La science des médailles, traduite en anglois du françois de M. Jobert 1697, 1715. *8vo.*

3. *Registrum honoris de Richmond.* Londres. 1722. *fol.*

4. Un discours sur les quatre chemins romains dans la Grande-Bretagne. Il y a quelques mémoires de M. Roger Gale, imprimés dans les *Transactions philosophiques*, & autres recueils. Il mourut à Scruton, en 1744, âgé de 72 ans.

Charles Gales, second fils du doyen, fut recteur de Scruton : il mourut en 1738.

Samuel Gale, le plus jeune des fils du doyen, très-versé dans les antiquités d'Angleterre, mourut en 1754, âgé de 72 ans. Telles sont les matieres, qui sont l'objet du N°. 11. de la *Bibliothequo topographique de la Grande-Bretagne*; le reste regarde Oxford, Glowcester, Bristol, Bath, Salisbury, Portsmouth, &c. &c.

Ce volume offre des détails peu intéressans

pour le commun des lecteurs; au moins est-il un peu plus instructif que celui qui l'a précédé, quoique aussi minutieux dans presque tous les droits.

(*Critical Review; Gentleman's Magazine.*)

THE medical, &c. *Le manuel de médecine. In-12.* A Londres, chez Johnson. 1781.

Cet extrait rédigé par le savant & infatigable médecin Elliot, contient une succincte, mais suffisante notice des symptômes & des causes des maladies, avec les méthodes pour les guérir. On y apprend à connoître les propriétés & les doses des compositions & simples médicinales; le tout est rangé par ordre alphabétique.

(*Critical Review.*)

ELÉMENTS of geometry, translated, &c. *Elémens de géométrie, traduits en anglois du françois de* J. J. Rossignol, *professeur de mathématique dans l'université de Milan.* A Londres, chez Johnson. 1781.

Cet ouvrage est la production d'un savant professeur d'une des plus célebres universités de l'Europe. C'est le résultat de ses travaux & de ses observations, pendant le cours de vingt ans. La méthode, avec laquelle les élémens de la géométrie sont traités dans ce livre, est nouvelle, & en même-tems instructive. De tels ouvrages méritent d'être traduits dans les langues étrangeres. (*Critical Review.*)

A POETICAL epistle to the Rev. Dr. Robertson, &c. *Epitre en vers au docteur* Robertson, *à l'occasion de son* Histoire d'Amérique. *In-*

4to. A Londres, chez Richardſon & Urghart. 1781.

Les vers de cette épître ſont coulans & faciles, dignes enfin du célebre écrivain auquel ils ſont adreſſés.

(*Monthly Review.*)

A COMPLETTE collection of the, &c. *Collection complette des ouvrages de médecine & de philoſophie, de* Jean Fothergill, *médecin de la ſociété royale, &c. &c. avec un précis de ſa vie & des notes ; par* Jean Elliot, *médecin*, (*auteur du* Manuel de médecine, *dont nous venons de donner la notice plus haut.*) Londres. *In-8vo.* Chez Valker. 1781.

Dans ce volume ſont raſſemblées toutes les œuvres imprimées de feu M. Fothergill. Leur mérite déja connu, fera indubitablement que cette collection deviendra très-précieuſe dans la bibliographie médicinale. Quelques-uns des ouvrages de ce célebre médecin, relatifs à la philoſophie & à l'hiſtoire-naturelle, ont déja paru imprimés dans les *Tranſactions philoſophiques* ; il a compoſé deux excellens mémoires biographiques, l'un ſur M. Pierre Collinſon, & l'autre ſur le médecin Alexandre Ruſcel ; le dernier n'a jamais été publié, mais il n'y en a, (nous dit-on) que très-peu d'exemplaires nouvellement imprimés pour les amis de l'auteur.

La vie de M. Fothergill, qui eſt à la tête de ſes œuvres, a été tirée en partie du pamphlet du médecin Hird, & de quelques lettres du *Gentleman's Magazine.*

(*Monthly Review.*)

ALLEMAGNE.

Versuch einer kurzen geschichte der roemischkatholischen deutschen bibelueberſetzung. *Eſſai d'une hiſtoire abrégée des traductions de la bible par les Catholiques Romains ; par* M. Panzer, *paſteur à Nurenberg.* Ibid. chez Monath, 1781. *In-4to.* de 196 pag.

Les catholiques Romains ont commencé à traduire la bible en allemand au tems de la réformation, à l'occaſion des diſputes qu'engendrerent la bible & la doctrine de Luther. Avant cette époque les verſions de la bible en langue vulgaire avoient paſſé pour dangereuſes ; mais alors on ne vit plus d'autre moyen d'arrêter le cours de celles de Luther & des autres proteſtans, que de leur oppoſer des verſions de la vulgate qui pourvuſſent aux beſoins des maîtres qui n'entendoient point le latin. Il eſt curieux d'obſerver dans cette hiſtoire le progrès & la décadence du goût des catholiques d'Allemagne pour la lecture des livres ſaints. Jérôme Emſer entreprit le premier de mettre une verſion catholique en parallele avec celle de Luther. Il publia d'abord ſes notes, puis ſa verſion du nouveau teſtament à pluſieurs éditions duquel on a joint les notes. Sa verſion n'eſt au fond que celle de Luther dont il a de tems en tems tranſpoſé des mots, & qu'il a arrangée plus conformément à la vulgate. Pluſieurs de ſes notes ont obtenu le ſuffrage de Luther même. C'eſt ſans ſujet que M. Michaelis a avancé qu'Emſer avoit conſulté des manuſcrits maintenant inconnus : car il a ſuivi ſimplement la vulgate.

La verſion de Diedenberg ne contient que

l'ancien teſtament. Il n'a fait que tranſcrire celle de Luther. Les changemens ne conſiſtent que dans quelques écarts de l'original & de Luther, quand ce dernier s'éloigne de la vulgate. La bible de Diedenberg eſt celle qui a eu le plus de vogue parmi les catholiques d'Allemagne, & elle ſe ſoutient encore ; pour la completter on y a joint le nouveau teſtament d'Emſer. La verſion d'Ecken, qui n'embraſſe auſſi que l'ancien teſtament, & qu'on complette de même avec le nouveau d'Emſer, n'a pas fait fortune. Il l'a dirigée non-ſeulement contre celle de Luther, mais contre celle auſſi de Diedenberg. Il n'étoit pas incapable de mieux faire qu'il n'a fait. Il s'eſt donné à lui-même des entraves en s'attachant ſervilement aux mots & particuliérement aux noms des perſonnes qu'il exprime d'une maniere ſouvent juſques-là inconnue & par conſéquent bizarre. Quand il aſſure qu'il a conſulté au beſoin les bibles en langue originale, c'eſt une vanterie. D'ailleurs pour la pureté de la langue, il eſt au-deſſous de Diedenberg.

La verſion d'Ulenberg, qui avoit été proteſtant, a ſuivi. Elle eſt faite avec une exactitude rigide ſur la vulgate de Sixte V, & ſans être exempte de fautes, elle vaut mieux que les précédentes. Ses fréquentes rencontres avec Luther proviennent vraiſemblablement de leur ancienne connoiſſance. On l'a réimprimée en ce ſiecle.

La bible dite de Mayence, ſouvent imprimée, eſt celle d'Ulenberg raccommodée par quelques jéſuites, particuliérement pour le langage. Celle d'Erhard imprimée in-folio avec la vulgate & in-8vo. ſans la vulgate, eſt la bible de Mayence corrigée.

En ce ſiecle Germain Cartier avec d'autres Bé-

nédictins d'Ettenheim, a composé une nouvelle traduction dont la troisieme édition a paru en 1770 avec la vulgate. M. Weitenauer a commencé de publier en 1748, une nouvelle traduction du nouveau testament qui n'a pas été plus achevée que celle aussi entreprise à Fulde en 1778; celle de Fulde est en bon allemand.

PARAPHRASIS epistolæ Jacobi. *Paraphrase de l'épitre de St. Jacque avec des notes & des variantes; par* M. Semler. A Halle, 1781. *In-8vo.* de 328 pag. (12 gr.)

Le nom du commentateur est garant du profond savoir & des nouvelles vues qui regnent dans les prolégomenes & dans le corps de l'ouvrage.

BESCHREIBUNG der kaiserl. konigl. haupstadt Graetz, &c. *Description de la ville de Graetz en Stirie, & des curiosités qu'elle renferme, dressée à l'instar de la description de Berlin & de Postdam; par M.* Aquilinius Julius Cæsar. A Salzbourg, 1781, chez Mayr. 1 alphab. 10 feuill. en 3 parties *in-8vo.*

La premiere partie est destinée à l'histoire de la ville, de ses édifices & de ses habitans. La ville renferme un château, ouvrage des Romains, duquel on ignore le nom antique. Les documens commencent a en faire mention en 1163, & vraisemblablement c'est en 1192 qu'elle est devenue capitale. Elle à 450 toises de largeur & 520 de longueur, 2136 maisons avec ses cinq fauxbourgs, 30000 habitans, un édifice achevé en 1779 pour servir de bibliotheque publique, environ 700 ecclésiastiques dont

60

60 séculiers, 400 réguliers en dix cloîtres, & 160 moniales en cinq cloîtres. L'évêque est celui de Seckau : il est en même tems président de l'université. La seconde partie rend compte des tribunaux & autres branches de l'administration Autrichienne, telles que la monnoie, le lotto, les églises & moineries avec leurs hospices de ville, le séminaire & l'université. La troisieme partie s'étend sur les poids & mesures, les manufactures, le voisinage, les savans, &c.

JOH. Cratonis a Krafftheim epistola ad J. Sambucum de morte imperatoris Maximiliani Secundi. *Lettre de* Jean Craton de Krafftheim *à* Jean Sambuc, *touchant la mort de l'empereur* Maximilien II, *mise au jour pour la premiere fois ; par M.* Gruner, *professeur en médecine à Jena.* A Jena, chez Mauke. 1781. *In-8vo.* d'une feuille & demie.

La préface apprend que cette lettre a été trouvée dans la bibliotheque du college d'Altenbourg, communiquée par M. Hoffmann, déchiffrée par M. Muller, & qu'elle est authentique. Elle ne se rencontre point dans le recueil des lettres de Craton ; & comme les historiens ne sont pas d'accord sur la maniere dont ce glorieux empereur est mort, c'est ce qui a porté à la publier. Elle est d'un grand poids, puisque Craton étoit son médecin, & d'un caractere qui mérite la confiance des historiens.

GRAB der chikane, &c. *Le tombeau de la chicane, où l'on fait voir que la multiplicité des procès est le plus grand mal d'un état, où l'on découvre la vraie source qui les produit origi-*

nairement, ou qui les nourrit, les multiplie & les éternise, quand ils sont engendrés, & où l'on enseigne les moyens de les prévenir & de les étouffer. 1er. vol. orné d'un portrait du grand-chancelier de Cramer. Berlin, 1781. *In-8vo.* de 3 alphabets. [3 rthlr.]

L'auteur de cet ouvrage est M. le président de Beneckendorf, que son *Œconomia forensis* a rendu justement célebre. La négligence & l'ignorance du commun des notaires & des praticiens est donnée pour la principale cause de la plupart des procès, parce que ces gens expriment ambiguement les clauses des contrats, des testamens & autres actes dont on leur confie la rédaction. Leur défaut de clarté donne ouverture à une infinité de procès. Il se passe aussi trop d'actes verbalement & extrajudiciairement qui sont méconnus par des hommes sans conscience ou sans mémoire. Pour obvier à ces inconvéniens, on propose de partager chaque province en divers petits districts, parce que la proximité des officiers de justice est commode aux parties, & d'établir au milieu de chaque district un tribunal composé de deux conseillers, l'un noble & l'autre bourgeois, avec un greffier & un appariteur; le devoir des conseillers consisteroit à donner leur conseil aux contractans, & à apposer aux contrats le sceau de la foi judiciaire. Il parcourt toutes les autres sources qui proviennent des dettes, des banqueroutes, des marchés, des ventes & fermages, des héritages, mariages &c. & il expose à l'égard de ces objets, l'utilité de son projet. Enfin ce tribunal pourroit servir aussi pour l'introduction & l'instruction des vrais procès. Le second vol. doit traiter de la prolongation & de

la multiplication des procès & du remede. Il regne peut-être trop de prolixité dans les ouvrages de M. de Beneckendorf qui se répete assez souvent.

TEUTSCHLANDS litterarische annalen der rechtsgelerhsamkeit. *Annales littéraires de jurisprudence; par M.* Waldeck, second vol. *in 8vo.* Leipzig. 1781.

C'est un catalogue systématique de tous les ouvrages de droit publiés en Allemagne dans une année, & une espece de suite de l'an 1777 de l'almanach littéraire des Allemands du professeur Eyring. C'est pourquoi le premier vol. commence par la littérature de 1778, divisée en trois parties. La 1ere. embrasse les écrits qui n'appartiennent à aucune classe de droit particuliere, comme les dictionnaires, les collections, l'histoire, la législation des peuples étrangers, les méthodes & ouvrages encyclopédiques, &c. La seconde partie se borne à ceux qui appartiennent à quelque classe particuliere, comme le droit naturel, le civil, le féodal, le criminel, l'ecclésiastique, &c. La 3e. partie est un supplément à ce qui a pu être omis dans les deux autres. Un grand nombre de petites pieces fugitives sont exactement recueillies, quand elles le méritent, & ainsi soustraites à l'oubli & conservées.

ABHANDLUNG ueber den eyd welchen die bisschoefe dem pabste abzulegen verhalten werden. *Traité sur le serment prêté par les évêques au pape.* A Vienne. 1781. *In-8vo.*

DISCIPLINA vetus de subordinatione regularium

erga episcopos per Josephum II restaurata. *L'ancienne discipline de la subordination des réguliers envers les évêques rétablie par l'empereur Joseph Second. Dissertation pragmatico-historique.* A Vienne. *In-8vo.* 1781. Avec approbation de l'empereur.

Ce sont deux petits écrits qui méritent d'être distingués dans la foule de ceux que la réforme du clergé projettée par l'empereur a engendrés.

Historiæ Flandricæ synopsis, &c. *Abrégé de l'histoire de Flandre écrit par un anonyme vers l'an 1162, publié pour la premiere fois en 1643, avec de très-courtes notes de* George Galopin, *imprimée de nouveau avec les mêmes notes, de plus amples, & un supplément continué jusqu'en 1482; par* Jean Noël Paquot. A Liege, chez Bollen, & à Bruxelles, chez Ermens, 1781. *In-4to.* de 19 feuill.

L'histoire de l'ancienne généalogie qui compose la premiere partie de cet écrit a été mise au jour par Galopin, moine de S. Ghislain, sur un manuscrit de son abbaye, & depuis par Martene & Durand, au tom. 3 du *Thesaur. nov. anecdot.* sur un autre mss. C'est le plus ancien monument de l'histoire généalogique de Flandre, & par cette considération il a mérité les soins que Mrs. Paquot & Galopin ont apportés à l'expliquer, quoique les premiers chapitres n'en soient pas complets. Les notes de M. Paquot justifient les narrations, fixent les époques, donnent les nouveaux noms des lieux, ou contiennent d'autres choses remarquables. Galguin que M. Paquot a fait connoître dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, Louvain, 1763, y avoit ajouté une con-

tinuation depuis 1362 jusqu'en 1205, du tableau des régents de Flandre, ainsi que les lettres que les empereurs Baudouin & Henri envoyerent en Flandres pour y lever des recrues. Ces lettres se rencontroient déja dans le premier vol. de la collection de Martene. Malgré cela, elles n'étoient point assez connues, puisqu'on ne s'en est pas servi pour dissiper certaines obscurités de l'histoire Byzantine, depuis 1210 jusqu'en 1212. M. Paquot a poursuivi l'histoire des régents jusqu'à la mort de l'épouse de Maximilien I. Il s'occupe maintenant à procurer une nouvelle édition de l'*Histoire du comté de Namur*, par le P. de Marne, & du *Traité de l'origine des ducs & du duché de Brabant*, de Waddere.

HERMENEGILDI Pini de venarum metallicarum excoctione, vol. II. *Traité de l'affinage des métaux, par* M. Hermenegilde Pinus, *second vol.* A Vienne. 1781.

L'auteur montre qu'il a parcouru aussi pour ces vol. les auteurs qui ont écrit avec le plus de succès sur la fonte des métaux, tels qu'Agricola, Schluter & Swedenborg parmi les anciens, Cancrinus, Jars, Coudray & Buffon parmi les modernes. Il divise fort à propos la mine de plomb en chaux de plomb naturelle & mine de plomb proprement dite. Il décrit la construction des fourneaux qui convient le mieux à chaque espece, en fait voir les avantages & les inconvéniens avec le remede, remarque les défauts des forges de Lombardie, donne le procédé de faire l'acier en Carniole, fournit ses observations sur les mines de plomb, cuivre, argent, or, étain, & fer. Il seroit à desirer

qu'il les eût aussi étendues sur les demi-métaux employés dans les arts & le commerce.

DIE practic des seidenbaues *La pratique de la culture de la soie, avec des remarques & des additions; par* M. Thym, *inspecteur des plantations dans la Nouvelle-Marche.* A Berlin, chez Decker. 1781. *In-8vo* de 191 pages. (6 gr.)

Il s'est fait tant d'éditions de ce livre toujours avec des additions, qu'il n'a plus besoin d'être recommandé. Il est divisé en trois parties, dont la 1ere. a pour objet les mûriers, la seconde les vers, & la troisieme la préparation de la soie.

THEORIA magnetis, &c. *La thèorie de l'aiman par* M. Gabler, *docteur en philosophie & en théologie, & professeur de physique & d'économie dans l'université d'Ingoldstad.* A Ingoldstadt, chez Krull. 1781. *In-8vo.* de 144 pag. dans lequel on rencontre des vues neuves.

DISSERTATIONES physicæ, &c. *Dissertations physiques; par M.* Mako, *abbé de Bela.* A Bude, de l'imprimerie de l'université. 1781. *In-8vo.* de 297 pag.

Il y en a quatre: savoir, de la nature du tonnerre, de l'aurore boréale, de l'atmosphere de la lune, de la forme de la terre.

DE mentha piperitide commentatio botanico-medica. *Commentaire botanico-médical sur la menthe poivrée; par* M. Knigge. A Erlang. 1780. *In-4to* de 40 pag.

L'auteur a examiné cette plante comme botaniste, chymiste & médecin.

DAS ablegen der bienenstoecke. *Traité de la culture des abeilles suivant les expériences les plus nouvelles*; *par* M. Martini, *diacre à Rotha près de Leipsig*. A Leipsig, chez Haug, 1781. *In-8vo* de neuf feuill.

Depuis que M. Schirach a dévoilé les secrets de cette culture, elle a fait tous les jours des progrès en Saxe & en Silésie. On ne sauroit trop multiplier des soins capables d'augmenter la quantité de la cire & d'en diminuer le prix, avec celui des autres matieres propres à éclairer. Deux planches rendent les descriptions sensibles.

GRUNDSAETZE, plan, discipline und lehrmethode, &c. *Principes, plan, discipline & méthode d'instruction pour l'école ducale de Helmstaed, publiés par* M. Wiedebourg, *professeur de philosophie & directeur de cette école*. A Helmstaed, à la maison des orphelins, 1781. *In-8vo* de 96 pag.

Il y a deux écoles différentes, l'une pour les bourgeois ordinaires, & l'autre pour ceux qui veulent porter plus loin leurs études. De jeunes savans encore aux études enseignent dans cette derniere qu'on nomme pédagogie. C'est une épargne qui apprend que le défaut de fonds peut être suppléé par le zele. Un séminaire pour former des maîtres d'école de campagne n'est par la partie la moins utile de l'institution.

EINLADUNGSSCHRIFT, &c. *Programme de* M. Benzler, *désormais recteur du college d'Herford*,

ſur pluſieurs qualités eſſentielles pour former une bonne école. A Bielefeld. 1781.

L'auteur a été un des premiers coopérateurs de M. Baſedow dans l'établiſſement de Deſſau, & enſuite de M. Campe. Cet écrit prouve de plus en plus que ſa réputation eſt fondée. Il eſt rempli de vues ſolides ſur l'amélioration des écoles.

NEBER das akademiſche ſtudium und akademiſche leben. *Traité de l'étude & de la vie académique, ouvrage utile aux jeunes gens qui déſirent d'aller aux univerſités ou qui y ſont déja; par* M. Koenig, *profeſſeur de philoſophie & d'humanités à Buchsweiler en Alſac.* 1ere partie. A Nuremberg, 1781. *In-8vo* de 17 feuill. (12 gr.)

Il y a beaucoup de fruit à tirer de cet ouvrage, où l'on diſcute un grand nombre de queſtions importantes : Qu'eſt-ce qu'étudier, & qui en eſt capable? Qu'eſt-ce qu'une bonne tête, une médiocre, & une foible ? Comment un jeune homme peut-il s'examiner & juger à quelle claſſe il eſt propre ? L'étude doit-elle être permiſe aux têtes médiocres & foibles, & comment ? Outre ces diſpoſitions que reſte-t-il encore à un jeune homme à examiner par rapport à ſa ſanté, à la volonté & aux moyens de ſes parens & de ſes prépoſés ? Comment acquérir une bourſe ? Quelles connoiſſances doit-il apporter à l'univerſité ? Quelle univerſité choiſir ? Quelle idée doit-il s'y former de l'honneur & de la liberté ? Quelles récréations y préférer ? Quel cas il doit faire de bonne heure de la piété ? Ce n'eſt encore là que le préliminaire de l'ouvrage dont le reſte paroîtra à Pâques.

EINLEITUNG zur mathematifchen bucherkenntnifs. *Introduction à la connoiffance des livres de mathématiques : onzieme partie.* A Breflau, chez Meyer, 1781. *In-8vo.* de 7 feuilles & demie.

Cette partie contient les auteurs d'arithmétique jufqu'à la fin du 15e. fiecle dans l'ordre chronologique, les plus modernes en ordre alphabétique, puis les anonymes. Il y en a d'oubliés comme : Henrich Horchs Anfangfgrunde, &c. Leipzig, 1695.

LEONH-EULERS. . . Theorie der planeten und cometen, &c. *Traduction de la théorie des planettes & des cometes de* M. Euler; *par le baron de* Paccaffi, *avec un fupplément & des tables.* A Vienne, chez Trattner, 1781. *In-4to.* de 230, & 3 planches de figures.

L'original ayant pour titre : *Theoria mot. com. & plan.*, fut publié à Berlin en 1744. La traduction eft faite avec connoiffance de la matiere.

NOVISSIMA fcriptorum ac monumentorum rerum Germanicarum collectio. *Nouvelle collection d'écrivains & de monumens qui font très-rares, ou qui n'ont point été publiés touchant l'Allemagne, tirés de la bibliotheque de M.* Frédéric-Chriftophe-Jonathan Fifcher, *profeffeur en droit à Halle. Ibidem*, chez Gebauer, 1781. *In-4to.* d'un alphabet 3 feuilles.

La premiere piece eft une relation en allemand des exploits de l'électeur Palatin, Frédéric-le-Victorieux, par Mathias de Kemnaten

son chapelain, qui l'a accompagné dans toutes ses campagnes. II. Une chronique écrite par l'électeur Palatin, Louis V. III. La généalogie des ducs de Baviere & des comtes Palatins du Rhin, par Markward Freher, auteur des *Origines Palatinæ*. Ce volume ne paroît pas achevé, & après qu'il sera achevé, il sera suivi d'un second.

I. L. E. Puttmanni elementa juris feudalis qua privati qua publici. *Elémens du droit féodal, public & particulier; par* M. Puttmann. A Leipzig, chez les héritiers Weidmann & Reich. 1781. *In-8vo.* d'un alph. 6 feuill. (1 rthlr.)

Si jamais un livre élémentaire fut solide, complet & clair, c'est celui-là. Solide : la doctrine en est puisée des sources les plus estimées, & appuyée sur des loix précises ou de fortes preuves. Les opinions des auteurs n'y sont pas aveuglément rapportées, mais elles sont examinées & pesées. Complet : plusieurs théories, malgré sa brieveté apparente, y sont plus étendues que dans aucun autre, par exemple sur le chap. 4 *de variis feudorum speciebus*; & sur les investitures, où il observe non-seulement le droit général, mais encore celui de la Saxe électorale, & les changemens survenus à tous deux, y mêlant des remarques tirées de l'histoire de la diplômatique, de l'antiquité, & des autres sciences attrayantes, & indiquant avec choix les ouvrages nécessaires pour former un bon feudiste. Clair : parce que les principes y sont rangés dans l'ordre naturel & proposés nettement, en laissant à chacun la liberté de juger du dégré de croyance qu'ils méritent. Ces élémens sont composés de 23 chapitres, & suivis de 15 titres

& documens servans d'explication. L'auteur a promis aussi une *Bibliotheca juris feudalis*. Il écrit purement en latin.

Allgemeine juristische bibliothek. *Bibliotheque universelle de droit, par deux professeurs d'Altorf,* Mrs. Malblanc & Siebenkees : *1er. cahier de 15 feuill. In-8vo.* A Nurenberg, chez Grattenauer. 1781.

Cinquante écrits sont ici annoncés avec plus ou moins d'étendue. Notamment plusieurs concernant les dietes de l'Empire, un extrait de l'ordonnance de Baviere sur la réception dans les monasteres, des notices des jurisconsultes morts récemment, &c. Deux cahiers composeront un volume, & il sera donné deux vol. par an.

Allen und neuen aus den herzogthumern Bremen und Verden. *Antiquités & nouveautés des duchés de Brême & de Verden.* A Stade, 1781. *In-8vo.* d'un alphab. une feuill.

Nous y remarquons la suite de la vie intéressante de l'évêque Eberhard de Holle jusqu'à sa mort en 1586. C'est lui qui a introduit le luthéranisme à Verden, dans son cloître de Lunebourg, & dans la cathédrale de Lubec en 1568.

Hist. und geog. abriss des herzogthums Steyermark. *Description historique & géographique du duché de Styrie; par* M. Kindermann : *seconde édition.* A Gratz, chez Weingand, 1780. *In-8vo.* de 15 feuill.

La premiere édition est de 1779. M. Kinder-

mann ne ſuit pas ſeulement les auteurs dans la deſcription de ſa patrie, mais encore ſes propres connoiſſances & celles de ſes amis inſtruits. Il y a joint une carte qui eſt une réduction de celle de Fiſcher, douze fois plus grande, avec les limites marquées par le célebre Lieſganig. La ſurface de la terre renferme 442 mille quarrés, habités par 750,000 ames; c'eſt 1700 hommes par mille. Des 750,000 il y a 2000 eccléſiaſtiques ſéculiers avec autant de réguliers. On voit l'état de l'univerſité de Gratz, du commerce, des mines, des manufactures, de la navigation, des revenus régaliens, montant à 2,400,000 florins, du gouvernement civil & militaire, des égliſes ou chapelles au nombre de 1400, de 20 villes. La capitale, Gratz, contient 35,000 habitans.

JOH. Bernoullis ſammlung kurzer reiſe beſchreibungen, &c. *Recueil de relations de voyages; par* M. Jean Bernoulli. A Berlin, chez l'éditeur, 1781. 3 vol. *in-8vo.*

M. Bernoulli s'eſt acquis la confiance du lecteur, par pluſieurs recueils de la même eſpece. Celui-ci, contient entr'autres articles, une relation touchant les plus célebres cardinaux & le pape, faite l'an 1780; une deſcription de l'iſle Iſchia; un voyage en Hollande en 1771; le journal d'un voyage en Haute-Luſace; un en Baſſe-Luſace en 1779, &c. Chaque année en doit fournir 4 volumes.

BEDENKLICHKEITEN bey verbannung der urſprunglich fremden rechte aus Deutſchland, &c. *De la difficulté de ſupprimer en Allemagne les droits originairement étrangers, & d'y introduire*

un code germanique général : avec des observations sur la réforme des loix dans plusieurs états particuliers du Saint-Empire Romain ; par M. Biener *de Leipzig.* A Halle, chez Curt, 1781. *In-8vo.* de 5 feuilles.

Ce petit traité a deux chapitres : le premier détaille les difficultés ; le second imagine de les lever. Ces droits sont le canonique & le lombard. On ne dissimule point quelques avantages de leur conservation, & on pourroit se réduire à une meilleure législation dans les cas civils seulement.

Apologie Lessings dramatisches gedicht : Nathan, &c. *Apologie du poëme dramatique de* M. Lessing, *intitulé* : le prophete Nathan; *par* M. Schutz. A Leipzig, chez Kummer, 1781. *In-8vo.* de 9 feuill.

M. Tralles s'étant hasardé d'attaquer le Nathan, non-seulement du côté de la religion, mais encore du côté de l'art & du style, M. Lessing ne l'a pas lu, ou a dédaigné un adversaire aussi mal armé. C'est pourquoi M. Schutz a pris la plume en sa faveur ; mais la défense est aussi foible que l'attaque. En tout cas, elle fait honneur au cœur de M. Schutz. Il y a joint une addition sur les préjugés, la tolérance, la liberté de conscience, & la persécution en matiere de religion.

Tob. Grubers Briefe, &c. *Lettres de* M. Gruber *à M.* de Born *touchant des matieres d'hydrographie & de physique pour la Carniole.* A Vienne, chez Krauss, 1781. *In-8vo.* de 159

pag. non compris la préface & les explications des fig.

L'auteur y examine la source des eaux qui arrosent la Carniole, les moyens de les rendre navigables & de rendre les marais de Laibach arables.

ANLEITUNG fur die landwirthe zur verbesserung der viehzucht, &c. *Introduction à l'économie champêtre considérée relativement à l'amélioration du bétail; par* M. Bergen. A Berlin, chez Lange, 1781. *In-8vo.* de 340 pag.

M. Bergen n'écrivant que ce qu'il a appris par ses expériences & ses voyages, croit avoir droit de donner des avis à l'égard des prairies & des pâturages : le succès des arrosemens a toujours surpassé son attente. Il avertit de se donner de garde de la combustion du gazon. Entre les fourrages qui ne sont point capables de diminuer la quantité du grain, il accorde la préférence au trefle rouge. Il a fait construire un moulin à broyer le gypse qui rend vingt cinq pour cent par an de ce qu'il a coûté. Il rejette la luzerne, &c.

LANDSCHULBIBLIOTHEK, &c. *Bibliotheque des écoles de campagne*, ou *manuel à l'usage des maîtres d'école.* Iere. & 2e. partie du second vol. A Berlin, chez Himburg, 1781. *In-8vo.* chacune de onze feuill. (12 gros.)

Il regne encore plus de choix & de variété dans ce vol. que dans le précédent. La maniere de calculer, de conserver sa santé, l'indication des livres utiles à un maître d'école de

campagne, les exemples préférés aux raisonnemens abstraits, le rendent utile même pour les maîtres de ville, & peut-être aussi aux prédicateurs. Il ne peut tomber en trop de mains.

PRACTISCHES handbuch fur lehrer. *Manuel à l'usage des maîtres d'école de ville & de campagne; par* M. Villaume, *prédicateur & maître à Halberstadt.* A Dessau, de l'imprimerie de l'institut, 1781. *In-8vo.* de plus de 300 pag. (18 gr.)

Ce manuel n'a pas une moindre réputation que celui dont nous venons de parler. Il est fait sur-tout pour les jeunes maîtres d'école & les prédicateurs des petites villes auxquels il enseigne à diriger les écoles de la maniere la plus utile. Il les avertit de ne rien précipiter & de ne pas attaquer violemment l'ignorance, les préjugés, l'intérêt personnel & les mauvaises coutumes. Il partage son instruction en deux livres. Dans le premier il traite de l'étendue de l'éducation & de ses besoins; dans le second il donne le détail de l'ordre graduel à y observer. Tous deux ont pour objet l'éducation morale, la maniere d'instruire & les devoirs généraux des maîtres. L'éducation morale enseigne les devoirs des enfans à l'école; savoir, l'obéissance, l'ordre, l'attention & le travail, & leurs devoirs hors de l'école, & comment les maîtres peuvent s'accorder avec les parens pour qu'ils concourent avec eux au bien des éleves; quelles sont les peines & les récompenses à employer, & les principes de vertu qui sont capables de faire le bonheur des enfans à l'avenir. Dans toutes ces leçons il ne se glisse rien d'étranger au sujet. Au second livre l'éducation

eſt partagée en un cours de 6 années. La jeuneſſe y eſt diſtribuée en deux claſſes, les plus petits enfans & ceux qui ſont plus avancés. La premiere année ils apprennent à converſer, lire & compter; la ſeconde à écrire & à connoître dieu comme cauſe du monde & pere bienfaiſant; la 3eme. année à chanter, &c. la 4e. à connoître le but de la vie & l'éternité, &c. la 5e. les loix dont ils ont beſoin, les principes du commerce, de la phyſique; la 6e. l'hiſtoire, les moyens de ſe nourrir, de ſe garantir des maladies, le catéchiſme, &c.

SYSTEMA ægritudinum conditum per noſologiam pathologiam tam generalem quam ſpecialem & ſymptomatologiam ætiologiæ ſuperſtructas a C. E. Daniel. *Syſtême des maladies, composé par* M. Daniel, &c. A Leipzig, chez Boehme. Grand *in-8vo.* de 400 pag. (1 reichthaler.)

Après avoir expoſé combien, ſuivant les regles & les maîtres de l'art, il importe de ſe former un ſyſtême naturel des maladies, & qu'elle grande influence il a ſur la phyſiologie, la matiere médicale, la chirurgie, la thérapie, & l'exercice public de la médecine; il fait connoître les principes qu'il s'eſt propoſé de ſuivre. Dans l'introduction, il explique ce que c'eſt que maladie, ſymptôme, cauſe, &c. & il fixe les limites de la noſologie, de la pathologie & de la ſymptomatologie. Quoique M. Daniel ſuive un chemin battu, qu'il donne tout ſon travail pour le fruit des obſervations des plus célebres médecins, & qu'il ne ſe fonde que ſur les faits, ſon ſyſtême ne manque pas de propriétés diſtinctives. Perſuadé qu'en médecine la théorie & la pratique doivent ſe donner la main,

il les a toujours unies & suivies pour guides. Dans la nosologie il prescrit des moyens d'affoiblir la maladie vénérienne. Ce systême réveillera plusieurs praticiens, leur apprendra à se méfier des remedes généraux, à reconnoitre à des caracteres certains les divers genres de maladies, leurs diagnostics & prognostics, à mieux peser la vertu des remedes & diriger leur méthode.

DEUTLICHE und grundliche anleitung zur salmiakfabric, &c. *Projet raisonné d'une fabrique de sel ammoniac semblable en bonté & en valeur à celui d'Egypte; par* M. Alberti. A Berlin, chez Decker. 1781. *In-8vo.* de 86 pag. dédié aux académies des sciences de Russie & de Prusse.

M. Alberti obtient son sel acide ou par l'huile de vitriol à la maniere de Glauber, ou du sel de cuisine par le vitriol de Mars; & entre les esprits lessiviels il préfere celui de l'urine corrompue, parce qu'il est plus facile de les avoir purs & en quantité, sur-tout dans les grandes villes, au moyen d'un feu médiocre. Le sel qui en provient donne aussi moins de mauvaise odeur: défaut auquel la sublimation est capable de remédier. Dans cette opération il fait entrer en compte des produits le sel admirable de Glauber qu'on peut tirer des résidus.

ABHANDLUNG von tobacke, &c. *Traité du tabac, dans lequel on enseigne la maniere de le cultiver, de le multiplier, de l'humecter, de l'empacqueter & de le préparer, traduit du hollandois, par un négociant de tabac expérimen-*

té. A Leipzig, chez Hilscher. 1781. *In-8vo.* de 13 feuill.

Ce sujet doit intéresser dans un moment où les troubles d'Amérique haussant le prix des tabacs des pays lointains, excite à trouver moyen de s'en passer en les remplaçant par ceux de ce continent. L'auteur connoît la manipulation des fabriques, les ingrédiens dont on y fait usage, tels que la cascarille, le sassafras, la reglisse, le benjoin, le storax, le musc, l'ambre, les fleurs, le sucre, l'ochre broyé avec l'huile d'amande-douce & autres.

UEBER sprache, wissenschaft und geschmack der teutschen. *Sur la langue, la science & le goût des Allemands* A Leipzig. 1781. *In-8vo.* de 328 pag.

L'ouvrage sur la littérature allemande a produit celui-ci. Quand la langue allemande ne paroît point claire, c'est toujours la faute de celui qui la parle ou qui l'écrit. On convient qu'il lui manque quelques mots : par exemple, un correspondant à *percutere*, frapper. Mais quelle est la langue sans défaut? Leibnitz, la plus forte tête des savans d'Allemagne, a laissé une immortelle Théodicée que personne ne peut lire, Gellert est trop ascétique, &c.

BEYTRAEGE zur schilderung Wiens. *Tableau de Vienne.* Ier. vol., avec cette épigraphe : *Hora est jam nos de sommo surgere.* 1781. *In-8vo.*

Ce fruit de la liberté nouvelle de la presse

paroîtra amer à ceux dont il censure les usages en matiere de religion ou d'éducation.

NACHRICHTEN von Francfurter kunstlern und kupferstechern, &c. *Mémoire sur les artistes de Francfort; par* M. Husgen. 1781. *In-8vo.*

Divisé en trois parties, la premiere fait connoître les curiosités éparses dans les édifices publics; la seconde, les cabinets particuliers; la troisieme, les artistes dont les portraits ont été gravés. Il seroit à desirer qu'on eût une semblable notice sur toutes les villes d'Allemagne. Il ne faudroit pas craindre la multiplication des volumes, puisqu'un seul volume pourroit comprendre vingt à trente villes. Les artistes sont rangés par ordre chronologique, en commençant en 1356, par maître Bertuldus, fondeur de cloches; Kalt, fondeur de canons, en 1377 ou 1378.

LESEBUCH fur alle staende. *Livre de lecture pour tous les états; par* M. Zoellner, *prédicateur luthérien de la maison de charité de Berlin.* A Berlin, chez Himburg. 1781. *In-8vo.*

Tous les trois mois il en doit paroître un volume de 18 feuilles. On en a maintenant au moins deux. Dans le premier on distingue les lettres d'un voyageur sur la Pologne, & particuliérement sur le district échu en partage au roi de Prusse, qui n'épargne rien pour en améliorer la culture, multiplier & rendre heureux des peuples si long-tems les victimes de l'aristocratie féodale. Ce sujet est suivi dans la seconde partie, &c.

FREYMUTHIGE gedanken ueber die preisfrage, &c. *Pensées libres sur la question* : Quels sont les meilleurs moyens d'arrêter le meurtre des enfans. A Goettingen. 1781. *In-8vo.* de 39 pag.

On propose d'anéantir la honte & la peine qui ont menacé les filles dont la grossesse devient publique. C'est aussi le conseil d'un autre anonyme, si ce n'est pas le même, dans la correspondance de M. Schloezer de cette année. Un moment ne suffiroit pour causer dans les esprits une pareille révolution. Il deviendroit nécessaire en expliquant le 7e. commandement d'inculquer qu'il est contre la volonté de dieu que les hommes punissent en ce monde les fautes de ce genre, & couvrent de confusion & de mépris les innocens qui en sont le fruit. Mais comment y réussir sans diminuer dans les opinions la gravité de la faute, & briser la digue qui empêche l'inondation générale du libertinage. Ne suffiroit-il pas, comme l'empereur vient de le faire, de lever la honte ou infâmie légale, & d'empêcher toute personne d'imposer aucune peine extérieure pour ce fait.

VIE de Barberousse, général des armées navales de Soliman II, *empereur des Turcs.* A Liege, chez Bollen, 1782, petit *in-12.* de 140 pag. sans compter la préface de 22.

L'anonyme qui a déja publié la vie de Jean-Bart, a composé aussi celle-ci de Barberousse, dans le dessein de célébrer successivement les plus illustres marins de toutes les nations. M. Graincourt, peintre & pensionnaire du cardi-

nal de Luynes, n'a embrassé que les François dans une courte notice qu'il en a donnée avec leurs portraits. Son ouvrage a été bien reçu, & l'on espere au moins le même accueil pour celui-ci, dans un tems où tout l'univers a les yeux tournés sur la mer. „ La France, dit l'auteur, a l'avantage incontestable de fournir „ plus de héros que les autres nations : le nombre y en est si grand aujourd'hui que son auguste monarque est plus embarrassé à les occuper qu'à les chercher. «

L'avant-propos mis à la tête de la vie de Barberousse, a été fait pour confirmer la vérité d'une anecdote que le *Mercure de France* a traitée comme un fait controuvé. La voici telle qu'elle a été rapportée dans la vie de Bart, & qu'elle est répétée dans cet avant-propos. Ce sera un échantillon du style vif & pittoresque des deux vies. „ Louis XIV lui fit donner une „ rescription de mille écus sur le trésor royal : „ c'étoit un nommé Pierre Gruin, qui devoit „ la payer : il demeuroit dans la rue du Grand-„ Chantier au Marais. Jean-Bart se rend à Paris, va dans la rue du Grand-Chantier, demande de porte en porte où demeure Pierre „ Gruin, trouve sa maison, dit au portier : „ n'est-ce pas ici que demeure Pierre Gruin ? „ le portier répond : c'est ici que demeure M. „ Gruin. Jean-Bart entre, monte l'escalier, „ ouvre les portes, arrive au lieu où M. Gruin „ est à dîner avec plusieurs de ses amis, dit : „ Lequel de vous est Pierre Gruin ? Pierre Gruin „ lui répond : c'est moi qu'on appelle M. Gruin. „ Jean-Bart lui présente sa rescription. M. Gruin „ la prend, la lit, passe la main pardessus son „ épaule comme pour la lui rendre, la laisse „ tomber, dit : vous repasserez dans deux jours.

„ Jean-Bart tire ſon ſabre qu'il portoit toujours
„ au lieu d'épée, dit : ramaſſe cela & paye
„ tout-à-l'heure. Un de ceux qui ſont à dîner
„ avec M. Gruin reconnoit Jean-Bart, dit à
„ M. Gruin : payez, c'eſt Jean-Bart, il ne faut
„ pas plaiſanter avec lui. M. Gruin ſe leve, ra-
„ maſſe la reſcription, dit à Jean-Bart de le
„ ſuivre, qu'il va le payer. Il paſſe dans ſon
„ bureau, prend des ſacs remplis d'argent blanc,
„ va pour les peſer. Jean-Bart lui dit : il me
„ faut de l'or. M. Gruin, que la peur avoit ren-
„ du poli, le paye en or. «

Hariaden, ſurnommé Barberouſſe, étoit de la maiſon d'Authon, illuſtre en Saintonge. Son pere épouſa Marguerite de Marcueil, d'une des plus anciennes familles du Périgord. Ils eurent de leur mariage deux enfans mâles. A l'aîné échurent les biens paternels ; le cadet qui eut les terres des Bernadieres & des Combes qui venoient de ſa mere, eſt celui dont on préſente la vie active & bruyante. Vers l'an 1501, Louis XII, roi de France, envoya une flotte de 60 vaiſſeaux au ſecours des Vénitiens contre le Turc. Le chevalier d'Authon s'aſſocia avec un jeune homme de même âge que lui nommé Montſoreau, cadet de la maiſon de Berneuil en Anjou, & ils s'embarquerent avec l'armée françoiſe pour faire le ſiege de l'iſle de Metelin, puis ils acheterent un petit vaiſſeau, prirent à leur ſolde quelques ſoldats & allerent en courſe. Ayant fait des priſes conſidérables, ils revinrent dans leur patrie pour y faire parade de leurs richeſſes. D'Authon vendit ſa terre des Bernardieres à l'ayeul de Brantome, celle des Combes à un autre, retourna à Metelin, y reprit le métier de corſaire avec Montſoreau, & ſe diſant freres, ils embraſſerent le maho-

métifme, d'Authon, fous le nom de Hariaden & Montforeau fous celui de Horuc. Depuis ce moment on crut dans leur pays qu'ils étoient morts. Quantité de petits corfaires fe rangerent fous leur obéiffance, & ils devinrent affez puiffans pour s'emparer du royaume d'Alger. Horuc prit le titre de roi & fe chargea des expéditions de terre, Hariaden de celles de mer. Après avoir défait plufieurs armées de terre que Charles V envoya contre lui, Horuc fut enfin battu & tué. Hariaden informé de cet événement fe rendit à Alger, & s'y fit proclamer roi, auffi fous le nom de Barberouffe. Ce royaume ne fuffifoit pas à fon ambition. Il ravagea les côtes d'Efpagne & d'Italie, détruifit plufieurs fois les forces navales de Charles V. furprit Port-Mahon par rufe, conquit Tunis pour Soliman II, remporta la victoire avec des forces inégales fur le fameux Doria, eut la fatisfaction de faire la guerre pour la France alliée du Turc, pilla une multitude de villes maritimes d'Efpagne & d'Italie. Ce barbare mourut âgé de 80 ans, fans avoir jamais eu de repos, & fut enterré dans la mofquée qu'il avoit fait bâtir à deux lieues de Conftantinople. Il faut voir les détails de fes exploits & de fes cruautés dans cette vie qui fe fait lire avec intérêt.

L'hiftoire & la defcription du duché de Gotha en allemand, par M. Galletti, vient d'être achevée. Le 4e. vol. de 299 pag. grand in-8vo. qui la complette, fe diftribue à Gotha chez Ettinger pour 1 reichfthaler. C'eft un ouvrage fort exact. Le dénombrement de 1778 porte les habitans du pays de Gotha à 64177 ames.

M. Efchenbach vient de faire imprimer à Leipzig chez Crufius, 1781, in-8vo. de 167

pag. une verſion allemande du traité de M. Brugmann, docteur en philoſophie & profeſſeur à Groningue intitulé : *Magnetiſmus ſeu de affinitatibus magnet.* Leyde, 1778.

M. Forſter, profeſſeur d'hiſtoire-naturelle à Halle, vient de publier en 357 pag. grand in-8vo. ſa verſion allemande du voyage du capitaine Cook dans la mer du ſud.

M. Marcus fait imprimer ſa verſion allemande des ſermons danois de M. Balle, prédicateur du roi & premier profeſſeur en théologie à Copenhague. On trouve les deux premiers vol. de cette verſion à Dreſde & à Leipzig, 1781, chacun des deux vol. de 392 pag. in-8vo.

Parmi les livres de religion nous ne devons pas omettre entiérement d'indiquer encore trois années d'extraits de ſermons de M. Gerling : *Auſzugen aus ſeinen ſonntags-feſt-und paſſions predigten*, pendant les années 1778, 1779, 1780, imprimés à Hambourg, 1781, in-8vo. --- Les ſermons de M. Ungewitter, prédicateur de la cour de Caſſel, en 2 vol. in-8vo. auſſi en allemand Leipzig, 1781. --- Ceux d'entrée de M. Henke, prédicateur à Brunſwick. --- Les recherches théologiques de M. Piper, recteur à Greifswald, à l'occaſion du fragment de Wolfembutel. --- Un recueil de quelques ſermons allemands prêchés dans la chapelle de la cour de ***, en onze feuilles & demie in-8vo. à Halle chez Gebauer, 1781, fort vantés dans les nouvelles littéraires de Halle : ce recueil eſt intitulé en allemand : *Sammlung einiger Predigten in der Hofcapelle zu *** gehalten.* --- Sermon contre les débiteurs de mauvaiſe foi, en allemand, *Predigt wider boshafte Schulder*, à Halle, chez Kummel, in-8vo. de 3 feuill. 1781.

Le 1er cahier du 8e. vol. du chronologue de M.

M. Wekhrlin, en allemand, contient des réflexions sur le prix d'un million de livres proposé à quiconque enseignera le moyen de détruire les fourmis de la Martinique; une espece d'apologie du duc de Brunswick, contre les attaques des Hollandois, dont l'état est supposé menacer ruine; un éloge du frere Côme ou Cosmus Hallée, mort à Paris le 3 juillet; beaucoup de louanges à Joseph II, à l'occasion de la tolérance qu'il a accordée aux Juifs, &c. Le second cahier contient entre autres choses des lettres écrites de France, notamment sur le château de Bagatelle, &c.

La traduction du françois en allemand des voyages de M. de Saussure dans les Alpes, paroît à Leipzig, chez Junius, in-8vo. de 339 pag. (1 rthlr. 4 gr.)

Aussi la trad. des lettres de Jean-Jacques Rousseau sur la botanique.

La traduction de l'*histoire phil. & pol.* vient d'être achevée à Vienne.

Sous l'inspection de M. le conseiller Hermann, il s'est établi à Dessau une société de librairie qui offre aux auteurs les deux tiers du prix marchand de leurs livres qu'elle imprimera, & ils conserveront le même avantage pour toutes les éditions de leur ouvrage. Elle a publié son plan en allemand sous ce titre: *Nachricht und fundations gesetze von der*, &c. C'est-à-dire, relation & loix de l'établissement d'une imprimerie pour les savans formée à Dessau. In-8vo. de 56 pag. (3 gr.)

Les lettres allemandes sur la monasticité en trois parties: *Briefe ueber das Moenchswesen*, continuent d'avoir beaucoup de débit, & font sensation en attaquant les abus réels ou prétendus du clergé régulier d'Allemagne.

Parmi les theses les plus remarquables nous avons distingué celles de Goettingen du 28 de septembre, par M. Biedermann d'Uelzen : *De fraudibus & erroribus quibusdam pharmacopœorum & quomodo cognosci queant ;* De certaines fraudes & erreurs d'apothicaires avec la maniere de les connoître : du onze de septembre, par M. Knorre de Hambourg ; *De prognosi in hydrope ;* Du pronostic dans l'hydropisie : du 6 juin, par M. Stubbendorf de Mecklenbourg : *De vitâ in morbis prorsus insanabilibus prælonganda ;* De l'art de prolonger la vie dans les maux absolument incurables : du 18 de septembre, par M. Lugt d'Amsterdam : *De temperamentis ;* Des tempéramens.

M. Solder de Maestricht, a aussi publié à Cologne, pour y obtenir le doctorat en médecine, une these : *De thermis Aquensibus :* Des eaux d'Aix-la-Chapelle, qui lui fait beaucoup d'honneur.

Le défaut de place nous a empêché de dire quelques mots de la dissertation latine de M. Moeller, sur le droit d'indigénat, imprimée à Greifswald, chez Roese, sans indication d'année; pour dégager la parole que nous avons donnée dans le dernier *Esprit des Journaux*, nous ajouterons qu'il semble quelle ait pour but d'établir que le droit d'indigénat entre les Suédois & les Poméraniens devant être entiérement réciproque, il seroit juste que les Poméraniens ne jouissent pas de moins de privileges en Suede que les Suédois en Poméranie. Le style en est plus pur que celui du commun des Suédois, & les raisons en sont persuasives.

Nous ne trouvons que dans les *Neueste critische nachrichten*, l'annonce d'un mémoire qu'on

y dit imprimé à Liege en 42 pag. ½ in-folio dans la cause du baron de Weichs, nommé par le prince-évêque de Liege, à la prévôté d'Hansinne, contre le baron de Collenbach, & l'abbé de Bernis y prétendans aussi. Ce mémoire est intitulé en latin : *Examen litis*, *&c.*

DANEMARC.

NACHRICHTEN von Marokos und Fes &c. *Relation de Maroc & de Fez, composée sur les lieux depuis 1760 jusqu'en 1768, par* George Hoest, *conseiller de justice effectif du roi de Danemarc, & traduite du danois en allemand.* A Copenhague, chez Proft, libraire de l'université. 1781. *In-4to* de 312 pag. & 34 planches de gravures.

L'original intitulé en danois : *Efterretninger om Marokos og Fes*, a été publié en 1779 par M. Hoest, revenu dans sa patrie après avoir résidé huit ans tant à Maroc au service de la compagnie danoise d'Afrique, qu'à Mogador en qualité de vice-consul de Danemarc, d'où il étoit passé en Amérique dans l'isle de Saint-Thomas avec le titre de secrétaire du conseil royal.

Outre l'exactitude & la fidélité, cette relation se distingue encore par l'étendue de l'érudition arabe. Au milieu du changement de maîtres les habitans de Sus & de la Mauritanie Tingitane ont toujours conservé de l'indépendance. Leurs mœurs n'ont point été altérées, & les mêmes usages regnent en Afrique comme en Arabie ; sur quoi l'auteur entre dans un savant détail, en comparant la situation présente des Arabes avec l'ancienne, telle qu'elle est peinte dans l'écriture, ce qui est très-propre à expliquer beaucoup de passages. L'empereur de Maroc se

nomme maintenant Mohammed ben Abdallah Ismael Elhosami, c'est-à-dire, *Mohammed fils d'Abdallah, descendant d'Ismael, de la race d'Hosain.* Le royaume de Maroc est partagé en neuf provinces que nous nommerons, parce que les communs dictionnaires géographiques n'en comptent que sept. Ces neuf sont Sus, Hahgezula, Erhamma, Dukala, Abda, Tedla, Zarara, Siedina. Le royaume de Fez est partagé en six provinces qui sont : Temsna, Benihasan, Habat, Chus, Erif & Gart. Les dictionnaires géographiques en comptent sept. La ville de Maroc est construite dans un lieu des plus chauds du pays. Cependant il n'est pas rare d'y voir l'eau couverte d'une croûte de glace avant le lever du soleil, peut-être à cause du voisinage du Mont Atlas qui n'en est éloigné que d'une demi-journée. La plupart des maisons en sont petites & mal construites; les appartemens pleins de serpens, de scorpions, de puces & de punaises; les rues mal propres & sans pavé, semées de chiens, de chats & de rats morts. Fez est la principale ville & la plus commerçante de Barbarie.

Ces états sont habités par les Maures qui demeurent dans les villes, par les Arabes ou paysans, par les Juifs qui s'y nomment tous Philistins; par les Berébères ou anciens habitans composés de Getules, de Sabéens &c. Par des Negres que les caravanes amenent de Guinée, & par des renégats la plupart Espagnols. L'empereur régnant ne contraint personne à changer de religion. L'arabe de Maroc dont l'alphabet est composé de 28 lettres, approche fort de l'arabe savant. De 87 mots de l'Imen ou de Cahira rapportés par M. Forskaol dans la description d'Arabie de Niebuhr, à pei-

ne y en a-t-il sept qui different de ceux usités à Maroc. Le chapitre de l'histoire - naturelle n'est pas moins docte que le reste. L'auteur a occasion quelquefois de redresser les nouveaux écrivains, tels que l'*Histoire de Chérifs* de Boulet, le voyage de l'Anglois Stuart à Mekinés, le continuateur de Rollin pour l'*Histoire des Africains*, l'*Histoire de l'Afrique* de Cardonne, l'*Histoire du regne de Mulai Ismael* de Busnot, & la *relation du royaume de Maroc.*

FRANCE.

Encyclopédie Méthodique, ou par ordre de matieres, par une société de gens-de-lettres, de savans & d'artistes, précédée d'un vocabulaire universel, servant de table pour tout l'ouvrage; publiée en deux formats in-4to. à trois colonnes, 42 volumes de discours, & 7 volumes de planches; & in-8vo. à deux colonnes, en 84 volumes de discours, & en 7 volumes de planches; imprimée sur papier grand-raisin; caracteres, format & justification pareils au prospectus; proposée par souscription au même prix de 672 liv. pour chaque édition. A Paris, hôtel de Thou, rue des Poitevins: à Liege, chez Plomteux, imprimeur des états; & chez tous les libraires & directeurs des postes de l'Europe.

Cette édition, par la combinaison du format, du papier, du caractere & de la réduction des planches, quoique contenant réellement l'équivalent de 13 volumes in-folio de discours, de plus que la premiere édition de l'Encyclopédie in-folio, compris son supplément, & le même

nombre de planches, ne reviendra cependant qu'à 672, c'eſt-à-dire, à-peu-près au tiers du prix de la premiere édition in-folio, puiſqu'elle ne coûte que moitié, & qu'elle eſt augmentée de plus de moitié du diſcours.

On s'oblige de faire paroître les premiers volumes de l'ouvrage, au mois de juillet 1782, & à publier ſucceſſivement deux volumes de diſcours, ou un volume de diſcours, & un de planches. La ſouſcription eſt de 36 liv., enſuite chaque ſouſcripteur n'aura jamais à payer à la fois plus de 24 ou 36 liv.

Il eſt bon de ſe procurer le *proſpectus* de ce grand ouvrage, qui paroît ſous deux *format*, pour connoître tous les avantages qu'offre la ſouſcription, avantages que nous ne pourrions pas détailler dans un court eſpace.

Nous pouvons aſſurer les lecteurs que ce *proſpectus* eſt lui-même un excellent ouvrage. On y expoſe avec impartialité le mérite de l'ancienne Encyclopédie, & les défauts qu'on lui reproche; les principaux objets qu'on s'eſt propoſés dans cette nouvelle édition, par ordre de matiere, ſont:

1°. La correction des fautes dont tout le mérite & toute l'attention des auteurs n'ont pu préſerver la premiere.

2°. L'addition de toutes les parties des ſciences & de tous les articles omis, ainſi que les notions acquiſes poſtérieurement à cette premiere édition.

3°. Le complément de la nomenclature de toutes les parties.

4°. La correſpondance rigoureuſe entre le diſcours & les planches.

5°. La réduction de ces mêmes planches, la ſuppreſſion des inutiles, & leur remplacement par d'autres plus utiles.

6°. La réforme d'un plan trop peu favorable à l'instruction, & qui rejettoit sur le lecteur une peine que l'auteur doit toujours lui épargner.

Quant au plan de travail adopté par les autours & rédacteurs de cette Encyclopédie méthodique, il est exposé avec des détails qui doivent nécessairemeut prévenir en faveur de l'ouvrage.

Voici les divisions des matieres, & les noms des auteurs qui doivent les traiter.

I. Les Mathématiques ; par M. l'abbé Bossut, de l'académie royale des sciences; & quant à la partie astronomique, par M. de la Lande, de la même académie; 2 vol. in-4to. ou 4 vol. in-8vo.

II. La Physique ; par M. Monge, professeur de physique à Mézieres, & de l'académie royale des sciences. 1 vol. in-4to.

III. La Médecine, mise en ordre & publiée par M. Vicq-d'Azyr, docteur-régent & professeur de la faculté de médecine de Paris; de l'académie royale des sciences, & secrétaire-perpétuel de la société royale de médecine, 2 à 3 vol. in-4to.

IV. L'anatomie et la Physiologie, simple & comparée; par M. Vicq-d'Azyr. I vol. in-4to.

V. La Chirurgie; par M. Louis, secrétaire-perpétuel de l'académie de chirurgie, 1 vol. in-4to.

VI. La Chymie, la Métallurgie et la Pharmacie; par M. de Morveau, avocat-général au parlement de Bourgogne, membre de plusieurs académies, quant à la chymie; par M. Duhamel, inspecteur-général des mines; quant à la métallurgie; par M. Maret, secré-

taire-perpétuel de l'académie de Dijon, quant à la pharmacie, 2 vol. in-4to.

VII. L'AGRICULTURE; par M. l'abbé Teſſier, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, & de la ſociété royale de médecine, quant à l'agriculture proprement dite, ou la culture des terres; par M. Thouin, jardinier en chef du jardin du roi, quant au jardinage ou la culture des jardins & vergers; & par M. Fougeroux de Bondaroy, de l'académie royale des ſciences, quant à la culture des bois & à l'aménagement des forêts, deux volumes in-4to.

VIII. L'HISTOIRE-NATURELLE DES ANIMAUX. Elle ſera précédée par une introduction aux trois regnes de la nature, & par l'hiſtoire-naturelle de l'homme; par M. Daubenton, de l'académie royale des ſciences, lecteur & profeſſeur d'hiſtoire-naturelle au college royal de France, garde & démonſtrateur du cabinet du jardin du roi, &c. Ce dictionnaire ſera diviſé en ſix parties, dont la premiere contiendra les animaux quadrupedes, auxquels on a joint les cétacées; rédigée d'après l'hiſtoire naturelle des animaux de M. de Buffon; la ſeconde, les oiſeaux, par M. Mauduit, docteur-régent de la faculté de Paris, & membre de la ſociété royale de médecine; la troiſieme, les quadrupedes ovipares & les ſerpens, par M. Daubenton; la quatrieme, les poiſſons, par le même; la cinquieme, les inſectes, par M. Gueneau de Montbeillard, académicien honoraire de l'academie de Dijon; la ſixieme, les vers, par M. Daubenton. Ces ſix parties ſeront imprimées à la ſuite les unes des autres, & formeront trois volumes in-4to.

IX. LA BOTANIQUE; par M. le chevalier de

la Marck, de l'académie royale des ſciences. 2 vol. in-4to.

X. L'Histoire naturelle des minéraux; par M. Daubenton. 1 vol. in-4to.

XI. L'Histoire-naturelle, contenant la géographie-phyſique ou les phénomenes généraux de l'hiſtoire-naturelle de la terre; par M. Deſmaret, de l'académie royale des ſciences, & inſpecteur des manufactures de la Champagne.

XII. La Géographie ancienne et moderne; par MM. Robert, géographe du roi, & Maſſon de Morvilliers, avocat au parlement; & quant à la géographie ancienne, par M. Mentelle, hiſtoriographe de Mgr. le comte d'Artois, penſionnaire du roi, profeſſeur émérite d'hiſtoire & de géographie à l'école royale militaire, de l'académie des ſciences & belles-lettres de Rouen, &c. &c.; & quant aux cartes, par M. Bonne, ingénieur hydrographe de la marine, deux volumes in-4to.

XIII. Les Antiquités, inſcriptions, chronologie, art de vérifier les dates, numiſmatique ou ſcience des médailles, explication des fables, cauſes des mœurs, coutumes & uſages des anciens; par M. Court de Gebelin, un volume in-4to.

XIV. L'Histoire; par M. Gaillard, de l'académie françoiſe, & de celle des inſcriptions. 2 vol. in-4to.

XV. La Théologie, par M. l'abbé Bergier, confeſſeur de Monſieur frere du roi, & chanoine de Notre-Dame, deux volumes in-4to.

XVI. La Philosophie ancienne & moderne; par M. Naigeon, un volume in-4to.

XVII. La Métaphysique, la Logique et la Morale; par M. Gueneau de Montbeillard,

académicien honoraire de l'académie de Dijon; un volume in-4to..

XVIII. LA GRAMMAIRE ET LA LITTÉRATURE; par une société de gens-de-lettres; (M. Marmontel, de l'académie françoise; M. Beauzée, de la même académie, &c. un volume in-4to.)

XIX. LA JURISPRUDENCE; par une société de jurisconsultes; rédigée & mise en ordre par M. l'abbé Remy, avocat au parlement, trois volumes in-4to.

XX. LES FINANCES; par M. Digeon, directeur des fermes, un volume in-4to.

XXI. L'ÉCONOMIE POLITIQUE; par M. l'abbé Baudeau, un volume in-4to.

XXII. LE COMMERCE; par MM. l'abbé Baudeau, & Benoît, conseiller de Monsieur frere du roi, & ancien professeur du cours gratuit de jurisprudence consulaire, un volume in-4to.

XXIII. LA MARINE; par M. Vial de Clairbois, ingénieur-constructeur de la marine, de l'académie royale du même nom; & par M. Blondeau, professeur royal en mathématiques & en hydrographie aux écoles de la marine, de l'académie royale du même nom, de la société royale patriotique de Stockholm, de celle des sciences & belles-lettres de Gotthembourg, de la société académique de Cherbourg, &c., deux volumes in-4to.

XXIV. L'ART MILITAIRE, mis en ordre & publié par M. de Keralio, major-d'infanterie, chevalier de l'ordre royal & militaite de Saint-Louis, de l'académie royale des inscriptions & belles-lettres, & de celle des sciences de Stockholm; & quant à l'artillerie, par M. de Pommereuil, capitaine au corps-royal d'artillerie, deux volumes in-4to.

XXV. LES BEAUX-ARTS; par M. l'abbé Arnaud, de l'académie françoise, & de celle des inscriptions & belles-lettres; & M. Stuard, de l'académie françoise, un volume in-4to.

XXVI. LES ARTS ET MÉTIERS MÉCHANIQUES; par une société de savans & d'artistes, (Mrs. Roland de la Platiere, Perier freres, Fougeroux de Bondaroy, Desmaretz, &c. &c.) quatre volumes in-4to.

XXVII. VOCABULAIRE UNIVERSEL, servant de table pour tout l'ouvrage, un vol. in-4to.

GRAVURES.

Monument d'allégresse, estampe allégorique dessinée par le Barbier, peintre du roi, & gravée par Godefroy. Prix 1 liv. 4 sols. A Paris, chez l'auteur, rue des Francs-Bourgeois, vis-à-vis la rue de Vaugirard. La Fécondité, après avoir comblé la France des dons de Cérès & de Bacchus, vient encore lui apporter un Dauphin. Mars demande à se charger de l'éducation du prince auquel l'Abondance propose l'exemple de ses peres, qui ont mérité l'amour des François. On voit la date de la naissance de ce jeune prince sous la Balance, signe du zodiaque dans lequel il est né. Cette gravure, très-agréable, est beaucoup mieux soignée qu'on ne devroit s'y attendre, eu égard aux circonstances.

Le sieur Laurent, graveur, encouragé par l'accueil qu'on a fait à l'estampe représentant *la mort du chevalier d'Assas*, en publiera in-

cessamment trois autres non moins intéressantes. 1°. *La valeur récompensée*, sujet tiré de la prise de la Grenade, par M. le comte d'Estaing; 2°. *Louis XV après la bataille de Fontenoy*; 3° *Henri IV après la bataille d'Ivry*. Il se charge de livrer ces trois morceaux dans quinze mois. La souscription est de 24 liv. dont moitié en souscrivant. Il faut s'adresser à MM. Sendray & compagnie, banquiers, rue des Fontaines, à Paris.

Allégorie en l'honneur de Marie-Thérese. A Paris, chez Fessard, graveur, rue & isle Saint-Louis, chez le Charron; Née, rue des Francs-Bourgeois; à Versailles, au bureau-royal de correspondance, rue du Chenil.

La Soirée du Palais-Royal, gravée par Caquet, d'après le tableau de V. A Paris, chez l'auteur, rue Saint-Hyacinthe, maison du Fourreur, & chez Alibert, marchand d'estampes, au jardin du Palais-royal, ou rue Fromenteau.

Le retour du Laboureur, estampe d'environ 22 pouces de large sur 16 de haut, gravée par Ingouf le jeune, d'après le tableau de Ch. Benazech. Prix, 12 liv. A Paris, chez les freres Campions, rue Saint Jacques. Cette composition, dans le genre de Greuze, peut figurer à côté des estampes les plus intéressantes qu'on ait faites d'après ce peintre; elle donne l'idée la plus favorable du talent *de M. Ingouf*.

Collection coloriée des plus belles variétés de Jacintes qu'on montre aux curieux dans les jardins fleuristes d'Harlem, faisant suite aux *Etrennes de Flore*. A Paris, chez M. Buchoz, direc-

teur de cet ouvrage, rue de la Harpe, vis-à-vis la place Sorbonne. Parmi ces jacintes, celles qui portent le nom de *la Reine de France* & la *Cramoisie royale*, nous ont paru d'une beauté rare.

Deux Estampes présentées au roi & à la reine, dont les sujets sont allégoriques à la naissance de Monseigneur le Dauphin.

Dans l'une le roi présente le Dauphin à la France, & la France le montre au peuple, qui témoigne sa joie par des cris d'alégresse. Le roi est appuyé sur la Justice, qui foule aux pieds les vices. La sagesse désignée par Minerve, répand sur le peuple les trésors de la terre. Deux génies, dont l'un tient une branche d'olivier & l'autre de laurier soutiennent la couronne.

Dans l'autre estampe la reine présente un Dauphin à la France, elle est entourée des vertus qui la caractérisent. On voit près d'elle la douceur, désignée par un mouton, l'amour conjugal par une colombe, l'amour du peuple par le pélican, qui se saigne pour nourrir ses petits, la sagesse qui la couronne de fleurs & tient un bouquet de lys & de roses, l'abondance qui répand des fruits, & les Graces qui ornent de fleurs la couronnes qu'elles soutiennent.

L'invention de ces allégories est de M. *Cochin*, & l'exécution de M. *Longueil*. Le prix de chacune est de 36 sols; elles se vendent chez M. *Longueil*, rue de Seve, vis-à-vis les Incurables.

Naissance de Henri IV. » Si-tôt qu'il fut né, » Henri d'Albret, son grand-pere, le prit dans » ses bras, le baisa. Il donna à sa fille une » chaîne d'or, qu'il lui mit au cou, & son

» testament enfermé dans une boëte d'or, en » lui disant : voilà qui est à vous, voici ce qui » est pour moi. Il le mit dans le pan de sa » robe. «

Cette composition, peinte & gravée par M. *Bounieu*, peintre du roi, nous a paru très-intéressante; elle se vend 16 liv. chez l'auteur, aux Tuileries, cour de l'Orangerie.

Estampe, au-bas de laquelle on lit :

Dès long-tems une tige & si belle & si chere
Te devoit un Dauphin, ô France, applaudis-toi;
Il a déja les traits, les graces de sa mere,
Il sera l'héritier des vertus de ton roi.

Elle est dédiée à la reine, par le sieur *Campona*, peintre ordinaire de son cabinet. Elle se vend 3 liv. A Paris, chez Joullain, quai de la Mégisserie. Cette estampe est une des plus belles qui ait paru dans ce genre.

Vue du château de Coucy, proche Noyon, & de la Tour dans laquelle est morte Gabrielle de Vergy, dédiée à M. *Thiroux de Crosne*, gravée par *Picquenot*, d'après *Brwandel*. A Paris, chez le graveur, rue de l'Observance, la porte-cochere en face de la porte du cloître des cordeliers. prix, 1 liv. 10 sols.

Cette estampe fait pendant au *Prieuré des Deux-amans*.

On trouve chez M. le chevalier de Beaurain, géographe pensionnaire du roi, rue Gilles-Cœur, à Paris; une carte très-détaillé de l'Amérique-septentrionale, pour servir à l'intelligence de la guerre actuelle.

Cette carte exécutée avec soin, imprimée sur grand papier, est enluminée de couleurs distinctives par provinces des états-unis. Prix, 6 livres.

MUSIQUE.

SIX *chansons des après-soupers de la société, petit théatre lyrique & moral, avec accompagnement de guitarre & un violon ad libitum;* dédié à la Folie, par un amateur. Prix, 3 liv. A Paris, chez l'auteur des Après-Soupers de la société, maison de M. Brunot, conseiller du roi, agent de change, rue des Bons-Enfans, vis-à-vis la cour des Fontaines du Palais-royal.

Quatre quatuors & deux quintetto, dialogués & concertants pour deux violons, alto & basse obligés, composés par J. Cambini, œuvre XXIII. Prix, 9 liv. A Paris, chez Michaud, rue des Mauvais-Garçons, près celle de Bussy, & aux adresses ordinaires.

Premiere symphonie concertante à deux violons & violoncelle obligés, deux violons ripieno, deux altos & basse; deux hautbois & deux cors, di Christ. Stumpf. Prix, 4 liv. 4 sols. A la même adresse.

Six duos per flauta & viola obligato, del signor G. Cambini, œuvre IV de duo. Prix, 7 l. 4 s. A Paris, chez Mussard, rue Aubry-le-Boucher, maison du marchand de vin, & aux adresses ordinaires.

Musique des Amours d'été, divertissement en un acte & en vaudevilles, par MM. Piis & Barré. Prix, 1 liv. 16 sols. A Paris, chez Lavialle l'Ecuyer, cour du commerce, & chez Brunet, libraire, à côté de la comédie-italienne.

Six duos pour deux violons, dédiés à M. le marquis de Warsemont, par A. Chapelle, œuvre II. A Paris, chez Baillon, rue Françoise. Prix, 7 liv. 4 sols.

Numéros 8 & 9 du journal d'airs choisis, avec accompagnement de harpe, par Hartman. A Paris, chez Perisse, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, maison du menuisier; chaque cahier 2 liv. 8 sols : l'abonnement est de 15 liv. pour Paris, & 18 liv. pour la province.



CATALOGUE

DES

LIVRES NOUVEAUX.

TRADUCTION de Saluſte, avec le texte & des notes critiques; quatrieme édition, revue & corrigée par J. H. Dotteville, de l'oratoire, correſpondant de l'académie des inſcriptions & belles-lettres : in-12. rel. 2 l. 10 ſ.
Paris, chez Onfroy, Lib. rue Hurepoix.

Analyſe chronologique de l'hiſtoire univerſelle, depuis le commencement du monde juſqu'à l'empire de Charlemagne incluſivement; par M. Philippe de Pretot : in-12. rel. 2 l.
Paris, chez Nyon l'aîné, Lib. rue du Jardinet.

Eſſai ſur les langues en général, ſur la langue françoiſe en particulier, & ſa progreſſion depuis Charlemagne juſqu'à préſent; par M. Sablier : in-8vo. br. 2 l.
Paris, chez Nyon l'aîné, L. rue du Jardinet.

Expériences & réflexions relatives à l'analyſe du bled & des farines; par M. Parmentier : in-8vo. broché. 1 l. 10 ſ.
Paris, chez Nyon l'aîné, Lib. rue du Jardinet; & Barrois l'aîné, Lib. quai des Auguſtins.

Expoſition raiſonnée des différentee méthodes

d'administrer le mercure dans les maladies vénériennes ; par M. de Horne : in-8vo. rel. 5 l.
Paris, chez Nyon l'aîné, L. rue du Jardinet ; & Barrois l'aîné, L. quai des Augustins.

Le Fou-raisonnable, *ou* l'Anglois, comédie, représentée pour la premiere fois sur le théatre des Variétés amusantes, à la foire Saint-Laurent, le lundi 9 juillet 1781 : in-8vo. broché. 1 l. 4 s.
Paris, chez Bastien, Lib. rue du Petit-Lion, F. S. G.

Gilles ravisseur, comédie-parade, représentée pour la premiere fois sur le théatre des Variétés amusantes, à la foire Saint-Germain, le jeudi premier mars 1781 : in-8vo. broché. 1 l. 4 s.
Paris, chez Bastien, Lib. rue du Petit-Lion, F. S. G.

Supplément à l'art du serrurier, *ou* Essai sur les combinaisons méchaniques, employées particuliérement pour produire l'effet des meilleures serrures ordinaires ; par Joseph Botterman, au Tilbourg, au pays d'Osterwirck, avec figures en taille-douce : ouvrage traduit du hollandois, & utile à tous les serruriers intelligens ; publié par M. Feutry, &c. de la Société philosophique de Philadelphie : in-folio ordinaire. 9 l.
Et en grand papier, même format, & pour faire suite à la grande collection des arts & métiers. 15 l.
Paris, chez Lamy, L. quai des Augustins.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce Volume.

MÊLANGES.

POÉSIES FUGITIVES.

ACADÉMIES. SÉANCES DE DIVERSES SOCIÉTÉS.

SPECTACLES.

HISTOIRE-NATURELLE. PHYSIQUE. CHYMIE. BOTANIQUE.

MÉDECINE. CHIRURGIE.

AGRICULTURE. ÉCONOMIE. INDUSTRIE. COMMERCE.

